DERNIÈRE ÉDITION

Le Monde

QUARANTE-DEUXIÈME ANNÉE — Nº 12454 — 4,20 F — Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Fontaine — MERCREDI 13 FÉVRIER 1985

Le maître de Santiago

Interrompant brusquement la traditionnelle trêve de l'été austral, le général Pinochet a, le lundi 11 février, demandé la *démission du gouvernement* de M. Sergio Onofre Jarpa.

Cette décision a pris tout le monde par surprise au Chili — à commencer par le principal intéressé, qui s'apprêtait à partir en tournée dans le sud du pays. Elle est bien pourtant dans la manière de ce centurion brutal qui, des grands politiques, possède l'art de ruminer secrètement ses desseins avant de trancher tout soudain. Car la crise venait de loin.

Face à une contestation civique qui, de façon assez imprévue, s'était enflée de mai à août 1983, au fil des « journées de protestation nationale », le général Pinochet, ébranlé, avait résolu de faire appel à un véritable politicien — un homme de la droite traditionnelle qui souhaitait ouvrir le dialogue avec l'opposition. C'était à quelques semaines seulement du dixième anniversaire du putsch contre Allende, et le chef de l'Etat redoutait cette échéance symbolique.

Rappelant M. Jarpa de son ambassade de Buenos-Aires, le général Pinochet lui laissa alors une certaine liberté pour composer une équipe, ce qui conférait au nouveau ministre de l'intérieur un rôle de chef de gouvernement tout à fait inédit sous ces latitudes.

Mais l'ouverture, naturellement, a tourné court. M. Jarpa, tout d'abord, n'a pas compris que l'anticommunisme des classes moyennes avait cédé le pas à une aspiration démocratique profonde. Il n'a pas réussi à persuader M. Gabriel Valdes, leader d'une démocratie chrétienne demeurée le centre de gravité politique du pays, qu'il fallait créer entre eux un pôle anticommuniste modéré, en vue de préparer en douceur le retour à un régime civil.

Il est vrai que les gestes concrets de M. Jarpa en faveur d'une réanimation de la vie politique ont aussitôt été sabotés... par le général Pinochet. Demeuré le véritable maître des forces de sécurité, le chef de l'Etat a fait réprimer impitoyablement les « protestas », qui se poursuivaient. L'extrême gauche, de son côté, ne l'entendait pas non plus de cette oreille. Un parti communiste radicalisé entreprenait de capter à son profit la haine du régime qui explose périodiquement dans les quartiers pauvres de Santiago. Et un « Front patriotique Manuel Rodriguez » multipliait les attentats.

***M. Jarpa a bien tenté de* séduire sur le terrain économique ce même centre qu'il n'avait pu attirer politiquement. En avril 1984, il a mis fin au règne des « Chicago boys » — ces tenants de l'hyperlibéralisme qui, après quelques succès, avaient achevé de conduire leurs concitoyens au chômage et à la misère. Mais, là encore, ce n'était que faux-semblant : les disciples de Milton Friedman n'avaient pas perdu leurs entrées à la présidence !**

Conscient de cet échec complet, M. Jarpa avait, à l'automne dernier, offert sa démission. Le général Pinochet l'avait refusée, avant d'imposer, le 6 novembre, le retour à l'état de siège. Aujourd'hui, le premier ministre, usé, est « jeté ».

Dans une Amérique où les dictatures militaires cèdent l'une après l'autre la place à des présidents élus, le général Pinochet est totalement isolé. Les Etats-Unis de Ronald Reagan eux-mêmes commencent à montrer des signes d'impatience. Mais le maître de Santiago n'est pas homme à céder. C'est donc bien à un nouveau durcissement que s'attend le pays.

Le dollar à plus de 10 F dopé par la confiance et la croissance

Une nouvelle poussée a été enregistrée sur le dollar lundi soir 11 février et mardi matin 12 février, la monnaie américaine battant de nouveaux records vis-à-vis du franc français et de la lire italienne : à New-York, les cours de 10 F et de 2 000 lires ont été atteints. Vis-à-vis du mark, le dollar a retrouvé son niveau de décembre 1971, à près de 3,28 DM, et de février 1975 *vis-à-vis du franc suisse (2,786 FS)*, tandis que la livre tombait, pour la première fois, au-dessous de 1,10 dollar. A Paris, il a dépassé 10 F le 12 février en début d'après-midi : 10,023 F.

Aucune raison particulière n'est avancée pour expliquer cette nouvelle poussée, si ce n'est une très forte demande mondiale de dollars, avec des achats spéculatifs sur le marché à terme de Chicago, où les opérateurs se sont remis à jouer la hausse du « billet vert ».

Toutefois, après une étape qui a hissé le dollar de 3,17 à 3,28 DM et de 9,69 à 10 F, une certaine hésitation est perceptible chez ces mêmes opérateurs, qui se montrent prudents, d'autant que la majeure partie des banques américaines sont fermées mardi 12 février pour le Lincoln's Day. Dans ces conditions, les banques centrales pourraient intervenir plus efficacement.

Au cours de leur réunion mensuelle à Bâle, en début de semaine, leurs gouverneurs sont tombés d'accord, à l'unanimité, pour ne pas abandonner le principe des interventions, qui doivent être *« opportunes et bien coordonnées »*.

Comme d'habitude, certains d'entre eux ont estimé que ces interventions ne devaient pas contrarier la tendance de fond, qui pour l'instant est à la hausse de la monnaie américaine. Ils soulignent au surplus que, sur des marchés où les échanges peuvent atteindre 200 milliards de dollars par jour, l'action des banques centrales ne peut être que ponctuelle, d'où la nécessité d'utiliser *« d'autres moyens »*.

Les milieux financiers internationaux demeurent sceptiques sur l'efficacité de ces moyens, quels qu'ils soient, étant donnée l'ampleur des flux financiers qui se dirigent vers les Etats-Unis.

A Zurich, par exemple, les gérants de portefeuilles soulignent qu'il existe un seul marché au monde où l'on puisse vendre ou acheter 100 millions de dollars de bons du Trésor américain ou 2 millions d'actions IBM à 135 dollars pièce sans que les cours varient sensiblement : c'est le marché de New-York.

F.R.

(Lire nos informations page 29.)

Le point sur...
les cantonales
NOTRE DOSSIER PAGE 11

Les socialistes lancent une campagne contre M. Le Pen

Il est loin le temps où M. Jean-Marie Le Pen était considéré comme un homme qui pose de *« vraies questions »*, mais y apporte de *« fausses réponses »*. Cette définition élaborée par M. Fabius le 5 septembre 1984 n'est plus de mise. *« Vraies questions »* ou pas, le Front national et son président feront l'objet, dans les semaines qui viennent, d'une campagne politique de grande ampleur engagée par les socialistes. M. Jean Poperen, numéro deux du PS, l'a annoncé lundi 11 février sur Antenne 2, à « l'Heure de vérité » dont il était l'invité.

Cette campagne répond à deux nécessités, l'une fondamentale — il s'agit de lutter contre la banalisation des thèmes de l'extrême droite, — l'autre électorale, à un mois des élections cantonales et à un peu plus d'un an des législatives.

Dire que les idées de l'extrême droite *« pénètrent »* petit à petit, y compris dans les forces de la droite *« traditionnelle »*, est devenu banalité. Avant même les élections européennes de juin 1984, une enquête SOFRES, réalisée pour un groupe de journaux de province, indiquait (1) que le succès de M. Le Pen est fondé d'abord sur l'immigration et l'insécurité, et que le président du Front national exerce, à propos de l'immigration, son pouvoir de séduction sur un sympathisant de gauche sur cinq (autant de socialistes que de communistes). Les thèses de M. Le Pen pénètrent donc non seulement la droite *« traditionnelle »* mais aussi une partie de la gauche.

L'analyse des attitudes politiques des sympathisants du Front national et du PFN incite aussi à une certaine prudence quant aux comparaisons historiques avec l'extrême droite fascisante, totalitariste et résolument réactionnaire. Plus portés que la moyenne des sympathisants de l'opposition classique sur *l'ordre et l'autorité de l'Etat, ils* réclament plus massivement le rétablissement de la peine de mort, mais jugent majoritairement, contrairement aux autres, que la libéralisation de l'avortement constitue un progrès.

JEAN-YVES LHOMEAU.

(Lire la suite page 8.)

(1) « SOFRES, Opinion publique 1985 », Gallimard.

L'avenir du plan Pisani

Dans une conférence de presse, tenue ce mardi 12 février à Nouméa, M. Edgard Pisani s'est estimé conforté dans sa mission par la lettre que lui a adressée lundi M. Laurent Fabius. Dans ce texte, le premier ministre recommande cependant au délégué du gouvernement en Nouvelle-Calédonie de *« prendre en compte les plus intéressantes des propositions avancées par les diverses parties »*, c'est-à-dire aussi le plan avancé par M. Dick Ukeiwé, président du gouvernement territorial.

par DANIEL VERNET

Le plan Pisani reposait sur un postulat et sur un pari. Comme le rappelait le programme du Parti socialiste, le postulat voulait que la Nouvelle Calédonie soit en mal de décolonisation, confondue avec *« la revendication indépendantiste qui a ses fondements dans l'histoire »*, pour citer la déclaration du délégué du gouvernement le 7 janvier dernier. Le droit du peuple canaque à l'indépendance avait été encore reconnu en juillet 1983, lors de la table ronde de Nainville-les-Roches (Essonne) qui réunissait le gouvernement, les Caldoches et les représentants des populations d'origine mélanésienne. Le « statut Lemoine » de septembre 1984 prévoyait l'autodétermination pour 1989.

En admettant que la Nouvelle-Calédonie soit une société coloniale et l'indépendance inéluctable, on ne peut que trouver paradoxale la volonté manifestée par le gouvernement d'accélérer le processus au lendemain d'élections territoriales qui ont consacré la prééminence des anti-indépendantistes. Certes les indépendantistes canaques du FNLKS ont boycotté ces élections, mais toutes les consultations de ces dernières années ont montré qu'il n'y avait pas en Nouvelle-Calédonie de majorité pour l'indépendance.

Difficile pari donc que de vouloir obtenir par des moyens démocratiques ce que refuse la majeure partie d'une population. Plus que l'Algérie, à laquelle on l'a, à tort comparée, la situation politique en Nouvelle-Calédonie évoque plutôt l'Irlande du Nord. Une minorité catholique y revendique au nom des droits historiques et nationaux, la réunification de l'île, contre une puissance étrangère.

(Lire la suite page 10.)

La déprime des syndicats

Six mois après le départ des ministres communistes du gouvernement, la France connaît une situation sociale globalement calme. En 1984, on a même observé une nouvelle diminution du nombre de journées individuelles perdues par suite de grèves par rapport à 1983. Des actions spectaculaires — et souvent minoritaires — défraient parfois la *chronique* mais la tendance générale reste celle d'une baisse de la combativité.

M. Henri Krasucki peut bien s'évertuer à sonner le tocsin en annonçant périodiquement une grève générale, ses appels laissent les salariés de marbre. La réalité n'épouse pas l'évolution du verbe et la CGT ne mobilise pas ses propres troupes. Lors de sa commission exécutive du 13 février, le bilan sera morose : elle a successivement échoué dans les mines, les PTT et à la santé...

par MICHEL NOBLECOURT

M. Krasucki semble prêcher dans le désert. S'il peut se réjouir de l'échec de la négociation sur la flexibilité de l'emploi — en en attribuant un peu vite le mérite à sa centrale, — il ne peut constater une mise en mouvement qui ne vient pas. Le 10 janvier, à l'issue de la commission exécutive, le secrétaire général de la CGT avait affirmé : *« Il ne doit pas s'agir d'une grève de vingt-quatre heures mais d'un mouvement plus important. »*

Quelle pourrait donc bien être l'année de référence pour un tel mouvement : 1947, 1953, 1963 voire 1968 ? L'exemple de 1947 est éloquent. Cette année-là aussi les quatre ministres communistes avaient cessé de participer à un gouvernement dirigé par un socialiste, Paul Ramadier.

Mais à trente-huit ans d'intervalle, les différences sont saisissantes. Le 25 avril 1947, un conflit avait démarré aux usines Renault, à Boulogne-Billancourt. Débordée dans un premier temps par cette grève motivée par une demande d'augmentation salariale, la CGT avait pris le train en marche et apporté sa caution, rejointe aussitôt par le Parti communiste qui sautait ainsi sur l'occasion. Face à une telle situation, Ramadier choisit l'épreuve de force : question de confiance et renvoi des ministres communistes. Tout était réuni alors pour une confrontation sociale majeure, avec une CGT revendiquant cinq millions cinq cent mille adhérents. Le 7 mai pourtant, Jacques Duclos assurait au *New York Herald : « Les gens qui parlent de grève générale en France sont des imbéciles. »*

Durant tout l'automne de 1947, les conflits s'intensifièrent et se multiplièrent, dans un climat très violent, au point qu'à la fin novembre on comptait plus de deux millions de grévistes. Ces événements précipitèrent la troisième scission de la CGT avec, à la fin de l'année, la création de FO. Au-delà des polémiques sur le caractère « insurrectionnel » ou non de ce mouvement soutenu par le PC — on parla alors de *« grèves Molotov »*, — la défense du pouvoir d'achat était un thème fortement mobilisateur.

(Lire la suite page 30.)



AU JOUR LE JOUR

Répétition

Quoi de neuf ? Le dollar, comme d'habitude, monte, monte, monte partout et a franchi un nouveau « seuil psychologique ». En Iran, des foules fanatiques sont encore descendues dans les rues pour acclamer l'imam Khomeiny et dénoncer l'impérialisme américain. Au Kremlin, on s'interroge sur la santé du numéro un soviétique et sur une éventuelle succession.

En France, la énième rupture de l'union de la gauche est consommée, et les états-majors s'entre-déchirent. On reparle de la torture en Algérie, l'essence et la baguette augmentent, le froid revient en force.

Il y a vraiment des jours où l'actualité ne fait aucun effort d'imagination.

BRUNO FRAPPAT.

LIRE

débats

LA PRÉPARATION DE LA RÉFORME ÉLECTORALE

Pièges

par FRANÇOIS LUCHAIRE (*)

« *INSTILLER de la proportionnelle* » ; un scrutin majoritaire mais « *une finalité proportionnelle* » ; tels sont les propos du chef de l'Etat. L'élection se ferait alors au scrutin majoritaire à deux tours ; mais, de plus, on totaliserait les voix obtenues par chaque parti au premier tour et l'on répartirait entre eux des sièges supplémentaires pour que chacun puisse disposer d'un nombre de sièges en proportion des suffrages qu'il a recueillis au premier tour; ces élus supplémentaires seraient « repêchés » parmi ceux qui avaient obtenu le plus fort pourcentage (ou le plus grand nombre de voix) soit au premier, soit au second tour.

Le Conseil constitutionnel n'a jamais eu à se prononcer sur une réforme électorale; il le fera certainement car on peut compter sur l'opposition pour le saisir; or le Conseil a déjà indiqué que le suffrage doit toujours être égal *entre* les citoyens.

En effet, dans sa décision du 15 juillet 1976, il a déclaré conforme à la Constitution une loi organique augmentant le nombre de sénateurs en constatant qu'il n'était saisi « *ni de la répartition des sièges de sénateur entre les départements ni des règles selon lesquelles cette répartition est opérée* » ; cette incidente montre qu'il avait de sérieux doutes sur la constitutionnalité de cette répartition.

Or le Sénat « *assure la représentation des collectivités territoriales* » (art. 24 de la Constitution) et cela peut justifier certaines entorses au principe d'égalité; il faut bien, par exemple, que Saint-Pierre-et-Miquelon ait un sénateur quoique ce département ne compte que 6 000 habitants environ; mais pour l'élection de l'Assemblée nationale, l'égalité devrait être plus strictement respectée.

La réforme envisagée rétablit l'égalité entre les partis politiques mais non entre les électeurs car ceux de la circonscription de 160000 habitants restent désavantagés par rapport aux électeurs de la circonscription de 22000. De plus, l'électeur qui vote pour un candidat « individuel » ou pour celui d'un parti qui n'est pas présent dans la majeure partie des circonscriptions a moins de poids électoral que celui qui vote pour un grand parti puisque le vote du premier n'entrera pas en compte pour la répartition des sièges à la proportionnelle; l'obstacle peut être contourné en installant deux urnes au premier tour, l'une pour l'élection majoritaire, l'autre pour l'élection proportionnelle; l'électeur sera alors sûr de participer aux deux élections.

L'infiltration de la proportionnelle pourrait se faire sans modification des circonscriptions mais par une augmentation du nombre des députés; cela suppose une première loi organique car (article 25 de la Constitution) le nombre des membres de chaque Assemblée parlementaire est fixé par une loi ayant ce caractère. Or, lorsqu'une loi organique est « *relative au Sénat* », le texte doit être voté *dans les mêmes termes* par les deux Assemblées (article 46 de la Constitution) ; l'opposition ne manquera pas de soutenir que les députés faisant partie du collège qui élit les sénateurs, la loi qui majore leur nombre est « *relative au Sénat* ».

Ce raisonnement, qui donne un droit de veto au Sénat pour toute modification du nombre de députés, est assez spécieux : ce n'est pas la loi organique qui place les députés dans ce collège, c'est une loi ordinaire; or une loi ordinaire, même relative au Sénat, peut être modifiée par l'Assemblée nationale sans l'accord du Sénat; si cependant le Conseil constitutionnel retenait cet argument, toute la réforme électorale sombrerait.

Deux solutions permettent d'infiltrer de la proportionnelle sans augmenter le nombre de députés.

La première consiste à réduire le nombre des élus au scrutin majoritaire; mais il faudrait refaire tout le tableau des circonscriptions; c'est là que le Conseil constitutionnel pourrait exercer sa censure au nom du principe d'égalité s'il constate que certaines circonscriptions sont plus peuplées que d'autres.

Une deuxième solution consisterait à réunir certaines circonscriptions autour des grandes agglomérations pour leur faire élire, dans le cadre de quelques « secteurs de circonscriptions », un nombre inchangé de députés, mais cette fois à la proportionnelle ; c'est le procédé le plus simple puisqu'il évite soit le repêchage, soit la deuxième urne.

Mais n'y a-t-il pas rupture de l'égalité si dans certaines circonscriptions le scrutin est majoritaire et dans d'autres proportionnel ? C'est la règle pour les sénateurs qui sont élus à la proportionnelle dans les départements qui ont droit à au moins cinq sièges et au scrutin majoritaire dans les autres.

Remplaçants et « repêchés »

Pour infiltrer de la proportionnelle, il faudra modifier une autre loi organique relative au remplacement des députés : l'article LO 176 du code électoral a été rédigé en ne pensant qu'au scrutin majoritaire ; il ne peut s'appliquer à un élu « repêché » ; en effet, d'après cet article et l'article LO 178, en cas de démission pour une autre cause que celle d'acceptation d'une fonction gouvernementale (ou si le titulaire et le suppléant sont tous deux décédés), il y a lieu à élection partielle ; mais quelle élection partielle pourrait-il y avoir en cas de démission du repêché ? Lorsqu'il y a représentation proportionnelle, le remplaçant (et cela dans tous les cas de vacance) ne peut être que le suivant de liste ; encore faut-il qu'il y ait une liste.

Raison de plus pour choisir le procédé de la deuxième urne et de la liste nationale de préférence à celui du « repêchage ». Le repêchage est-il lui-même conforme au principe d'égalité ? Il aboutit, en effet, à l'élection de deux (ou même de trois) candidats dans la même circonscription ; certes la théorie du mandat national répond à l'objection puisque le député représente la nation (art. 3 de la Constitution) et non une circonscription ; mais un juriste pointilleux pourrait faire observer que le collège sénatorial du département concerné s'en trouvera majoré et qu'il y a des élections sénatoriales qui se gagnent à une voix de majorité.

De plus, si un candidat a reçu l'investiture de deux partis, auquel d'entre eux ses voix devront-elles profiter ? Au parti qu'il désigne ? Mais un candidat n'est pas propriétaire de ses voix. Comment empêcher le candidat repêché au titre d'un parti de s'inscrire à l'Assemblée nationale dans un autre groupe politique ? Ce n'est pas posible car ce serait porter atteinte à la liberté de l'élu.

L'égalité des électeurs implique-t-elle l'égalité des députés ? Certainement oui ; mais peut-on soutenir que des élus, les uns à la proportionnelle, les autres au scrutin majoritaire, forment deux catégories distinctes ? Personne ne l'a soutenu à propos des sénateurs issus de scrutins différents.

Mais le corps électoral de chacun est différent ; au contraire, avec la réforme envisagée, ce sont les mêmes électeurs qui vont désigner, de façon différente, deux catégories de députés ; seront-ils égaux ? Cela concerne surtout le député « repêché » ; dans sa circonscription, on ne manquera de lui dire à tout instant qu'il a été battu par son collègue ; là encore, la liste nationale est préférable au « repêchage » ; il n'empêche cependant que l'élu à la proportionnelle apparaîtra moins libre à l'égard de son parti que l'élu au scrutin majoritaire.

Pour éviter tous ces pièges constitutionnels, il faudra beaucoup d'habileté aux rédacteurs de la réforme électorale ; tout serait plus simple si l'on choisissait la proportionnelle intégrale et encore plus simple si l'on ne modifiait pas le mode de scrutin !

(*) Président honoraire de l'université Paris-I, ancien membre du Conseil constitutionnel.

LU

« Le Guide mondial des droits de l'homme »

Les pays fréquentables et les autres...

IL y a des baromètres, des thermomètres, des anémomètres ; il n'y a pas de « droits-de-l'hommomètres ». Il n'existe pas d'instruments qui mesureraient, à coup sûr, pour chaque pays, à quel degré celui-ci respecte les droits de l'homme, comme il existe des outils pour mesurer la pression athmosphérique, la température ou la vitesse du vent.

Mais, à défaut d'un étalonnage qui serait à l'abri de toute erreur, il est tentant de vouloir savoir rapidement si un Etat a une considération certaine pour les droits de l'homme ou s'il s'en fiche comme de colin-tampon.

C'est le but du *Guide mondial des droits de l'homme,* qui a établi, pour chacun des pays de la planète, une manière de fiche technique pour indiquer si telle contrée est fréquentable ou si elle est à ce point « droits del'hommicide » qu'il faut s'en écarter, par principe et par prudence personnelle.

Plusieurs critères ont été retenus — garanties des libertés, pouvoirs de l'Etat, peines maximales prévues par le code pénal, — qui permettent de déterminer le « *taux d'application des droits de l'homme* ».

La *sévérité* est la marque de ce guide qui donne à la France une appréciation proche du « médiocre » car elle est créditée d'un taux d'application de 91 %. La cause des 9 % défaillants provient essentiellement de ce qui touche au service militaire, aux effectifs en soldats et policiers jugés excessifs, ainsi qu'à une disposition sur les « *intérêts essentiels* », du pays dont le libellé vague est effectivement de mauvais aloi.

Mais les Etats-Unis ne sont guère plus admirables, dont le taux d'application est de 92 %. Ce qui paraîtra peut-être indulgent compte tenu du traitement réservé aux minorités, de la persistance de la peine de mort et de la pratique des peines indéterminées (qui ne sont d'ailleurs pas mentionnées, ce qui constitue une lacune majeure).

Les champions ? Le Danemark et la Nouvelle-Zélande avec 96 %. Les cancres ? L'Ethiopie avec 17 %, la Corée du Nord avec 22 % et l'URSS avec 26 %.

Intéressant, utile, pratique, ce guide l'est incontestablement, sous la réserve qu'il ne s'est penché que sur cent douze pays, alors que rien qu'aux Nations unies on compte cent cinquante-neuf Etats membres depuis l'arrivée du sultanat de Brunei ; sous la plus importante réserve que le travail accompli fait parfois douter que la méthode n'était pas animée par quelques idées préconçues.

Ph. B.

★ Buchet-Chastel éditeur, 338 pages, 99 F, traduit de l'ouvrage en anglais *World Human Rights Guide.*

La deuxième colonne

par MAURICE DUVERGER

LES réformes constitutionnelles que réclame Georges Marchais n'ont aucune chance de voir le jour. Mais le retour au parlementarisme d'autrefois risque de se faire par une autre voie. La V[e] République repose sur deux colonnes : l'élection du président au suffrage universel et l'existence d'une majorité à l'Assemblée nationale. La première est solide, car les citoyens n'accepteraient pas qu'elle soit renversée. La seconde est fragile, car un retour à la proportionnelle de 1945-1958 suffirait probablement à la désagréger. La réforme électorale en préparation mérite donc un examen sérieux.

Tel n'est pas aujourd'hui le cas. Le débat sur la date sert à masquer le débat sur le fond. La moitié de l'opposition rêve de proportionnelle depuis toujours. Elle tâche de le faire oublier en déplaçant la question. Mais comment parler de tricherie quand la majorité va tenir une promesse inscrite dans la 47[e] des 110 propositions avancées par François Mitterrand dans sa campagne de 1981 ? Il n'est pas plus sérieux de prétendre qu'il sera trop tard au printemps prochain pour modifier les règles applicables quelque dix mois après. Le président vient de rappeler que le général de Gaulle a établi la proportionnelle deux mois avant les élections de 1945 et ressuscité le système majoritaire six semaines avant celles de 1958.

Cette proximité venait moins des bouleversements constitutionnels que d'une tradition constante de nos Républiques. Le scrutin d'arrondissement a été instauré un mois et demi avant les élections de 1876. Le scrutin de liste fut voté quatre mois avant celles de 1885, le premier retour à l'arrondissement sept mois avant celles de 1889, le système semi-proportionnel quatre mois avant celles de 1919, la loi sur les apparentements cinq semaines avant celles de 1951. Jusqu'ici, le plus long délai a été observé pour le second retour à l'arrondissement, décidé neuf mois avant les élections de 1928. En 1985, les socialistes vont sans doute battre ce record dans le respect des citoyens.

Le problème essentiel est ailleurs. A lui seul, le scrutin majoritaire à deux tours n'aurait pas suffi à engendrer les majorités solides que la France connaît depuis 1962, alors qu'elle les avait presque toujours ignorées auparavant : la III[e] République le prouve. Mais il a été un élément important d'une telle évolution, en même temps que la discipline parlementaire des partis et l'effet bipolarisant de l'élection présidentielle. Supprimer un tel facteur serait prendre le risque de disloquer un des meilleurs de nos systèmes de gouvernement depuis deux siècles.

Après l'expérience d'une démocratie où ils décident eux-mêmes qui prend en main les affaires publiques pendant toute une législature, nos concitoyens supporteraient mal d'être réduits de nouveau, comme autrefois, à distribuer des cartes à des comités de notables qui en joueraient ensuite à leur gré, passant dans une même législature de Pinay à Mendès ou vice versa, à travers des ministères différemment orientés mais également impuissants. Il serait grave de ramener la République à ces marécages.

L'ablation des tumeurs

Cela ne peut être oublié. Mais un autre aspect du problème mérite une considération équivalente. Le président de la République a rappelé que la Constitution prescrit d'assurer un vote « égal ». S'il ne l'est pas quand un député représente tantôt cent soixante mille électeurs, tantôt vingt six mille, il ne l'est guère plus quand une coalition emporte 73 % des sièges avec 44 % des suffrages comme en 1968, et un parti 58 % des sièges avec moins de 38 % de voix comme en 1981. Il faut corriger de tels écarts pour que la puissance majoritaire soit contenue par le contrepoids de l'opposition. La démocratie moderne repose sur une telle séparation des pouvoirs.

Mais l'ablation de ces tumeurs exige une grande précision d'un scalpel dont toute déviation risquerait de paralyser la nation pour longtemps. Le problème est aujourd'hui posé dans plusieurs pays à scrutin majoritaire. Un mouvement s'y dessine en faveur d'une transposition du système mixte de la République fédérale d'Allemagne, où la moitié des députés sont issus de la proportionnelle et l'autre moitié du scrutin majoritaire, sans que cela empêche la formation de gouvernements stables. Cette mode a gagné la Grande-Bretagne, où une commission de la Hansard Society a proposé une Chambre des communes de six cent quarante membres, dont les trois quarts seraient élus comme à l'ordinaire, et le quart restant à la proportionnelle régionale. Aux Etats-Unis mêmes, l'idée est examinée avec intérêt et les recherches sur les régimes électoraux se multiplient (1).

S'ils s'orientent dans ce sens, les Français ne devront pas oublier la différence fondamentale entre leur pays et les précédents. En Allemagne, la proportionnelle s'ajoute à un scrutin majoritaire à un seul tour, qui force à une bipolarisation rigide. La situation serait analogue en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis avec les réformes envisagées, dont la réalisation reste peu probable d'ailleurs. Chez nous, le correctif proportionnel s'appliquerait à un système majoritaire que le second tour assouplit déjà. Cela implique des précautions particulières.

Un exemple permet d'en mesurer l'importance. Supposons qu'on se borne à ajouter cent sièges attribués à la proportionnelle aux quatre cent quatre-vingt-onze actuels, pourvus comme aujourd'hui, dans les mêmes circonscriptions. Une réforme aussi simple et aussi limitée aurait empêché que les gaullistes en 1968 et les socialistes en 1981 obtiennent seuls la majorité des députés de l'Assemblée nationale. Elle aurait obligé les premiers à compter non seulement sur les giscardiens, mais encore sur les modérés et les centristes pour gouverner après les élections de 1962, 1973 et 1978. Elle aurait forcé les socialistes à dépendre des communistes depuis 1981. Dans tous les cas, on n'aurait pas facilement évité l'instabilité et la faiblesse des gouvernements. Et les mœurs de 1875-1958 auraient sans doute refleuri en 1967. Cependant, la réforme en question n'eût comporté que 17 % de proportionnelle. La cote d'alerte semble proche de ce niveau.

En outre, tout additif proportionnel basé sur les suffrages du seul premier tour aboutirait à figer celui-ci, en affaiblissant les deux avantages irremplaçables du second : d'une part, pousser les partis à se regrouper en alliances, d'autre part, permettre aux citoyens d'affiner leurs choix initiaux. La question est importante dans un pays où l'évolution du Front national et celle du Parti communiste sont en train de ronger la démocratie des deux côtés. Les contraintes du deuxième tour obligent les extrémistes à s'assouplir quelque peu. Une proportionnelle calculée sur le premier seul leur permettrait au contraire de se livrer aux délices de la démagogie, tout en jouant la politique du pire. Les socialistes vont-ils fournir ainsi à leur ex-allié la corde qui lui permettrait de les étrangler ?

La question dépasse les intérêts de tel ou tel parti. Il s'agit de savoir si les électeurs pourront décider en pleine lumière au moment du vote déterminant la répartition des sièges à la proportionnelle. Cela suppose qu'ils connaissent non seulement l'étiquette et le programme des partis, mais aussi leur position dans les alliances du second tour, qui commandent les résultats du vote majoritaire. Plusieurs voies pourraient être explorées dans cette direction : obliger les partis à annoncer avant le premier tour leur stratégie en cas de ballottage, calculer la répartition proportionnelle sur la moyenne des pourcentages obtenus au premier et au second tour, repousser au second tour le vote proportionnel, qui se déroulerait alors dans toutes les circonscriptions, même pourvues au premier tour, etc. Les citoyens accepteront que la majorité change les règles du jeu électoral s'ils voient clairement qu'elle leur donne ainsi le moyen de voter avec plus de liberté et de clarté.

(1) *Cf.* notamment A. Lijphart et G. Grofman, *Choosing an electoral system,* Praeger, New-Yok, 1984.

COURRIER DES LECTEURS

Une lettre de Mme Macciocchi

J'apprends par *le Monde* (du 9 février) que le Conseil d'Etat a rendu un arrêt qui me concerne (NRLD : annulant sa nomination, en 1982, comme professeur associé à Paris-VIII). Or je n'ai jamais été informée de l'existence de cette procédure. Je n'ai donc pas pu me défendre. Mon avocat, M[e] Arnaud Lyon-Caen, qui a suivi, depuis 1979, toute cette pénible affaire, n'a pas été davantage informé du recours.

Au vu de cette situation pour le moins étonnante, M[e] Lyon-Caen se réserve de faire immédiatement opposition à cet arrêt rendu par défaut.

M.-A. MACCIOCCHI.

Emplois fantômes

La lecture de l'article de M. Philippe Robert (*le Monde* du 1[er] février 1985) a suscité chez moi plusieurs types de réactions. (...) Agent du CNRS, je passe en effet du statut d'agent non titulaire de l'Etat à celui de fonctionnaire titulaire : est-ce une régression ? Est-ce une possibilité de modalités nouvelles de travail ? On pourrait en débattre, en effet.

Mais que M. Philippe Robert reprenne l'affirmation de l'existence de « nombreux chercheurs fantômes au CNRS » sans chercher à l'expliquer, cela me consterne, surtout de la part d'un professeur de sciences de gestion : un scientifique n'est-il pas habitué à citer ses sources, à enquêter, à recouper les informations ? Ici, pas de sources, mais des affirmations péremptoires. Enseignant la gestion, M. Philippe Robert aurait pu comparer précisément des organisations publiques et privées de même importance (plusieurs dizaines de milliers de personnes), de façon à voir si la *possibilité* d'emplois fantômes est le monopole du secteur public (...).

Sur le point qui le concerne directement, celui des professeurs associés, M. Robert a un bon dossier, mais il le plaide bien mal. Dommage. (...)

ETIENNE DE BANVILLE
(*Le Chambon-Feugerolles*).

Le Monde

5, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Tél. : 246-72-23

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cinquante ans à compter du
10 décembre 1944.

Capital social :
500.000 F

Principaux associés de la société :
Société civile
« Les Rédacteurs du *Monde* »,
MM. André Fontaine, *gérant,*
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur.*

Rédacteur en chef :
Daniel Vernet.
Corédacteur en chef :
Claude Sales.

Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IX[e]

Reproduction interdite de tous articles sauf accord avec l'administration

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09

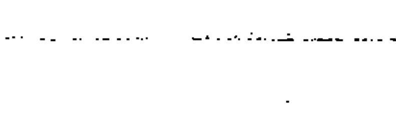
	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	341 F	644 F	915 F	1 150 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	674 F	1 309 F	1 913 F	2 480 F
ÉTRANGER (par messageries) I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	386 F	734 F	1 050 F	1 330 F
II. — SUISSE, TUNISIE	491 F	944 F	1 365 F	1 750 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.
Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER

Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dir. ; Tunisie, 300 m. ; Allemagne, 1,70 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 28 fr. ; Canada, 1,20 $; Côte-d'Ivoire, 300 F CFA ; Danemark, 7,50 kr. ; Espagne, 110 pes. ; E.-U., 1 $; G.-B., 55 p. ; Grèce, 65 dr. ; Irlande, 55 p. ; Italie, 1 700 L. ; Liban, 500 P. ; Libye, 0,350 DL ; Luxembourg, 28 f. ; Norvège, 8,00 kr. ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 85 esc. ; Sénégal, 300 F CFA ; Suède, 7,75 kr. ; Suisse, 1,50 f. ; Yougoslavie, 110 nd.



étranger

ASIE

Corée du Sud

LE SCRUTIN LEGISLATIF DU 12 FEVRIER

L'apparition d'un nouveau parti d'opposition a profondément marqué la campagne électorale

De notre envoyé spécial

Des élections législatives ont lieu ce mardi 12 février en Corée du Sud pour la désignation des 276 députés appelés à siéger à l'Assemblée nationale. Peu avant la clôture du scrutin, on prévoyait une participation au vote de près de 80% des vingt-quatre millions d'électeurs.

Séoul. — Ils étaient peut-être cent mille à patauger il y a quelques jours dans la boue d'un terrain scolaire du centre de Séoul, dans la circonscription de Chongno Chang. Mais qu'importait pour une fois le bourbier de neige fondue et, dehors, l'imposant dispositif policier : contre toute probabilité, un soleil printanier brillait et un candidat député parlait comme on n'a plus entendu parler publiquement en Corée du Sud depuis bientôt cinq ans.

L'homme, un sexagénaire, n'a jamais fait vibrer les foules. Ce n'était pas un ténor et le mois dernier encore, il restait interdit de politique. Mais, depuis, M. Lee Min Woo et le Parti néo-démocrate coréen (PNDC) qu'il préside sont devenus un symbole et un défi à la toute puissance du gouvernement et du parti au pouvoir. Créé en toute hâte le 18 janvier dernier, le PNDC représente, dit-on, la *« vraie opposition »*. Il jouit du soutien des deux grandes figures de la dissidence : MM. Kim Dae Jong et Kim Young Sam (toujours assignés à résidence). Il a relancé l'intérêt de la campagne et placé sur la défensive la majorité et l'opposition parlementaire, plutôt habituées aux discours expurgés et aux affrontements à fleurets mouchetés.

Or voilà que le « nouveau-né » fait sa rentrée comme un chien dans un jeu de quilles. Voilà qu'à portée de voix du palais présidentiel, M. Lee dénonce la *« dictature »* et ses scandales financiers, promet s'il est élu une enquête sur le *« massacre de Kwangju »* (1) et fait applaudir les noms de Kim Dae Jong et Kim Young Sam, ces *« cauchemars vivants »* du pouvoir.

Le « nouvel ordre »

Et, comme si tout cela ne suffisait pas, lorsque M. Lee, qui était le premier orateur, s'en va, une bonne partie de la foule le suit en conspuant le régime (ce qui provoque quelques charges policières) et en laissant les autres candidats devant un demi-auditoire. Au cœur de l'hiver coréen, après plusieurs années d'hibernation forcée de l'opposition, le redoux et M. Lee Min Woo ont donné à beaucoup un avant-goût de « printemps ».

Il y a quatre ans, en 1981, les élections s'étaient déroulées dans des circonstances très particulières. En moins d'un an, la République de Corée (Sud), au sortir d'une brève parenthèse démocratique, mais chaotique, consécutive à l'assassinat du président Park Chung Hee, avait, en effet, connu la prise du pouvoir par les militaires, l'écrasement du soulèvement populaire de Kwangju, la loi martiale, une épuration politique draconienne et la condamnation à mort (ultérieurement commuée en vingt ans d'emprisonnement) de M. Kim Dae Jong. La nation était traumatisée et endeuillée, ses droits et libertés sévèrement limités, ses faits et gestes étroitement surveillés, son économie en chute libre. Jusque dans l'organisation des partis de l'opposition légale, le jeu électoral portait l'empreinte du nouveau régime et de son « nouvel ordre ».

Depuis lors, la situation a, selon les cas, plus ou moins changé. L'économie a bien récupéré. Même si pas mal de difficultés, déséquilibres et inégalités subsistent, elle est redevenue pour beaucoup un « modèle » de croissance. Dans les domaines diplomatique et stratégique, Séoul a renforcé ses positions face à Pyongyang, grâce au soutien accru des États-Unis et du Japon, à la visite du pape, au choix de Séoul pour accueillir les prochains Jeux asiatiques et olympiques. Les relations commerciales se développent avec la Chine. Un nouveau dialogue, fragile, a été ébauché avec la Corée du Nord. Bref, sur le plan international Séoul a amélioré son image, et aussi raffermi son ancrage au sein du dispositif stratégique des Etats-Unis.

Sur le plan intérieur l'ordre, la stabilité et le progrès ont été maintenus, sinon dans les cœurs du moins dans les rues, au prix que l'on a vu. Depuis quatre ans, par petits paquets et avec le maximum de publicité, plusieurs centaines de politiciens déchus ont retrouvé leurs droits — tous, sauf quinze considérés comme les plus *« dangereux »*. Rendue nécessaire par l'évolution socio-économique (aspirations des classes moyennes à plus de responsabilités) et aussi par les engagements internationaux du pays, la démocratisation progresse à petits pas. Sur la piste étroite du « nouvel ordre » son rythme est celui de la valse hésitation.

La musique reste martiale. *« En dépit des velléités, le régime, dont la base semble toujours plus militaire que populaire, se crispe et ferme le jeu — souvent sans ménagements — dès que le processus qu'il a lui-même lancé échappe tant soit peu à son contrôle »*, constate un diplomate.

Le gouvernement s'en défend. Mais les élections et leur contexte donnent une idée des limites, abus et distorsions imposés à un exercice par ailleurs présenté comme une étape fondamentale dans la *« consolidation démocratique »* et la transition ordonnée du pouvoir présidentiel en 1988.

La campagne avait été prévue au cœur de l'hiver (pour décourager les auditoires, affirme l'opposition) et alors que les étudiants sont en vacances. Dans le cadre d'un système déjà contraignant, elle aura à peine duré quinze jours.

S'il est vrai, ainsi que se plaît à le rappeler la majorité, que l'opposition est *« libre de critiquer »*, elle l'a fait exclusivement et exceptionnellement dans le cadre limité des réunions électorales. Pour le reste, les moyens d'information, sans exception, restent assujettis au contrôle et à la censure officiels. Là, on ne parle guère de l'opposition, et elle n'y a pas droit de parole : pas de débats politiques, pas même de mention à la télévision nationale du retour d'exil de M. Kim Dae Jong, dont on peut penser ce que l'on veut, mais qui n'en reste pas moins une personnalité politique nationale et internationale. Le PNDC seul, parmi les partis d'opposition, a d'ailleurs déposé une plainte en justice contre la couverture électorale « unilatérale » des deux grandes chaînes de télévision.

Déluge d'argent

« La télévision et la presse sont des instruments de la dictature. Si l'information était libre, le régime ne tiendrait pas une semaine », nous disait ces jours-ci M. Kim Young Sam, à qui nous avons pu rendre visite. *« Même chose pour les partis créés par le pouvoir, y compris ceux de la prétendue opposition parlementaire : si les élections étaient vraiment libres, le PNDC deviendrait le premier parti du pays. Si les gens sont venus en grand nombre écouter les candidats du nouveau parti, c'est qu'ils sont affamés de vérités. Le pouvoir dit que Kim Young Sam et Kim Dae Joung sont finis, mais il nous enferme. Depuis 1980, il a interdit jusqu'à la mention de nos noms, mais même l'opposition officielle s'en est servie comme d'une caution pour attirer les électeurs. »*. M. Kim Chol, secrétaire général de l'ancien Parti socialiste, ne nous dira pas autre chose.

L'opposition accuse aussi le pouvoir d'avoir mis l'administration, et surtout la police, au service de la majorité, et de se livrer à une *« campagne d'intimidation »*. Les forces de l'ordre ont appréhendé près de cinq cents personnes accusées de *« violations »* des lois électorales — toutes de l'opposition, sauf trois. La police a donné plusieurs dizaines d'*« avertissements »* aux candidats dont les remarques sont *« sujettes à controverses »* ou jugées diffamatoires pour le chef de l'État.

A tout cela vient s'ajouter un véritable déluge d'argent. Nerf de la guerre électorale, il sert à pallier la faiblesse des arguments politiques et le faible enracinement populaire de bien des candidats. Sur cet aspect de la campagne, la presse n'a pas été avare de détails : tout y est, depuis le prix payé pour être nommé sur les listes proportionnelles jusqu'au contenu des enveloppes individuelles en passant par l'augmentation de la masse monétaire nationale qui a déjà atteint le plafond fixé pour l'ensemble de 1985...

Dans ces conditions, les appels du président Chun à des élections *« honnêtes »* n'ont guère d'impact. D'autant moins que depuis sa prise du pouvoir, et malgré sa volonté affichée de *« purification »*, son gouvernement et même son entourage ont été impliqués dans plusieurs scandales financiers et affaires de corruption. C'est d'ailleurs là l'un des grands thèmes de l'opposition. Au nombre des autres thèmes, on trouve notamment, du côté de la majorité, ceux du succès économique, de la stabilité politique, du rôle international et, surtout, celui du danger d'un retour aux pratiques politiciennes du passé. On multiplie ici les avertissements sur les dangers que feraient courir au pays de nouveaux excès démocratiques *« irréalistes »* face à la *« menace communiste »* du Nord. Sur le thème : le régime Chun ou le chaos, les électeurs sont mis en garde contre les risques d'une réédition des drames et bouleversements sanglants de 1980. *« Depuis quatre ans, nous avons beaucoup progressé, mais les circonstances particulières, uniques et dramatiques dans lesquelles se trouve notre pays divisé imposent forcément des limites à la libéralisation. Certains aspects de la démocratie orthodoxe devront rester subordonnés aux impératifs de la sécurité, au moins dans l'avenir prévisible. Mais, dans ces limites, la démocratie peut progresser »*, dit un haut fonctionnaire, reflétant parfaitement les priorités de la politique officielle.

Parmi les thèmes de l'opposition, outre ceux déjà notés, on trouve la demande d'une élection présidentielle au suffrage universel et la critique de certains aspects du « modèle » économique : inégalités sociales, absence de salaire minimum et de protection sociale, endettement paysan, poids de la dette extérieure (45 milliards de dollars, la quatrième au monde).

« Il y a quelques semaines, remarque un observateur étranger, *le gouvernement prévoyait une espèce de plébiscite pour le président Chun et les institutions de la Ve République. Il aura suffi de quelques éléments imprévus — le beau temps, la création du nouveau Parti démocrate, le retour de Kim Dae Jong et l'attention de la presse internationale — pour déjouer ses plans, l'amener à se raidir, à faire intervenir la police, et à présenter l'exercice comme une affaire corrompue. Avec l'irruption du PNDC, ce n'est pas seulement la tonalité, c'est la nature même de l'opposition qui a changé. »*

Trente millions d'électeurs diront ce mardi s'ils souhaitent que ce ton nouveau, dont ils ont eu quelques échantillons pendant la campagne, soit demain une composante à part entière du jeu parlementaire.

R.-P. PARINGAUX.

(1) Les émeutes de Kwangju avaient éclaté au milieu du mois de mai 1980. Dirigées notamment contre le général Chun Doo Hwan, alors chef des services de renseignement, elles s'étaient transformées en insurrection armée malgré l'imposition de la loi martiale. La répression, par les militaires, avait fait plusieurs centaines de morts.

Un siège sur deux pour la formation majoritaire...

De notre envoyé spécial

Séoul. — Les élections parlementaires sud-coréennes de ce mardi 12 février sont les deuxièmes depuis la prise du pouvoir par les militaires en 1980, l'adoption d'une nouvelle Constitution et l'élection du général Chun Doo Hwan à la présidence. Tous les partis avaient alors été dissous et quelque six cents politiciens déchus de leurs droits. De nouveaux partis (celui du gouvernement et ceux d'une opposition légale fortement expurgée) avaient été mis sur pied pour les élections législatives de 1981.

Les principaux partis actuellement en présence sont : le Parti de la justice démocratique (PJD, majorité), d'une part, et, de l'autre, le Parti démocratique coréen (PDC), le Parti nationaliste coréen (PNC), le Nouveau Parti socialiste et le Parti néo-démocrate coréen (PNDC). Seul ce dernier, créé le 18 janvier, n'a pas participé, depuis quatre ans, au jeu parlementaire. Le système électoral retenu est un mélange de suffrage direct et de représentation proportionnelle favorisant le parti arrivé en tête.

Au total, 276 sièges sont à pourvoir. Deux députés sont élus dans chacune des 92 circonscriptions et 92 sont nommés par les partis eux-mêmes. En pratique, le parti majoritaire — qui ne présente qu'un candidat par circonscription — est quasiment assuré d'obtenir un siège sur deux, le second faisant l'objet d'une concurrence entre les partis d'opposition.

Les résultats de 1981 montrent comment le mécanisme hybride sert au renforcement du parti majoritaire. Le PJD avait obtenu 90 sièges au suffrage direct (soit moins de la moitié), mais s'en était vu attribuer 61 et un à la proportionnelle (soit les deux tiers). Avec 57 élus le PDC en avait reçu 24. Les chiffres étaient de 18 et 7 pour le PNC.

Le nombre des candidats est de 440 contre 635 il y a quatre ans. La différence s'explique surtout par la forte diminution du nombre des candidats indépendants, diminution consécutive au doublement de la somme exigée lors du dépôt de candidature (15 millions de wons soit environ 180 000 francs).

La campagne a duré officiellement vingt jours mais, pratiquement, la moitié. Dans chaque circonscription les candidats participent tous aux mêmes réunions et disposent chacun d'un temps de parole de trente minutes. Théoriquement, le porte-à-porte et la distribution de cadeaux et d'argent aux électeurs sont interdits. La presse admet néanmoins que ces pratiques sont généralisées.

R.-P. P.

Chine

Pékin est devenue l'une des villes les plus chères du monde

De notre correspondant

Pékin. — Le coup de bambou aurait-il remplacé le mur de bambou ? Alors que la Chine s'ouvre chaque jour un peu plus au monde extérieur et reçoit de plus en plus de visiteurs et d'hommes d'affaires étrangers, les prix des services ont connu depuis 1983 des hausses considérables. Au point que de nombreuses sociétés et ambassades s'en sont émues et que les conseillers économiques des pays du Marché commun se sont livrés à une enquête conjointe.

Il en ressort que Pékin, jadis ville bon marché quand les étrangers y étaient rares, qui était encore, en 1983, la sixième ville la plus chère du monde pour les hommes d'affaires (selon une étude réalisée à Londres) est en train de dépasser Tokyo, New-York ou Lagos. En un an, le prix des hôtels a augmenté de 20 % à 254 %.

Pour l'hôtel Pékin, presque entièrement loué par des sociétés (1), où la qualité du service est déplorable, une nouvelle hausse de 20 % à 30 % est attendue en mars. Louée 80 yuans (2) le mètre carré par mois, la chambre d'hôtel ou le bureau y atteignent des prix astronomiques. Une suite coûte l'équivalent de 22 000 F à 38 000 F et passera en mars de 28 500 F à 49 000 F. Plus cher qu'avenue Foch ! Un bureau rapporte à l'hôtel 175 000 F par an. Pas étonnant que la direction ait, en 1984, annoncé un bénéfice de 40 % !

Les bureaux — trop rares — ne sont pas en reste. L'immeuble de bureaux construit par la compagnie chinoise CITIC — le premier de Pékin — louera son espace 14 F le mètre carré par jour, soit quatre fois plus cher qu'à Paris. Il faudra, en outre, payer un an de loyer d'avancé et une caution de six mois. A l'hôtel Lido, le mètre carré est à 20 F et l'appartement à près de 60 000 F par mois. Pas étonnant que les protestations se multiplient et que le maintien d'un bureau à Pékin devienne, pour de petites sociétés, un investissement fort lourd. A cela les Chinois répondent que la liste des demandeurs est longue et que tant que les hommes d'affaires viennent, c'est qu'ils ne sont pas mécontents.

La pénurie de bureaux et de logements explique en partie ces prix, plusieurs projets de construction sont prévus pour les années à venir. Mais, plus que tout, on sent la volonté d'un certain nombre d'administrations de gagner beaucoup d'argent tout de suite. Sans guère de notion des coûts de revient, certaines appliquent carrément les tarifs américains ou japonais, sans réaliser que les services que l'on attend pour ces prix ne suivent pas ou même n'existent pas à Pékin.

Prix d'« amitié » ?

La gourmandise des prestataires de services — administrations jouissant d'un monopole — fait aussi que les étrangers paient pour les employés locaux des rémunérations sans commune mesure avec les salaires que touchent ces derniers, ni souvent avec leurs compétences réelles. Ainsi le Bureau des services peut-il garder comme commission jusqu'à 80 % de ces rémunérations.

Quant au coût de la vie pour les étrangers, il a également connu un coup de fouet. L'alimentation a augmenté de 50 %, les déplacements d'environ 35 %. Il en coûte de 120 à 140 yuans par personne pour un déjeuner d'affaires... Le prix d'un trois étoiles !

En pratiquant ces prix d'*« amitié »*, la Chine ne risque-t-elle pas de tuer rapidement la poule aux œufs d'or ? Elle ne le croit pas, car les potentialités d'affaires avec ce grand pays sont considérables, et la compétition est féroce. Cela crée néanmoins un malaise dans la communauté étrangère. Cette recherche forcenée des gains maxima fait-elle partie intégrante de la politique d'ouverture ou bien est-elle le fait d'organismes qui entendent en profiter ou qui cherchent à la saboter ? C'est une question à laquelle les dirigeants chinois seront sans doute appelés rapidement à fournir une réponse.

PATRICE DE BEER.

(1) Seuls les diplomates, les membres des compagnies aériennes et les journalistes sont autorisés à vivre en appartement. Les hommes d'affaires vivent et travaillent dans des chambres d'hôtel louées à l'année.

(2) Un yuan vaut environ 3,50 FF.

A TRAVERS LE MONDE

Maroc

● **CONDAMNATION DE QUATRE JEUNES.** — Quatre jeunes Marocains ont été condamnés, le 24 janvier, par un tribunal de Rabat à une peine de cinq ans de réclusion, annonce à Paris le CALPOM (Comité d'action pour la libération des prisonniers d'opinion au Maroc). Par ailleurs, ajoute le CALPOM, une vingtaine de personnes — pour la plupart des étudiants — ont été arrêtées entre le 10 et le 23 janvier, dans le cadre d'une *« action préventive conduite par la police en vue de contenir les protestations dans les universités, commémorant la Journée de l'étudiant détenu* (24 janvier) ».

Nigéria

● **UN CHEF D'ENTREPRISE FRANÇAIS ASSASSINÉ.** — M. Jean-Pierre Dumas, représentant de la société de construction routière Colas, a été assassiné, samedi 9 février, à Yola (nord-est du Nigéria). Six personnes, en relation avec cette affaire, ont depuis été arrêtées par la police. — *(AFP.)*

Philippines

● **MANIFESTATION DE RELIGIEUSES A MANILLE.** — Cinq mille personnes, pour la plupart des religieuses, ont manifesté, le lundi 11 février, à Manille pour protester contre le développement de la pornographie aux Philippines. Les manifestants, chantant des cantiques religieux, ont défilé sur la Ceinture touristique de Manille, une avenue que les religieuses ont rebaptisée *« repaire du vice »*, et ont brûlé une pile de revues pornographiques haute de 3 mètres. — *(AFP.)*

● **AFFRONTEMENT ENTRE L'ARMÉE ET LA GUÉRILLA COMMUNISTE.** — Les troupes gouvernementales ont tué le mois dernier une centaine de guérilleros communistes au cours d'un siège de six heures contre une base de la Nouvelle Armée du peuple (NAP) située dans la province de Mindanao, a annoncé, le dimanche 10 février, l'agence officielle philippine PNA.

Portugal

● **DÉMISSION DU VICE-PREMIER MINISTRE, M. MOTA PINTO.** — Tirant les conséquences de son remplacement, le 10 février, à la présidence du Parti social-démocrate par M. Rui Machete, le vice-premier ministre du gouvernement portugais, M. Mota Pinto, a, le lundi 11, présenté sa démission au premier ministre, le socialiste Mario Soares. — *(AFP.)*

DIPLOMATIE

RECEVANT A NEW-DELHI LE GÉNÉRAL JARUZELSKI

M. Gandhi évoque le rôle d'un agent polonais dans l'affaire d'espionnage

De notre correspondant

New-Delhi. — Le premier ministre indien, M. Rajiv Gandhi, a officiellement *« attiré l'attention »* du général Jaruzelski, en visite à New-Delhi, sur la mise en cause d'un agent polonais dans l'affaire d'espionnage qui agite la capitale indienne depuis trois semaines. Interrogé, lundi 11 février, par la presse après le premier entretien entre les deux chefs de gouvernement, le porte-parole du ministère indien des affaires extérieures a donné cette information, mais s'est refusé à s'engager plus avant, précisant seulement que ce délicat sujet n'avait pas figuré dans la conversation entre la délégation qui accompagne le général et les membres du gouvernement indien.

Reste que la publicité volontairement donnée par New-Delhi à cet aspect particulier de la rencontre au sommet constitue, malgré la brièveté de la référence, la première évocation officielle d'une implication polonaise dans le scandale. La presse indienne, habilement alimentée par des « fuites » contrôlées, avait révélé, la semaine dernière, que l'attaché commercial adjoint de l'ambassade polonaise à Delhi, M. Jan Haberka, était, avec le colonel français Alain Bolley, l'un des clients réguliers du réseau d'espionnage mis au jour le mois dernier.

Après quatre années d'activité clandestine, l'intéressé est normalement rentré à Varsovie en août 1984 ; il n'aurait donc pas fait l'objet d'un rappel ou d'une rentrée obligée. L'expulsion d'un second diplomate polonais après la confession de M. Coomar Narayan, le chef supposé du réseau, n'a pas été confirmée. Pas plus d'ailleurs que les allégations similaires concernant un diplomate est-allemand et un Soviétique.

La mise en cause désormais officielle des services d'espionnage polonais est cependant d'autant plus embarrassante pour le général Jaruzelski que sa visite en Inde constitue sa première sortie importante hors du bloc de l'Est. Le visiteur de Varsovie a néanmoins été reçu avec tous les honneurs, lundi matin, à l'aéroport de Delhi, par M. Rajiv Gandhi en personne et quelques-uns de ses ministres. Tapis rouge, revue de la garde, musique militaire et courte visite au palais du président de la République : le décorum traditionnel était en place, et il fallut attendre l'indication du porte-parole des affaires extérieures pour prendre la mesure du déplaisir indien à l'égard des diplomates espions même venus de l'Est.

Ambiguïté

Rien de comparable cependant avec le traitement infligé à Paris. Tandis que l'ambassadeur de France à Delhi, M. Serge Boidevaix, prépare discrètement ses bagages — il sera rentré à Paris pour la fin de ce mois, — le représentant de la Pologne est reçu par tous les dignitaires de l'Etat indien. Ambiguïté dont l'explication se trouve peut-être en partie dans le soutien enthousiaste apporté par le numéro un polonais aux initiatives prises par New-Delhi en matière de désarmement nucléaire mondial.

Lundi soir, au banquet officiel offert en son honneur, le général Jaruzelski a dénoncé *« les tentatives de déstabilisation économique, les agressions propagandistes »* et, ô ironie, *« les interférences dans les affaires intérieures d'Etats souverains »* dont la Pologne serait l'objet. Réaffirmant l'appartenance de son pays au pacte de Varsovie, le numéro un polonais a osé une comparaison et indiqué que les tentatives pour briser ces liens n'avaient *« pas plus de chances d'aboutir que la restauration du colonialisme en Inde »*.

Un protocole commercial prévoyant une augmentation de 30 % des échanges entre les deux pays est en négociation et devrait être signé avant la fin de la visite, vendredi, du général polonais. En dehors de l'Union soviétique, Varsovie est le premier partenaire économique de l'Inde dans le bloc de l'Est. Mais les échanges, en déséquilibre constant au profit de New Delhi, demeurent assez modestes et étaient par exemple trois fois moins élevés en 1984 que le commerce franco-indien (1). C'était il est vrai avant le *« scandale du siècle »*...

PATRICE CLAUDE.

(1) Les échanges indo-polonais se sont élevés à 1,6 milliard de francs en 1984, ceux de la France avec l'Inde ont atteint 5 milliards de francs, dont 2,9 milliards de francs d'exportations françaises.

● *Flambée de violence au Cachemire.* — Une flambée de violence a marqué, lundi 11 février, le premier anniversaire de l'exécution du dirigeant indépendantiste Maqbool Butt, l'un des fondateurs du Front de libération du Jammu-et-Cachemire, réclamant la formation d'un Etat du Cachemire souverain et unifié. A Srinagar, capitale de la partie sous administration indienne de cette province, une personne a été tuée quand la police a ouvert le feu pour disperser des manifestants. — *(Reuter.)*

● *Ultimatum des dirigeants sikhs.* — Des responsables du parti Akali Dal (autonomiste sikh, modéré) ont adressé, le 11 février, un ultimatum au gouvernement central, dans lequel ils demandent notamment la libération des militants sikhs arrêtés à la suite de l'intervention de l'armée au Pendjab, *en juin dernier*, et la punition des responsables des violences antisikhs qui se sont produites après l'assassinat d'Indira Gandhi. L'Akali Dal a l'intention d'organiser une *« longue marche »* sur New-Delhi à partir du 8 mars si ses exigences ne sont pas satisfaites. — *(AFP.)*

« Le seul espoir des juifs soviétiques est de servir de monnaie d'échange »

assure Alain Finkielkraut

L'écrivain Alain Finkielkraut a rendu compte, le lundi 11 février à Paris, des informations qu'il avait pu recueillir sur les juifs d'URSS lors de son voyage à Moscou et à Kiev. Ce voyage, qui devait se poursuivre dans d'autres villes d'URSS, avait été interrompu, l'écrivain et son amie Dominique Nora, journaliste à *Libération*, ayant été expulsés jeudi après trois jours d'interrogatoire par le KGB à Kiev.

L'écrivain avait cependant pu s'entretenir avec un certain nombre de *refuzniks* (juifs à qui le visa d'émigration pour Israël a été refusé). Il en retire le sentiment que les juifs d'URSS ne sont pas seulement, comme les minorités nationales, soumis *« à l'assujettissement de l'impérialisme russe »*, mais que leur communauté fait l'objet *« d'un effort programmé et méthodique de dissolution »* et est poussée vers *« l'assimilation forcée »*.

Alain Finkielkraut fait remarquer que, dans l'idéologie officielle, c'est maintenant la seconde guerre mondiale et non plus la révolution qui est présentée comme l'événement fondateur et que *« l'antisémitisme est en quelque sorte légitimé par l'antinazisme »*. Il relève trois types d'antisémitisme en URSS : l'antisémitisme « ordinaire », quotidien et traditionnel, l'antisémitisme officiel et celui de ceux *« qui, en privé, conviennent que la révolution a été une catastrophe, mais qui l'attribuent aux juifs bolcheviks »*.

Les juifs d'URSS, estime Alain Finkielkraut, ne peuvent espérer d'amélioration de leur sort pour des raisons d'ordre humanitaire de la part *« d'un régime auquel tout humanisme est étranger »*. Leur seul espoir, dit-il, réside dans le pragmatisme des autorités; c'est l'espoir de servir de monnaie d'échange dans les négociations internationales qui vont s'ouvrir. L'aggravation de la répression qu'ont actuellement à subir les juifs d'URSS serait ainsi une façon de faire monter les enchères avant les négociations.

Alain Finkielkraut relève également que les *refuzniks* s'inquiètent de recevoir de moins en moins de visites d'Occidentaux.

Ambassadeur des Etats-Unis à Paris

M. EVAN GALBRAITH ANNONCE SON PROCHAIN DÉPART DE FRANCE

M. Evan Galbraith, ambassadeur des Etats-Unis en France, a annoncé, lundi 11 février, qu'il quitterait ses fonctions en juillet prochain après un peu plus de trois années de séjour à Paris. Dans un communiqué diffusé par l'ambassade des Etats-Unis, M. Galbraith déclare que l'exercice de ses fonctions en France a été pour lui une *« expérience unique »*. *« Ma femme, qui a été pour moi un partenaire dans cette entreprise, et moi-même resterons proches de la France et espérons y revenir fréquemment. »*

Banquier de profession, M. Galbraith avait été nommé à Paris en novembre 1981, après avoir activement participé à la campagne de M. Reagan en 1980. Dans le communiqué diffusé lundi, M. Galbraith n'exclut pas la possibilité de jouer un rôle actif dans les rangs des conservateurs après son retour aux Etats-Unis.



LE VOYAGE DU ROI FAHD AUX ETATS-UNIS

Les divergences subsistent entre Washington et Ryad sur le règlement du conflit israélo-arabe

Correspondance

Washington. — La première journée de la visite du roi Fahd a pris fin dans un exceptionnel climat d'amitié, mais les déclarations publiques du souverain et du président Reagan confirment que les divergences de points de vue subsistent. Dans son allocution d'arrivée, le souverain saoudien, en évoquant le problème palestinien, *« raison essentielle de l'instabilité et de l'agitation dans la région »*, invitait le président *« à soutenir la juste cause du peuple palestinien »*. Mais, dans sa réponse, le président Reagan soulignait que *« la sécurité d'Israël et d'autres nations de la région, ainsi que les droits légitimes du peuple palestinien, pouvaient et devaient faire l'objet de négociations directes »*. Le secrétaire d'Etat, M. Shultz, devait être encore plus explicite au déjeuner du département d'Etat en déclarant qu'il n'y avait qu'une *« seule voie »* pour arriver à la paix au Proche-Orient, à savoir *« des négociations directes entre Israël et ses voisins arabes »* fondées sur la résolution 242 du Conseil de sécurité impliquant l'abandon par Israël des territoires occupés depuis 1967 en échange d'un traité de paix avec ses voisins arabes.

Ainsi les premières conversations n'annoncent aucun changement des positions respectives des deux parties. Les Américains n'ont pris aucun engagement de jouer un rôle plus actif, sauf si un véritable accord se dégageait des discussion entre secrétaire d'Etat, M. Shulasser Arafat. La nouvelle d'un accord intervenu à Amman sur *« une formule d'action commune »* pour aboutir à la solution du problème palestinien ne semble pas avoir modifié le point de vue des Américains. Le département d'Etat faisait savoir que les Saoudiens eux-mêmes s'interrogeaient sur ce que signifiait cette formule vague. Quant aux diplomates américains, ils affichaient leur scepticisme sur la portée de l'accord intervenu à Amman. Seul l'acceptation par l'OLP de la résolution 242, dit-on, représenterait une véritable *« percée »* vers un règlement de paix. Mais étant données les divergences de vues entre les pays arabes et au sein même de l'OLP, cette perspective paraît encore bien lointaine.

Le problème des livraisons d'armes à l'Arabie saoudite a été abordé indirectement dans la discussion au sujet de la guerre entre l'Irak et l'Iran. Le président Reagan a souligné que les Etats-Unis feraient tout leur possible pour mettre fin au conflit, mais aussi pour coopérer avec l'Arabie saoudite afin de protéger l'intégrité de son territoire. Le secrétaire d'Etat, M. Shultz, évoqua *« les longues années d'une coopération militaire efficace »* entre les Etats-Unis et l'Arabie saoudite, qui, selon lui, a permis de créer un bouclier saoudien solide face aux menaces de l'Iran. A dire vrai, en soulignant que la sécurité de l'Arabie saoudite était un élément vital pour la sécurité des Etats-Unis, les dirigeants américains préparent déjà le terrain en vue d'obtenir du Congrès réticent son approbation à la vente de quarante appareils F-15 supplémentaires.

HENRI PIERRE.

LA VISITE DE M. DUMAS A ALGER

« Il n'y a pas de problèmes entre la France et l'Algérie »

assure le ministre des relations extérieures

Alger *(AFP)*. — M. Roland Dumas a effectué, lundi 11 et mardi matin 12 février à Alger, une « visite de travail » au cours de laquelle il s'est entretenu avec son homologue algérien, M. Ahmed Taleb-Ibrahimi, et a rencontré le président Bendjedid Chadli. A son arrivée, le *ministre* français des relations extérieures, accueilli par M. Nourredine Harbi, vice-ministre chargé de la coopération, a *indiqué qu'il venait « débattre des grands dossiers qui intéressent les deux pays »*.

Il a souligné qu'il n'avait pas employé le mot « problèmes », car *« il n'y a pas de problèmes, il y a des dossiers et des affaires qui concernent l'Algérie et la France ainsi que cette région du monde »*. Cette visite « de contact » est la première qu'effectue M. Dumas au Maghreb depuis qu'il est à la tête de la diplomatie française. Le ministre français se rendra, vendredi 15 février, au Maroc avant d'aller ultérieurement en Tunisie.

Les relations intermaghrébines avec en toile de fond l'évolution du conflit du Sahara occidental ont été au centre des entretiens de M. Dumas. Les relations bilatérales entre la France et l'Algérie, cordiales depuis l'arrivée de M. Mitterrand au pouvoir, ont connu une phase plus délicate durant l'été 1984 avec le « voyage *privé* » du président français au Maroc peu après la signature du traité d'union maroco-libyen. *La visite de travail* à Alger du chef de l'Etat français, en octobre, avait visé à dissiper le malentendu et la présence de M. Claude Cheysson aux cérémonies du 1er novembre à Alger avait été appréciée par les Algériens.

● *Le numéro deux du FLN à Paris.* — M. Mohamed Chérif Messaadia, *numéro deux du Front de libération nationale*, devait — fait inhabituel — être reçu, ce mardi 12 février, par le président Mitterrand, à l'occasion de la première visite de travail qu'il effectue en France, depuis dimanche, à l'invitation du Parti socialiste. Il devait également rencontrer, mardi, M. Michel Rocard, ministre de l'agriculture, et le groupe socialiste de l'Assemblée nationale, et quitter Paris le soir même. Le responsable algérien s'est entretenu, lundi, avec les dirigeants du PS, notamment M. Lionel Jospin, avant d'être l'hôte à dîner de M. Christian Nucci, ministre délégué à la coopération et au développement.

● *M. Chadli aux Etats-Unis.* — Le président Chadli Bendjedid sera reçu à la Maison Blanche par le président Reagan, le 17 avril, a indiqué officiellement, lundi 11 février, la présidence américaine (*le Monde* du 9 février). En annonçant cette visite d'Etat, la première jamais effectuée aux Etats-Unis par un président algérien, la Maison Blanche s'est félicitée des *« excellentes relations »* entre les Etats-Unis et l'Algérie. — *(AFP.)*

Réunis à Rome

LES MINISTRES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DES DIX S'INQUIÈTENT DU DÉVELOPPEMENT DU TERRORISME

Les ministres des affaires étrangères des dix pays de la Communauté européenne se sont réunis, ce mardi 12 février, à Rome, pour une séance de coopération politique d'une journée. Le principal sujet de cet échange de vues devait être le développement du terrorisme en Europe et les moyens d'y faire face. Sur cette question, il était prévu que le ministre français des relations extérieures, M. Roland Dumas, fit le point de la coopération entre Paris et Rome avec son collègue italien, M. Giulio Andreotti, à l'occasion d'un entretien en aparté, compte tenu de la controverse à laquelle le problème des extraditions a donné naissance entre les deux capitales.

Au cours de cette journée, les ministres des affaires étrangères de la CEE devaient également examiner la situation au Proche-Orient et les initiatives que la Communauté serait susceptible d'y prendre, ainsi que les rapports Est-Ouest à trois semaines de la reprise des pourparlers américano-soviétiques sur la limitation des armements. L'Afrique et l'Amérique centrale figuraient également au programme des discussions.

LE ROI HUSSEIN ET M. ARAFAT SONT D'ACCORD POUR POURSUIVRE LES ENTRETIENS JORDANO-PALESTINIENS

(Correspondance.)

Amman. — A l'issue d'une visite de vingt-quatre heures de M. Yasser Arafat à Amman, un communiqué officiel a annoncé, lundi 11 février, que le roi Hussein de Jordanie et le chef de l'OLP étaient tombés d'accord *sur « une action commune en vue d'un règlement pacifique du problème palestinien »*. Aucun détail n'était cependant fourni sur le contenu de cet accord dont le principal intérêt semble, en attendant plus ample information, de relancer l'attention sur les discussions jordano-palestiniennes, qui n'avaient guère avancé depuis la tenue en novembre dernier à Amman du Conseil national palestinien.

Le souverain jordanien avait alors appelé l'OLP à s'associer à la Jordanie dans une initiative susceptible de relancer le processus de paix au Proche-Orient. Il suggérait de prendre pour but de cette initiative la résolution 242 du Conseil de sécurité des Nations unies et proposait pour cadre à des négociations de paix une conférence internationale. Les Jordaniens souhaitaient une réponse de l'OLP dans les délais les plus brefs possibles afin de pouvoir tirer parti du climat créé par la réélection du président Reagan à la Maison Blanche.

Au cours des trois dernières semaines, le comité exécutif de l'OLP *s'est réuni à plusieurs reprises* à Tunis pour étudier la proposition du roi Hussein, tandis qu'un des proches conseillers de M. Yasser Arafat, M. Khaled El Hassan, faisait la navette entre la capitale tunisienne et Amman. Le scepticisme était cependant de rigueur dans la capitale jordanienne, où l'on s'attendait à une nouvelle reculade du chef de l'OLP.

A première vue, l'accord annoncé lundi soir va à l'encontre de ce scepticisme, mais il convient toutefois de ne pas en tirer de conclusions hâtives. Les dirigeants jordaniens et palestiniens interrogés sur le contenu de cet accord demeurent extrêmement vagues. *« Il s'agit juste de principes »*, déclare un conseiller du roi Hussein. *« Les discussions vont continuer »*, souligne-t-on dans l'entourage de Yasser Arafat, ce qui paraît signifier qu'il s'agit avant tout d'un accord sur la poursuite des pourparlers jordano-palestiniens.

L'OLP rejette toujours la résolution 242 des Nations unies, que le roi Hussein considère comme la seule base réaliste pour un règlement de la question palestinienne. Les modalités de représentation de la centrale palestinienne dans d'éventuelles négociations de paix, autre sujet sensible, n'ont pas non plus été définies.

Selon un membre du comité exécutif, l'OLP attendrait, d'autre part, les résultats de la visite à Washington du roi Fahd d'Arabie saoudite.

EMMANUEL JARRY.

Soudan

SUPPLICES EN TOUT GENRE

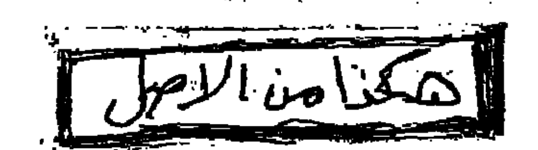
Khartoum *(AFP)*. — Un tribunal pénal de Khartoum a condamné, dimanche 10 février, à des supplices variés, qui vont de la morsure aux coups de pied, trois personnes reconnues coupables de coups et blessures volontaires.

Selon le registre quotidien des décisions des douze tribunaux pénaux de la capitale soudanaise, la dixième chambre a décidé que l'un des condamnés, Izzedin Adam, garçon de courses, *recevra vingt-cinq coups de fouet*, des coups de pied à la tête et sera mordu dans le dos.

Un second coupable, Ismail Mohamed Khode, se verra également infliger vingt-cinq coups de fouet et des coups de pied dans le ventre.

Le troisième condamné, Jabir Ismail Al-Fau, boucher, recevra trente coups de fouet, des coups de pied à la tête et aura la main droite brisée.

En outre, tous trois devront soit payer une amende de 20 livres (à peu près 25 dollars américains), soit passer trente jours en prison. Le tiers de ces amendes sera versé à la partie civile, à titre de dommages et intérêts, a décidé le tribunal, qui n'a pas précisé par qui ni comment seraient appliqués les châtiments corporels.



PROCHE-ORIENT

Iran

LE SIXIÈME ANNIVERSAIRE DE LA RÉVOLUTION ISLAMIQUE

Une interminable lutte pour le pouvoir

Six ans après la révolution islamique du 11 février 1979, le régime est toujours en proie aux conflits qui opposent entre elles les différentes factions du clergé au pouvoir. Ce défi persistant voue souvent la politique de Téhéran à un immobilisme stérile et dangereux. Plus grave encore, les rivalités au sein du sérail islamique se sont aggravées, une lutte feutrée pour la succession s'étant engagée en 1984 à la suite de la dégradation de l'état de santé de l'imam Khomeiny. Le « guide de la révolution », qui intervient moins fréquemment dans ces querelles intestines, demeure cependant le seul maître à bord et l'arbitre incontesté qui impose ses vues. Malgré ses quatre-vingt-six ans et sa santé fragile, il reste la pièce maîtresse du régime et l'autorité suprême dont les décisions ne sont jamais mises en cause ouvertement.

Amoindri physiquement, l'imam ne peut contrôler l'application au jour le jour de sa politique et a délégué une partie de ses attributions à l'ayatollah Hossein Ali Montazeri, qui passe de plus en plus pour son dauphin. Contesté il y a encore deux ans par ses pairs au sein de la haute hiérarchie religieuse, l'ayatollah Montazeri s'est révélé au fil des mois un tacticien habile et efficace. Il ne possède certes pas le charisme de l'imam, mais est pourvu d'une bonne dose de sagesse paysanne, et son discours a récemment évolué pour devenir celui d'un dirigeant responsable soucieux d'améliorer l'image de marque du régime.

C'est ainsi qu'il est intervenu à plusieurs reprises vers la fin de l'année 1984 en faveur de M. Bazargan et de ses amis libéraux en butte à la vindicte des éléments jusqu'au-boutistes des Gardiens de la révolution. Eliminé du Parlement sous la pression des ultras, M. Bazargan, qui avait été le premier chef de gouvernement de la République islamique, n'a pas désarmé et poursuit inlassablement, dans la mesure de ses moyens, sa lutte tranquille pour la libéralisation du régime de Téhéran. Il a publié en septembre dernier un ouvrage fort critique, *la Révolution en deux mouvements*, dans lequel il affirme que tous les malheurs présents de l'Iran proviennent de la regrettable propension qu'ont les religieux à monopoliser le pouvoir. Il va encore plus loin en soutenant que l'imam Khomeiny porte l'entière responsabilité de cette situation, car, dit-il, il a taillé à sa mesure un régime qui n'est *« ni démocratique, ni fasciste, ni marxiste »*, mais constitue un ensemble hétéroclite qui ne tient que par sa seule présence. Il laisse ainsi entendre que la Révolution islamique survivra difficilement à la disparition de l'imam.

L'ouvrage de M. Bazargan, tiré à deux reprises à plus de 60 000 exemplaires et vendu dans toutes les librairies de Téhéran, a attiré la colère des « radicaux ». L'ancien procureur de la révolution de Téhéran, M. Assodallah Ladjevardi, et les étudiants de la ligne de l'imam ont tenté aussitôt de discréditer M. Bazargan en publiant des documents *« compromettants »* découverts dans l'enceinte de l'ambassade des Etats-Unis. Le domicile de M. Yazdi, ancien ministre des affaires étrangères et l'un des fidèles lieutenants de M. Bazargan, et celui du fils de ce dernier ont été incendiés par des Gardiens de la révolution proches de M. Ladjevardi. Le siège du parti de M. Bazargan a été attaqué lors d'une réunion publique, et plusieurs des collaborateurs les plus proches de l'ancien premier ministre ont été passés à tabac. Sollicité par M. Bazargan, l'ayatollah Montazeri n'a pas hésité à intervenir personnellement pour exiger qu'un terme soit mis aux attaques contre le groupe des « libéraux » qui, selon lui, ont la même légitimité que les autres groupements islamiques. L'attaque dont vient d'être l'objet le siège du parti de M. Bazargan constitue un échec pour le dauphin de l'imam.

Une victoire des « modérés »

L'ayatollah Montazeri, dont l'une des attributions est précisément de superviser et d'unifier le pouvoir judiciaire, avait eu plus de succès dans l'épreuve de force qu'il avait engagée contre M. Ladjevardi, qui avait fait de la prison d'Evine, dont il était le directeur, un véritable Etat au sein de l'Etat, en s'opposant systématiquement aux tentatives du Conseil supérieur de justice (qui comprend cinq hauts dignitaires religieux traditionalistes) pour normaliser la procédure judiciaire en l'islamisant conformément à la Constitution. En sa qualité de procureur de la révolution de Téhéran, M. Ladjevardi s'est opposé à toute ingérence du pouvoir judiciaire dans les affaires de la prison d'Evine, qu'il a toujours considérée comme une chasse gardée, y multiplient les exécutions sommaires. Celui que beaucoup d'Iraniens appelaient le « boucher de Téhéran » a été neutralisé finalement, en deux temps. En octobre 1984, il a été privé de son poste de directeur de la prison d'Evine, et tout récemment encore, au début de février, de ses fonctions de procureur de la révolution de Téhéran.

Le départ de M. Ladjevardi, qui fut pendant près de cinq ans l'âme et le principal inspirateur de la répression, constitue une importante victoire pour les « modérés » du régime. L'ancien directeur de la prison d'Evine était notamment hostile à toute mesure de libération des détenus politiques, estimant qu'une fois libérés ces derniers recommenceraient aussitôt leurs « activités subversives ». L'ayatollah Montazeri pense pour sa part que les groupes opposés à la révolution, défaits politiquement et militairement, ne représentent plus un danger pour le régime, et que, en conséquence, il faut prendre le risque de libérer graduellement certaines catégories de détenus dont le maintien en prison discrédite le régime. Dans cet esprit, le dauphin de l'imam avait fait préparer une liste de trois mille détenus politiques, pour la plupart des femmes et des enfants, dont il suggérait l'élargissement. Il n'a pu cependant obtenir le feu vert de l'imam, qui, dans ce cas précis, semble s'être rangé à l'avis de M. Ladjevardi.

La victoire remportée par l'ayatollah Montazeri semble donc fragile et partielle. Bien qu'affaibli par sa double disgrâce, M. Ladjevardi demeure dans la hiérarchie judiciaire et dispose en outre de puissantes complicités au sein de la fraction jusqu'au-boutiste des Gardiens de la révolution. Il est vrai que désormais — théoriquement du moins et en vertu d'une décision rendue publique il y a deux mois, — aucune sentence de mort ne pourra être appliquée sans l'approbation du Conseil supérieur de justice et que de nombreux tribunaux révolutionnaire connus pour leur procédure expéditive ont été dissous à travers le pays. Mais la lutte entre l'appareil répressif datant du début de la révolution et les nouvelles institutions de la justice islamique péniblement mises en place n'en est encore qu'à ses débuts. Nombreux sont les parquets et tribunaux révolutionnaires qui échappent au contrôle du pouvoir judiciaire central et continuent leur travail de répression d'une manière indépendante.

En ce qui concerne la stratégie à suivre pour mettre un terme à la guerre du Golfe, les divergences entre les différents courants du pouvoir sont moins évidentes. Nul parmi les dirigeants n'ose en effet s'opposer à l'imam et s'élever ouvertement contre la poursuite de la guerre, qui est devenue d'autant plus impopulaire qu'on ne voit pas comment elle peut se terminer par une victoire militaire de plus en plus improbable. L'imam Khomeiny a d'ailleurs découragé toute récrimination possible à ce sujet en réaffirmant une fois de plus, en décembre dernier, à l'occasion de la commémoration de la naissance du prophète, et en paraphrasant un des versets du Coran, que la guerre durera *« jusqu'à la disparition de tous les centres de complot à travers le monde »*.

Une guerre d'usure

On note cependant un net infléchissement du ton des discours officiels concernant la poursuite de la guerre. Les responsables ne parlent plus de l'« opération finale » censée mettre les Irakiens à genoux, semblant ainsi envisager une interminable guerre d'usure qui ne prendrait fin qu'avec l'effondrement politique du régime irakien.

La guerre d'usure est cependant une arme à double tranchant et coûte aussi cher à l'économie iranienne qu'à celle de Bagdad. Le coût du conflit pèse lourdement sur le niveau de vie d'un pays qui compte entre trois et quatre millions de chômeurs. C'est d'ailleurs dans le but d'aggraver une situation économique désastreuse que l'Irak a déclenché une nouvelle escalade militaire, dans les eaux du Golfe, pour tenter de priver le régime de Téhéran de son unique source en devises étrangères.

Les dures réalités de la crise financière et économique, accentuée par le blocus de l'île de Kharg, ont apparemment renforcé le courant pacifiste au demeurant silencieux. Selon toute évidence, celui-ci est à l'origine des tentatives d'ouverture vers l'Occident ébauchées en juillet dernier par l'hodjatoleslam Rafsandjani, qui a renforcé son pouvoir au Parlement et dans le pays à la suite des élections législatives et qui dispose apparemment du soutien discret de l'ayatollah Montazeri.

Mais les adversaires d'une paix négociée et d'un rapprochement avec l'Occident demeurent encore tout-puissants et semblent confortés dans leur détermination par l'intransigeance dont fait montre l'imam Khomeiny en ce qui concerne la poursuite de la guerre.

JEAN GUEYRAS.

EUROPE

Grande-Bretagne

Le gouvernement convaincu de « désinformation » pendant la guerre des Malouines

De notre correspondant

Londres. – Le premier ministre et la plupart des membres du gouvernement sont furieux. Ils avaient du mal à cacher leur embarras lors de la réception organisée lundi 11 février pour célébrer le dixième anniversaire de l'élection de Mme Thatcher à la tête du Parti conservateur. A cette occasion, le premier ministre ne s'attendait pas à recevoir ce que la presse considère comme « *une sévère leçon* ».

Quelques heures plus tôt, à la surprise générale, le jury de la cour de Londres venait d'acquitter un haut fonctionnaire du ministère de la défense accusé, aux termes de la loi sur les secrets officiels, d'avoir transmis à un député de l'opposition un dossier confidentiel concernant les circonstances troublanes au cours desquelles le croiseur argentin *General Belgrano* a été coulé par un sous-marin britannique au début de la reconquête des Malouines.

En juillet 1984, M. Clive Ponting, trente-huit ans, chef du bureau chargé des opérations de la marine, a adressé anonymement à M. Tam Dalyell, député travailliste, deux rapports (qui n'étaient pas ou plus classifiés) révélant que le gouvernement avait immédiatement induit en erreur le Parlement sur cet épisode crucial du conflit et qu'ensuite le ministère de la défense s'était évertué à dissimuler cette « désinformation », malgré de multiples demandes d'explications présentées à la Chambre des communes.

Cette révélation a relancé avec éclat la polémique sur les événements du 2 mai 1982 à propos desquels existaient déjà de sérieux soupçons, puisque l'opposition, depuis deux ans, réclamait la création d'une commission d'enquête à ce sujet. On devinait que le gouvernement avait agi avec précipitation, en choisissant délibérément l'escalade. En effet, le torpillage du *General Belgrano* – dont 368 membres d'équipage ont péri – avait marqué un point de non-retour au lendemain du commencement des hostilités. A l'époque, le gouvernement de Mme Thatcher avait eu du mal à justifier l'ordre d'interception car le navire argentin se trouvait en dehors de la « *zone d'exclusion* » fixée précédemment par le commandement britannique.

C'était d'autant plus gênant que, au moment de l'attaque, le gouvernement péruvien tentait une ultime médiation entre Londres et Buenos-Aires (mais Mme Thatcher a toujours déclaré que le 2 mai elle ignorait encore cette démarche). Le 4 mai, Sir John Nott, ministre de la défense, devait affirmer que l'intervention du sous-marin nucléaire d'attaque *Conqueror* avait été rendue inévitable parce que « *le* Belgrano *se dirigeait vers* » la flotte britannique et était donc sur le point de franchir la limite établie.

Or l'un des documents transmis par M. Ponting l'an dernier a montré que, plusieurs heures avant le torpillage, le croiseur avait fait demi-tour et s'éloignait de la flotte britannique. Scandale : si Mme Thatcher et les membres de son cabinet, quand l'ordre a été donné, n'étaient pas au courant de ce changement (curieusement, l'état-major a cru bon de ne pas fournir aussitôt cette information), *ils* le savaient *fort bien* deux jours après, lors de la communication aux Communes. M. Ponting a apporté la preuve d'un mensonge évident que les services de M. Michael Heseltine, actuel ministre de la défense, ont voulu taire.

L'opposition triomphe...

Face à un tollé général, Mme Thatcher a dû reconnaître en septembre dernier que la version gouvernementale était inexacte. Mais elle a fait front comme à son habitude en répliquant que la question sur la « *position précise du* Belgrano *était hors de propos* » et que si c'était à refaire elle agirait de même, car le croiseur argentin représentait, quoi qu'il en soit, une menace pour le corps expéditionnaire britannique. Cependant, quelques semaines plus tard, on devait apprendre que l'un des livres de bord du sous-marin *Conqueror* avait mystérieusement disparu, ce qui ne faisait qu'ajouter à la confusion du gouvernement.

« *Quelqu'un*, a déclaré M. Ponting à son procès, *devait apprendre au Parlement comment il avait été trompé et comment le gouvernement se proposait de tromper encore une commission des Communes.* » Débat de principe : la défense de M. Ponting était aussi celle de la démocratie parlementaire à laquelle les Britanniques sont profondément attachés.

Ce jugement ne manquera pas d'avoir de multiples répercussions. Toute la presse le soulignait mardi matin dans ses éditoriaux. Le titre du *Financial Times* était éloquent : « La loi est un âne. » Pour sa part le *Times* félicite le jury pour « *son sublime mépris* » du caractère « *répressif* » de la loi sur les secrets officiels (qui date de 1911). Le quotidien estime qu'il ne reste plus au gouvernement qu'à introduire une nouvelle législation plus adoptée, plus limitée dans son champ d'application, et à en faire usage seulement à bon escient. Le *Daily Telegraph* est plus réservé sur cette décision de justice et fait observer que M. Ponting, malgré son geste, continue de défendre le bien-fondé de l'opération sur les Malouines dans son ensemble. Quant au *Daily Telegraph* et au *Daily Star* ils considèrent ce verdict comme un dangereux précédent.

L'opposition travailliste triomphe et estime que le gouvernement va devoir cesser la « chasse » à laquelle il s'est livré ces dernières années pour tenter d'empêcher les fuites de plus en plus nombreuses dans les diverses administrations. Les dirigeants travaillistes rappellent que Mme Thatcher a profondément remanié la haute fonction publique, selon ses conceptions, après son arrivée au pouvoir. Ils affirment qu'elle paie maintenant ses excès et la « manie du secret » dont fait preuve son cabinet. Plusieurs groupes de pression se sont constitués pour réclamer une loi sur la liberté de l'information telle qu'elle existe aux Etats-Unis, où M. Ponting n'aurait pu être poursuivi.

FRANCIS CORNU.

AMÉRIQUES

Etats-Unis

Une large majorité d'Américains sont favorables à la peine de mort

Deux sondages récents aux Etats-Unis viennent d'indiquer qu'une majorité sans précédent d'Américains sont favorables à la peine de mort. Dans une enquête de la firme Gallup, 72 % des personnes interrogées se sont prononcées pour la peine capitale, ce pourcentage s'élevant à 84 % d'après un autre sondage réalisé par une agence de presse américaine. En 1966, ce nombre était de 42 %.

La dernière étude d'opinion, menée sur un échantillon d'environ mille cinq cents personnes, révèle cependant que près de 53 % des Américaines interrogés estiment que la peine de mort n'est pas appliquée de manière équitable et 65 % pensent que les condamnés appartenant à des minorités raciales sont exécutés en plus grand nombre que les autres.

Une chose est sûre : le rythme des exécutions dans les prisons américaines ne cesse de s'accélérer. Alors qu'en 1977, l'année qui avait suivi la remise en pratique de la peine capitale, un seul condamné était passé sur la chaise électrique, ce nombre a été de deux en 1979 et 1982, de cinq en 1983 et de vingt et un en 1984. Au cours des deux premières semaines de 1985, quatre exécutions ont déjà eu lieu, dont celle d'un homme – un Noir – qui n'était même pas accusé de meurtre. Quelque mille quatre cent soixante-dix criminels, condamnés à la peine capitale, attendent leur sort actuellement dans les cellules de la mort de leur prison.

La peine de mort est particulièrement populaire dans les Etats du Sud – une femme a été exécutée, début novembre, en Caroline-du-Nord, – et notamment en Floride. Cet Etat avait été entre 1972 et 1976 à la pointe de la bataille juridique menée par les partisans de la chaise électrique (ou de tout autre moyen autorisé pour donner légalement la mort) et visant à mettre la législation des Etats en conformité avec les exigences de la Cour suprême (*le Monde* du 3 novembre 1984).

En quarante ans, le gouverneur de Floride, M. Bob Graham, a signé quatre-vingt-seize verdicts de condamnation à mort, dix de ces sentences ayant été, dans le même temps, appliquées.

Même des personnalités très libérales, comme M. Henri Schwarzschild de l'American Civil Liberties Union (Union américaine pour les libertés civiles) désespèrent de pouvoir enrayer cette vague et parlent d'un véritable « *bain de sang* ». Le dernier sondage réalisé aux Etats-Unis laisse cependant un tout petit espoir : 8 % seulement des Noirs interrogés et 28 % des Blancs sont d'une façon absolue et définitive favorables à la peine de mort. Les chiffres concernant une abolition éventuelle – 28 % de Noirs, 11 % de Brilancs – ne sont malgré tout gdère encourageants.

M. L.

Polémique autour de la série télévisée « Les meurtres des enfants d'Atlanta »

Atlanta (*AFP*). – Quatre ans après la vague de meurtres d'enfants noirs à Atlanta, la capitale de la Georgie revit l'affaire avec colère et angoisse à travers une série télévisée qui suscite une polémique nationale. « *Les meurtres des enfants d'Atlanta* », film réalisé par la chaîne CBS et programmé cette semaine paraît, en effet, innocenter l'homme qui a été condamné pour ces assassinats, Wayne Williams, provoquant la fureur des autorités de la ville, qui accusent CBS de « *distorsion dégoûtante* ».

Le téléfilm, réalisé en deux parties, recrée l'atmosphère de terreur qui régna dans Atlanta, alors que durant vingt-deux mois, de 1979 à 1981, vingt-neuf jeunes Noirs du quartier pauvre de la ville étaient assassinés, la plupart par étranglement. On ne retrouva ni armes ni témoins pour aucun de ces crimes. En février 1982, l'arrestation de Wayne Williams, reconnu ensuite coupable de deux meurtres, et sa condamnation à la prison à vie mirent un terme à l'affaire. La police le considère également comme responsable, quoique sans preuves formelles, de vingt-deux autres assassinats.

Le film défend une thèse que les notables d'Atlanta jugent inacceptable et contre laquelle ils protestent avec véhémence : l'émission suggère, en effet, avec insistance que Wayne Williams a été un bouc émissaire innocent et que, « *agneau sacrifié sur l'autel d'Atlanta* », il a été condamné d'une façon expéditive par des autorités plus préoccupées de l'image de leur ville que d'une enquête qui piétinait depuis de longs mois.

Plusieurs responsables, dont le maire de la ville, M. Andrew Young, ancien représentant des États-Unis auprès des Nations unies, se sont déclarés insultés par les conclusions du film et ont pris à parti la direction de CBS, qui a dû accepter de préciser, avant sa diffusion, qu'il ne s'agissait pas d'un documentaire.

Quant à Wayne Williams, qui a toujours clamé son innocence, il a regardé la première partie du film dans sa cellule de la prison de Jackson.

AFRIQUE

Uruguay

DÉMISSION DU PRÉSIDENT SORTANT LE GÉNÉRAL GREGORIO ALVAREZ

Montevideo *(AFP, AP, Reuter)*. – Le président de la République uruguayenne, le général Gregorio Alvarez, a annoncé lundi 11 février, qu'il démissionnait de ses fonctions de chef de l'Etat.

Cette démission intervient plusieurs semaines avant la date prévue pour la passation des pouvoirs au président civil élu, M. Julio Sanguinetti, qui doit prendre officiellement ses fonctions le 1er mars, la nouvelle Assemblée législative, élue en novembre dernier, se réunissant le 15 février.

Le Conseil de la nation (la plus haute instance du pays) a accepté la démission du président mais a demandé aux ministres de conserver leurs portefeuilles jusqu'à la prestation de serment du président élu. Le président de la Cour suprême, M. Rafael Adieggo, doit être désigné pour assurer l'intérim.

La tradition aurait voulu que le général Alvarez remette les symboles du pouvoir – l'écharpe et le bâton – à son successeur, mais celui-ci a refusé que le chef de la junte et son gouvernement participent à la cérémonie.

Le général Alvarez, âgé de soixante ans, est l'un des officiers qui s'emparèrent du pouvoir en juin 1973. Il avait été élu président de la République en septembre 1981.

Cameroun

L'UPC est prête à « sortir de la clandestinité »

affirme son secrétaire général

Les militants de l'UPC (Union des populations du Cameroun), avait dit M. Paul Biya lors de sa récente visite officielle à Paris, « *peuvent rentrer dans leur pays natal, mais pas avec l'étiquette de l'UPC, puisqu'elle n'a pas d'existence légale* » (*le Monde* du 9 février). « *Nous voudrions que les propos du chef de l'Etat signifient quelque chose* », nous a déclaré, lundi 11 février, le secrétaire général de l'UPC, M. Woungly Massaga. « *Moi, je suis disposé à rentrer demain au Cameroun. Mais que signifie abandonner son « étiquette » ? Cela veut-il dire que nous devrions nous livrer à un lavage de cerveau ? Tout ceci n'est qu'un jeu. Nos camarades ont fait des démarches répétées auprès de l'ambassade* [du Cameroun] *pour obtenir des passeports, sans aucun résultat. Toutes les ambassades ont reçu des instructions de Yaoundé pour refuser des passeports aux opposants.* » Invité à assister au vingt-cinquième congrès du Parti communiste, M. Massaga a reçu des autorités françaises un « *sauf-conduit de quelques jours* », qui expire mercredi.

Tous les gouvernements français successifs, explique-t-il, ont reconduit mon interdiction de séjour. « *Je suis clandestin dans tous les pays* », ajoute-t-il, précisant qu'il vit « *avec des identités d'emprunt un peu partout* ». « *Cela va faire quinze ans que je n'ai pas vu ma femme et mes enfants, qui vivent à Cuba.* » Aujourd'hui, affirme M. Massaga, l'UPC « *sort de clandestinité* » et va engager une action sur le plan international pour, notamment, faire admettre que l'interdiction qui la frappe au Cameroun est contraire à la Constitution camerounaise.

L'Union des populations du Cameroun fonde sa revendication sur l'amnistie, décrétée le 25 février 1960 par M. Ahmadou Ahidjo, alors chef de l'Etat, qui reconnaissait à nouveau son existence légale. Un médecin de Yaoundé, le docteur Sendé, s'est prévalu de ce même décret pour intenter un procès devant la Cour suprême, le 31 janvier dernier. Le tribunal s'est déclaré incompétent, et le docteur Sendé a été débouté. Selon M. Massaga, « *il a été arrêté il y a trois jours* ». Un autre mouvement d'opposition, l'OCLD (Organisation camerounaise de lutte pour la démocratie), qui devait organiser à Paris un « *colloque national des Camerounais de l'étranger* », s'est vu interdire cette manifestation, vendredi 8 février, au motif, selon le ministère de l'intérieur, que cette réunion était « *de nature à troubler l'ordre public et à porter atteinte aux relations internationales de la France* » (1). De son côté, l'UPC devait organiser une conférence de presse, mardi 12 février, à Paris, salle de la Mutualité.

Pour M. Massaga, « *la raison d'Etat permet tous les abus* ». Il explique que l'UPC est « *une organisation progressiste dont les thèses se réclament du socialisme* », mais qui ne reçoit aucune aide des pays « *progressistes et socialistes* ». Le secrétaire général de l'UPC estime que le gouvernement français a les moyens de peser sur le gouvernement camerounais de façon que celui-ci instaure le multipartisme, comme l'autorise, affirme-t-il, la Constitution camerounaise. En revanche, si le gouvernement français choisit le « *pourrissement* » de la situation politique au Cameroun, ajoute-t-il, cela « *peut aboutir à des explosions* ». M. Massaga justifie la nouvelle stratégie de l'UPC par les résultats d'un travail de « *formation des militants* » au Cameroun. Il se fonde aussi sur les résultats d'un sondage effectué par le journal camerounais *le Messager* (mais non publiés), montrant que 85 % des personnes interrogées se déclaraient favorables au multipartisme et donc, estime-t-il, à la légalisation de l'UPC. « *Les autorités se rendent compte de notre implantation au Cameroun* », assure M. Massaga, ajoutant : « *Nous sommes décidés à nous comporter de manière très responsable.* » « *Nous sommes prêts*, poursuit-il, *à désigner une dizaine de nos camarades pour faire l'expérience de l'expression upéciste au sein de l'UNC* – Union nationale camerounaise, parti unique. »

Le secrétaire général de l'UPC indique que la moitié des cinquante-six membres du comité central de son organisation résident au Cameroun, et que les militants sont notamment implantés à Yaoundé, Douala et Nkongsamba. A l'étranger, notamment à Paris, les militants doivent passer une année par une « *structure d'accueil* », le MANIDEM, avant de pouvoir intégrer l'UPC. « *Nous pouvons mobiliser quelques milliers de personnes en France* », affirme-t-il.

L. Z.

(1) C'est également parce qu'elle était « *de nature à troubler l'ordre public et à porter atteinte aux relations internationales de la France* » qu'une conférence de presse du MORENA (Mouvement de redressement national, parti interdit au Gabon) a été interdite, le 7 février dernier (*le Monde* du 9 février).

Kenya

Violents affrontements à l'université de Nairobi

De notre correspondant

Nairobi. – L'agitation que connaît, depuis le mercredi 6 février, l'université de Nairobi, après la décision gouvernementale – présentée comme sans appel – d'expulser trois étudiants et de retirer leur bourse à cinq autres, a tourné à la tragédie. Au moins un étudiant a, en effet, trouvé la mort, et une dizaine d'autres ont été sérieusement blessés au cours des violents affrontements qui ont marqué, dimanche 10 février, le bouclage et le nettoyage du campus par les forces de l'ordre, vient de révéler la presse kényane.

Les responsables étudiants ont refusé de lever leur ordre de boycottage des cours et de reprendre le chemin des amphithéâtres, le lundi 11 février, comme le leur demandait le vice-chancelier de l'université, sous peine d'expulsion. Ils réclament la levée des mesures disciplinaires, soudaines et non motivées, qui ont frappé plusieurs des leurs, comme M. Mwandawiro Mganga, président de l'Organisation étudiante de l'université de Nairobi (SONU) pendant la dernière année académique. En dehors de cette revendication de départ, ils réclament la libération de quatre de leurs collègues, condamnés, en 1983, à des peines de six à dix ans d'emprisonnement pour avoir soutenu le coup d'Etat manqué d'août 1982, fomenté par l'armée de l'air.

Pourquoi le gouvernement a-t-il soudainement fait acte d'autorité, au risque d'interrompre sa « lune de miel » avec l'Université, déjà longue d'une année ? Selon M. Mwandawiro, les autorités auraient eu vent d'une réunion étudiante au cours de laquelle la discussion avait notamment porté sur l'écrivain kényan Ngugi Wa Thiong'o, exilé à Londres depuis 1982 et accusé récemment par certains ministres d'être, lui et son groupe, « *des agents stipendiés de puissances communistes et les propagandistes d'idéologies mal digérées* ».

Les autorités kényanes ont-elles soupçonné certains dirigeants étudiants de vouloir créer un syndicat national maintenant qu'une deuxième université s'est ouverte, l'an dernier, à Eldoret (nord du pays) et ont-elles craint que celui-ci échappe à leur contrôle ?

Au Kenya, comme dans beaucoup d'autres pays africains, les relations entre le pouvoir et ses étudiants passent continuellement par des hauts et des bas. Ainsi, l'université de Nairobi avait-elle été « dissoute » au lendemain du coup d'Etat manqué d'août 1982 et n'avait rouvert ses portes qu'en octobre 1983. Le gouvernement avait alors pris la précaution de « casser » cette université, qui accueille quelque six mille étudiants en six collèges.

En mars dernier, une délégation étudiante avait été invitée à prendre le thé à State House, avec M. Daniel Arap Moi, chef de l'Etat et chancelier de l'université. Puis, celui-ci s'était, à son tour, rendu sur le campus et avait, à cette occasion, relevé l'indemnité journalière de 45 à 60 shillings. M. Mwandawiro avait alors déclaré : « *Cette visite prouve que la guerre froide est finie. Le Kenya est notre mère patrie et nous serons les derniers à créer des troubles.* »

JACQUES DE BARRIN.

politique

UN PROCÈS AVEC « LE CANARD ENCHAÎNÉ », UN DOSSIER DE « LIBÉRATION »

M. Le Pen est accusé d'avoir torturé en Algérie

Libération du 12 février publie les témoignages de cinq Algériens accusant nommément M. Jean-Marie Le Pen d'avoir, en 1956 et 1957 à Alger, supervisé en tant qu'officier du 1er REP les sévices dont ils furent victimes durant des interrogatoires et, dans certains cas, d'y avoir participé. Ces témoignages reprennent certains de ceux que le _Canard enchaîné_, assigné en justice par le président du Front national, voulait soumettre au tribunal de Paris.

Evoquant cette affaire, Mme Georgina Dufoix, porte-parole du gouvernement, a estimé sur Canal Plus que le dossier de _Libération_ est _« particulièrement difficile à admettre pour les démocrates que nous sommes et pour les gens qui, comme moi, se sont battus pour l'indépendance de l'Algérie »_. _« Ce qui me frappe_, a poursuivi Mme Dufoix, _c'est que M. Le Pen, sous des airs quelquefois extrêmement courtois, a des thèses de haine. »_

De son côté, M. Le Pen a estimé que les témoignages publiés par _Libération_ sont « des faux ». Il a ajouté que pendant la guerre d'Algérie « les interrogatoires n'entraient pas dans sa mission ».

Enfin, lundi soir à Antenne 2, M. Poperen avait annoncé, au nom du PS, le lancement d'une campagne contre M. Le Pen.

UNE ÉTUDE DE LA REVUE « POUVOIRS »

Le vote du 17 juin 1984 est un phénomène de société

M. Jérôme Jaffré a publié, dans la revue Pouvoirs _(1), une analyse du vote Le Pen au scrutin européen du 17 juin 1984, dans laquelle on lit notamment :_

« Il est à première vue surprenant de constater que les résultats de la liste Le Pen ne correspondent pas à l'influence traditionnelle de la droite. Le score du Front national atteint son apogée dans les départements partagés entre droite et gauche, et son point le plus bas là où la droite enregistre d'ordinaire ses meilleurs résultats. A titre d'exemple, il ne recueille que 6,1 % en Vendée, 6,2 % dans la Mayenne, 6,8 % dans la Manche et 7,8 % en Haute-Loire. Dans ces départements, tous bastions de la droite conservatrice, la liste Veil obtient entre 52,3 % et 56,8 % des voix. Difficile avec ces chiffres d'accréditer la thèse d'un refus de l'opposition classique de la part de l'électorat modéré ou d'un rejet de la personne de Mme Simone Veil. Difficile aussi de voir en M. Jean-Marie Le Pen le nouveau champion de la France conservatrice.

» La tradition de l'extrême droite mesurée par le vote Tixier-Vignancour en 1965 fournit une meilleure clef d'explication. Le score du Front national croît régulièrement selon les performances de l'avocat du général Salan. Dans les meilleurs départements de 1965, la liste Le Pen obtient un score moyen de 16,5 %. C'est le cas des départements à forte implantation rapatriée du Sud-Est de la France, où de nombreux notables de l'opposition ont fait preuve à son égard de neutralité, voire de bienveillance. Il reste que le critère de l'extrême droite n'est pas parfaitement discriminant. Cela signifie que M. Le Pen a pu obtenir d'excellents résultats dans des départements totalement extérieurs à cette tradition politique. Il en est ainsi dans plusieurs départements de l'Est, comme le Doubs (13 %), la Moselle (14 %), le Haut-Rhin (13,9 %) ou le Territoire de Belfort (14,8 %).

» Pour expliquer de façon pertinente le vote Le Pen, il convient de recourir à des critères d'ordre sociologique comme le taux d'urbanisation. En utilisant cette variable, on relève une croissance régulière et fortement marquée du Front national. Dans les quatorze départements où le taux d'urbanisation dépasse les 80 %, la liste Le Pen obtient à douze reprises un score supérieur à sa moyenne nationale et elle dépasse dix fois la barre des 14 %. A l'inverse, dans les vingt-quatre départements les plus ruraux (le taux d'urbanisation y est inférieur à 45 %), la liste n'est que deux fois au-dessus de sa moyenne nationale et reste vingt fois en deçà des 8 %.

» Phénomène urbain, le Front national obtient des scores encore plus tranchés si l'on intègre à l'analyse le degré d'insécurité et le taux d'immigrés par département. Ces deux critères se révèlent très pertinents, le taux d'immigrés apparaissant toutefois comme le facteur principal. Dans les départements très ou assez urbains (taux d'urbanisation supérieur à 60 %), le vote Le Pen varie de 11,1 % à 14,8 % selon le degré d'insécurité, de 10,2 % à 15,4 % selon la proportion d'immigrés. Si, enfin, l'on isole les départements qui ont à la fois un fort taux d'immigrés et une forte insécurité, le vote Le Pen atteint un score moyen de 16,4 %. Inversement, dans les départements qui ont à la fois peu d'immigrés et une meilleure sécurité, il obtient 6,5 % des voix. Il s'agit, on le voit, des deux pôles extrêmes du vote Le Pen. A la lumière de ces chiffres, son succès cesse d'être un événement politique pour devenir un phénomène de société. »

(1) No 31, novembre 1984. PUF.

L'offensive des socialistes

(Suite de la première page.)

L'éventail de ces prises de position manifeste que le danger, pour les dirigeants de la gauche, est plus présent que ne le laisseraient croire des analyses sommaires ou la simple réaction réflexe, pourtant nécessaire, aux _« coups de gueule »_ de M. Le Pen, comme dirait M. Poperen.

Réaction nécessaire parce que, au delà du fond du débat, elle permet d'insister sur la complaisance d'une partie de la droite envers M. Le Pen. Certes, M. Valéry Giscard d'Estaing fait la fine bouche et M. Jacques Chirac affirme qu'il n'est pas question de négocier avec le Front national. Mais M. Raymond Barre admet implicitement – il a ce mérite – que les voix de l'extrême droite l'intéressent.

La préparation des élections cantonales montre que, localement, certains responsables et élus de l'UDF et du RPR n'ont que faire des réticences de leurs dirigeants nationaux. Ainsi, dans les Alpes-Maritimes, plusieurs élus et candidats de ces deux formations ont passé des accords avec le Front national _« parti français, démocratiquement constitué »_, selon les termes utilisés par M. Jacques Médecin, maire de Nice.

« Que pense de ça M. Chirac ? Que pense M. Giscard d'Estaing ? Que pense M. Barre, l'anti-politicien ? » interroge M. Poperen. Que pense aussi M. Chirac des thèmes de campagne choisis, pour les candidats de son parti, par M. Louis Bernardi, responsable du RPR dans la troisième circonscription du Var, conseiller général et adjoint au maire de Toulon : _« Les Maghrébins colonisent la France ; les Canaques chassent les Français de Nouvelle-Calédonie ; où vont aller les Français ? Nos concitoyens, victimes de l'insécurité, sont aujourd'hui en état de légitime défense. »_

Ce type de campagne, les thèses défendues par M. Le Pen, sont de nature à diviser l'opposition. On connaît la répulsion qu'éprouve Mme Simone Veil. _« Le fait même de conclure des alliances et des accords amène à souscrire des engagements et donc à prendre en compte et à assumer, au moins en partie, certaines idées que je récuse totalement »_, a-t-elle déclaré, lundi 11 février, à _la Croix_. On connaît aussi l'opposition, du même ordre, manifestée par des responsables politiques d'origine démocrate chrétienne, M. Bernard Stasi notamment. Localement, M. Le Pen ne fait pas ce qu'il veut. Ainsi, le maire RPR de Melun vient-il de refuser, pour des motifs d'ordre public, d'accorder une salle à M. Le Pen qui souhaite organiser une réunion publique dans sa ville.

Les témoignages sur les activités du parachutiste Jean-Marie Le Pen pendant la guerre d'Algérie, recueillis par _le Canard Enchaîné_ et _Libération_ (voir ci-contre), devraient certes accentuer ces divisions, et servir la campagne engagée par les socialistes. M. Le Pen les rapproche de la _« déclaration de guerre »_ lancée par M. Poperen. Mais elles ne laisseront pas non plus M. Chirac indifférent puisqu'il est, parmi les leaders de l'opposition, celui qui est le plus directement concurrencé par le Front national.

JEAN-YVES LHOMEAU.

« L'influence de masse du Front national n'est pas en recul » estime M. Poperen

M. Jean Poperen, numéro deux du PS, a affirmé, lundi 11 février lors de l'émission d'Antenne 2, « L'Heure de vérité » : _« Dans les semaines qui viennent, nous allons porter notre campagne politique contre le Front national et contre Le Pen (...) parce qu'il n'est jamais trop tôt pour réagir et (...) malheureusement il n'est pas permis de dire à l'heure qu'il est que l'influence de masse du courant Le Pen soit en recul (...) notamment dans les milieux populaires parce que (...) une partie de ces milieux populaires s'impatientent un peu que_ [la lutte pour le redressement économique] _soit dure y compris pour eux (...) alors ça offre parfois un terrain favorable. »_

« Il faudra, a continué M. Poperen, _que l'ensemble des forces politiques de ce pays qui se réclament de la démocratie prennent leurs responsabilités. Lorsque je vois que dans tel département (...) celui des Alpes-Maritimes (...), des magouilles sont en train de s'organiser entre l'UDF, d'une part, le RPR, de l'autre, pour rafler les sièges aux cantonales, alors je dis, là, c'est grave (...) à voir comment ces gens s'entendent pour les cantonales, je vous demande au nom de quoi vous me diriez aujourd'hui qu'ils ne s'entendront pas pour les législatives ? (...) Vis-à-vis d'une éventuelle réforme électorale, le seul argument qu'avancent nos adversaires (...), c'est Le Pen. Mais je leur réponds : Le Pen, voyons comment ils font sur le terrain. S'ils sont d'accord avec nous et avec Mme Veil (...) pour mener la lutte politique contre Le Pen (...) ça leur donnera un peu plus de droit d'utiliser cet argument. »_

LE GÉNÉRAL MASSU : UNE « AFFAIRE MONTÉE »

Le général Jacques Massu, ancien commandant de la 10e division parachutiste, a déclaré le 12 février à l'AFP que les accusations portées contre M. Le Pen sont une _« affaire montée »_ et qu'il ne croyait pas que son ancien officier _« ait été un tortionnaire »_. Il a ajouté : _« Je ne peux pas croire que le lieutenant Le Pen ait dépassé les limites dans le cadre fixé par les autorités civiles. »_ Il estime _« qu'on en profite pour essayer de démolir Jean-Marie Le Pen »_, quoiqu'il ne soit _« pas toujours d'accord avec ce qu'il fait maintenant »_. Pour lui, qui se dit _« blindé contre les calomnies »_, les attaques _« viennent toujours des mêmes salopards »_.

A l'Amicale des Algériens en Europe

LA PAGE EST TOURNÉE

(De notre envoyé spécial)

Marseille. – Non, M. Allouani, délégué organique de la circonscription de Marseille de l'Amicale des Algériens en Europe, n'a pas encore lu. Il parcourt des yeux la page une de _Libération_ et les témoignages de torturés. _« Bien sûr, bien sûr, s'ils ont témoigné... »_ Il dit : _« La personne elle-même, si elle a participé à ça, elle l'a toujours dans le sang. »_ Un silence. _« Certains ont expliqué après qu'ils regrettaient, mais là la position actuelle de la personne suffit à la définir. »_

Pas une fois M. Allouani ne prononcera le nom de M. Jean-Marie Le Pen. Il ne s'est interrompu qu'un court moment entre une réunion des responsables de l'Amicale et une intervention pour régler le dossier d'assurance-décès d'une cotisante. Cette époque, il l'a connue, bien sûr, dans le Constantinois, comme responsable régional du FLN. Il ne s'agissait pas de violences, insiste-t-il, mais d'organisation financière, de ramassage de cotisations.

Des horreurs, pourtant, il y en a eu aussi des deux côtés : _« Oui, oui, mais c'était une guerre de libération. On nous a poussés à ça. Nous étions acculés. Le point de non-retour avait été enclenché. »_

M. Allouani s'occupe de 90 000 à 100 000 Algériens. Qui n'ont pas peur, dit-il. _« Mais les campagnes permanentes d'affichage contre nous, ça peut vexer les jeunes. Il peut y avoir des violences. Ce matin par exemple ils ont cassé des panneaux d'affichage pour ne plus voir ce genre d'affiches-là. »_ Il ajoute : _« S'il y avait des provocations, il y aurait des réactions. »_

Mais il juge surtout en responsable, presque en diplomate : _« Si demain les Algériens ne se sentaient plus respectés, cela retomberait sur les relations entre la France et l'Algérie. »_ A plusieurs reprises, il répète que les Français ont un intérêt économique évident à ce que tout se passe bien.

M. Allouani non plus n'a pas peur. Il se souvient, bien sûr : _« Quarante morts dans ma famille pendant cette période. Le 20 mai 1957, j'ai ramassé un de mes cousins en morceaux. Mais c'est comme vous avec les Allemands, la page est tournée. »_

M. K.

Un lieutenant du 1er REP à la villa Susini

M. Jean-Marie Le Pen a-t-il torturé des prisonniers durant la guerre d'Algérie ? L'actuel président du Front national, lieutenant du 1er REP (régiment étranger de parachutistes) de septembre 1956 à mai 1957, a-t-il organisé les interrogatoires de nationalistes algériens, à la villa Susini à Alger, où la « gégène » (torture à l'électricité) était couramment utilisée ? Bref, le jeune député poujadiste, élu à l'Assemblée nationale en janvier 1956 sur les listes de l'Union de défense des commerçants et artisans (UDCA), volontaire en Algérie et, pour ce faire, en congé de Parlement durant six mois, fut-il un « tortionnaire » ?

Ces questions reviennent, lancinantes, depuis que M. Le Pen et son organisation ont le vent en poupe, forts de plus de deux millions de voix aux élections européennes de juin 1984. Elles sont, depuis plusieurs semaines, relancées par la guérilla judiciaire que se livrent le chef de l'extrême droite et _le Canard enchaîné_. Elles sont aujourd'hui renforcées par la publication, dans _Libération_ du 12 février, des témoignages de cinq Algériens accusant nommément M. Le Pen d'avoir « supervisé » les sévices dont ils furent victimes et, dans certains cas, d'y avoir participé. Ces récits reprennent et recoupent, notamment pour trois d'entre eux, ceux qui ont été recueillis en Algérie par _le Canard enchaîné_, dès octobre 1984, et dont l'hebdomadaire voulait réserver la primeur à la 17e chambre correctionnelle du tribunal de Paris.

Le rapport Gilles

Ici, l'actualité – et ses enjeux politiques immédiats – se mêle à l'histoire. Avec une contradiction notable pour la presse et les journalistes : tous les faits liés à la guerre d'Algérie étant amnistiés depuis le 22 novembre 1962, l'organe de presse qui les rapporte ne sera pas admis à en fournir la preuve, si la personne visée les juge diffamatoires. Reste cependant une issue juridique : plaider la « bonne foi » et, au-delà des nuances de la jurisprudence, la possibilité de s'en tenir, tout simplement, aux documents d'histoire, au rappel de publications non contestées en leur temps par M. Le Pen et aux déclarations de l'intéressé lui-même. On s'apercevra alors qu'en cette affaire, la réalité est moins soumise aux dénégations, contestations et démentis qu'il n'y paraît.

Tout commence avec un rapport de police établi, le 1er avril 1957, par le commissaire Gilles, commissaire central par intérim de la circonscription d'Alger. _« Objet : sévices infligés à un détenu. »_ S'adressant au préfet d'Alger, inspecteur général de l'administration en mission extraordinaire, le commissaire Gilles écrit que _« à l'issue de son arrestation et de sa détention, du 8 au 31 mars, par les parachutistes du 1er REP, le nommé Yahiaoui Abdenour, né le 2 juillet 1938 »_ s'est présenté devant lui pour déclarer _« avoir été l'objet de sévices de la part du lieutenant Le Pen, ou sur son ordre »_.

« En particulier, lors de son arrestation, ajoute le rapport du commissaire Gilles, _deux fils électriques furent reliés aux lobes de ses oreilles et le lieutenant Le Pen lui-même faisait fonctionner une magnéto à manivelle, à l'aide de laquelle il lui envoyait des décharges électriques dans le corps. En présence de ce même officier, le jeune Yahiaoui fut frappé avec un nerf de bœuf, et il fut attaché nu sur un banc, pieds et poings liés, et il dut ingurgiter de force une certaine quantité d'eau. Enfin, il resta cinq jours enfermé dans un « tombeau », trou creusé dans le sol, sans aucun aménagement, et fermé par des barbelés. »_

Ce rapport de police fut publié, pour la première fois en juin-juillet 1962, sous le titre : « Le Pen : député tortionnaire », par le dernier numéro de _Vérité-Liberté_, cahiers d'information sur la guerre d'Algérie, dirigés notamment par l'historien Pierre Vidal-Naquet. M. Le Pen n'intenta pas de poursuites. Il a été repris récemment dans le dossier coédité par _le Monde_ et _La Découverte_, _l'Effet Le Pen_, sans que le président du Front national ne le conteste dans une enceinte de justice.

« Pour faire cracher le morceau »

En fait, M. Le Pen s'en est toujours tenu à la même ligne de défense : il y avait la guerre et ses « nécessaires obligations ». Ainsi, interrogé le 13 février 1984 à l'émission télévisée « L'Heure de vérité » sur le rapport du commissaire Gilles, le président du Front national répond que son unité avait une _« mission »_, _« donnée par le gouvernement socialiste de M. Guy Mollet »_. Il ajoute : _« Je n'en dirai pas plus sur des faits qui remontent à vingt-sept ans, mais les hommes qui ont fait la guerre haïssent la guerre, en fait, et je crois que personne ne peut (...) venir réclamer des comptes sur la violence de la guerre, sur les nécessaires obligations imposées par la hiérarchie militaire et politique du temps. »_

Sur ce terrain, M. Le Pen eut d'illustres prédécesseurs. Ainsi le général Jacques Massu, qui, relatant en 1971, _La vraie bataille d'Alger_ (chez Plon), écrit : _« Alors, pratiquement, si pour faire « cracher le morceau », il fallait que « ça cogne un peu », les questionneurs étaient conduits à faire subir aux prévenus des douleurs physiques dont la violence était graduée pour aboutir à l'aveu. Certes, il y avait des risques et des accidents se sont produits (...). Le procédé le plus couramment employé, en sus des gifles, était l'électricité (...). »_ Le chef militaire des troupes françaises à Alger conclut, en réponse à la question _« Y a-t-il eu vraiment tortures ? »_ : _« Je ne peux répondre que par l'affirmative, quoiqu'elle n'ait jamais été instituée ni codifiée. »_

Plusieurs documents, publiés en leur temps, par M. Pierre Vidal-Naquet, et non contestés, illustrent cependant un systématisme plus réel que ne veut l'admettre le général. Les témoignages de MM. Ali Cherki Rouhaï, Mahfoud Abdelkadi, Lakdari Khalifa, Mohammed Louli et Abdenour Yahiaoui – celui-là même qui fit l'objet du rapport Gilles – publiés par _Libération_ le confirment. Ils présentent M. Le Pen comme le responsable d'un groupe d'interrogatoires composé, pour l'essentiel, de légionnaires d'origine allemande, avec à ses côtés le capitaine Louis Martin, prié de quitter l'armée après la guerre d'Algérie et aujourd'hui responsable de la garde personnelle du président Omar Bongo, avec le grade de général dans l'armée gabonaise.

Le paradoxe est que ce nouveau rebondissement d'un feuilleton ancien risque de retarder son échéance judiciaire : le procès intenté par M. Le Pen au _Canard enchaîné_. L'hebdomadaire avait demandé au tribunal l'autorisation de projeter un film vidéo, réalisé par René Vautier, où les témoins algériens accusent le président du Front national. Après une querelle de procédure, l'incident fut joint au fond et devait être abordé le 15 février, en présence d'au moins deux des témoins cités par le _Canard enchaîné_. Séance aujourd'hui reportée _sine die_.

EDWY PLENEL.

Le Front national veut devenir un grand rassemblement

De notre correspondante

Pontoise. – M. Jean-Marie Le Pen, président du Front national, a soutenu lundi soir, à Pontoise, devant mille trois cents à deux mille personnes, les candidats de son parti aux élections cantonales dans le Val-d'Oise. M. François Neoere, secrétaire départemental du Front national de la Nouvelle-Calédonie, a qualifié M. Le Pen d'homme _« providentiel de notre temps »_, car _« il n'est pas l'extrême droite, mais l'extrême droiture dans l'absolue vérité »_. A propos de la Nouvelle-Calédonie, M. Le Pen a déclaré que _« l'attachement de la population à la France devrait servir de loi à tous ceux qui ont le mot de démocratie à la bouche. Aucun pouvoir ne peut, sans se faire accuser de haute trahison, en décider autrement »_. Le président du Front national s'en est pris ensuite aux hommes politiques et à la presse. Le libéralisme avancé de M. Valéry Giscard d'Estaing est pour lui du _« socialisme larvé »_ : _« Est-ce que demain nous allons faire ce que la pseudo-droite a toujours fait : endosser les erreurs de la gauche et finir son programme ? A force de faire du socialisme, on amène Mitterrand au pouvoir. »_ Evoquant les problèmes économiques, il a déclaré : _« La dénationalisation doit s'accompagner d'une distribution de portefeuilles d'actions à tous les Français »_, et encore : _« Les étrangers qui resteront en France devront s'affilier à des caisses de sécurité sociale autonomes et les Français à des caisses nationales. »_

Tout en se défendant d'être raciste et xénophobe, M. Le Pen a stigmatisé _« le parti des étrangers qui réunit un magma cosmopolite de communistes, d'anarchistes, et qui veut instaurer un « pluriracialisme » qui serait le camouflage de la conquête de l'Europe par le tiers-monde »_. Quant aux élections cantonales, il a déclaré : _« C'est pour permettre un redéploiement de la concurrence politique que le Front national a fait l'effort de présenter un candidat partout. Ces élections doivent être le prologue de la grande bataille des législatives de l'année prochaine »_, car _« le Front national aspire à devenir le grand rassemblement national dont la France a besoin. »_ Rendez-vous a déjà été pris avec les électeurs : le Front national a déjà réservé cent mille mètres carrés à la Porte de Versailles pour une réunion publique le 6 avril... 1986. Il y attend cent mille personnes.

J. M.

« CONTRE MOI, TOUT EST BON »

M. Jean-Marie Le Pen nous a déclaré mardi matin 12 février : _« La déclaration de guerre de Jean Poperen lundi soir à Antenne 2 explique l'offensive que vient de lancer la presse à ses ordres. Il faut rapprocher celle-ci des attaques du_ Canard enchaîné _contre le président du Front national et du_ Matin de Paris _contre Gustav Pordea. Contre Le Pen et la montée politique du Front national, tout est bon. D'autant que la législation et la pratique des procès en diffamation font de celles-ci des tremplins pour des diffamations nouvelles. Je récuse ces témoignages qui se révèlent près de trente ans après les faits supposés et qui émanent de terroristes de l'organisation politique gouvernementale algérienne. Il y a une collusion évidente contre le mouvement qui combat la politique d'immigration. Rappelons enfin que la bataille d'Alger s'est déroulée alors que le président du conseil était un socialiste, Guy Mollet. »_

D'autre part, M. Le Pen avait déclaré lundi soir à Pontoise : _« Je suis fier d'avoir participé à la guerre d'Algérie et je peux dire qu'à la fin de mon temps je n'ai jamais été poursuivi, mais décoré. Au Front national, nous sommes du côté de l'armée française alors que les fienteux de la gauche marxiste portaient les valises des terroristes. »_

APRÈS LE XXVe CONGRÈS

Le tournant du PC et la politique du président

par ALFRED GROSSER

« Parfois il peut se produire des changements très brusques et le parti doit modifier son ordre de bataille : il le fait avec résolution et souvent victorieusement. » Non, cette fois, il ne s'agit pas d'un des virages évoqués par Maurice Thorez en 1959. Déjà la résolution finale du congrès de 1982 disait que le programme commun avait semé des illusions concernant le Parti socialiste.

Mais c'est aussi devant ce congrès que Charles Fiterman disait : *« Nous nous sentons à notre place, à l'aise, à la table du conseil des ministres, pour y faire sérieusement notre travail »*, puisque *« les conditions d'une participation se trouvent créées »*. Aujourd'hui, le passage d'une stratégie éprouvée à une autre stratégie éprouvée est accompli. Loin de l'idée de front national (*« Antifascistes, vous êtes des frères, hommes de droite compris »*) et de celle de front populaire (*« Hommes de gauche, vous êtes des frères, partis bourgeois compris »*), on abandonne la stratégie du front uni au sommet (*« Socialistes, vous êtes des frères, chefs compris »*) pour celle de front uni à la base (*« Socialistes, venez à nous, vos chefs sont des traîtres »*).

Au vingt-deuxième congrès, en 1976, *« la coopération entre partis démocratiques est dans notre pays une condition du succès de la lutte pour changer la société »*. Aujourd'hui, Georges Marchais dit qu'il faut *« dépasser la démarche de l'alliance »* et dénonce la faute passée : *« Notre réflexion et notre action se sont orientées en fonction d'un accord au sommet. »*

Alors la lutte totale, l'allié d'hier, comme à la fin de 1947, et Mitterrand traité comme Blum avant 1934 ou apprès 1937 de *« Tartufe immonde »*, *« reptile répugnant »* ? Non sans doute. Ce n'est plus le style de maintenant et, surtout, il y a tout de même des élections en perspective. Et il y a l'URSS.

En situation de faiblesse, Georges Marchais met le marché en main à François Mitterrand : ne cherchez pas trop à nous affaiblir encore, sinon pas d'alliance pour le second tour et nous mourrons ensemble. Cependant, s'il y avait la proportionnelle, il n'y aurait plus de marché. Le président de la République aurait libéré le PC de toute contrainte pour exploiter au mieux le mécontentement contre le PS. Avec la proportionnelle, les dernières précautions oratoires de Georges Marchais pourraient disparaître. Déjà un système mixte aiderait le PC autant que Jean-Marie Le Pen, même s'il permettait de sauver les notables du PS.

Reste la politique extérieure. Même s'il n'y avait pas eu l'amorce d'une détente mondiale, le départ des ministres communistes aurait eu pour effet d'assouplir l'attitude de la France à l'égard de l'URSS : il faut bien viser l'effet inverse de celui qu'avait si bien obtenu Valéry Giscard d'Estaing en se montrant fort compréhensif pour la politique soviétique. Il s'agit maintenant d'obtenir que le PC et la CGT fassent preuve de quelque modération à l'égard de François Mitterrand.

Pas d'illusion cependant : comme le président va persévérer dans sa politique franco-allemande et européenne si détestable aux yeux de Moscou, la retenue du PC sera limitée. Les principaux freins à l'agressivité que le tournant annonce, ce sont sa propre faiblesse, la difficulté cégétiste de mobiliser en temps de crise, et le scrutin majoritaire. Le président est-il assez sûr des deux premiers pour qu'il se risque à desserrer le troisième ?

LA PRÉPARATION DES CANTONALES

Le PS relance sa machine électorale... pour 1986

La campagne socialiste pour les élections cantonales, et, au-delà, pour les législatives de 1986, est désormais sur les rails. M. Jospin, premier secrétaire du PS, en a exposé certaines lignes de force aux militants socialistes, dimanche 10 février, lors d'une tournée qui l'a conduit des Vosges – à Epinal puis à Golbey – à Reims, dans la Marne. Partout, M. Jospin a exhorté les militants à *« aller au-devant des gens »*, parce que *« les idées ne circulent pas toutes seules »* et que le PS est appelé, en *1985* comme en 1986 et après, à jouer un rôle *« décisif »*.

Même s'il manifeste une très grande prudence, M. Jospin a souligné de nouveau qu'un *« renversement »* de la tendance de l'opinion est possible, à condition toutefois que les socialistes payent de leur personne pour expliquer et défendre le bilan de la politique gouvernementale. Pour expliquer aussi, à *« ceux qui trouvent que cela n'a pas assez changé »*, qu'avec le retour de la droite ils auraient encore moins de chances d'être satisfaits.

Interrogations sur le PC

Au demeurant, M. Jospin pense que, la vague de mécontentement s'étant concentrée sur les seuls socialistes, ils bénéficieront, le jour venu, du phénomène inverse et engrangeront la reconnaissance des efforts accomplis, voire la *« gratification »* pour les résultats obtenus. *« De ce point de vue*, estime M. Jospin, *les élections cantonales viennent un peu tôt. »* Mais les socialistes ont *« toute l'année 1985 »* pour travailler à inverser la tendance.

Selon M. Jospin, si l'opposition de droite développe à l'envi des descriptions *« catastrophistes »* de l'évolution de la France, c'est parce qu'elle se rend compte que les socialistes ont une chance de convaincre l'opinion que la gauche sait gérer. Dès lors, si les socialistes franchissent l'obstacle de 1986, ils peuvent être appelés, explique M. Jospin, à gérer la France pour très longtemps. Cette perspective expliquerait la relative perte de sang-froid de la droite, et confie *a contrario* une véritable mission historique au PS. En outre, si les socialistes prônent toujours l'union à la base, M. Jospin semble se convaincre que, parti comme il l'est, le PC peut ne pas remonter la pente. Comme il l'a dit dimanche à Reims, l'attitude du PC *« pose un problème à court terme, mais commence à poser la question d'un rassemblement autour du PS »*.

Une *« partie essentielle »* se joue donc actuellement pour le PS. Pour être à la hauteur de l'enjeu, le parti doit, affirme son premier secrétaire, transcender la *« culture d'opposition »* dans laquelle a baigné son développement.

Un tel discours peut-il donner le coup de fouet nécessaire aux militants socialistes et, à travers eux, toucher l'opinion ? Les déceptions, les frustrations de tous ordres, n'ont pas disparu comme par enchantement. Mais le PS est maintenant en campagne électorale. C'est l'activité qui, traditionnellement, lui sied le mieux. *« Le parti est une bonne machine électorale »*, reconnaissent les militants les plus critiques. Et l'ensemble des socialistes paraissent admettre plus facilement, comme l'a dit M. Christian Pierret à Golbey, que *« le temps des réformes étant accompli, le temps de la gestion des réformes est venu. »*

JEAN-LOUIS ANDREANI.

M. Marchais : la tâche unique de Lionel Jospin est d'assumer ce qui se décide à l'Elysée

M. Georges Marchais, invité du journal de la mi-journée, sur TF 1, lundi 11 février, a déclaré que le président de la République *« a, pendant longtemps, dit aux Français : « Si je suis élu, voilà ce que je ferai »* et que, *« maintenant, il fait autre chose et il semble garder la même sérénité »*. *« On peut faire cela au Parti socialiste, mais on ne peut pas faire cela au Parti communiste »*, a dit M. Marchais.

Le secrétaire général du PC a répondu à M. Lionel Jospin, qui lui avait reproché de rejeter la responsabilité des reculs du PC sur d'autres (*le Monde* du 12 février). *« Je n'ai jamais dit : « c'est pas moi »*, a déclaré M. Marchais. *« J'assume, parce que je suis le secrétaire général, la responsabilité principale. »* Il a ajouté que le premier secrétaire du PS a, lui, *« beaucoup de difficultés »*, parce que *« sa tâche unique est d'assumer ce qui se décide à l'Elysée »*.

M. Marchais a affirmé qu'il n'y avait pas eu, au congrès du PCF, de *« sanctions »* contre les minoritaires. Il a fait valoir que MM. Pierre Juquin, Félix Damette et Marcel Rigout avaient été *« tout simplement réélus au comité central »*, et que *« tous les trois assument des responsabilités dans le parti »*. *« Ce sont des dirigeants à part entière »*, a dit M. Marchais, et, lors de la réunion du comité central qui organisera le travail à la direction du parti, *« on va leur proposer des tâches »*.

M. Poperen : « Nous sommes en phase ascendante »

M. Jean Poperen, numéro deux du PS, était, lundi 11 février, l'invité de l'émission « l'Heure de vérité » sur Antenne 2. A propos de l'image des socialistes dans l'opinion, M. Poperen a estimé : *« Par rapport à il y a quelques mois nous avons le sentiment d'être plutôt en phase ascendante. »*

Pour M. Poperen, les élections législatives et l'élection présidentielle ne devraient donc pas voir les socialistes *« en trop mauvaise posture »*. *« Un certain nombre de gens*, a-t-il souligné, *commencent à se dire qu'après tout nous on ne gère pas si mal que ça. Et comme nos adversaires ont vécu sur l'idée qu'on était incapable de gérer, alors, naturellement, la découverte commence à étonner. Nous en sommes là »*.

M. Poperen a évoqué le Vingt-cinquième congrès du PC, pour affirmer que ce parti *« s'enfonce dans une direction qui ne peut que l'amener à s'affaiblir encore »*. M. Poperen a continué : *« Ce congrès a essayé de refaire ses forces sur le dos des autres et d'abord sur notre dos (...). C'est un congrès de fermeture. »*

A propos des attaques du congrès contre le président de la République, M. Poperen a jugé : *« Ce n'est qu'une actualisation d'un phénomène (...) ancien (...). Tout cela est très lassant. Mais je me demande si (...) ce n'est pas d'abord lassant pour ceux qui leur font encore confiance, qui voudraient encore leur faire confiance (...). Il y a là quelque chose de pathétique (...) que des forces, des forces saines, honnêtes, qui veulent aussi le changement, se trouvent ainsi saccagées (...). C'est dramatique pour l'ensemble de la gauche française. La responsabilité du Parti socialiste aujourd'hui, c'est de faire que ceux-là et d'autres aussi se retrouvent dans le combat efficace. »*

A propos de la notion de *« peuple de gauche »*, M. Poperen a précisé : *« Tous ceux qui se sont rassemblés sur cette espérance que nous représentions, que nous représentons aujourd'hui dans l'action, hier dans la proclamation, tous ceux-là ont pris en effet l'option de gauche pour l'avenir. Nous les appelons le peuple de gauche. Ce n'est pas une définition restrictive (...) car je pense que le peuple de gauche (...) s'identifiera de plus en plus à l'ensemble du peuple, ce sera notre réussite. »*

ÉLECTIONS MUNICIPALES : TROIS ARRÊTS RENDUS PAR LE CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat a rendu, vendredi 8 février, trois arrêts relatifs au contentieux d'élections municipales.

● A DRAGUIGNAN (Var), il a rejeté le recours en annulation de l'élection municipale partielle des 19 et 26 février 1984, confirmant ainsi la décision du tribunal administratif de Nice du 20 avril 1984. A cette élection partielle, consécutive à l'annulation du scrutin de mars 1983, la liste d'opposition conduite par M. Claustres (RPR) a recueilli 51,03 % des suffrages et celle de la majorité conduite par M. Soldani (PS), sénateur et maire sortant, 48,96 %.

● A DREUX (Eure-et-Loir), le Conseil d'Etat a rejeté la requête de Mme Françoise Gaspard (PS), ancien maire de la ville, visant à annuler pour inéligibilité l'élection au conseil municipal de M. Stirbois, secrétaire général du Front national. Il a conclu, comme l'avait fait le tribunal administratif d'Orléans en première instance, le 16 novembre 1983, à l'éligibilité de M. Stirbois, puisque celui-ci disposait dans la commune d'un local régulièrement imposable à la date du 1er janvier 1983.

● A SARCELLES (Val-d'Oise), le Conseil d'Etat a annulé l'élection de M. Maubert, conseiller municipal divers droit. Le Conseil a considéré qu'il y avait incompatibilité entre le mandat électif de M. Maubert et ses fonctions d'agent contractuel du département du Val-d'Oise.

RÉGIONS

DOTÉ DE 400 MILLIONS DE FRANCS

Un Fonds d'accompagnement des investissements est créé par le conseil régional du Languedoc-Roussillon

De notre correspondant

Montpellier. – Le conseil régional du Languedoc-Roussillon a approuvé à l'unanimité la création d'un Fonds régional d'accompagnement des investissements, financé par l'« Emprunt Capdeville », du nom du président de l'Assemblée régionale.

En lançant, probablement en avril, cet emprunt d'un montant de 400 millions de francs sur le marché obligataire, le conseil régional veut privilégier la procédure des bonifications d'intérêt, suivant en cela les avis du Comité économique et social.

Une étude technique a été confiée à la SORIDEC, Société interdépartementale de développement économique, chef de file d'un rassemblement constitué par la SODLER (Société de développement régional), le Crédit d'équipement des PME, le Crédit national et le Crédit coopératif.

L'emprunt serait émis pour douze ans à un taux avoisinant les 12 %. Les sommes dégagées seraient prêtées aux entreprises sur la base de 9 %.

Pour M. Robert Capdeville (PS), il s'agit de *« constituer une épargne de proximité pour un investissement de proximité »*.

Proche, par son montant, de celui du Grand Sud-Ouest, lancé en octobre dernier, à hauteur de 565 millions de francs, le nouvel emprunt est destiné uniquement au secteur de l'industrie, de l'artisanat et du commerce sans aucun critère de priorité.

Bien accueilli dans les milieux patronaux, il a été jugé « globalement positif » par les syndicats. Mais la CGT s'interroge sur son efficacité. Elle regrette que le mot « emplois » ne soit jamais utilisé, ce qui justifie sa prudence *« en attendant le résultat de l'étude de la SORIDEC »*.

R.B.

Propos et débats

M. Toubon : des élections-tremplin

M. Jacques Toubon, secrétaire général du RPR, a déclaré à Sarlat (Dordogne) : « Le programme de l'opposition s'appliquera à deux domaines : d'une part, le redressement économique et social qui s'obtiendra par une réduction des dépenses publiques, une dénationalisation et de nouvelles règles d'organisation sociale de l'entreprise afin d'éviter la mainmise du pouvoir syndical. D'autre part, une politique globale et prioritaire de sécurité, destinée à restaurer les libertés et les principes démographiques auxquels les socialistes auront porté atteinte. »

M. Toubon a insisté sur « l'enjeu national des élections cantonales qui seront un tremplin de l'opposition pour sa victoire en 1986. Une nouvelle défaite des socialistes les condamnera définitivement pour les législatives ».

Mme Veil : un peu de proportionnelle

Mme Simone Veil, invitée du Forum de RMC, dimanche 10 février, a indiqué qu'elle ne serait candidate ni aux élections législatives de 1986 ni aux présidentielles de 1988. Elle s'est dite favorable à « l'introduction d'une petite dose de proportionnelle dans le mode de scrutin législatif », *mais elle a estimé que celle-ci* « ne devrait pas être un charcutage pour lequel on fait marcher toutes les machines du ministère de l'intérieur afin de trouver un système complexe qui permettra de sauver les meubles ».

POLITIQUE

La situation en Nouvelle-Calédonie

M. Edgard Pisani s'est montré, mardi 12 février en fin de matinée, déterminé à poursuivre la démarche dans laquelle l'a conforté lundi le premier ministre par un message qui coupe court à toutes les rumeurs sur un différend entre le gouvernement et son délégué.

Le haut commissaire s'est montré très ferme à l'égard des manifestants qui violent le couvre-feu en vigueur depuis l'instauration de l'état d'urgence : *« Je n'ai pas du tout l'intention de laisser se continuer ces manifestations et l'on s'en rendra compte ce soir »* (soit à partir de mardi 13 heures, heure de Paris). M. Pisani a évoqué la possibilité de modifier *« dans un sens ou dans un autre »* les modalités d'application du couvre-feu, suivant qu'il serait ou non respecté par les habitants du territoire.

La France a officiellement demandé au Conseil de l'Europe une dérogation à l'application de la convention européenne des droits de l'homme, afin de tenir compte de l'instauration de l'état d'urgence en Nouvelle-Calédonie.

Mardi en fin d'après-midi, le président du RPCR, ainsi que *« les instances dirigeantes du RPCR »* ont appelé la population de Nouméa à *« ne plus contrevenir aux règles du couvre-feu »*. *« Il convient en effet,* dit le RPCR, *de ne donner aucune occasion au délégué du gouvernement, M. Pisani, de répondre par une fin de non-recevoir à la demande de suppression du couvre-feu qui lui a été officiellement adressée par le président du gouvernement ».* M. Ukeiwé a précisé qu'il accepterait de rencontrer M. Pisani, à la condition que ce dernier lui parle du plan qu'il a proposé à la tribune du Sénat. De son côté M. Pisani a reçu mission du gouvernement de *« prendre en compte les plus intéressantes des propositions avancées par les diverses parties ».*

D'autre part M. Gaston Flosse, président du gouvernement territorial de Polynésie, est arrivé mardi à Nouméa afin de signer avec son homologue calédonien M. Ukeiwé le *« protocole d'alliance »* entre les deux territoires. M. Pisani a indiqué que cette convention est à ses yeux illégale et anticonstitutionnelle, et qu'elle sera déférée *« dans les prochaines heures »* devant les instances juridictionnelles compétentes, le tribunal administratif et le Conseil d'Etat.

Le grand écart jusqu'à quand ?

De notre envoyé spécial

Nouméa. — Chargé de réaliser un impossible grand écart, M. Pisani n'a guère progressé jusqu'à présent dans sa recherche d'une majorité locale favorable à son plan d'indépendance-association, seule issue qui puisse, selon lui, éviter le pire en Nouvelle-Calédonie. Le contraire eût été étonnant.

Les données du problème, on le sait, sont complexes. Comment concilier équitablement les deux légitimités en présence ? Les dirigeants du Front de libération kanake et socialiste (FLNKS) fondent leurs revendications sur la légitimité historique d'une communauté mélanésienne victime de la colonisation, souvent dépossédée de ses terres, concentrée à l'intérieur de réserves. Elle souffre d'autant plus de cette colonisation foncière que la perte de terres ancestrales — dont le rôle est fondamental dans la vie coutumière — l'a conduite à une perte de mémoire collective. Elle affronte aujourd'hui le handicap électoral d'avoir été délibérément placée en situation d'infériorité numérique par une politique d'immigration blanche conduite dans les années 70 pour noyer les Mélanésiens, alors autonomistes, dans une population encadrée par les partis nationaux.

Les représentants de la communauté caldoche fondent leur résistance sur une autre légitimité (le bagne, les déportations politiques après la Commune, auxquelles se sont ajoutées les déportations des révoltés kabyles lors de la conquête de l'Afrique du Nord) qui leur permet d'apparaître, pour certains d'entre eux, comme victimes de l'histoire, condition que le FLNKS ne leur conteste d'ailleurs pas. Entre ces deux principales communautés se situent diverses minorités ethniques : Wallisiens, Javanais, Vietnamiens réfugiés du Vanuatu, etc.

Le *« déclic des mentalités »* que M. Pisani espérait le 7 janvier ne s'est pas produit. Bien au contraire, les clivages apparaissent tout aussi importants et constituent déjà d'une certaine façon un échec pour la stratégie de communication volontiers provocatrice du délégué du gouvernement en Nouvelle-Calédonie. Le FLNKS complique sa tâche lorsqu'il envisage des actions de déstabilisation des intérêts économiques du territoire, tandis que le refus du dialogue sur l'indépendance manifesté par le RPCR peut conduire le haut-commissaire à l'impasse.

Dans ces conditions est-il concevable, comme le souhaite M. Fabius, que le plan de M. Pisani demeure le cadre du *« plus large accord possible »* ? Le délégué du gouvernement en reste persuadé. Il l'a répété en soulignant mardi à Nouméa que la lettre que lui a adressée le premier ministre fait expressément référence à ses propositions du 7 janvier.

M. Pisani se déclare convaincu que de fortes convergences existent entre son propre projet « d'indépendance-association » et le contre-projet d'autonomie interne élargie préconisé par le chef du gouvernement territorial, M. Dick Ukeiwé. Autrement dit, M. Pisani pense que les approches de ses différents interlocuteurs ne sont pas aussi contradictoires qu'il y paraît. Il mise aussi sur l'influence de M. Nidoïsh Naisseline, l'animateur du LKS (Libération kanake et socialiste), qui milite pour l'indépendance dans le respect de la loi pour jeter des « ponts » entre son propre plan, les revendications du FLNKS et les options de la partie autonomiste du RPCR.

M. Pisani pêche-t-il par optimisme ? Le FLNKS continue de négocier avec lui. La décision prise par le bureau politique du FLNKS de délier désormais M. Tjibaou de l'explication de la ligne indépendantiste tend à lui donner les coudées plus franches. Si les militants de base reprennent l'offensive sur le terrain, M. Tjibaou ne sera plus contraint, comme par le passé, de tenir en permanence un double langage ; les ambiguïtés du FLNKS ne seront pas dissipées pour autant aux yeux de leurs adversaires, qui risquent au contraire de voir dans cette nouvelle redistribution des rôles la justification de leurs propres appréhensions. D'autre part, il semble que les discussions pourraient s'engager, conformément à la volonté du premier ministre, entre M. Pisani et M. Ukeiwé sur le contre-projet de ce dernier. Les collaborateurs respectifs du délégué du gouvernement et du chef du gouvernement territorial ont eu des contacts pour préparer cette rencontre.

Les bases d'un accord

Même si le dialogue se noue enfin entre les deux hommes, en quoi l'issue de la crise serait-elle facilitée ? Il existe en effet des bases d'accord possibles entre M. Ukeiwé et M. Pisani dans la mesure où, sur plusieurs points, les propositions du chef du gouvernement territorial reprennent, pour l'essentiel, certaines des dispositions du statut du 6 septembre 1984 entrées en vigueur depuis les dernières élections territoriales, notamment sur les compétences dévolues à l'Etat et au territoire et en ce qui concerne l'instauration d'un Sénat coutumier. Pour le reste, le nouveau système institutionnel préconisé par M. Ukeiwé, inspiré du *« modèle »* fidjien, paraît trop sophistiqué pour être viable dans le contexte calédonien, sans parler de sa compatibilité avec la Constitution, qui n'est pas évidente.

A défaut d'un consensus, la question deviendra alors de savoir comment empêcher un affrontement, tant il est vrai que la Nouvelle-Calédonie apparaît bel et bien aujourd'hui comme un territoire coupé en deux : une zone *« blanche »* limitée à une partie de la côte ouest, entourée d'un territoire *« noir »*, mélanésien, sous contrôle du FLNKS ; cette partition de fait, accentuée par l'exode intervenu après le 18 novembre, laisse mal augurer de ce que serait cet affrontement, en cas d'échec de M. Pisani.

ALAIN ROLLAT.

● *Le MRG critique M. Pisani.* — M. François Doubin, président du Mouvement des radicaux de gauche, qui participait, lundi soir 11 février, à l'émission de France-Inter « Face au public », a expliqué que la méthode suivie en Nouvelle-Calédonie par le pouvoir ne lui paraissait pas être *« la meilleure »*. Après avoir estimé que l'ordre sur le territoire est actuellement *« approximatif »*, M. Doubin a indiqué que le rôle de M. Edgard Pisani *« n'était pas de faire des propositions mais de préparer, d'instaurer, de faire que se développe le dialogue entre les différentes parties ».*

Le délégué du gouvernement reste optimiste

De notre correspondant

Nouméa. — Pour sa deuxième conférence de presse et son deuxième rendez-vous, désormais hebdomadaire, avec les journalistes, M. Edgard Pisani n'a pas caché sa détermination à poursuivre son action sans rien modifier à son objet initial : l'« indépendance-association ». Le délégué du gouvernement a d'ailleurs été conforté dans sa stratégie par la confiance que lui a renouvelée lundi M. Fabius, qui lui a demandé de remettre pour le 31 mars ses conclusions en tenant compte des propositions *« les plus intéressantes »* des diverses parties. Le premier ministre exclut ainsi l'éventualité d'une session extraordinaire de l'Assemblée nationale pour débattre du projet de loi sur le scrutin d'autodétermination.

M. Pisani a déclaré : *« Si je n'avais pas fait de propositions catégoriques, et à la limite provocantes, je n'aurais pas arrêté le processus de tension qui existait côté indépendantiste, et je n'aurais pas provoqué les contre-propositions faites par M. Ukeiwé, et qui ne sont que la réponse à ma proposition (...). La conversation n'est arrêtée ni d'un côté ni de l'autre, et il y a même un troisième côté. En effet les échanges de vues que nous avons eus avec le FLNKS ont permis de progresser dans l'acceptation par celui-ci d'un certain nombre de conditions qu'exprimaient les populations calédoniennes non mélanésiennes... »*

Par un *« troisième côté »*, M. Pisani fait allusion au LKS (Libération kanake et socialiste). *« M. Naisseline* (le chef de file du LKS), a dit M. Pisani, *ne cesse, à Paris comme ici, d'essayer d'imaginer, entre les positions contradictoires, des ponts, des médiations et des rencontres possibles. »* M. Pisani a poursuivi : *« Concernant M. Ukeiwé et le RPCR, j'ai de bonnes raisons de croire qu'une rencontre entre lui et moi ne tardera pas (...). Dans la lettre que je lui ai adressée, je lui ai bien précisé qu'il s'agissait d'analyser avec lui sa propre proposition ; elle me paraît en effet intéressante, mais ne semble pas répondre à tous les problèmes.*

» Entre une autonomie allant au bout de sa logique, a dit M. Pisani, *et l'indépendance fortement associée à la France, il y a, et nous le démontrons, fort peu de différence. Le problème est de savoir où l'on se situe dans cet intervalle, qui est extrêmement étroit. »*

Interrogé sur le respect du calendrier devant aboutir au scrutin d'autodétermination, M. Pisani a précisé qu'un éventuel changement de date ne pourrait intervenir que pour des raisons techniques : *« L'addition des délais peut conduire à décaler de quelques semaines la date du scrutin d'autodétermination ; il est encore impossible de dire quelle pourrait être cette date ; elle me paraît devoir se situer avant le milieu de l'été. »*

F. F.

L'avenir du plan Pisani

(Suite de la première page.)

Londres ne dénie pas ce droit par principe, mais en subordonne l'exercice à une décision majoritaire. Avec un million de protestants défendant l'appartenance au Royaume-Uni contre cinq cent mille catholiques qui regardent vers Dublin, il est peu probable qu'un scrutin démocratique permette dans un avenir prévisible la réunification de l'Irlande.

Reconnaître le droit de la Nouvelle-Calédonie à l'indépendance, mais le soumettre à un vote, c'est vouloir résoudre la quadrature du cercle. D'où la démarche de M. Pisani : présenter un projet qui satisfasse les Canaques indépendantistes et des garanties qui rassurent les Calédoniens attachés à la France, pour essayer de trouver une majorité en faveur de l'indépendance-association. Son discours du 7 janvier était une belle construction intellectuelle qui n'avait qu'un seul défaut : elle était pratiquement inapplicable dans les conditions prévalant sur le « Caillou », car elle supposait en fait résolue la question fondamentale — l'acceptation de l'indépendance — et s'attachait plus à en préciser les modalités qu'à rechercher d'autres solutions.

En voulant répondre aux exigences des Canaques et des caldoches, M. Pisani risquait de perdre sur les deux tableaux. Après le congrès du FLNKS et la mobilisation des Européens contre le couvre-feu, la cause semble entendue. Les Canaques, malgré les variations d'un modéré comme M. Jean-Marie Tjibaou, se méfient d'une indépendance-croupion, d'un Etat qui exercerait certes la souveraineté sur le sol mais serait lié à un Etat tutélaire par des traités imposés dès avant sa constitution, d'une présence policière et militaire française limitant la liberté de manœuvre du futur gouvernement. Les dirigeants indépendantistes sont prêts à négocier des garanties pour les «résidents étrangers», c'est-à-dire pour les Européens et les Polynésiens, mais après l'indépendance, quand ils pourront parler d'Etat à Etat avec la France, et les plus radicaux d'entre eux ne cachent pas qu'ils souhaitent, avant même le scrutin, le départ d'un grand nombre d'Européens.

C'est exactement le processus inverse que préconise M. Pisani depuis le voyage-éclair du président de la République à Nouméa. Il lui faut des garanties *a priori*, négociées avant le référendum sur l'indépendance-association, gagées par la présence d'un fort contingent français. L'équilibre même du plan Pisani, première mouture, s'en trouve singulièrement bouleversé, nourrissant les inquiétudes des indépendantistes canaques — y compris de ceux qui continuent à négocier avec le délégué du gouvernement — sans rallier les caldoches. Les deux pôles qu'il s'agissait d'amadouer partagent la même hantise d'être floués. Et M. Pisani n'a trouvé ni dans un camp ni dans l'autre les modérés capables de faire litière des extrémismes.

Le plan avait-il vécu dès l'instant où M. Mitterrand demandait à M. Pisani de le *«compléter»* et de le *«préciser»* ?

Son mérite aura été d'obliger la majorité néo-calédonienne — étroitement liée à l'opposition métropolitaine — à sortir de son intransigeance, à accepter le principe de l'autodétermination qu'elle refusait et à proposer, par la voix de M. Dick Ukeiwé, un plan qui ne répond certes pas à la revendication fondamentale des indépendantistes mais qui prend en compte les particularismes ethniques et culturels de l'île.

M. Laurent Fabius vient d'inviter M. Pisani à s'en inspirer dans les propositions qu'il doit remettre avant la fin mars. Le gouvernement espère ainsi se tirer du mauvais pas dans lequel il s'est largement mis lui-même, après vingt-cinq ans d'aveuglement de la précédente majorité. Ce ne sera jamais que le troisième projet pour la Nouvelle-Calédonie en moins de six mois, mais l'objectif premier n'est plus de sauver la face.

DANIEL VERNET.

M. FABIUS : rechercher le plus large accord

M. Laurent Fabius a adressé, lundi 11 février, à M. Pisani, la lettre suivante :

« Monsieur le délégué,

» Le gouvernement a choisi en Nouvelle-Calédonie une ligne de conduite : l'ordre et le dialogue. C'est cette ligne raisonnable qu'il convient de maintenir, malgré les difficultés et les surenchères de toutes sortes.

» Dépositaire, au terme de la loi, des pouvoirs de la République, vous disposez dans votre tâche de la pleine confiance du gouvernement de la France.

» Prenant en considération vos propositions du 7 janvier dernier, le résultat des conversations que vous avez conduites, le contenu des récents débats parlementaires et les conclusions de votre rapport intérimaire du 31 janvier, je vous demande, sur la base de vos propositions, de poursuivre vos entretiens avec toutes les forces politiques, économiques et sociales du territoire, afin de préparer votre rapport définitif.

» Dans un esprit d'ouverture, vous rechercherez le plus large accord possible et vous vous attacherez à prendre en compte les plus intéressantes des propositions avancées par les diverses parties. Je souhaite que vous puissiez déposer pour le 31 mars les conclusions de cette conversation à partir desquelles seront préparées les dispositions.

» *Dans le même temps,* vous veillerez au respect de l'ordre par les diverses communautés, respect indispensable à la solution des problèmes calédoniens. »

● *Un nouveau coordonnateur de la police nationale.* — M. Raymond Dematteis, contrôleur général, et jusque-là chef du premier district de la direction de la sécurité publique à la préfecture de police de Paris, a été nommé, lundi 11 février, coordonnateur des services de la police nationale en Nouvelle-Calédonie par arrêté du ministre de l'intérieur et de la décentralisation.

[Né le 28 décembre 1931 à Beaupuy (Haute-Garonne), M. Dematteis a commencé sa carrière dans la police en 1953 comme gardien de la paix. Il a été en poste comme commissaire de police à Fontenay-le-Comte (Vendée), Vernon (Eure) et Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire), avant d'être affecté à la Police de l'air et des frontières (PAF) à Orly, Le Bourget et Roissy. Directeur des services de la PAF à Roissy depuis mars 1980, il avait été nommé à la préfecture de police en septembre 1983.]

« LE COMPLEXE D'ASTÉRIX », d'Alain Duhamel

Essai sur la modernisation politique de la France

Le Complexe d'Astérix, d'Alain Duhamel, est un essai sur la société politique française. Il renoue ainsi avec un genre politico-littéraire fort prisé sous les IIIe et IVe Républiques — il revendique lui-même une filiation avec Jacques Fauvet, auteur, voici trente ans, de *la France déchirée* — et tombé depuis en désuétude. Il est vrai qu'au tout début de la Ve République quelques auteurs et universitaires anglo-saxons, fort bien inspirés, paraissaient avoir (en 1962) épuisé le sujet (1). Au reste, rien de véritablement novateur n'a été écrit depuis cette date sur le sujet. Dès lors, seuls les auteurs étrangers ont été crédités de la capacité de s'abstraire de l'exaspération du débat public franco-français. Ils se sont vu reconnaître le monopole du recul nécessaire et de l'acuité du regard.

Le premier mérite d'Alain Duhamel est d'avoir rivalisé avec eux. Il y a réussi.

Son essai (d'accès facile car il court d'une plume alerte et vive, avec le goût de la formule — image propre aux hommes de télévision) est fondé sur l'analyse des contradictions multiples et variées du tempérament politique national : *« batailleurs et prudents, râleurs et généreux, légitimistes et frondeurs »,* etc. Bref, on s'y perd un peu. Il développe une thèse, et une seule : notre pays est sur la voie de la modernisation politique, tandis que progresse en profondeur un consensus sur l'essentiel. Cette fois, on s'y retrouve mieux.

Mais avant même d'en venir au fond du débat, l'auteur développe des idées qui peuvent — le succès, déjà assuré, du livre aidant — en dissiper d'autres. Ainsi du chapitre consacré à la *« lutte des castes »,* qui montre parfaitement que la France de 1985 échappe largement aux schémas sociologiques simplificateurs qui font les délices de certains congrès. Les déterminants du comportement électoral sont ici restitués dans une complexité qui nous éloigne de l'idée d'une *« majorité sociologique »* vouée à s'incarner en une *« majorité politique »,* comme cela fut annoncé au début de l'actuel septennat. Alain Duhamel renvoie d'ailleurs l'actuel et le précédent septennat dos à dos : l'un et l'autre, socialisme comme libéralisme, ont échoué à sortir le pays de la crise.

Il faut également ranger parmi les développements bienvenus celui que l'auteur consacre au Parti communiste, et qui, soit dit en passant, rend dérisoires certaines attaques dont il est l'objet (2). Le déroulement du vingt-cinquième congrès du PCF conforte les analyses d'Alain Duhamel, regroupées sous le titre : *l'Enfermement du PC,* et qui s'ouvrent par ces phrases sans ambiguïté : *« Le PCF a cette année soixante-cinq ans ; l'âge de la retraite obligatoire. Tel semble bien être, en effet, désormais son destin. »*

D'autres points forts de ce livre suscitent cependant quelques réserves. Présenter *« l'effet Le Pen »* comme un effet quasi mécanique et somme toute banal de l'arrivée de la gauche au pouvoir, n'est-ce pas sous-estimer la gravité d'un phénomène dont rien n'indique qu'il soit en décrue ?

De la même façon, Alain Duhamel ne s'attarde guère sur les divisions de la droite classique, même s'il souligne, au risque de déplaire à celle-ci, qu'elle prend parfois le chemin d'une radicalisation qui la rapproche de la *« droite extrême ».* Trop sévère pour les *« fausses fenêtres du centrisme »,* car celles-ci sont davantage le produit pervers de nos institutions que le résultat de l'incapacité des centristes eux-mêmes, il vend peut-être un peu vite la peau de l'ours socialiste, *« qui n'a vraiment régné qu'un été ».* Enfin, Alain Duhamel confond un peu vite dépolitisation — dont personne ne parle — et rejet de la classe politique, qui est réel.

« L'américanosphère »

Au-delà de ces questions, il y a le fond, c'est-à-dire l'affirmation — étayée, et nuancée — qu'il existe en France un consensus, une majorité dépassant les clivages partisans ; que ce consensus, malgré les oppositions entre les gauches et les droites, qui paraissent parfaitement stéréotypées, a continué de progresser ; et qu'il est le signe d'une modernisation de la vie politique qui va — enfin, espère l'auteur — nous conduire à hauteur de nos voisins et alliés, les démocraties anglo-saxonnes. Il va de soi que, là où Alain Duhamel voit une modernisation, d'autres traduiront : banalisation, mise en conformité idéologique et politique d'une France intégrée dans *« l'américanosphère »* (3). D'ailleurs, en assimilant modernité politique et modèle anglo-saxon, Alain Duhamel se situe parfaitement dans la tradition des auteurs précités, qui donnaient la recherche du consensus comme valeur supérieure de la démocratie.

D'autres préfèrent limiter celle-ci à certains modes de règlement des conflits.

J.-M. C.

(1) *A la recherche de la France :* Staneley Hoffman *et* Alii, 1962.

(2) De la part de Philippe Robrieux dans son dernier ouvrage *la Secte* (*le Monde* du 12 février).

(3) Expression chère à Gérard Vincent, *les Jeux français,* Fayard 1977.

★ Alain Duhamel, *le Complexe d'Astérix,* Gallimard, 248 pages, 75 F.

dossier

LE POINT SUR... Les élections cantonales

LES 10 et 17 mars prochain, les conseils généraux seront renouvelés par moitié. Ce scrutin concernera tous les départements de la métropole – Paris excepté – et d'outre-mer – Saint-Pierre-et-Miquelon excepté – ainsi que la collectivité territoriale de Mayotte.

Les cantons soumis à l'élection sont : 1° les cantons appartenant à la série 1979 (c'est-à-dire les cantons renouvelés en 1979 et les cantons créés en 1982 qui, après tirage au sort, ont été rattachés à cette série) ; 2° les cantons créés à l'occasion du récent redécoupage ; 3° les cantons appartenant à la série 1982, qui, par suite du décès ou de la démission du conseiller général, sont vacants.

La loi de décentralisation du 2 mars 1982, qui transfère de nombreuses compétences de l'Etat aux communes, aux départements et aux régions, a attribué au conseil général des pouvoirs étendus et a fait de son président le véritable « patron » du département. Les enjeux de ce scrutin sont donc importants, à l'échelon du département d'abord, de la région ensuite, puisque les conseils généraux désignent des représentants aux conseils régionaux.

Même si elles ne concernent pas l'ensemble du corps électoral, ces élections cantonales sont normalement la dernière consultation nationale avant les législatives de 1986. « *Le rendez-vous de mars sera aussi le lever de rideau des élections du mois de mars de l'année prochaine* », a déclaré M. Jean Lecanuet, président de l'UDF.

Elles ont donc valeur de test pour les observateurs et les états-majors politiques : pour le PC, qui a choisi de faire cavalier seul ; pour le PS, isolé et non assuré d'un bon report des voix communistes ; pour l'UDF et le RPR, confrontés de nouveau au problème d'une alliance avec le Front national.

Leurs résultats, d'après le dernier sondage BVA-*Paris-Match*, seront défavorables à la gauche (54 % des Français estiment que ce scrutin cantonal sera un succès pour l'opposition ; 11 % un succès pour la gauche ; 35 % ne se prononcent pas).

Ils permettront, quels qu'ils soient, à chacun des partis de l'opposition et de la majorité de mesurer avec plus de précision l'audience dont ils bénéficient. Si le verdict des urnes n'est pas de nature à infléchir la ligne politique du gouvernement socialiste, il fournira une fois encore, à un an d'une échéance capitale, une indication précieuse sur la manière dont une partie de l'opinion l'apprécie.

En attendant 1986...

Le conseil général est né de la Révolution de 1789. A cette époque, le gouvernement nomme pour trois ans, dans chaque département, des conseillers généraux chargés de répartir et de collecter les impôts. Ils se réunissent une fois par an, pendant quinze jours. Leur nombre varie avec la taille des départements.

En 1833, ils ne sont plus nommés, mais élus au suffrage censitaire. Il faut attendre 1871 (loi du 10 août) pour que les conseillers généraux soient élus au suffrage universel pour six ans. Entre 1871 et 1982, de nombreux textes allègent un peu la tutelle de l'Etat, mais le véritable détenteur de l'exécutif départemental demeure le préfet. C'est lui qui instruit les dossiers, fixe l'ordre du jour des réunions du conseil général et exécute les délibérations.

C'est avec la loi du 2 mars 1982, « *relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions* », que le conseil général accède à l'autonomie administrative et financière et que son président devient responsable du département.

Les élections cantonales ont longtemps été considérées, tant par les électeurs que par les gouvernements en place, comme des élections essentiellement « *administratives* ». Elles ont longtemps battu les records de l'abstentionnisme (plus de 43 % d'abstentions au premier tour des cantonales de 1961, 1964 et 1967 ; plus de 38 % en 1970 ; plus de 46 % en 1973 et plus de 34 % en 1976 et 1979). Un abstentionnisme souvent plus fort en milieu urbain qu'à la campagne. Si les électeurs ruraux connaissent parfaitement leur conseiller général et les limites de leur canton, il n'en va pas de même dans les grandes villes, où les habitants d'une même rue peuvent être électeurs de deux cantons différents.

Des enjeux à l'échelon départemental...

Au dernier renouvellement de mars 1982, les électeurs se sont mobilisés davantage (31,6 % d'abstentions). Il s'agissait des premières élections nationales après l'accession de la gauche aux plus hautes fonctions de l'Etat. L'ancienne majorité, qui, lorsqu'elle était au pouvoir, considérait volontiers les élections cantonales comme des élections « *apolitiques* », avait surenchéri sur le caractère politique de cette consultation, la transformant en une première étape de la reconquête.

Il n'en va pas différemment aujourd'hui. L'opposition, qui est en mesure de renforcer ses positions, détient actuellement cinquante-neuf présidences de conseils généraux. Elle est majoritaire dans soixante et une des assemblées départementales, qui jouissent désormais de pouvoirs considérables. En vertu de la loi de décentralisation, « *le conseil général règle par délibération les affaires du département* ». Il cesse donc d'être cantonné dans une fonction de contrôle. Les compétences déjà transférées, ou qui le seront d'ici à 1986, de l'Etat au département, sont étendues dans tous les domaines, qu'il s'agisse de l'aménagement rural, de l'action sanitaire et sociale, des transports collectifs, et notamment scolaires, de l'urbanisme et du logement, de l'environnement, de l'éducation et de la culture. Pour faire face à ces nouvelles responsabilités, le département a besoin de moyens financiers. A la dotation globale de décentralisation (DGD) s'ajoutent la dotation globale d'équipement (DGE), la dotation globale de fonctionnement (la DGF n'est pas liée au transfert des compétences) et des ressources fiscales : la vignette automobile et les impôts locaux (taxe d'habitation, taxe foncière sur le bâti et le non-bâti, taxe professionnelle).

Il était logique que ce transfert de pouvoirs des fonctionnaires aux élus modifiât le rythme et l'organisation du travail des assemblées départementales. Avant la loi du 2 mars 1982, elles se réunissaient en sessions ordinaires deux fois par an (une session de printemps de quinze jours, une session d'automne de trente jours). Le nombre ainsi que la durée de ces sessions ont cessé d'être limités. Actuellement, le conseil général de chaque département, qui établit librement son règlement intérieur, se réunit ordinairement au moins une fois par trimestre à l'initiative de son président. Il peut également être convoqué à la demande des membres de son bureau (composé du président et de quatre à dix vice-présidents) ou du tiers de ses membres (dans ce cas, la durée de la session n'excède par deux jours et l'ordre du jour est déterminé). C'est lors de sa première réunion de plein droit, qui a lieu le second vendredi suivant le premier tour de scrutin, que sont élus le bureau et le président du conseil général.

La loi de décentralisation fait de ce dernier l'homme fort du département. Aux termes de son article 25, « *le président du conseil général est chargé de préparer et d'exécuter les délibérations du conseil général. Il est l'ordonnateur des dépenses du département et le chef des services du département. Il gère le domaine départemental et, à ce titre, il exerce les pouvoirs afférents de cette gestion, notamment en ce qui concerne la police et la circulation* ».

Elu pour trois ans, après chaque renouvellement cantonal, par les membres du conseil, le président est « *l'organe exécutif du département* » et se substitue donc au préfet : il convoque les réunions du conseil général et en fixe l'ordre du jour. Il préside ses séances, prépare et exécute ses délibérations. Il gère le département dans le cadre des décisions prises majoritairement par son conseil. Il prépare et présente le budget du département. Chef des services départementaux, il décide seul des nominations aux emplois créés par les délibérations du conseil. Enfin, il représente le département en justice.

Pour sa part, le préfet, qui a pris l'appellation de commissaire de la République, est « *le représentant de l'Etat et de chacun des ministres dans le département* » (article 34). Il peut assister aux réunions du conseil général dans des conditions définies par la loi et y prendre la parole soit avec l'accord du président, soit à la demande du premier ministre, soit pour présenter le rapport annuel de l'activité des services de l'Etat dans le département. Chargé du respect des lois, il exerce un pouvoir de contrôle de la légalité des délibérations, d'une part (il peut saisir le tribunal administratif en cas de violation), de la légalité des budgets, d'autre part (il peut saisir la chambre régionale des comptes instituée par la loi du 2 mars 1982).

... et à l'échelon régional

Le premier enjeu des élections cantonales est donc un jeu de pouvoir au niveau du département. Le second se situe au niveau de la région, dotée elle aussi de responsabilités accrues. Les conseils régionaux, qui, conformément aux déclarations du gouvernement, devraient être élus au suffrage universel, et à la proportionnelle, en 1986 – après l'achèvement complet du transfert des compétences de l'Etat aux collectivités locales, – sont composés, depuis la loi du 5 juillet 1972, de trois catégories de conseillers : 1) les députés et sénateurs de chaque département, qui sont membres de droit ; 2) des représentants des municipalités ; 3) des membres désignés par les conseils généraux.

L'intention, prêtée au gouvernement de publier, d'ici le scrutin, un décret visant à ce que ces derniers soient élus non plus au scrutin majoritaire mais à la proportionnelle, a suscité la réprobation de certains élus de l'opposition, bien sûr, et de la majorité. Avec le système en vigueur depuis un décret du 5 septembre 1973, un conseil général dans lequel la droite (ou la gauche) est majoritaire est assuré d'être représenté au conseil régional exclusivement par des élus de droite (ou de gauche).

S'il était maintenu, l'opposition, qui devrait à l'occasion de ces élections cantonales conquérir quelques départements, pourrait du même coup devenir majoritaire dans certaines régions détenues jusqu'alors par la gauche, telles l'Aquitaine, l'Auvergne, la Picardie, le Poitou-Charentes ou la Provence-Côte d'Azur. S'il changeait : « *Il ne serait plus question pour nous d'avoir la moindre chance de reprendre la direction de la région* [Aquitaine] », a déclaré M. Jacques Chaban-Delmas, avant d'ajouter : « *Je vois mal si ce décret sortait comment on pourrait éviter de parler de tricherie.* » Pour M. Jacques Toubon, secrétaire général du RPR, ce projet de décret modifiant la désignation des représentants des conseils généraux est « *une nouvelle démonstration de l'extraordinaire fertilité de l'esprit de magouille des socialistes* ». Les sénateurs de l'UDF ont d'ores et déjà déposé une proposition de loi tendant au maintien des règles en vigueur. Et les quatorze présidents de conseils régionaux favorables à l'opposition, regroupés à l'ANER (Association nationale des élus régionaux, présidée par M. Michel Giraud, RPR), ont dénoncé « *ce changement capital* ». Ils ont annoncé leur intention de déposer un recours en Conseil d'État, si le projet était publié.

Tous les élus socialistes ne souscrivent pas non plus aux intentions du gouvernement en la matière. Ainsi, pour M. Maurice Pourchon (PS), président du conseil régional de l'Auvergne, ce projet de décret instituant la proportionnelle est « *une stupidité* ». « *Il n'est pas sérieux de prendre une décision comme celle-là à cinq semaines des élections cantonales* », a-t-il affirmé (*le Monde* du 8 février).

Si la « *signification politique nationale* » de ce scrutin échappe à un Français sur trois (selon le dernier sondage BVA-*Paris-Match*, 54 % des personnes interrogées considèrent que ces élections ont un intérêt local, 11 % leur donnent une signification politique nationale), il y a tout lieu de penser qu'il n'en va pas de même au sein des états-majors politiques. La raison en est simple, ces cantonales s'inscrivent dans la perspective de l'échéance de 1986. « *Nous devons faire de mars prochain encore un succès. C'est la dernière marche, et en quelque sorte le tremplin, qui nous mènera aux élections législatives* », déclare M. Lecanuet. « *Un succès créera ou accélérera une dynamique de victoire contre laquelle la gauche sera impuissante* », renchérit M. Jacques Chirac, qui ajoute : « *Qui tient le terrain gagne l'Etat, qui tient l'Etat sans maîtriser le terrain perd les deux.* »

Un avertissement et une façon de rappeler que la gauche, avant d'accéder au pouvoir au printemps 1981, s'était taillé de beaux succès aux élections cantonales de 1976, de 1979 et aux élections municipales de 1977... et que l'opposition a déjà reconquis le terrain perdu, aux cantonales de mars 1982 et aux municipales de mars 1983.

Dossier établi par NADINE AVELANGE

Le mode de scrutin

Les conseillers généraux sont élus pour six ans, au scrutin uninominal majoritaire à deux tours et renouvelés par moitié tous les trois ans (1). Ils peuvent solliciter le renouvellement de leur mandat autant de fois qu'ils le désirent.

Les électeurs de chaque canton désignent un seul conseiller général. Pour être élu au premier tour de scrutin, il faut obtenir la majorité absolue des suffrages valablement exprimés (les votes blancs et nuls ne sont pas pris en compte) et le quart des électeurs inscrits, condition particulièrement difficile à remplir lorsque le taux des abstentions est très élevé. Au second tour est élu celui qui a recueilli le plus grand nombre de suffrages (majorité relative).

Pour être candidat au second tour, il faut s'être présenté au premier et avoir obtenu un nombre de voix égal à 10 % des électeurs inscrits.

Lorsqu'un seul candidat répond à ces exigences, le candidat ayant obtenu après celui-ci le plus grand nombre des suffrages au premier tour est autorisé à se présenter au second.

Lorsque aucun candidat ne répond à ces exigences, les deux candidats ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages au premier tour sont autorisés à se présenter au second.

Le contentieux issu des élections cantonales est du ressort des tribunaux administratifs en première instance et du Conseil d'Etat en appel.

Le Conseil de Paris est à la fois conseil municipal et conseil général puisque la loi lui confère « *les attributions dévolues aux conseils généraux dans les conditions du droit commun* ». Il est élu tous les six ans en même temps que les autres conseils municipaux. Le maire de Paris est donc aussi président de l'assemblée départementale.

Dans le département de Saint-Pierre-et-Miquelon, le scrutin n'est pas uninominal majoritaire à deux tours. Le renouvellement se fait au scrutin de liste à deux tours avec possibilité de panachage. L'actuel conseil général de Saint-Pierre-et-Miquelon a été élu en mars 1982. Il sera renouvelé en 1988.

(1) Paris et Saint-Pierre-et-Miquelon sont des cas particuliers.

Le redécoupage

Les redécoupages cantonaux se justifient par l'évolution démographique du pays. Ils ont pour objectif essentiel de corriger les anomalies de la carte cantonale que constituent la sous-représentation des cantons urbains et la sur-représentation des cantons ruraux.

Ils sont presque toujours, quel que soit le gouvernement qui en prend l'initiative, dénoncés par l'opposition comme des opérations de « charcutage » politique.

Le remodelage de 1973 avait abouti à la création de 318 cantons dans 73 départements et à la suppression de 13 dans le département de la Corse.

Celui de 1976 concernait la région parisienne et portait création de 41 cantons.

En 1982, 165 cantons ont été créés dans 56 départements.

Le redécoupage cantonal de 1985 a concerné 50 départements de la métropole et 3 départements d'outre-mer. Dans 7 départements, l'Aude, l'Eure-et-Loir, le Gers, l'Indre, le Maine-et-Loire, le Morbihan, le Vaucluse, les limites de certains cantons ont été modifiées sans qu'aucune création intervienne.

140 cantons ont été créés et 6 supprimés dans 46 départements.

● Dans les Alpes-de-Haute-Provence, un canton a été créé et un autre supprimé, ce qui laisse inchangé le nombre des cantons de ce département.

● *16 départements comptent un canton supplémentaire :* Allier, Aube, Calvados, Cantal, Corrèze, Drôme, Hérault, Loire, Lot, Lot-et-Garonne, Meurthe-et-Moselle, Pyrénées-Orientales, Saône-et-Loire, Tarn, Belfort, Yvelines.

● *9 départements comptent 2 cantons supplémentaires :* Ain, Ariège, Loir-et-Cher, Haute-Loire, Marne, Mayenne, Nièvre, Somme, Haute-Vienne.

● *7 départements comptent 3 cantons supplémentaires :* Eure, Finistère, Loire-Atlantique, Haute-Saône, Savoie, Seine-et-Marne, Guyane.

● *3 départements comptent 4 cantons supplémentaires :* Indre-et-Loire, Rhône, Val-d'Oise.

● *3 départements comptent 5 cantons supplémentaires :* Alpes-Maritimes, Moselle, Hauts-de-Seine.

● *2 départements comptent 6 cantons supplémentaires :* Charente-Maritime, Guadeloupe.

● *3 départements comptent 7 cantons supplémentaires :* Isère, Pas-de-Calais, Essonne.

● *Un département compte 9 cantons supplémentaires :* Martinique.

● *Un département compte 10 cantons supplémentaires :* Val-de-Marne.

La rémunération des conseillers généraux

Le principe de la gratuité du mandat de conseiller général est inscrit dans la loi de 1871 et pendant longtemps ce mandat n'a donné lieu au versement d'aucune rétribution.

Aujourd'hui, le conseil général attribue à ses membres des indemnités de déplacement, de séjour et de mandat spécial, prélevées sur le budget du département. Le taux de ces indemnités qui ne sont ni imposables ni soumises aux cotisations sociales est fixé par le conseil général. Il est donc variable d'un département à l'autre.

D'après le ministère de l'intérieur, ces indemnités sont en augmentation. Répondant à une question écrite de M. Joseph Pinard (député PS du Doubs) du 22 août 1983, le ministre de l'intérieur a en effet indiqué (*J.O.* Ass. nat. questions et réponses du 5 mars 1984) que les montants au plan national (excepté Paris) des sommes imputées à la rubrique « Indemnités des conseils généraux » ont été de plus de 131 millions de francs pour l'année 1980, de plus de 162 millions de francs pour l'année 1981 et de plus de 236 millions de francs pour l'année 1982.

La communication faite (à partir des comptes administratifs 1982) par le ministre de l'intérieur sur le montant annuel moyen des indemnités versées pour l'année 1982 à un conseiller général fait apparaître des variations très importantes d'un département à l'autre. Ainsi le conseiller général le plus fortement indemnisé, celui du Val-de-Marne, a-t-il perçu 160 090 F en moyenne, et celui du Pas-de-Calais 147 389 F. Dans le même temps, l'élu de la Gironde recevait 67 382 F, celui des Hautes-Pyrénées 35 183 F et celui de la Saône-et-Loire 15 782 F.

culture

EXPOSITION

« BRITISH EYES » au palais de Tokyo

Photographes anglais grands ou petits

Le 1er décembre 1863, la jeune Julia Cameron a une idée sensationnelle pour fêter les quarante-huit ans de sa mère, Julia Margaret. *« Ce pourrait vous amuser, Mère, d'essayer de photographier vos amis pour tromper votre solitude à Freshwater »*, lui dit-elle. Et elle lui met entre les mains un attirail complet. Julia Margaret n'a jamais touché un appareil de photo : sa première image (on suppose qu'elle a visé sa fille, comme pour tester immédiatement le cadeau), elle l'efface en bouchant complètement l'objectif avec sa paume. Il faudra mieux s'organiser. Depuis 1860, la famille Cameron vit dans l'île de Wight, dans une grande belle maison fréquentée par des peintres, des poètes, des savants. Ce seront eux les modèles. Le poulailler est transformé en studio, le cabanon à charbon en chambre noire.

Julia Margaret Pattle est née à Calcutta en 1815. En 1838, elle épouse Charles Hay Cameron, un haut fonctionnaire anglais. En 1848, ils viennent vivre en Angleterre, s'installent à Londres, puis à Freshwater Bay. Un portrait de Julia Margaret, exécuté en 1850 par le peintre C.-F. Watts, montre une jeune femme diaphane, l'œil large et vague, un peu triste ; il y a quelque chose de désincarné dans cette figure très largement émaciée, mais, surtout, la peau semble ne plus avoir rougi depuis longtemps, comme si le sang l'avait désertée. Ses photos auront les mêmes langueurs exsangues.

Ses modèles les plus coutumiers, avant les hôtes de marque et de passage, sont les siens les plus proches : ses filles, ses nièces, ses servantes, leurs enfants. Avec une économie d'accessoires, une pivoine, un vêtement un peu fragile ou archaïque, elle leur fait envisager et endosser la pose d'archétypes picturaux, romanesques et religieux : ces têtes graciles et chiffonnées, à peine sorties du sommeil ou de l'eau froide de la toilette, sans fard, deviennent nymphes, sibylles, vestales, vénus, pharaonnes. Ce sont des faces de médailles, de camées, elles ont des épaules de statues, Julia Margaret délie leurs cheveux et les voile.

Ces portraits de jeunes femmes font penser au travail ludique et satyrique qu'accomplira un peu plus tard le baron de Gloeden avec les éphèbes siciliens : on retrouve le même goût du déguisement et de l'antiquité, la même attention vénérable à la beauté. Ils font aussi penser aux portraits photographiques de Lewis Carroll, et pas seulement parce que Julia Margaret Cameron fit une photo d'Alice Liddell, qui avait été le modèle de l'héroïne du *Pays des merveilles* : ces adolescentes virginales ont en même temps quelque chose de fatal, on les sent toutes prêtes à se transformer en diablesses.

Les photos d'enfants de Julia Margaret Cameron ont le même trouble alliage d'innocence et de cette menace — par l'éclat visible de la chair — de la dégradation de l'évidente pureté. Femmes et enfants s'assemblent pour former des saintes familles.

Julia Margaret Cameron baigne dans la poésie mythologique ou picturale ; ses voisins sont le poète Tennyson, le peintre Dante Gabriel Rossetti, dont elle va s'inspirer innombrablement, copiant les poses et les compositions de leurs fables et de leurs gravures. Mais si Julia Margaret entretient avec ses modèles femmes une complicité de chuchotements, d'étourderies, d'effleurements, de bouffées de chaleur, de siestes, posant l'atelier entre la cuisine et le boudoir, elle a avec les hommes qu'elle photographie, et qui sont célèbres (Darwin, Carlyle), une distance un peu respectueuse. Julia Margaret Cameron se donne ainsi pendant douze ans à la photographie, avant de retourner vivre à Ceylan où elle meurt, en 1879, ayant choisi comme dernier mot celui de « beauté ».



J'attends (Julia Margaret Cameron, 1872).

Par excès de finesse

Alvin Langdon Coburn, l'autre maître de cette exposition présentée au palais de Tokyo par le Centre national de la photographie, collectionna un grand nombre d'épreuves originales titrées ou légendées à la plume par Julia Margaret Cameron et en fit don à la Royal Photographic Society.

Il est né à Boston en 1882, trois ans après la mort de Julia Margaret Cameron, et a vécu fort vieux puisqu'il est mort en 1966, dans le Pays de Galles. Pourtant son œuvre photographique est très réduite : c'est à l'âge de seize ans qu'il l'entreprit, dans la familiarité de son excentrique cousin, F. Holland Day, qui était réputé à Boston pour se faire crucifier par les pâtres de son domaine après avoir planté son appareil photo devant sa croix. Coburn fut donc vite introduit dans le sacro-saint milieu pictorialiste, et la revue *Camera Work* publia son travail à partir de 1904.

Coburn reste assez méconnu, peut-être par excès de finesse. Il photographia peu, et des choses de peu, de celles qui ont si peu de forces matérielles apparentes que c'est comme miracle qu'elles parviennent à être retenues sur une pellicule sensible : des fumées, des halos, des vapeurs d'eau, un grain de brume, tous ces événements infimes que les tirages platine ou charbon rendent grandioses.

Inversement, Coburn peut choisir des objets monumentaux, un grand canyon ou un énorme pont, pour les réduire à de vagues apparitions qui en sont davantage l'*empreinte spirituelle* que la preuve de leur réalité imposante. Il n'y a ainsi pas trop de mystère à voir Coburn abandonner la photographie pour l'occultisme. Les choses cachées ne sont-elles pas celles que la photographie est la plus propre et la plus désireuse à surprendre ?

On a la chance, pour ces deux expositions prêtées par le British Council et la Royal Photographic Society, de pouvoir contempler les épreuves originales, déjà souvent abîmées, merveilleusement fragiles, lointaines (tout ce qu'on voit a déjà eu le temps de mourir plusieurs fois), mais d'une proximité de surface absolument voluptueuse.

Ces deux vénérables Anglais sont encerclés, dans la configuration de cette exposition du palais de Tokyo, par une sarabande de neuf loustics, pas toujours gais mais puissants. On discerne bien, dans ce passage des aînés aux cadets, comment l'art photographique peut être perpétré, renouvelé ou atrophié. La photographie sociale fait rarement merveille ; trop souvent usuelle et prévisible, elle n'en finit pas de répéter les mêmes constats, les mêmes solitudes. Les « enfants » de Tony Ray Jones ont bien du mal à œuvrer le long des jetées de Brighton.

C'est souvent la photographie d'une simple apparition lumineuse qui sauve le visiteur de l'ennui d'un excès de réalité. Plus on fréquente la photographie, sans doute, plus on ressent le besoin de laisser évaporer sa surabondante vitalité, comme une saline, pour pouvoir recueillir le quartz le plus secret de la vie.

HERVÉ GUIBERT.

★ Centre national de la photographie. — Palais de Tokyo, 13, avenue du Président-Wilson, Paris-16e. — Jusqu'au 1er avril.

THÉÂTRE

« MA FEMME », « ONCLE VANIA » et « LA MOUETTE »

Un Tchekhov qui change de visage

L'année 1892 fut une année de famine et d'épidémie en Russie. Typhus et choléra. Le docteur Anton Tchekhov s'en fut combattre l'épidémie dans la région de Novgorod, puis de Voronej. Après quoi, dans le village de Melikhovo, il mit sur pied un dispensaire volant, pour enrayer le choléra.

Tchekhov n'eut donc pas, cette année-là, le temps de beaucoup écrire. Juste deux nouvelles, dont l'une, *Ma femme*, raconte un cas extrême de famine et d'épidémie dans le village de Pestrovo.

Extrême, car les habitants de Pestrovo, qui crevaient de faim, ont bazardé maisons, bétail, mobilier et outils, pour se rendre en groupe vers les environs de Tomsk, moins touchés par la crise, et où l'on demandait de la main-d'œuvre. Mais les places étaient déjà prises, et ils sont revenus dans leur premier village, où ils campent à dix familles dans les quelques masures accessibles, brûlant les portes pour se chauffer, arrachant le chaume des toits pour faire manger les chevaux.

Journées d'horreur, et non exagérées. Tolstoï, lisant cette nouvelle, déclare : *« Cela arrive, mais un artiste ne doit pas le décrire. »*

Tchekhov saisit là le prétexte de faire, entre autres, le portrait d'une femme, Natalia Gavrilovna, qui réunit les propriétaires et les fonctionnaires du district, et organise les secours. Il ne s'agit pas d'une « dame d'œuvres », mais d'une femme d'action, douée de présence d'esprit, et à poigne.

Marcel Cuvelier, qui depuis trente-cinq ans sert on ne peut mieux l'art du théâtre (il avait mis en scène et joué, en 1951, la première pièce de Ionesco, *la Leçon*), présente aujourd'hui, au Théâtre de Poche, une remarquable adaptation de *Ma femme*.

Il se fait ces temps-ci, s'agissant de Tchekhov, un changement de cap salutaire : des équipes de théâtre, plutôt que de jouer une fois de plus l'une de ses pièces, préfèrent interpréter ses nouvelles.

Or, le Tchekhov des récits est beaucoup plus vivant, vigoureux, divers, informatif, que celui du théâtre.

Un humour violent

En comparaison des femmes et des hommes (et des enfants) des récits, qui se trouvent très pratiquement mêlés aux accidents du pays, aux urgences de la société, les personnages des célèbres pièces sont des êtres en fin de course, privilégiés, diminués, tournant entre eux dans les enceintes de leurs vieilles propriétés, plus ou moins hors du monde.

D'autre part, les mouvements de la conscience des femmes et des hommes des récits de Tchekhov sont étudiés, fouillés, en profondeur, avec brusquerie ou en douceur. Il y a souvent ici un humour violent, une provocation, un cynisme, et de nombreux aspects de déviation psychique. Alors que les demi-fantômes des pièces de théâtre sont vus plutôt du dehors, assez sommairement. Soit dit, bien sûr, en comparaison, car si nous avions, de Tchekhov, les pièces de théâtre seulement, nous n'y verrions que des chefs-d'œuvre.

Il est édifiant, ces semaines-ci de février, de comparer la représentation de *Ma femme*, par Marcel Cuvelier, soirée de petit budget mais riche de talent, d'imagination créatrice, et nous faisant approcher, outre Natalia Gavrilovna, plusieurs caractères inattendus et très attachants, avec les mises en scène d'*Oncle Vania* à Saint-Denis et de *la Mouette* au Théâtre de Boulogne-Billancourt.

Ma femme sera, pour nombre de spectateurs, une révélation, une méditation, un bonheur. *Oncle Vania* et *la Mouette* ne nous apporteront pas grand-chose que nous ne sachions déjà. Ce n'est pas que ces deux spectacles soient sans qualités. La traduction française d'*Oncle Vania*, due à Simone Sentz-Michel, est de loin la plus belle traduction de cette œuvre, la plus fidèle, la plus sensible, qui nous ait été donnée. Mais la mise en scène de Félix Prader maintient systématiquement les comédiens dans une absence, une abstraction, une non-affectivité.

En revanche, le metteur en scène de *la Mouette*, Jean-Claude Amyl, a su transmettre à ses comédiens, entre autres Gilles Ségal, François Darbon, Robert Rimbaud, Catherine Sellers, des voix assez singulières, des présences personnelles, mais, là, ce serait plutôt la traduction française qui pèche, due à Marguerite Duras. Traduction bien souple certes, bien « parlée », et qui ne manque pas de cette respiration et de cette poésie propres à Marguerite Duras, mais beaucoup moins fidèle et précise que la traduction d'Antoine Vitez, par exemple.

Marguerite Duras nous avait prévenus : *« Pourquoi une adaptation de Tchekhov, de* la Mouette *en particulier ? Parce que c'est sans doute la pièce de Tchekhov qui a le plus vieilli, ou, si l'on veut, qui a le plus de retard sur le temps actuel. Il me semble que la pièce, telle qu'elle est, est rigoureusement injouable... »*

Disons que Marguerite Duras se laisse un petit peu emporter, mais le fait est que des trois Tchekhov joués à présent à Paris *intra* et *extra muros*, c'est *Ma femme* qui offre le plus d'intérêt.

MICHEL COURNOT.

★ *Ma femme* : Théâtre de Poche, 20 h 30.

★ *Oncle Vania* : Théâtre Gérard-Philipe, Saint-Denis, 20 h 30.

★ *La Mouette* : Théâtre de Boulogne-Billancourt, 20 h 30.

■ ORGUE ET CINÉMA. — L'organiste anglais Robin Richmond donnera un concert consacré aux musiques de films les plus célèbres sur l'orgue du pavillon Baltard, ancien orgue du Gaumont-Palace, dimanche 24 mars, à 16 heures. Renseignements : 374-08-00.

■ FESTIVAL DE BERLIN. — Jean Marais présidera le jury du trente-cinquième Festival de Berlin, qui aura lieu du 15 au 26 février. Vingt-cinq films seront en compétition, parmi lesquels, pour la France, *Péril en la demeure*, de Michel Deville, *les Enfants*, de Marguerite Duras, et *Je vous salue Marie*, de Jean-Luc Godard.

■ RENCONTRE AVEC GRAHAM SWIFT. — Le jeune écrivain britannique Graham Swift, auteur du *Pays des eaux* (éditions Robert Laffont), parlera de son livre au British Council, rue de Constantine, à Paris, le mercredi 13 février, à 18 heures (voir « le Monde des livres » du 8 février).

CINÉMA

« ROUGE GORGE », de Pierre Zucca

Un chat noir nommé Jekyll

Pour avoir, en l'absence de son père, Louis Ducasse, ouvert la porte de son bureau et fouillé ses tiroirs, Reine — elle a dix-sept ans — est plongée dans un mystère. Il n'y a pas de cadavres de femmes comme chez Barbe-Bleue mais — entre autres choses — une cassette vidéo révélant les bizarres activités de loubards à moto.

En 1975, le premier long métrage de Pierre Zucca, *Vincent mit l'âne dans un pré*, montrait un adolescent funambulesque aux prises avec les mensonges de son père. Le ton de comédie poétique, le jeu des simulacres, de l'imaginaire, reviennent ici, en beaucoup plus soutenu. Des indices, des signes de piste sont placés, à l'intention des spectateurs et des personnages.

Reine, demoiselle bon chic, bon genre, est interprétée par Laetitia Léotard, fille de Philippe Léotard qui est Louis Ducasse. Charles, le loubard entrant dans la vie de Reine, par la volonté de celle-ci, c'est Jérôme Zucca, fils du réalisateur (et jeune acteur déjà lancé). Fabrice Luchini, autrefois « Vincent », se présente en jaloux jacasseur comme dans *les Nuits de la pleine lune*, d'Eric Rohmer.

Zucca cite justement Rohmer, et aussi Jacques Rivette, pour l'atmosphère de fantastique social du Paris quotidien. Il n'abuse pas des références ; il en donne juste assez pour qu'on se pique d'être aussi malin que lui et de démêler l'écheveau dont Reine tient les fils embrouillés. Le rouge gorge du titre n'appartient pas à la famille des oiseaux. Et attention à ce chat noir nommé Jekyll et à ce qu'il signifie. Reine prépare l'École des chartes, étudie les mœurs des flibustiers, rêve de navires toutes voiles dehors et de trésors cachés. Elle va d'ailleurs voir *l'Ile au trésor* au cinéma. Les romans de Jules Verne sont entassés chez elle, et Marguerite (Victoria Abril), la secrétaire de Louis, trimballe un petit sac plein de pièces d'or anciennes.

L'utilisation de couleurs très crues, très claires, la construction des cadrages, la mise en scène de labyrinthe au parcours fléché, font de ce film une charade, et les comédiens, tous épatants, se promènent au pays de l'aventure et des enchantements.

JACQUES SICLIER.

★ Voir les films nouveaux.

■ UN PROCÈS INTENTÉ PAR LENI RIEFENSTAHL. — Au tribunal de Fribourg (Allemagne fédérale), plusieurs témoins viennent d'affirmer que Leni Riefenstahl, cinéaste officielle du Troisième Reich, avait choisi elle-même en 1940 des Tziganes, au camp de concentration de Maxglan (Autriche), pour figurer dans son film *Tiefland*. Ils appuient ainsi l'accusation portée par la réalisatrice Nina Gladitz dans un documentaire diffusé à la télévision en 1983, qui avait conduit l'auteur des *Dieux du stade*, aujourd'hui âgée de quatre-vingt-deux ans, à lui intenter un procès. Dans un premier temps, Leni Riefenstahl, qui affirme n'être jamais allée dans le camp de concentration cité, avait obtenu, par un jugement en référé, que le film de Nina Gladitz ne soit plus projeté.

« LOVE », de Murray Schisgal

Un amour plein de coups et de bosses

Dans *Love*, de Murray Schisgal, l'amour ressemble à une bête non domestiquée qui retrousse les babines ; un amour dépenaillé où les sentiments, hérissés en pelote d'épingles, sont exprimés par trois merveilleux comédiens : Catherine Rich, André Dussolier et Patrick Chesnais.

Entre un point de départ et une fin artistiquement indéterminés, une femme est aimée par deux loqueteux du cœur. Le premier, Harry Berlin, a des crises de mutisme, de surdité, de paralysie. A la moindre contrariété, son organisme se bloque. Il devient alors lourd comme un sac de pierres et, s'il se laissait tomber dans l'Hudson, il coulerait à pic. Telle est du reste son intention quand débute le spectacle. Un ancien camarade de collège, Milt Manville, le récupère au bord du parapet et, pour lui remonter le moral, lui vante les mérites de l'amour dans le bien-être quotidien et dans la réussite sociale. Mais ce discours s'achève sur un constat d'échec. Milt aime une autre femme que la sienne. Cette dernière, Ellen, vit, aux côtés de frustrations diverses et variées, un drame de l'intelligence. Elle donne des complexes d'infériorité aux hommes et, par effet de boomerang, subit leur mauvaise humeur.

Ces trois personnages ont le malheur dans le sang. Ce goût du pathétique leur vient de leur jeunesse, et c'est à celui qui aura été le plus traumatisé. Harry (Patrick Chesnais), hirsute, hoquetant, hululant, se complaît dans un état de délabrement physique et moral. Il exprime sa douleur en longues incantations délirantes et infantiles et, sur son visage, tics et grimaces font des ravages.

Milt (André Dussolier) est plus digne. Il a la veste et la cravate du cadre prospère, mais ce ne sont que des apparences. Inapte au bonheur, le cœur en zig zag, c'est un amateur qui verse des larmes de crocodile sur son tragique destin. Le jeu d'André Dussollier est certainement moins spectaculaire que celui de Patrick Chesnais mais tout aussi comique, et son personnage certainement plus complexe, plus profond.

Enfin, Ellen (Catherine Rich) a une lucidité inquiétante, un comportement qui oscille entre l'abandon résigné et l'agitation fébrile. Catherine Rich est brillante dans ce rôle où elle incarne tout à la fois la sœur, la mère, la femme et la maîtresse de ces deux individus.

Michel Fagadau n'a reculé devant aucune supercherie théâtrale pour mettre en scène cette pièce de Murray Schisgal. Il appuie sur les effets jusqu'à les rendre parfois guignolesques. Mais loin de choquer, ce parti pris met en évidence l'originalité de *Love*, cet amour brouillon, plein de coups et de bosses, qui s'exprime par un dialogue étrange. Un mélange de banalités sur la vie quotidienne, les éternels rapports homme-femme et des propos plus graves sous leurs écailles de drôlerie perfide.

CAROLINE DE BARONCELLI.

★ Théâtre Gaîté-Montparnasse, 20 h 45.

SPECTACLES

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

TOKYO, UN BAR, UN HOTEL : Théâtre des Déchargeurs (236-00-02) 21 h.

LES MÉTAMORPHOSES DE ROBINSON : Théâtre du Lucernaire (544-57-34) 18 h.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX : A. Dejazet (887-97-34) 21 h.

L'ARBRE DES TROPIQUES : Pt Rond-Point (256-70-80) 20 h 30.

LES NUITS ET LES JOURS : Théâtre 14 (545-49-77) 20 h 45.

CHARIVARI. COURTELINE CONSOR : Centre culturel 17 (227-68-81) 20 h 30.

HALO : Plaisance (320-00-06) 20 h 30.

MA FEMME : Poche Montparnasse (548-92-97) 20 h 30.

LE PETREL FULMAR OU LES PAPILLONS : Théâtre trois sur quatre (327-09-16) 20 h.

TCHEKHOV, TCHEKHOVA : Théâtre Montparnasse (327-77-30).

☞ Spectacles sélectionnés par le Club du « Monde des spectacles ».

Les salles subventionnées

☞ COMÉDIE-FRANÇAISE (296-10-20), 20 h 30 : la Mort de Sénèque.

☞ CHAILLOT (727-81-15), Grand Théâtre, 20 h : Hernani.

PETIT ODÉON, Théâtre de l'Europe (325-70-32), 18 h 30 : Veillée irlandaise.

CARRÉ SILVIA MONFORT (531-28-34), 20 h 30 : la Milliardaire, de G.-B. Shaw.

Les autres salles

☞ A DEJAZET (887-97-34), 21 h : Renseignements généraux.

AMANDIERS DE PARIS (366-42-17), 20 h : Piedigrotta ; 21 h : la Vie cause de mort.

☞ ANTOINE-SIMONE BERRIAU (208-77-71), 20 h 30 : le Sablier.

☞ ARTS-HÉBERTOT (387-23-23), 15 h et 21 h : Asmodée.

ASTELLE-THÉATRE DU XIXe (238-35-53), 20 h 30 : Vae Soli.

☞ ATELIER (606-49-24), 21 h : la Danse de mort.

☞ ATHÉNÉE (742-67-27), Mer. 19 h, 18 h 30 : Voyages d'hiver.

☞ BASTILLE (357-42-14), 19 h 30 : Ma vie, ma mort, de Pasolini ; 21 h : Still Life.

☞ BOUFFES PARISIENS (296-60-24), 21 h : Tailleur pour dames.

BOUVARD ex-POTINIÈRE (261-44-16), 21 h : Théâtre de Bouvard.

☞ CARTOUCHERIE, Th. de la Tempête (328-36-36), 20 h 30 : Rêves.

CITÉ INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE (589-38-69), La Resserre, 20 h 30 : Le train était à l'heure ; Galerie, 20 h 30 : le Plus Heureux des trois.

COMÉDIE CAUMARTIN (742-43-41), 21 h : Reviens dormir à l'Elysée.

COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-37-21), 20 h 45 : Léocadia.

☞ COMÉDIE DE PARIS (281-00-11), 20 h 45 : Messieurs les ronds-de-cuir ; 22 h 30 : Lili.

DAUNOU (261-69-14), 21 h : le Canard à l'orange.

DÉCHARGEURS (236-00-02), 21 h : Tokyo, Un bar, Un hôtel ; 19 h : J.-C. Caillat chante Victor Hugo.

DIX-HEURES (606-07-48), 20 h 30 : Repas de famille ; 22 h : Scènes de ménage.

☞ EDEN-THÉATRE (356-64-37), 21 h : Archirue.

EDOUARD-VII (742-57-49), 20 h 30 : Chapitre II.

ÉPICERIE (272-23-41), 20 h 30 : la Drôlesse.

ESCALIER D'OR (523-15-10), 21 h : le Misanthrope.

ESPACE KIRON (373-50-25), 20 h 30 : Coline ou l'enfant du mystère.

☞ ESPACE MARAIS (271-10-19), 18 h 30 : les Hivernants.

ESSAION (278-46-42), I. 19 h : Hiroshima mon amour 85 ; 20 h 30, sam. 17 h : Un habit d'homme. II. 21 h : Caméléon.

☞ FONTAINE (874-74-40), 20 h 30 : Orphée aux enfers.

☞ GAITÉ-MONTPARNASSE (322-16-18), 20 h 45 : Love.

GALERIE 55 (326-63-51), 20 h 30 : Pink Thunderbird.

GRAND HALL MONTORGUEIL (296-04-06), 20 h 30 : les Prénoms effacés.

HUCHETTE (326-38-99), 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : Offenbach, tu connais ?

☞ JARDIN D'HIVER (255-74-40), 21 h : Usinage.

LA BRUYÈRE (874-76-99), 21 h : Guérison américaine.

☞ LUCERNAIRE (544-57-34), I. 18 h : Le pupille veut être tuteur ; 21 h 45 : Jonas. – II. 18 h : les Métamorphoses de Robinson ; 20 h : Pour Thomas. – Petite salle, 18 h : Parlons français nº 2 ; 21 h 30 : Cocktail Bloody M.

☞ LYS-MONTPARNASSE (327-88-61), 19 h 30 : Hedda Gabler ; 21 h 30 : la Plus Forte.

☞ MADELEINE (265-07-09), 20 h 45 : l'Ouest, le vrai.

MARIE-STUART (508-17-80), 22 h : Savage Love ; 20 h 30 : Hold up.

MARIGNY (256-04-41), 20 h 30 : Napoléon.

☞ MATHURINS (265-90-00), 20 h 45 : Un drôle de cadeau. Petite salle, 20 h 45 : les Fantasmes du boucher.

MICHEL (265-35-02), 21 h 15 : On dînera au lit.

MICHODIÈRE (742-95-22), 20 h 30 : le Bluffeur.

☞ MONTPARNASSE (320-89-90). Grande salle, 21 h : Duo pour une soliste. Petite salle, 21 h : Arbres de vie.

NOUVEAU TH. MOUFFETARD (331-11-99) ; 18 h 30 : Théâtre à la mode.

NOUVEAUTÉS (770-52-76), 20 h 30 : Louloute.

PALAIS-ROYAL (297-59-81), 20 h 45 : le Dindon.

PLAISANCE (320-00-06), 20 h 30 : Halo.

POCHE MONTPARNASSE (548-92-97), 18 h 30 : Dernière lettre d'une mère juive soviétique à son fils ; 20 h 30 : Ma femme.

PORTE-DE-GENTILLY (580-20-20), 20 h 30 : Toi et tes nuages.

☞ PORTE-SAINT-MARTIN (607-37-53), 20 h 30 : Deux hommes dans une valise.

QUAI DE LA GARE (585-88-88), 20 h 30 : la Fille de Rappaccini.

RENAISSANCE (208-18-50, 203-71-39), 21 h : Une clé pour deux.

☞ SAINT-GEORGES (878-63-47) ; 20 h 45 : On m'appelle Emilie.

SPLENDID-SAINT-MARTIN (208-21-93), 20 h 30 : Tous aux abris.

STUDIO BERTRAND (783-64-66), 20 h 30 : Du sang sur le cou du chat.

STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-36-82), 20 h 45 : De si tendres liens.

☞ TEMPLIERS (278-91-15), 20 h 30 : Evasion.

THÉATRE D'EDGAR (322-11-02), 20 h 15 : les Babas-cadres ; 22 h : Nous on fait où on nous dit de faire.

THÉATRE DE L'ILE SAINT-LOUIS (633-48-65), 20 h 45 : les Bâtisseurs d'empire.

☞ THÉATRE DU MARAIS (278-03-53), 20 h 30 : Androclès et le lion.

THÉATRE 13 (588-16-30), 20 h 30 : le Rôdeur.

☞ THÉATRE 14 (545-49-77), 20 h 45 : les Nuits et les Jours.

THÉATRE DE PARIS (280-09-30), Petite salle, 21 h : Games. – Grande salle, 21 h : les Bonnes.

THÉATRE DU TEMPS (355-10-88), 21 h : Lysistrata.

THÉATRE TROIS SUR QUATRE (327-09-16), 20 h 15 : Rattraper le temps.

☞ THÉATRE DU ROND-POINT (256-70-80). Grande salle, 19 h : Cinq Nô modernes. – Petite salle, 20 h 30 : l'Arbre des tropiques.

THÉATRE DE L'UNION (246-20-83), 20 h 45 : Dis à la lune qu'elle vienne.

TH. DE LA VILLA (542-80-72), 20 h 40 : Oncle Vania.

TOURTOUR (887-82-48) 20 h 30 : les Mille et Une Nuits ; 22 h 30 : Carmen cru.

TRISTAN-BERNARD (522-08-40), 21 h : Chacun pour moi.

☞ VARIÉTÉS (233-09-92), 20 h 30 : les Temps difficiles.

VINAIGRIERS (245-45-54), 20 h 30 : Deux sous pour tes pensées.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (296-29-35), 20 h 30 : 2 000 moins 15 ; 22 h : Baby or not Baby.

BLANCS-MANTEAUX (887-15-84). I. 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : les Démones Loulou ; 22 h 30 : les Sacrés Monstres ; II. 20 h 15 : Super Lucette ; 21 h 30 : Deux pour le prix d'un ; 22 h 30 : Limite !

BOURVIL (373-47-84), 21 h 15 : Y en a marr...ez vous ?

CAFÉ DE LA GARE (278-52-51), 21 h : Impasse des morts.

CAFÉ D'EDGAR (322-11-02) I. 20 h 15 : Tiens voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : Orties de secours. II. 20 h 15 : Ça balance pas mal ; 21 h 30 : le Chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : Elles nous veulent toutes.

PETIT CASINO (278-36-50), 21 h : Fenêtre sur cœur ; 22 h 15 : Le président.

POINT-VIRGULE (278-67-03), 20 h 15 : Moi je craque, mes parents raquent ; 21 h 30 : Bonjour les clips.

SENTIER DES HALLES (236-37-27), 21 h 30 : Marshall nous voilà.

TINTAMARRE (887-33-82), 20 h 15 : Phèdre ; 21 h 30 : Le cave habite au rez-de-chaussée ; 22 h 30 : Dédé s'tire.

VIEILLE GRILLE (707-60-93), 20 h 30 : les Ironies de l'amour.

Les chansonniers

☞ CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (278-44-45), 21 h : La gauche mal à droite.

DEUX ANES (606-10-26), 21 h : Les zéros sont fatigués.

La danse

THÉATRE-18 (226-47-47), 20 h 30 : M. Salmon ; 22 h : First on Ritual.

☞ PALAIS DES GLACES (607-49-93) 21 h : Cie A. Germain.

☞ TH. PRÉSENT (203-02-55), 20 h 30 : Cie rue Matabiau, Cie S. Rochon.

Opérettes

ELDORADO (241-21-80), 20 h 30 : Hourra Papa.

Le music-hall

CAVEAU DES OUBLIETTES (354-94-97), 21 h : Chansons françaises.

DÉCHARGEURS (236-00-02), 19 h : J.-L. Caillat.

GYMNASE (246-79-79), 21 h : Thierry le Luron.

MARIE-STUART (508-17-80), 20 h 30 : L. Klein.

☞ MOGADOR (285-28-80), 20 h 30 : Bye-Bye Show-Biz.

OLYMPIA (742-25-49), 20 h 30 : G. Bécaud.

PALAIS DES CONGRÈS (758-14-04), 20 h 30 : M. Sardou.

☞ PALAIS DES SPORTS (828-40-90), 20 h 30, dim 16 h : M. Jonasz.

☞ THÉATRE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-47-77), 20 h 30 : Hollywood Paradise.

THÉATRE DU MUSÉE GRÉVIN (246-84-47), 20 h 30 : Tango stupéfiant.

Les concerts

Salle Pleyel, 20 h 30 : D. Barenboïm (Beethoven).

Salle Cortot, 21 h : Orchestre de chambre Vaillermoz, dir. F. Rocheland-Vuillermoz (Pergolèse).

Eglise Saint-Roch, 20 h 30 : Orchestre français d'oratorio, dir. J.-P. Lore (Vivaldi).

Eglise Saint-Germain-des-Prés, 20 h 30 : A. Lagoya (Vivaldi, Giuliani, Torroba...).

Mardi 12 février

Porte de la Suisse, 20 h 30 : GERM (Englert).

☞ Salle Gaveau, 20 h 30 : M.-C. Girod (Stravinsky, d'Indy, Falla...).

SACEM, Auditorium M.-Ravel : J.J. Kantorow ; Th. Paraskivesco (Debussy, Mozart, Schumann...).

Jazz, pop, rock, folk

FITZCARALDO (236-13-14), 24 h : F. Someday, R. Troadec.

MEMPHIS MELODY (329-60-73), 22 h : Roy Lega ; 0 h 30 : J. Bonard.

MONTANA (548-93-08), 22 h : R. Urtreger.

MUTUALITÉ (329-12-99), 19 h : K. Schulze.

☞ NEW MORNING (523-51-41), 21 h 30 : L. Winsberg.

PETIT OPPORTUN (236-01-36), 23 h : Ch. Escoudé, J. Vanasse, Santi di Briano, A. Romano.

SLOW CLUB (233-84-30), 21 h 30 : B. Waters.

En région parisienne

ASNIÈRES, Grand Théâtre (733-69-36), 20 h 45 : Orchestre des Jeunes FNACEM d'Ile-de-France (Stravinsky, Fauré, Falik, Debussy).

BOULOGNE-BILLANCOURT, Théâtre (603-64-41), 20 h 30 : la Mouette ; Conservatoire.

CHAMPIGNY, CC (880-90-90), le 12 à 21 h : Mille francs de récompense.

CHELLES, CC (421-20-36), le 12 à 20 h 45 : Charlélie Couture.

☞ CRÉTEIL, Maison des Arts (899-94-50), Petite Salle, 20 h 30 : Été.

EVRY, Agora (077-93-50), 20 h 30 : Cyrano de Bergerac.

MASSY, CC (920-57-04), 14 H 30 et 20 h 30 : le Chevalier furieux.

MONTREUIL, Ecole nationale de musique, le 12 à 20 h 30 : Paul Bley, Yves Robert, Georges Lewis. MJC Daniel-Ferry, 21 h : Concert animation.

NEUILLY, Auditorium Debussy-Ravel (747-11-40), 20 h 30 : J.J. Kantorow (violon), Th. Paraschivesco (piano) (Debussy, Mozart, Schumann, De Falla).

SAINT-DENIS, Th. G.-Philipe (243-00-59), II : 20 h 30 : Théâtre Max Gericke ; 20 h 30 : Oncle Vania.

SARTROUVILLE, Théâtre (914-23-77), 21 h : Une lune pour les déshérités.

SCEAUX, Les Gémeaux (660-05-64), 21 h : l'Amore delle tre melarance.

VERSAILLES, Th. Montansier (950-71-18), 21 h : Cl. Luter.

VINCENNES, Tour du Village (365-63-63), 21 h : l'Enchanteur pourrissant.

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

16 h : Qui était donc cette dame ? (Norman Krasna, scénariste), de G. Sidney ; 19 h : L'Orient est rouge de Wang Ping (cinéma chinois), opéra filmé en six actes ; 21 h : 70 ans d'Universal, vacances à Paris, de Blake-Edwards (v.o.).

BEAUBOURG (278-35-57)

Relâche.

Les exclusivités

ALSINOY EL CONDOR (Nicaragua, v.o.), Denfert, 14e (321-41-01).

AMADEUS (A., v.o.) : Vendôme, 2e (742-97-52) ; UGC-Odéon, 6e (225-10-30) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; Escurial, 13e (707-28-04) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Calypso, 17e (380-30-11). – V. f. Rex, 2e (236-83-93) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

LES AMANTS TERRIBLES (Fr.) : 7e Art Beaubourg, 4e (278-34-15) ; Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Parnassiens, 14e (335-21-21).

L'AMOUR A MORT (Fr.) : Quintette, 5e (633-79-38).

ANOTHER COUNTRY (Histoire d'une trahison) (Brit., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Saint-Germain Studio, 5e (633-63-20) ; Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (544-25-02). – V.f. : Impérial, 2e (742-72-52).

A NOUS LES GARÇONS (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).

ATTENTION LES DÉGATS (It., v.f.) : Normandie, 8e (563-16-16) ; Paris Ciné, 10e (770-21-71).

L'AUBE ROUGE (A., v.o.) : Paramount City, 8e (562-45-76) ; V.f. : Paramount Opéra, 9e, (742-56-31).

AU-DESSOUS DU VOLCAN (A., v.o.) : Espace Gaîté 14e (327-95-94).

BOY MEETS GIRL (F.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-80-25)

BROADWAY DANNY ROSE (A., v.o.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).

ÇA N'ARRIVE QU'A MOI (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Cluny Palace (mer., jeu., ven.), 5e (354-07-76) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; UGC-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnasse-Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Pathé Wepler, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

CARMEN (Esp., v.o.) : Boîte à films, 17e (622-44-21).

CARMEN (Franco-it.) : Publicis Matignon, 8e (359-31-97).

LA COMPAGNIE DES LOUPS (Ang., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). – V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Pathé-Clichy, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).

LA CORDE RAIDE (A., v.o.) (*) : UGC-Odéon, 6e (225-10-30) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; UGC-Normandie, 8e (563-16-16). – V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; UGC-Boulevard, 9e (574-95-40) ; UGC-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; UGC-Convention, 15e (564-93-40).

COTTON CLUB (A., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Saint-Germain Huchette, 5e (633-63-20) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Escurial, 13e (707-28-04) ; Parnassiens, 14e (320-30-19) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). – V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Pathé-Clichy, 18e (522-46-01).

LE DÉFI DU TIGRE (A., v.f.) : Gaîté Boulevard, 2e (233-67-06) ; Gaîté Rochechouart, 9e (878-81-77).

DESPERATE LIVING (A., v.o.) : Action Christine, 6e (329-11-30).

DIVA (Fr.) : Rivoli Beaubourg, 4e (272-63-32).

DON GIOVANNI (It., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (634-25-52).

EL NORTE (A., v.o.) : UGC-Opéra, 2e (574-93-50) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; UGC-Odéon, 6e (225-10-30) ; UGC-Rotonde, 6e (575-94-94) ; UGC-Champs-Élysées, 8e (562-20-40) ; UGC-Gobelins, 13e (335-23-44) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00). – V.f. : UGC-Boulevard, 9e (574-95-40).

EMMANUELLE IV (Fr.) : Arcades, 2e (233-54-58) ; George-V, 8e (562-41-46).

L'ÉTÉ PROCHAIN (Fr.) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (335-30-40) ; Convention Saint-Charles, 15e, (579-33-00).

GLAMOUR (Fr.) : UGC Biarritz, 8e (562-20-40).

GREMLINS (A., v.o.) : Cluny-Palace (mer., jeu., ven.), 5e (354-07-76) ; UGC-Ermitage, 8e (563-16-16). – V.f. : UGC-Montparnasse, 6e (574-94-94) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; UGC-Gobelins, 13e (336-23-44).

GREYSTOKE, LA LÉGENDE DE TARZAN SEIGNEUR DES SINGES (Ang., v.o.) : George-V, 8e (562-41-46) ; V.f. : Capri, 2e (508-11-69).

L'HISTOIRE SANS FIN (All., v.o.) : UGC Marbeuf, 8e (561-94-95).

HORROR KID (A., v.o.) : Paramount-City, 8e (562-45-76). – V.f. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Montparnasse, 14e (335-30-40).

IL ÉTAIT UNE FOIS EN AMÉRIQUE (A., v.o.) : Cinoches Saint-Germain, 6e (633-10-82).

INDIANA JONES ET LE TEMPLE MAUDIT (A., v.o.) : Marbeuf, 8e (561-94-95). – V.f. : Capri, 2e (508-11-69).

JE VOUS SALUE MARIE (Fr.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; UGC Opéra, 2e (574-93-50) ; Logos-I, 5e (354-42-34) ; Studio de la Harpe, 5e (634-25-52) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Olympic-Marilyn, 14e (544-43-14) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

KAOS, CONTES SICILIENS (It., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; 14-Juillet Racine, 6e (326-19-68) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; 14-Juillet Bastille, 11e (351-90-81) ; PLM Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). – V.f. : Impérial, 2e (742-72-52).

LOVE STREAMS (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Olympic Saint-Germain, 6e (222-87-23) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; George-V, 8e (562-41-46) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

MARCHE A L'OMBRE (Fr.) : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Bergère, 9e (770-77-58) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

MARIA'S LOVERS (A., v.o.) : UGC Opéra, 2e (274-93-50) ; Cluny Ecoles, 5e (354-20-12) ; UGC Rotonde, 6e (574-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (562-20-40).

MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS (Brit., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47) ; Saint-Ambroise (H.sp.), 11e (700-89-16).

1984 (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).

SPECTACLES

LE MOMENT DE VÉRITÉ (A., v.f.) : Opéra Night, 2e (296-62-56).

LES NANAS (Fr.), Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Nation, 12e (343-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Mayfair, 16e (527-27-06) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

PARIS, TEXAS (A., v.o.) : UGC Opéra, 2e (574-93-50) ; Panthéon, 5e (354-15-04) ; Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; UGC Biarritz, 8e (562-20-40).

PAROLES ET MUSIQUE (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; UGC Odéon, 6e (225-10-30) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Miramar, 14e (320-89-52).

LE PAYS OU RÊVENT LES FOURMIS VERTES (All., v.o.) : Contrescarpe, 5e (325-78-37).

PHILADELPHIA EXPERIMENT (A., v.o.) : Forum Orient-Express (233-42-26) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Parnassiens, 14e (335-21-21). — V.f. : Lumière, 9e (247-49-07).

LES FILMS NOUVEAUX

L'AVENTURE DES EWOKS, film américain de John Korty, v.o. : Forum, 1er (297-53-74) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; George-V, 8e (562-41-46) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). V.f. : Français, 9e (770-33-88) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

CHANTONS SUR LE DON, (10 films musicaux), l'Accordéon, un film soviétique de Igor Savtchenko ; Volga-Volga, un film soviétique de G. Alexandrov ; le Printemps, un film soviétique de G. Alexandrov ; les Leoutares, un film soviétique de E. Lotianou ; les Mélodies du quartier de Verisk, un film soviétique de G. Chenguelaia ; l'Auto, le Violon et le Chien Pâté, un film soviétique de R. Bykov ; les Tsiganes montent au ciel, un film soviétique de E. Lotianou ; Jazz Band, un film soviétique de K. Chakhnaza ; Ne sois pas triste, un film soviétique de G. Daniela, v.o : Cosmos, 6e (544-28-80).

DUNE, film américain de David Lynch, v.o. : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Parnassiens, 14e (335-21-21) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50). V.f. : Grand Rex, 2e (236-83-93) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Bastille, 11e (700-21-65) ; Nations, 12e (343-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; UGC Convention, 15e (828-42-27) ; Victor Hugo, 16e (722-49-75) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Pathé Wépler, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (241-77-99) ; Gambetta, 20e (636-10-96).

LES FAVORIS DE LA LUNE, film français de Otar Iosseliani : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassiens, 14e (335-21-21) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

ROUGE GORGE, film français de Pierre Zucca : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Saint-Germain Village, 5e (633-63-20) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Olympic, 14e (544-43-14).

TRANCHES DE VIE, film français de François Leterrier : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Le Paris, 8e (359-53-99) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Lumière, 9e (246-49-07) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Bastille, 11e (700-21-65) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01) : Gambetta, 20e (636-10-96).

HEIMAT, film allemand de Edgar Reitz, v.o. : Cluny Palace, 5e (354-07-76).

NI AVEC TOI NI SANS TOI (Fr.), UGC Montparnasse, 6e (574-94-94) ; Biarritz, 8e (562-20-40).

LES NUITS DE LA PLEINE LUNE (Fr.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Reflet Balzac, 8e (561-10-60).

LES ORGIES DE CALIGULA (It.) (**) : V.O. : Ermitage, 8e (563-16-16) ; V.F. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40) ; Paramount Montparnasse, 18e (606-34-25).

PALACE (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24).

LE PAPE DE GREENWICH VILLAGE (A., v.o.) : UGC Marbeuf, 8e (561-94-95).

PRÉNOM CARMEN (Fr.) : Grand Pavois (H. sp.), 15e (554-46-85).

PROFESSION MAGLIARI (I. v.o.) : Reflet Quartier, 5e (326-84-65).

QUILOMBO (Brésilien, v.o.) : Denfert, 14e (321-41-01).

RAZORBACK (*) (A., v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (233-42-26) ; Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Danton, 6e (225-10-30) ; UGC Normandie, 8e (563-16-16) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (574-94-94) ; UGC Boulevards, 9e (574-95-40) : UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; UGC Convention, 15e (574-93-40) ; Images, 18e (522-47-94) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

LES RIPOUX (Fr.) : UGC Opéra, 2e (574-93-50) ; UGC Danton, 6e (225-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (562-20-40) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).

LES SAINTS INNOCENTS (Esp., v.o.) ; Forum Orient-Express, 1er (233-42-26) ; Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Parnassiens, 14e (320-30-19) ; Olympic Entrepôt, 14e (544-43-14).

SAUVAGE ET BEAU (Fr.) : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83).

LA 7e CIBLE (Fr.) : Bretagne, 6e (222-57-97) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Français, 9e (770-33-88).

SOS FANTOMES (A., v.o.) : Marbeuf, 8e (561-94-95) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40).

SOEURS DE SCÈNE (Chinois, v.o. : Action Christine, 6e (329-11-30).

STAR WAR, LA SAGA (A., v.o.), **LA GUERRE DES ÉTOILES, L'EMPIRE CONTRE-ATTAQUE, LE RETOUR DU JEDI** : Escurial, 13e (707-28-04) ; Espace Gaîté, 14e (327-95-94).

STRANGER THAN PARADISE (A., v.o.) : UGC Opéra, 2e (574-93-50) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Action La Fayette, 9e (329-79-89) ; Parnassiens, 14e (335-21-21) ; Olympic Entrepôt, 14e (544-43-14).

ELEMENT OF CRIME (Danois, v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Action La Fayette, 9e (329-79-89) ; Olympic, 14e (544-43-14) ; Parnassiens, 14e (320-30-19) ; v.f. : Lumière, 9e (246-49-07).

LE TÉLÉPHONE SONNE TOUJOURS DEUX FOIS (Fr.) : Forum Orient-Express, 1er (233-42-26) ; UGC Danton, 6e (225-10-30) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Français, 9e (770-33-88) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; UGC Convention, 15e (574-93-40) ; Images, 18e (522-47-94) ; Tourelles, 20e (364-51-98).

TRAIN D'ENFER (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; UGC Biarritz, 8e (562-20-40) ; UGC Boulevards, 9e (574-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Images, 18e (522-47-94).

LA ULTIMA CENA (Cub.) : Républic Cinéma, 11e (805-51-33).

UN DIMANCHE A LA CAMPAGNE (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

UN ÉTÉ D'ENFER (Fr.) (*) : Gaîté Boulevards, 9e (233-67-06) ; Paris Ciné, 10e (770-21-71).

UN FILM (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

URGENCE (Fr.) : Forum Orient-Express, 1er (233-42-26) ; Paramount Marivaux, 2e (296-80-40).

LA VENGEANCE DU SERPENT A PLUMES (Fr.) : Ambassade, 8e (359-19-08) ; Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Paramount Mercury, 8e (562-75-90) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Bastille, 11e (307-54-40) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Parnassiens, 14e (335-21-21) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

L'IMPORTANT C'EST D'AIMER (Fr.) (**) Boîte à films (Hsp), 17e (622-44-21).

INDISCRÉTIONS (A., v.o.) : Champo, 5e (354-51-60).

JÉSUS DE NAZARETH (It.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85).

JONATHAN LIVINGSTON LE GOÉLAND (A. v.o.), Cinoches, 6e (633-10-82) ; Marbeuf, 8e (561-94-95).

LOULOU (All., v.o.) : Logos II, 5e (354-42-34).

MA FEMME EST UNE SORCIÈRE (A. v.o.) : Action Ecoles, 5e (325-72-07).

MERLIN L'ENCHANTEUR (A., v.f.) : Napoléon, 17e (267-63-42).

MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) (**) : Capri, 2e (508-11-69).

MONTEREY POP (A., v.o.) : Péniche des Arts, 15e (527-77-55).

LA NUIT DES MORTS VIVANTS (A., v.o.) (*) Cluny Ecoles, 5e (354-20-12).

ORANGE MÉCANIQUE (A., v.o.) (**) : Denfert, 14e (321-41-01) ; Boîte à films, 17e (622-44-21).

PAS DE PRINTEMPS POUR MARNIE (A. v.o.) : Action Christine bis, 6e (329-11-30) ; Reflet Balzac, 8e (561-10-60).

PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) (*), Châtelet Victoria, 1er (508-94-14).

RACING BULL (A., v.o.) Studio Bertrand, 7e (783-64-65).

RASHOMON (Jap., v.o.) Saint-Lambert, 15e (532-91-68).

ROBIN DES BOIS (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Rotonde, 6e (574-23-44) ; Napoléon, 17e (267-63-42).

RUE CASES-NÈGRES (Fr.) : Grand Pavois, 15e (554-56-85).

LE SALON DE MUSIQUE (Ind., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12). Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).

SUDDEN IMPACT (LE RETOUR DE L'INSPECTEUR HARRY (A., v.o.) : Rialto, 19e (606-87-61). (V.f.) Paris Loisirs Bowling, 18e (606-64-98).

TCHAO PANTIN (F.) : Rivoli Beaubourg, 4e (272-63-32).

THE SERVANT (Ang., v.o.) : Champo, 5e (354-51-60).

UNE ÉTOILE EST NÉE (A., v.o.) Calypso, 17e (380-30-11).

20 000 LIEUX SOUS LES MERS (A., v.o.) Action Rive Gauche, 5e (329-44-40) ; (v.f.) Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Opéra, 2e (574-93-50). UGC Danton, 6e (225-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (574-94-94) ; UGC Ermitage, 8e (563-16-16) ; UGC Boulevard, 9e (574-95-40). UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; UGC Convention, 15e (574-93-40) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Napoléon, 17e (267-63-42) ; Images, 18e (522-47-94).

VICTOR VICTORIA (A., v.o.) Saint-Michel, 5e (326-79-17).

YOYO (Fr.) Denfert, 14e (321-41-01).

—— POUR LES SALLES VOIR LIGNES PROGRAMMES ——



MERCREDI



Les grandes reprises

ACCIDENT (A., v.o.) : Champo, 5e (354-51-60).

ALL THAT JAZZ (A., v.o.) : Châtelet Victoria (H.sp), 1er (508-94-14).

ALIEN (A. v. o.) (*) Saint-Lambert, 15e (532-91-68). (v.f.) Arcades, 2e (233-54-58).

L'ANNÉE DERNIÈRE A MARIENBAD (Fr.) : Templiers, 3e (272-94-56) ; Epée de Bois, 5e (337-57-47).

ARTHUR RUBINSTEIN, L'AMOUR DE LA VIE (A., v.o.) : Reflet Quartier Latin, 5e (326-84-65).

L'AVENTURE DE Mme MUIR (A., v.o.) : Action Christine bis, 6e (329-11-30).

BARBEROUSSE (Jap., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (532-91-68).

BARRY LYNDON (Angl., v.o.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85).

BEAT STREET (A., v.o.) : Cinéma Présent, 19e (203-02-55).

LA BELLE CAPTIVE (Fr.) : Denfert (H. sp.), 14e (321-41-01).

BLADE RUNNER (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (354-72-71) ; Espace Gaîté, 14e (327-95-94).

BLANCHE COLOMBE ET VILAINS MESSIEURS (A., v.o.) : Action Christine, 6e (329-11-30) : Mac-Mahon, 17e (380-24-81).

LE CHAT QUI VENAIT DE L'ESPACE (v.f.) : Napoléon, 17e (267-63-42).

LE CHOIX DE SOPHIE (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56).

CLÉOPATRE (A. v.o.) Péniche des Arts, 15e (527-77-55).

COUP DE CŒUR (A., v.o.) : Ranelagh, 16e (288-64-44).

LA CORDE (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).

LES DAMNÉS (It. v. o.) (*) Denfert, 14e (321-41-01).

DÉLIVRANCE (A., v.o.) (*) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

LA DIAGONALE DU FOU (Fr.-It., v.o.) : Latina, 4e (278-47-86) ; Reflet Balzac, 8e (561-10-60).

LE DERNIER TANGO A PARIS (It., v.o.) : Saint-Ambroise (H. sp.), 11e (700-89-16).

DERSOU OUZALA (Sov. v.o.) Châtelet Victoria, 1er (508-94-14) ; Saint-Lambert, 15e (532-91-68) ; Rialto, 19e (607-87-61).

LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Ranelagh, 16e (288-64-44).

ELSA POPPIN (A. v.o.) : Reflet Médicis, 5e (633-25-97) ; Reflet Balzac, 8e (561-10-60).

L'ÉTOFFE DES HÉROS (A. v. f.) : Paris Loisirs Bowling, 18e (606-64-98).

EXCALIBUR (A., v.f.) : Opéra Night, 2e (296-62-56).

LA FLUTE ENCHANTÉE (Suéd. v.o.) : Reflet Quartier Latin, 5e 326-84-65).

LES HOMMES PRÉFÈRENT LES BLONDES (A., v.o.) : Péniche des arts 16e (527-77-55).

INDIA SONG (Fr.) : Épée de Bois, 5e (337-57-47) ; Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).

Les festivals

COMÉDIES MUSICALES (v.o.), Cosmos, 6e (544-28-80). 22 h : Volga Volga ! ; 20 h : le Printemps ; 18 h : les Mélodies du quartier de Verisk ; 17 h : l'Accordéon.

C. EASTWOOD (v.o.), Action Rive gauche, 5e (329-44-40).

C. GRANT (v.o.), Action-Écoles, 5e (325-72-07) : Chérie, je me sens rajeunir.

S. GUITRY (v.o.), le Latina, 4e (278-47-86) : Tu m'as sauvé la vie.

A. KUROSAWA (v.o.), Saint-Lambert, 15e (532-91-68). 16 h 15 : Dersou Ouzala ; 21 h : Rashomon ; 18 h 45 : la Forteresse cachée

N. KINSKI (v.o.), Calypso, 17e (380-30-11). 17 h : la Lune dans le caniveau ; 19 h 10 : Tess ; 22 h 10 : la Féline.

ROBBE-GRILLET / ROHMER / ROUCH / RESNAIS : Les Moi en R en l'émoi en PR, Républic-Cinéma, 11e (805-51-33) ; 16 h : Chronique d'un été.

HOMMAGE A TRUFFAUT, Club de l'Etoile, 17e (380-42-05). Jules et Jim ; Studio Cujas, 5e (354-89-22) ; Tirez sur le pianiste.

TEX AVERY (v.o.), Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36), Parnassiens, 14e (335-21-21).

FESTIVAL INTERNATIONAL DE L'AVANT-GARDE, Studio 43, 9e (770-63-40). 20 h 30 : Aspects de l'avant-garde française - Carte de vœux - le Songe d'une nudité - le Révélateur ; 22 h : Sélection France 1980/1984 : Eaux noires - Eponine - Il y aura toujours des fraises à brûler - Document pour les petits hommes verts - Alliances - les Chants.

Les séances spéciales

BIQUEFARRE (Fr.) : Olympic, 14e (544-43-14), 18 h.

LES CHARIOTS DE FEU (Brit., v.o.) : Boîte à films, 17e (622-44-21), 20 h.

LES CHIENS DE PAILLE (**) (A., v.o.) : Châtelet Victoria, 1er (508-94-14), 16 h 15 ; Templiers, 3e (272-94-56), 22 h.

ET DIEU CRÉA LA FEMME (Fr.) : Rialto, 19e (607-87-61), 16 h 15.

L'ÉVANGILE SELON SAINT-MATTHIEU (It., v.o.) : Châtelet Victoria, 1er (508-94-14), 18 h 20.

FARREBIQUE (Fr.) : Olympic, 14e (544-43-14), 18 h.

LA FEMME PUBLIQUE (*) (Fr.) : Républic-Cinéma, 2e (805-51-33), 22 h 20.

JOHNNY GOT HIS GUN (A. v.o.) : St-Ambroise, 11e (700-89-16), 21 h 50.

MEURTRE D'UN BOOKMAKER CHINOIS (A. v.o.) Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), 18 h.

LE MEPRIS (Fr.) : Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77), 24 h.

MISSING (A., v.o.) : Châtelet Victoria, 1er (508-94-14), 15 h 35.

LE PONT DU NORD (Fr.), Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77), 24 h.

QUERELLE (*) (All., v.o.) : Rivoli Beaubourg, 4e (272-63-32), 18 h 10.

TAXI DRIVER (**) (A., v.o.) Boîte à films, 17e (622-44-21), 15 h 30.

TESS (A., v.o.), Châtelet Victoria, 1er (508-94-14), 20 h 50.

ZELIG (A), Studio Bertrand, 7e, (783-64-66), 20 h 35.

LETTRES

Mort du romancier Conrad Detrez

La religion, le sexe et la politique

L'écrivain d'origine belge Conrad Detrez est mort, ce mardi 12 février, à l'hôpital Tenon à Paris, des suites d'une longue maladie. Il avait été hospitalisé le 24 janvier. Agé de 47 ans, Conrad Detrez avait achevé son mandat d'attaché culturel à l'ambassade de France au Nicaragua en septembre dernier.

Conrad n'est pas mort et le monde ne cesse pas de tourner. Conrad est vivant dans le cœur de ses amis belges, algériens, latino-américains et français. Quand la nouvelle parviendra dans quelque favela ignorée de Dieu, ses camarades survivants des luttes perdues évoqueront ce petit homme au regard clair et bleu, si calme et, soudainement, si bavard, débondé d'une passion trop retenue. Le monde ne cessera pas de tourner : à peine, ici ou là, ressentira-t-on comme un frémissement.

Conrad Detrez est né le 1er avril 1937 à Roclenge-sur-Geer, dans la province de Liège, en Belgique. Doué, à la recherche de la grâce, il va au collège catholique et à l'université de Louvain. Bachelier en théologie, il renonce à entrer dans les ordres, et, à vingt-quatre ans, part pour le Brésil, un de ces pays où, croit-il, se fait l'histoire du siècle.

Devenu professeur à Rio, il y a passé sa licence de lettres, il se mêle aux mouvements de libération. Arrêté, torturé comme c'est alors l'usage, il est condamné à deux ans de prison et expulsé vers l'Europe. Il plonge dans les événements parisiens de mai 1968 et séjourne ensuite en Algérie, en tant qu'enseignant.

De l'Amérique latine, il a rapporté deux essais politiques, l'un en collaboration avec Carlos Marighela, *Pour la libération du Brésil* (Seuil 1970), qui sera interdit par le ministre de l'intérieur, M. Raymond Marcelin, et l'autre, *les Mouvements révolutionnaires en Amérique latine* (éditions Vie ouvrière, Bruxelles, 1972). Il traduit des auteurs brésiliens (Jorge Amado, Antonio Callado, dom Helder Camara).

Il entreprend alors son « autobiographie hallucinée » avec *Ludo* (Calmann-Lévy, 1974), *les Plumes du coq* (Calmann-Lévy, 1975) et surtout *l'Herbe à brûler* (Calmann-Lévy, 1978), qui lui vaut le prix Renaudot. Son enfance rurale agressée, sa jeunesse dans une Belgique déchirée par la question royale, son Amérique du Sud considérée comme le lieu d'un combat rédempteur, sont évoquées dans une manière picaresque où se mêle le baroque flamand.

En 1980, Conrad Detrez publie un de ses meilleurs récits, *la Lutte finale* (Balland), qui conte le parcours cocasse et cruel de deux « loqueteux », d'un bidonville brésilien à l'Algérie.

Amnistié en 1980 par le gouvernement du Brésil, il retourne en « pèlerinage » dans ce pays, sur les traces de la génération des tiers-mondistes qu'il évoquera dans *les Noms de la tribu* (Seuil, 1981).

Conrad Detrez publie ensuite *la Guerre blanche* (Calmann-Lévy, 1982), satire dans laquelle il relate les démêlés d'un écrivian en quête de silence dans le vacarme du monde moderne, et un recueil de poèmes, *le Mâle apôtre* (éditions Persona). En 1982, année pendant laquelle il obtient sa naturalisation française, il rejoint l'ambassade de France à Managua, au Nicaragua, où il est nommé attaché culturel et scientifique.

De retour en France en 1984, il publie un nouveau roman *la Ceinture de feu* (Gallimard), qui évoque sous le couvert de la fiction un Nicaragua tumultueux, trouble, passionné, en pleine guerre civile. En contrepoint de cette violence, de la déraison des révolutions, s'épanouit la tendresse de l'amour, ici homosexuel. L'œuvre de Conrad Detrez ne s'éloigne guère de trois thèmes : la religion, le sexe et la politique.

L'enfant mystique qu'effrayaient les mains couvertes de sang de son père boucher, et que révoltait l'injustice de l'aveugle société, a toujours recherché les voies d'un paradis impossible peuplé de tendres séraphins.

BERNARD ALLIOT.



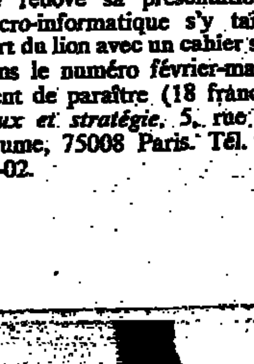


COMMUNICATION









LE DÉBAT SUR LES TÉLÉVISIONS PRIVÉES

Les agences de publicité souhaitent que le marché se libère totalement

Satisfaits mais prudents, confiants mais lucides, les publicitaires français réunis au sein de l'AACP (Association des agences-conseils en publicité : 150 sociétés, 75 % du revenu) viennent de faire connaître leur position sur la question des télévisions privées. Une intervention importante dans le débat en cours, les publicitaires conjurant le gouvernement de *« ne pas renouveler la fâcheuse expérience 1982-1984 des radios locales privées »*.

Pas de doute : pour les publicitaires, l'ouverture de nouvelles télévisions privées correspond réellement à un *« besoin impérieux »*. D'abord, en raison de l'actuelle limitation de la publicité télévisée (en volume et en secteurs), qui crée un *« regrettable phénomène de file d'attente »* : selon l'AACP, la télévision se priverait en effet actuellement d'une masse d'investissements publicitaires de l'ordre de 700 millions à 1 milliard de francs ; ensuite, à cause du retard français en matière de publicité télévisée.

Et l'AACP de proclamer la nécessité d'affirmer nettement, dès maintenant, que *« les ressources des nouvelles chaînes proviendront de la publicité et non d'hypothétiques ou obscures autres ressources »*. D'où deux exigences absolues : *« Pas de contingentement en volume ; pas de limitation des secteurs »*, l'exemple des radios montrant selon elle qu'*« il n'y a pas, à l'échelon local et régional, de marché publicitaire suffisant si le commerce et les services, en particulier la distribution, n'ont pas accès à ces médias »*.

Les publicitaires sont toutefois lucides : la crise aidant, *« les capacités de financement des entreprises ne sont pas telles qu'elles puissent, dans l'immédiat, considérablement développer leurs investissements dans le domaine de la publicité »*, déclare l'association, qui se risque tout de même à les chiffrer autour de 2,5 milliards de francs.

Attention, prévient-elle cependant : *« L'irruption des nouveaux médias ne doit pas créer de déséquilibres brutaux (...). Il est essentiel que la décision prise permette un surcroît d'investissements et pas seulement des transferts de dépenses d'un média vers un autre. »* Cela implique de la part des nouvelles télévisions *« une politique commerciale claire et professionnelle »*, reposant sur l'établissement de tarifs stables établis sur les seuls critères de l'audience. Encore faudrait-il qu'existe enfin un instrument de mesure d'audience fiable et incontestable. Cela implique aussi *« des règles de concurrence intangibles »*, afin d'éviter l'établissement ou le renforcement de positions dominantes. Une allusion à peine voilée à quelques puissants groupes de presse et à Havas, principal actionnaire de Canal Plus.

A. Co.

UNE LETTRE DE M. FABIUS A M. SFEZ

Le premier ministre, M. Laurent Fabius, a chargé le Conseil national de la communication audiovisuelle (CNCA) d'une mission d'étude, en liaison avec M. Jean-Denis Bredin, sur *« le domaine nouveau des télévisions hertziennes »*. Dans une lettre adressée le 5 février à M. Lucien Sfez, président du CNCA, le premier ministre suggère différentes pistes de recherche. Ainsi le CNCA devrait-il se pencher plus particulièrement sur *« les conditions de la création de programmes spécifiques pour d'éventuelles stations locales ou nationales, privées ou semi-publiques »*, apprécier *« le budget requis pour l'équipement et le fonctionnement d'une télévision hertzienne »*, étudier *« les différentes structures budgétaires possibles, la capacité de développer des ressources propres, notamment d'origine publicitaire, et en contrepartie, la possibilité pour ces stations de produire des programmes propres »*.

Les conclusions de cette étude pourraient, selon le premier ministre, être jointes au rapport de M. Bredin.

LE GROUPE DU « DAUPHINÉ LIBÉRÉ » RÉDUIT SON ABONNEMENT A L'AFP

(De notre correspondant.)

Grenoble. – Le groupe de presse le Dauphiné libéré – qui fait partie du groupe Hersant – se privera, à partir du 31 mars prochain, d'une large partie des informations fournies quotidiennement par l'Agence France-Presse. L'AFP continuera cependant de transmettre ses services photographique, hippique et financier aux quotidiens *le Dauphiné libéré*, *Lyon matin*, *Vaucluse matin* et *Loire matin*. Pour le cinquième titre du groupe, *le Journal quotidien Rhônes-Alpes* (dont le tirage n'est que de 28 700 exemplaires contre les 430 000 du *Dauphiné libéré*), la direction du groupe a demandé de pouvoir bénéficier de la totalité du service AFP.

Dans un communiqué publié lundi 11 février, les responsables du *Dauphiné libéré* déclarent vouloir *« valoriser l'information régionale et traiter l'information nationale et internationale dans une optique régionaliste d'explications et de commentaires »*.

Plus prosaïquement, *le Dauphiné libéré* estime très coûteuse la facture de l'AFP, qui aurait dû s'élever pour l'année 1985 à 4,6 millions de francs. Le journal, qui ne consacre quotidiennement que deux pages à l'information nationale et internationale, pense pouvoir se passer d'une source d'informations comme l'AFP.

« Les grosses informations, nous les aurons de toute façon », précise le rédacteur en chef du journal, M. Paul Blanc. *Le Dauphiné libéré* est du reste abonné à l'agence américaine Associated Press et pourrait se tourner vers la deuxième agence française, l'Agence centrale parisienne de presse (ACP). *« Le problème n'est nullement politique mais bien financier »*, affirme l'un des proches collaborateurs du président du directoire.

Les dirigeants de l'AFP voient volontiers, en revanche, dans l'initiative du *Dauphiné libéré* une manœuvre de M. Robert Hersant destinée à *« déstabiliser »* l'une des toutes premières agences mondiales de presse. A la tête d'un grand nombre de journaux de province, M. Hersant pourrait être tenté de développer sa propre agence de presse et venir ainsi concurrencer l'AFP sur le terrain national.

CLAUDE FRANCILLON.

● *Jeux et stratégie : nouveau style.* – Cinq ans après sa création, le bimestriel *Jeux et stratégie* rénove sa présentation. La micro-informatique s'y taille la part du lion avec un cahier spécial dans le numéro février-mars qui vient de paraître (18 francs). – *Jeux et stratégie*, 5, rue de la Baume, 75008 Paris. Tél. : 563-01-02.

LA RÉUNION AU CAIRE DES MINISTRES FRANCOPHONES

Un espace audiovisuel mondial en français ?

De notre envoyé spécial

Le Caire. – La première conférence des ministres de la communication des pays membres de l'Agence (francophone) de coopération culturelle et technique (ACCT) (1), tenue au Caire du 3 au 8 février (*le Monde* du 9 février), a-t-elle répondu au vœu de son secrétaire général, le physicien gabonais François Owono-Nguema, de *« marquer le point de départ d'une action francophone de coopération dans le domaine audiovisuel »* ?

Il est permis d'en douter, quand on voit la maigreur des résultats auxquels ont abouti, du moins pour le moment, des dizaines d'heures de travaux mobilisant ministres ou experts d'une quarantaine de pays des cinq continents, représentant quelque cent cinquante millions de *« locuteurs francophones réels »*. Outre une *« motion de soutien à l'UNESCO »* (mais ne mentionnant pas son directeur général M. M'Bow...) adoptée à l'unanimité, les participants ont bien retenu la nécessité de *« créer un centre de documentation des techniques de la communication »* ou d'*« encourager les accords de coproduction audiovisuelle »* entre nations utilisant le français, mais ils n'ont défini aucun projet concret pouvant donner consistance à *« l'espace audiovisuel francophone mondial »*.

Il est vrai que les ressources de l'Agence sont si modestes (2) – moins de 40 millions de francs en 1985 pour les réalisations – qu'elle ne pourra mettre sur pied un projet audiovisuel digne de ce nom que lorsque les pays riches qui en font partie (France, Canada, provinces du Québec et du Nouveau-Brunswick, Belgique, Monaco) auront desserré les cordons de leur bourse, ce qui ne paraît guère à l'ordre du jour. Ainsi les responsables de la communauté Wallonie-Bruxelles font chez eux des professions de foi francophonissimes mais ils n'acquittent même pas régulièrement leur quote-part au budget de l'Agence...

En attendant de trouver, peut-être au Québec ou en France, des ressources à la hauteur de son ambition, l'ACCT aurait pu au moins, à la conférence du Caire, tenter de faire évaluer les chances que les espaces linguistiques « minoritaires » (francophonie, hispanophonie, arabophonie, etc.) ont, en s'épaulant, de se maintenir face à l'uniforme mondialisation audiovisuelle en cours, à base de techniques japonaises et d'images américaines. Le sujet n'a – officiellement – même pas *été* abordé.

J.-P. PÉRONCEL-HUGOZ.

(1) Les membres de l'ACCT sont la Belgique, le Bénin, le Burundi, le Burkina (ex-Haute-Volta), le Canada, le Cameroun, le Centrafrique, les Comores, le Congo, la Côte-d'Ivoire, Djibouti, la Dominique, l'Egypte, la France, le Gabon, la Guinée, la Guinée-Bissao, Haïti, le Laos, le Liban, le Luxembourg, le Mali, le Maroc, la Mauritanie, Maurice, Monaco, le Nouveau-Brunswick, le Niger, le Québec, le Rwanda, le Sénégal, les Seychelles, le Tchad, le Togo, la Tunisie, Sainte-Lucie, Vanuatu (ex-Nouvelles-Hébrides), le Vietnam, le Zaïre ; *tous ces pays étaient représentés* au Caire, sauf Monaco, Sainte-Lucie et Vanuatu. Une vingtaine de délégations étaient conduites par des ministres. Madagascar, qui a suspendu sa participation à l'ACCT, avait envoyé un observateur. D'autres pays utilisant le français, comme la Suisse, l'Algérie ou le Cambodge n'appartiennent pas à l'Agence.

(2) Dans notre article du 9 *février*, l'emploi des guillemets et de l'italique pour la phrase relative aux ressources limitées de l'ACCT a pu faire croire qu'elle avait été prononcée par M. Fillioud, secrétaire d'Etat français aux techniques de la communication, alors qu'elle était en fait de notre envoyé spécial.

CORRESPONDANCE

Une mise au point de M. Rousselet

M. André Rousselet, PDG du groupe Havas et de Canal Plus, nous demande de *« rectifier »* deux informations publiées dans notre édition du 9 février (*« Canal Plus que jamais »*). Il nous écrit :

« Au sujet d'une « négociation » que je mènerais avec TDF, Annick Cojean écrit : « TDF, semble-t-il, se fait tirer les cheveux, et les maladresses du président de Canal Plus, lors de sa rencontre avec le président de TDF, n'ont guère permis de conclure, comme souhaité, sur le principe d'une remise de 100 millions de francs sur la facture des prestations ». *Or, je n'ai pas rencontré ni eu au téléphone M. Schoeller depuis plus de deux mois. La négociation est menée par les services concernés, et il ne s'agit nullement d'une remise, mais d'une présentation comptable portant non pas sur 100 millions mais sur 40 millions ; voilà qui nous éloigne sensiblement de la vérité. »*

Un peu plus loin : « Il semblerait cependant que Canal Plus ait misé sur 500 millions de francs de recettes publicitaires (200 millions en sponsoring et 300 millions en publicité commerciale). Des prévisions que les spécialistes jugent par trop optimistes ». *Je partage d'autant plus l'avis de l'auteur de l'article que les prévisions soumises au conseil d'administration font état non pas d'une enveloppe de 500 millions mais de 200 millions comprenant sponsoring et publicité commerciale ».*

[Il y a bien eu au moins une rencontre entre M. Rousselet et les responsables de TDF, mais nous admettons bien volontiers que M. Schoeller n'y participait pas. S'agissant des objectifs publicitaires de la quatrième chaîne, nous maintenons en revanche les informations mises en cause par M. Rousselet, et que *le Monde* n'est pas le seul à avoir publiées. – *A. Co.*]

— A VOIR —

Les années Staline

Rien ne manque au décor des « Lendemains qui chantent », de Jean-Claude Grumberg et Jacques Fansten : le portrait du Petit Père des peuples au-dessus du buffet, celui de Maurice Thorez à ses côtés, une lithographie de Picasso dans la cuisine des Slivovitz. Marcel, le père de famille, d'origine juive de Lituanie, est fourreur à Paris, et milite passionnément au Parti communiste. A cette époque, les années 50, les cœurs sont des forteresses de courage et la politique se vit en chantant. *On célèbre Maurice* Thorez sur un air de Kosma, on vilipende le président Truman au tempo de *J'aime le jambon et la saucisse*.

Les Slivovitz luttent d'arrache-pied, à l'intérieur de la cellule de quartier, contre l'hégémonie américaine, contre la bourgeoisie, pour la libération des peuples. La société modèle qui porte des couleurs de l'avenir, c'est l'URSS stalinienne. Un seul point noir dans la vie douce de cette famille typique : ils voudraient bien rencontrer pour la première fois le petit cousin russe, membre des Ballets soviétiques, qui se déplacent justement à Paris. Le rencontrer directement.

Impossible, il faut auparavant passer par les instances du parti. Après moult tractations diplomatiques, on parvient à recevoir Yaneck qui, stupeur, profite d'un brin de toilette pour filer par la fenêtre. En un mot il choisit la liberté. C'est l'angoisse, le cauchemar. Commence pour Marcel le cortège des désillusions...

« Il est agréable d'être communiste dans un pays qui ne l'est pas. » La morale est tirée par l'un des personnages de cette fiction, un peu caricaturale, mise en scène par deux réalisateurs qui ont vécu cette période et qui règlent leurs comptes avec le passé, avec l'histoire.

MARC GIANNÉSINI.

★ Les lendemains qui chantent, A 2, mercredi 13 février, 20 h 35 (90 minutes).

Mardi 12 février

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 Jeu : Enigmes du bout du monde.
Un remake de « La course autour du monde », de « La chasse au trésor ».

21 h 30 L'odyssée sous-marine de l'équipe Cousteau.
Le Nil séculaire, mythique. Pendant dix mois, l'équipe a survolé ce fleuve à bord d'un Catalina spécialement aménagé pour l'expédition (1re partie).

22 h 25 Tintam'arts : La nouvelle peinture.
Emission d'Antoine Gallien, réal. N. Monti.
Dossier : condition de l'artiste contemporain dans la société. Comment conjuguer les exigences de l'art et la vie quotidienne. Témoignages de peintres.

23 h 25 Journal.

23 h 45 C'est à lire.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 40 Cinéma : Fanfan la Tulipe.
Film français de Christian-Jaque (1952), avec G. Philipe, G. Lollobrigida, N. Roquevert, O. Hussenot, M. Herrand, J.-M. Tennberg, G. Page (N.).
Un jeune paysan coureur de jupons est enrôlé de force dans l'armée de Louis XV. Rêvant de gloire et de fortune, il réalise les prédictions que lui a faites une fausse bohémienne.

22 h 25 Mardi cinéma.
Avec Christophe Malavoy, Richard Berry, Evelyne Bouix, Isabelle Huppert.

23 h 30 Journal.

TROISIÈME CHAINE FR 3

20 h 35 Cinéma : Naïs.
Film français de R. Leboursier et M. Pagnol (1945), avec Fernandel, J. Bouvier, H. Poupon, Arius, R. Pellegrin (N. Rediffusion).
Le fils d'un notaire d'Aix-en-Provence séduit une jeune paysanne. Un valet bossu, amoureux sans espoir de celle-ci, la protège de la colère paternelle.

22 h 40 Journal.

23 h 10 Bleu outremer.

0 h 15 Henri Vincenot dans Histoires de trains.

0 h 20 Prélude à la nuit.

FR 3 PARIS ILE-DE-FRANCE

17 h 5, Dessin animé : Wil Cwac Cwac ; 17 h 10, Guerre et Paix, film de Serge Bondartchouk (1re partie) ; 18 h 51, Feuilleton : Janique Aimée ; 19 h 5, Atout PIC ; 19 h 15, Informations.

CANAL PLUS

20 h 30, la Boum 1, film de Claude Pinoteau ; 22 h 20, Vivre vite, film de Carlos Saura ; 0 h, SLAM ; 0 h 45, Je suis un criminel, film de Busby Berkeley ; 2 h 15, Document : Japon, l'héritage des samouraïs.

FRANCE-CULTURE

20 h 30 Pour ainsi dire.

21 h Charlotte Perriand ou l'art d'habiter.

21 h 30 Musique : Diagonales ou l'actualité de la chanson française et étrangère.

22 h 30 Nuits magnétiques : La Pologne quatre ans après l'état de guerre.

0 h Les rendez-vous de minuit.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30 Concert (en direct de la salle Pleyel à Paris) : *Sonate pour piano nº 16 en sol majeur. Sonate pour piano nº 14 en ut dièse mineur. Sonate pour piano nº 6 en fa majeur. Sonate pour piano nº 31 en la bémol majeur*, de Beethoven, par Daniel Barenboïm, piano.

23 h Les soirées de France-Musique : Jazz club (en direct du Petit Opportun).

Mercredi 13 février

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

11 h 15 ANTIOPE.

11 h 45 La Une chez vous.

12 h Feuilleton : Capitaine Luckner.

12 h 30 La bouteille à la mer.

13 h Journal.

13 h 40 Vitamine.

16 h 25 Infos-jeunes (et à 18 h 25).

16 h 40 Magazine : De A à Zèbre.

17 h 30 La chance aux chansons.

18 h Nounours.

18 h 5 Le village dans les nuages.

18 h 40 Série : Huit, ça suffit.

19 h 15 Jeu : Anagram.

19 h 40 Cocoricocoboy.

19 h 53 Tirage du Tac-o-tac.

20 h Journal.

20 h 35 Tirage du Loto.

20 h 40 Série : Dallas.
Mark souhaite que ses amis assistent à son mariage. Pam est préoccupée par sa santé.

21 h 30 Documentaire : Caractères chinois.
Réal. A. Fournier.
Pas de clichés faciles, pas d'affirmations à la mode du jour dans ce très bon reportage. Mais un regard tout en nuances sur la vie de tous les jours de deux familles cantonnaises, sur leurs soucis et leurs peurs aussi.

22 h 40 Cote d'amour.
Présenté par Sidney.
Avec Paul Young, Taxi Girls, Agathe, Al Corley, le groupe africain Morykante...

23 h 25 Journal.

23 h 45 C'est à lire.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

6 h 45 Télévision du matin.

8 h 30 Feuilleton : Une femme seule.

10 h 30 ANTIOPE.

12 h Journal et météo.

12 h 10 Jeu : L'académie des neuf.

12 h 45 Journal.

13 h 30 Feuilleton : Les amours des années 50.

13 h 45 Dessins animés.

14 h 15 Récré A 2.
Les Schtroumpfs ; les 4 z'amis, Pac Man, Latulu et Lireli...

16 h 50 Micro-Kid.

17 h 25 Platine 45.
Sheila, Daryl Hall et J. Oates, Antoine, Cyndi Lauper...

18 h Les carnets de l'aventure.
Les falaises de l'océan.

18 h 30 C'est la vie.

18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.

19 h 15 Emissions régionales.

19 h 40 Le théâtre de Bouvard.

20 h Journal.

20 h 35 Téléfilm : Les lendemains qui chantent.
De J.-C. Grumberg, réal. J. Fansten, avec W. Pszoniak, A. Marev. (*Lire notre article.*)

22 h 10 Les jours de notre vie.
Magazine de D. Thibault. « L'homme et le travail ».
Les accidents du travail. Sur les risques encourus lors de la manipulation de produits toxiques... Un reportage au centre de Belloy, près de Beauvais, avec la participation de médecins.

23 h 5 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

17 h Télévision régionale.
Programmes autonomes des douze régions.

19 h 55 Dessin animé : Lucky-Luke.

20 h 5 Les jeux.

20 h 35 Cadence 3.
Emission de Léla Milcic et Guy Lux.
Autour de Dalida.

22 h 5 Journal.

22 h 25 Portrait de Simone Signoret.
Emission présentée par Jérôme Garcin.
Simone Signoret, grande actrice et romancière, avec son dernier livre, Adieu Volodia.

23 h 20 Henri Vincenot dans Histoires de trains.
La grande épopée du rail racontée par un conteur né.

23 h 25 Prélude à la nuit.
Festival de Monte-Carlo : scherzo du Quatuor en mi bémol, *de F. Schubert, interprété par le Quatuor Tatrai.*

CANAL PLUS

7 h, 7/9 M. Denisot ; 9 h, Cabou Cadin (les Minipouss ; un bateau pour l'aventure ; Heathcliff et Marmaduke) ; 10 h 15, Robin des Bois ; 11 h 5, Show devant ; 12 h, Shangaï skipper ; 13 h 5, Jeu ; 13 h 30, Feuilleton : Rue Carnot (et à 18 h 45) ; 14 h, Cabou Cadin (Max Romana ; Sherlock Holmes ; Paul et les dizygotes ; Mister T ; les 4 Filles du Dr March) ; 16 h, Ellis Island ; 17 h 15, Rock concert ; 18 h 5, Slam (et à 23 h 20) ; 19 h 15, Tous en scène ; 20 h 5, Top 50 ; 20 h 30, Hill street blues ; 21 h 15, Soap ; 21 h 50, les Bijoux de famille, film de J.-C. Laureux ; 0 h 5, Flics de choc, film de J.-P. Desagnat ; 1 h 30, Robin des Bois ; 2 h 20, Batman.

FRANCE-CULTURE

1 h, Les nuits de France-Culture ; 7 h, Le goût du jour ; 8 h 15, Les enjeux internationaux ; 8 h 30, Les chemins de la connaissance : Autour de la montagne Noire, la mémoire du peuple (et à 10 h 50 : la note du traducteur) ; 9 h 5, Matinée : La science et les hommes ; 10 h 30, Musique : Miroirs (et à 17 h) ; 11 h 10, Le livre, ouverture sur la vie : la « Vindicte du sourd », de M. Chaillou ; 11 h 30, Feuilleton : « Tristan et Iseut » ; 12 h, Panorama ; 12 h 45, Marlène : Un mythe imparable ; 14 h, Un livre, des voix : Gérard Mourgue : « l'Amitié » ; 14 h 30, Passage du témoin, (dif. le 9 fév.) ; 15 h 30, Lettres ouvertes : avec Claude Roy ; actualité anglaise ; littérature et musique ; le dossier de la semaine ; 17 h 10, Le pays d'ici, Saint-Lô ; 18 h, Subjectif : Agora ; à 18 h 35, Tire ta langue ; à 19 h 15, Rétro ; 19 h 30, Perspectives scientifiques : Cosmologie ; 20 h, Musique mode d'emploi.

20 h 30 Salah Stetié ou le passage du monde à l'autre monde.

21 h 30 Musique : Pulsations. Ville d'Avray, compositeurs dans la ville.

22 h 30 Nuits magnétiques : A angles rompus sur le cinéma géorgien.

FRANCE-MUSIQUE

2 h, Les nuits de France-Musique : Arturo Toscanini ; 7 h 10, L'imprévu, magazine de l'actualité musicale ; 9 h 8, Le matin des musiciens : Liszt le novateur, l'éveil des écoles nationales ; 12 h 5, Le temps du jazz : feuilleton « Eric Dolphy » ; 12 h 30 Concert : œuvres de Marcland, Scherchen, Chaynes, Mefano, par le Nouvel Orchestre philharmonique, dir. G. Amy, sol. V. Globokar, trombone ; 14 h 2, Tempo primo ; 15 h, Les après-midi de France-Musique : Hommage à Léonard Rose ; à 16 h, Le P'tit Opéra : « les Cloches de Corneville » de Planquette ; 18 h 2, Les chants de la terre ; 18 h 30, Jazz d'aujourd'hui : Où jouent-ils ? ; 19 h 15, Spirales. Magazine de la musique contemporaine ; 20 h 4, Avant-concert.

20 h 30 Concert : *Ouverture cubaine*, extraits de *Porgy and Bess*, Songs, *Un Américain à Paris*, de Gershwin par l'Orchestre national de France, dir. A. Litton, sol. C. Dale, soprano.

23 h Les soirées de France-Musique : La voix et la musique contemporaine.

société

JUSTICE

LES RAVISSEURS DE M. REVELLI-BEAUMONT AUX ASSISES DE PARIS

Criminels de droit commun ou militants politiques ?

On ne les attendait plus. Et, pour venir si tard répondre du crime d'arrestation illégale et de complicité de séquestration de M. Lucchino Revelli-Beaumont, ils ne font guère recette ces deux Argentins, Horacio Rossi et Hector Iriarte, dont la cour d'assises de Paris a commencé, lundi 11 février, le procès contradictoire. Le 17 septembre 1980, ils avaient été jugés par contumace avec quatre autres et condamnés, alors, à la réclusion criminelle à perpétuité. Car, déjà, on avait identifié depuis longtemps et localisé les auteurs de cet enlèvement dont avait été victime, à Paris, le 13 avril 1977, celui qui était alors PDG de Fiat-France, après avoir été, à Buenos-Aires, celui de Fiat-Argentine.

Pendant deux mois et vingt-sept jours, ils avaient gardé leur victime en un lieu secret pour ne la libérer que le 11 juillet 1977, après qu'eurent été versés, en Suisse, les 2 millions de dollars exigés, somme dont les quatre cinquièmes devaient être finalement récupérés par la Fiat, qui en avait consenti le versement.

Crime crapuleux ou crime politique ? Ce fut très vite la grande question. Aujourd'hui, elle se pose évidemment de nouveau. Car s'il a fallu attendre si longtemps pour voir le visage de deux de ces six hommes dont on ne connaissait jusqu'alors que les identités, c'est précisément parce que l'Espagne, pays où ils se trouvaient à la fin de 1977, refusa à la France l'extradition que celle-ci avait alors sollicitée. Le tribunal d'audience de Madrid faisait valoir qu'à son avis l'affaire Revelli-Beaumont avait eu des mobiles politiques. Les six hommes avaient donc été libérés le 5 décembre 1977. Ils s'égaillèrent.

En 1980, on apprit que l'un d'eux était détenu en Italie. C'était Hector Iriarte. Un autre — Horacio Rossi — avait échoué au Brésil. La France demanda donc à l'Italie et au Brésil les extraditions qu'avait refusées l'Espagne, et, cette fois, les obtint. C'est ainsi qu'Iriarte et Rossi se sont retrouvés devant les assises de Paris.

Ce ne sont plus des jeunes gens. Ils approchent l'un et l'autre de la cinquantaine, avec des apparences de bons pères tranquilles. Horacio Rossi se présente en éleveur de bétail, et Hector Iriarte en ancien ouvrier métallurgiste. Ce qui les a unis c'est, disent-ils, une opposition aux dictatures militaires qui se sont succédé dans leur pays depuis plus de dix ans. Eux avaient milité, dès 1955, dans un mouvement péroniste adhérant aux réformes préconisées par ce général aujourd'hui disparu. Ainsi s'expliquerait leur participation à cette singulière entreprise que fut la séquestration en France de M. Revelli-Beaumont. Du même coup, dès l'ouverture de l'audience, leurs défenseurs, Mes Germain Latour et Henri Leclerc, allaient longuement soutenir l'illégalité et la nullité des décisions d'extradition prises à leur encontre par l'Italie et le Brésil, la première le 27 mai 1982, la seconde le 4 août 1983.

« Une bête noire »

C'était peut-être mettre la charrue devant les bœufs. Mais c'était, en même temps, annoncer sans équivoque ce que sera l'attitude de la défense dans ce débat. Car, pour leurs avocats, si Rossi et Iriarte sont socialement bien différents, si le premier fut, dans son pays, un notable propriétaire de 4000 hectares et de trois mille huit cents têtes de bétail, et l'autre un syndicaliste anonyme, leur combat politique fut le même et commandé par les mêmes idéaux.

Ils ont lutté contre Videla, contre le régime des disparitions. Si, un jour, il fut donc décidé d'enlever M. Revelli-Beaumont, c'est parce qu'il fallait *« frapper un grand coup »*, non contre un homme, mais contre ce qu'incarnait à leur yeux Fiat-Argentine, dont M. Revelli-Beaumont avait été le PDG déjà en 1971 puis de nouveau en 1973. Il a été ainsi longuement expliqué que Fiat, en Argentine, se comportait en entreprise particulièrement dure, opposée à toutes négociations salariales, obtenant du gouvernement la suppression des syndicats. Autant d'attitudes qui, pour les opposants, faisaient de cette société une *« bête noire »*.

Ce serait elle qui aurait financé l'Alliance argentine anticommuniste, dite la « 3 A », bras séculier des dictatures militaires. Et l'on a fait état de toutes les activités de cette « 3 A », du rapport qu'a établi sur elle, depuis le retour de la démocratie, une commission instituée spécialement par le président de la République, M. Raul Alfonsi. Donc, un acte bel et bien politique. D'ailleurs, au lendemain de sa libération, M. Revelli-Beaumont n'a-t-il pas déclaré publiquement qu'il eut le sentiment d'avoir affaire à des révolutionnaires ? Et dans les jours qui suivirent l'enlèvement, les Italiens n'ont-ils pas penché, eux aussi, vers l'hypothèse d'une affaire politique ?

Ce n'est pas pour rien, au reste, que la rançon était demandée à Fiat et non pas à la famille Revelli-Beaumont. Et les Espagnols, en refusant l'extradition, auraient donc vu juste les premiers. Or, la loi française du 10 mars 1927 qui fixe les conditions de l'extradition dit, elle aussi, en son article 5, qu'il n'y a pas lieu à extrader lorsque les mobiles ou la nature des faits reprochés ont un caractère politique. Cette même loi, en son article 23, considère comme nulle toute extradition intervenue hors les cas prévus par elle. Alors ? Va-t-on juger comme des criminels de droit commun des militants politiques argentins que tant d'autres tiennent bel et bien pour tels ?

L'avocat général, M. Charles Michon, a fait valoir, lui, que ce n'est pas à l'Etat requérant, c'est-à-dire à celui qui réclame l'extradition, de juger de la valeur de cette extradition. C'est l'Etat requis, celui auquel est adressée la demande, qui est seul juge. Même si l'on peut reconnaître à Rossi et Iriarte des activités politiques incontestables dans leur pays, cala ne suffit pas. C'est ce qu'ont estimé les magistrats qui composent la cour d'assises que préside M. Maurice Colomb.

Il reste aux accusés, par leurs propres explications, par les témoins qu'ils ont fait citer, par les documents qu'ils entendent produire, à convaincre maintenant les jurés qu'ils ne furent point crapuleux et que certains de ceux auxquels ils eurent recours pour mener l'entreprise ne furent point non plus les proxénètes, trafiquants et autres truands dépeints par l'accusation. Ils ont pour cela jusqu'au vendredi 15 février.

JEAN-MARIE THEOLLEYRE.

● *Les suites du massacre de Saint-Martin-le-Nœud.* — La tuerie de Saint-Martin-le-Nœud (Oise), au cours de laquelle sept personnes avaient trouvé la mort, n'aura pas de suites judiciaires ; l'auteur du massacre ne sera sans doute pas poursuivi mais interné.

Dans la nuit du 5 au 6 octobre 1983, Pascal Dolique, apprentiboucher, alors âgé de vingt-trois ans, avait tué à coups de couteau une famille de six personnes, dont son amie, qui l'avait éconduit la veille (*le Monde* du 8 octobre 1983). Un voisin, averti du drame, avait succombé à une crise cardiaque.

Une expertise psychiatrique demandée par le parquet de Beauvais a conclu que Pascal Dolique n'était pas responsable de ses actes au moment des faits. Une autre expertise doit avoir lieu ; si ses résultats sont identiques, Pascal Dolique se verra appliquer l'article 64 du code pénal selon lequel *« il n'y a ni crime ni délit lorsque le prévenu était en état de démence au temps de l'action »*.

● *M. Bernard Laroche a repris son travail.* — Inculpé de l'assassinat de Grégory Villemin, M. Bernard Laroche a repris son travail, lundi 11 février après-midi. Il avait été remis en liberté une semaine plus tôt, après trois mois de détention.

L'AFFAIRE DE L'HOTEL DES MONNAIES

Le procureur de la République à Caen souligne l'importance des vols reprochés à Mme Verne

Ce n'est pas seulement sept pièces de monnaie — dont l'une de très grande valeur — que Mme Françoise Verne, sous-directeur à l'administration des Monnaies et médailles, incarcérée à Caen (Calvados) depuis le 1er février (*le Monde* daté 10-11 février), a cédées, mais aussi *« d'autres lots de pièces de collection provenant de l'Hôtel des monnaies »*, a indiqué, lundi 11 février, dans un communiqué, M. Marcel Daure, procureur de la République à Caen.

Il semble que ce soit les déclarations faites à la presse par Me Pascal Dewinter, avocat de Mme Verne, déplorant qu'on veuille faire de sa cliente un *« bouc émissaire »* (*le Monde* du 12 février) qui ont conduit M. Daure à apporter ces nouvelles précisions.

Dans un communiqué, le procureur rappelle qu'une *« information a été ouverte le 23 novembre 1984, contre inconnu, pour vol et recel, après la découverte chez un commerçant de Caen d'une pièce de grande valeur provenant du musée de l'Hôtel des monnaies »*. M. Daure précise ensuite que *« les premières investigations effectuées sur commission rogatoire du juge d'instruction ont conduit à la mise en cause de Mme Verne, qui a été inculpée le 22 décembre 1984 et laissée en liberté »*.

Pourtant, *« des investigations complémentaires ont établi que Mme Verne avait également cédé d'autres lots de pièces de collection identifiées comme provenant de l'Hôtel des monnaies. Ces nouveaux éléments, ainsi que le comportement de Mme Verne, qui serait intervenue auprès d'un témoin, ont amené le magistrat instructeur à la placer en détention provisoire après avoir procédé à une nouvelle audition. L'information*, conclut le communiqué, *se poursuit avec diligence afin d'établir l'étendue exacte des détournements commis »*.

Se retranchant derrière le secret de l'instruction, M. Daure a refusé de donner des précisions sur le témoin auprès duquel Mme Verne serait « intervenue », mais a indiqué que M. Gérard Telitchko, l'antiquaire caennais chez qui les policiers avaient découvert le précieux écu « carambole », à l'effigie de Louis XIV, qui aura été le « détonateur » de l'affaire, avait été inculpé de recel et laissé en liberté.

« Une épreuve douloureuse pour notre maison » : c'est ainsi qu'on qualifie, à la direction de l'Hôtel des monnaies, cette grave affaire, en arguant à tout instant du secret des deux instructions en cours — l'une à Caen, l'autre à Paris — pour éluder toutes les questions. On se borne à préciser, renvoyant en cela à un communiqué publié le 8 février par le ministère de l'économie, des finances et du budget, que *« les mesures administratives conservatoires ont été prises dans le cadre du statut général des fonctionnaires, dans l'attente du résultat de l'instruction »*, ce qui signifie que Mme Verne a été suspendue de ses fonctions. On s'accorde à penser que cette dernière souffre probablement — ce que des expertises médicales devront éventuellement établir — de *« troubles mentaux »*, d'une sorte de *« dédoublement de la personnalité »*, étayant cette hypothèse sur le fait qu'un médecin neuropsychiatre a placé Mme Verne en arrêt-maladie au lendemain de son inculpation, à la veille de Noël 1984.

Inventaire

Que des *« anomalies »* aient été constatées au cours des dernières années dans la gestion de l'Hôtel des monnaies, on ne fait pas semblant de l'ignorer. Mais, là encore, on renvoie les poseurs de questions aux différents rapports de la Cour des comptes et de la commission des finances de l'Assemblée nationale. Enfin, on indique qu'un inventaire général des collections détenues par l'Hôtel des monnaies (elles totaliseraient environ 35 000 unités, dont 21 000 pièces de monnaie, le reste étant constitué de jetons et médailles), a été entrepris et devrait impérativement être achevé au 31 mars. Un inventaire qui s'imposait, le précédent remontant... *« aux calendes »*.

Tandis que le syndicat CGT de la Monnaie fait savoir qu'*« il ne laissera pas jeter le discrédit sur l'intégrité des personnels des Monnaies et médailles et sur l'établissement public »*, soulignant que, *« depuis sa création, il y a quatre-vingt-cinq ans, le syndicat CGT n'a jamais été ni de près ni de loin impliqué dans des opérations plus ou moins condamnables »*, des langues commencent à se délier. *« Depuis que cet abcès mûrissait, devenant de plus en plus malodorant, il fallait bien qu'il perce... »*, comme nous le disait un fonctionnaire, aujourd'hui retraité, qui a bien connu l'Hôtel des monnaies.

Dénonçant, tour à tour, *« le scandale des logements de fonction, intouchables, alors qu'on ne sait où loger d'indispensables ateliers »* ; *« les privilèges incroyables dont jouissent certaines catégories de personnels et tels syndicats »* ; *« le gaspillage des deniers de l'Etat dans des fantaisies coûteuses, comme, par exemple, l'édition d'une revue trimestrielle de grand luxe »* ; *« l'effarante manière dont sont réparties et conservées les collections entre plusieurs services »* et, enfin, *« l'incompétence absolue, au plan numismatique proprement dit, des responsables qui sont tout, excepté des numismates »*, nos interlocuteurs s'accordent tous à dire que les rapports de la Cour des comptes, comme les interventions de M. Michel Noir, député du Rhône (RPR), à l'Assemblée nationale ne soulevaient qu'un petit coin du voile.

Questions sans réponse

Il est vrai que les quatorze questions, pour le moins « gênantes », contenues dans le rapport de la commission des finances établi par M. Christian Pierret, député des Vosges (PS), et présenté à l'Assemblée le 6 octobre 1983, sont jusqu'ici restées sans réponse. On demandait notamment au gouvernement de faire établir *« l'état détaillé des vols subis dans l'enceinte de l'Hôtel du quai Conti, année par année, depuis cinq ans »* ; de faire *« le point détaillé sur la gestion des médailles dites « non comptabilisées »*, dont on ignorait l'importance en volume, les techniques de comptabilisation, la liste des bénéficiaires, les processus de décision ; de *« présenter un bilan du Club français de la médaille »* ; de produire *« l'inventaire des médailles invendues et d'en évaluer le stock »*, etc.

Autant de questions fondées sur la constatation de carences inadmissibles. Le limogeage, en avril 1984, de l'ancien directeur, M. Pierre Dehaye, alors en poste depuis vingt ans et son remplacement par M. Jacques Campet, précédemment directeur général des douanes, semblent bien avoir été la seule « réponse » apportée jusqu'à présent à trop de légitimes interrogations.

J.-M. DURAND-SOUFFLAND.

UN « IRLANDAIS DE VINCENNES » CONTRE « L'ÉVÉNEMENT DU JEUDI »

M. Michaël Plunkett, l'un des « Irlandais de Vincennes », a décidé de porter plainte pour diffamation contre *l'Evénement du jeudi*. Dans son numéro daté 31 janvier-6 février, l'hebdomadaire écrivait, sous la signature de Serge Maury, pseudonyme de M. Jean-François Kahn, directeur de la publication : *« Lorsqu'une souricière, opportunément tendue, permit la prise de trois Irlandais dont le nommé Plunkett, une vive campagne de presse, utilisant de graves erreurs commises par le capitaine Barril, mit les autorités dans l'obligation de les libérer. Or tout laisse à penser que ce Plunkett était loin d'être un simple extrémiste « idéologue ».*

» Les recherches internationales effectuées par plusieurs services de police ont, en effet, permis de découvrir qu'il avait eu d'étroits contacts avec l'organisation terroriste du FPLP, qu'il s'intégrait donc structurellement au système Carlos et qu'il avait effectué, sous le pseudonyme de Monagam, une dizaine de déplacements en Tchécoslovaquie. Les Allemands sont convaincus qu'il a participé, en collaboration avec la bande à Baader, à une action contre une caserne proche de Düsseldorf. Quant aux Britanniques, ils estiment que c'est Plunkett qui a accordé à Paris-Match une interview dans laquelle il se vantait de l'exécution de M. Neave, le conseiller de Margaret Thatcher, en 1981. »

Alléguant de l'urgence qu'il y avait à rétablir la vérité, l'un des avocats de M. Plunkett, Me Antoine Comte, a obtenu une assignation à jour fixe. L'affaire devrait être plaidée le 6 mars.

ÉDUCATION

M. Schwartzenberg demande une intensification des relations Université-entreprises

Présentant, lundi 11 février, les thèmes de sa politique universitaire pour 1985, le secrétaire d'Etat chargé des universités, M. Roger-Gérard Schwartzenberg, a montré qu'il reste attaché aux principes de la loi sur les enseignements supérieurs du 26 janvier 1984. Pour développer *« une Université moderne, de qualité et ouverte à des étudiants plus nombreux »*, le secrétaire d'Etat annonce trois axes d'action, en faveur du développement de l'informatique, de la qualité de l'enseignement et de l'accueil des étudiants.

Au chapitre de la modernisation, il a souligné les efforts déjà accomplis en matière d'initiation à l'informatique, et il prévoit la création de quatre cents ateliers informatiques supplémentaires dans les établissements. Il insiste sur le développement des *« relations mutuelles Université-entreprises »*. Il ne doit plus exister, selon lui, *« deux mondes séparés »*. Les contrats de recherche, les échanges de personnel, les demandes de prises de brevet peuvent permettre une *« intensification des relations »*.

Deuxième impératif de l'enseignement supérieur, selon M. Schwartzenberg : la qualité. Pour parvenir à un enseignement vivant, *« il importe que soient reconnus et considérés l'effort et la rigueur, la compétence et la qualité »*. A cet effet, le secrétaire d'Etat a annoncé que le décret instituant un comité national d'évaluation des universités serait prochainement publié (*le Monde* du 10 novembre 1984). A propos de la *« campagne d'habilitation »* des formations de troisième cycle, il a indiqué que quatre cent quatre-vingt-quinze demandes d'habilitation à délivrer les Diplômes d'études supérieures spécialisées (DESS) et mille quatre cent quatre demandes de diplômes d'études approfondies (DEA) avaient été déposées. Des groupes d'études techniques, présidés *« par des personnalités de grand renom, dont quatre membres de l'Académie des sciences et trois membres du Collège de France »*, examinent ces demandes et vont prochainement communiquer leurs avis aux universités.

Pour les premiers cycles, dont un certain nombre ont été rénovés à la rentrée, le secrétaire d'Etat a annoncé *« la mise en place d'un groupe de suivi »*, composé de MM. Serge Bernstein, Bernard Cagnac, Maurice Duverger, Christian Houzel, André Mandouze et Jean Rosa.

Dernier acte de la politique de M. Schwartzenberg : l'amélioration des conditions d'accueil, de travail et de vie des usagers des universités. Pour faciliter les modalités d'inscription dans l'enseignement supérieur, il prévoit d'organiser en mars une campagne d'information à l'intention des élèves de terminale.

« La démocratisation de l'enseignement supérieur, son ouverture accrue à des étudiants de catégories socio-professionnelles qui y sont actuellement sous-représentées, passent notamment par cette meilleure information », a expliqué le secrétaire d'Etat, en précisant que les quatre cent mille lycéens recevraient un dépliant d'information. De plus, un bref questionnaire permettra à chaque élève d'exprimer ses préférences pour une inscription future. Les questionnaires transmis au recteur faciliteront une meilleure prévision des flux d'inscription.

Au sujet des locaux universitaires, 25 millions de francs vont être débloqués pour des travaux de remise en état (peinture, ravalement, réfection) d'une trentaine d'universités de Paris et de province. Une mesure attendue depuis des années par les étudiants et les enseignants. Pour ces derniers, le secrétaire d'Etat a annoncé la parution de décrets *« destinés à encourager l'activité des enseignants dans le domaine de la formation continue »*. Il pourront bientôt percevoir une rémunération *« par intéressement financier aux contrats assurés grâce à eux »*. De même, des incitations sous forme d'indemnités sont prévues en matière de contrats de recherche.

Enfin, M. Schwartzenberg a annoncé qu'en 1985 *« l'équivalent de quatre cents années sabbatiques »* serait mis en place pour permettre aux enseignants de conserver leurs rémunérations *« tout en se consacrant totalement à leurs recherches ou en se convertissant à d'autres disciplines aujourd'hui déficitaires »*.

SERGE BOLLOCH.

UN RAPPORT SUR LE DÉCLIN DE L'ENSEIGNEMENT AUX ETATS-UNIS

Le nouveau secrétaire à l'éducation du gouvernement des Etats-Unis, M. William Bennett, a déclaré lundi 11 février à Washington, que *« la qualité de l'enseignement supérieur »* est l'un des objectifs principaux de son action. La similitude des propos de chaque côté de l'Atlantique est donc assez étonnante.

En effet, selon M. Bennett, la situation est dramatique dans les universités américaines. Plusieurs rapports publiés ces derniers mois en font état (*le Monde* du 18 décembre). Une étude rédigée par M. Bennett lui-même concluait que les étudiants américains pouvaient obtenir leurs diplômes *« sans avoir la connaissance la plus élémentaire »* de l'histoire de l'art, de la littérature ou de la philosophie.

Accusés : les professeurs qui, pour assurer leur avancement, se consacrent plus à la recherche qu'à l'enseignement.

Résultat : *« Les preuves du déclin sont partout, affirme un rapport, le monde du travail se plaint de la difficulté à recruter des étudiants qui sachent lire et écrire. »*



MÉDECINE

EN SERVICE A L'HOPITAL D'ORSAY

Deux nouvelles techniques d'investigation bouleversent le diagnostic médical

MM. Hubert Curien, ministre de la recherche et de la technologie, et Edmond Hervé, secrétaire d'Etat à la santé, ont assisté, mardi 12 février, à la présentation de deux nouvelles techniques d'investigation diagnostique en service depuis peu dans le service du professeur André Syrota (service Frédéric-Joliot, à Orsay, département de biologie du CEA).

Ces deux techniques, qui utilisent du matériel entièrement français, constituent un ensemble presque unique au monde. Elles permettent pour la première fois le recueil *in vivo*, sans douleur et sans danger, de données essentielles sur le métabolisme cellulaire, du cœur et du cerveau, ainsi que sur le devenir des médicaments dans l'organisme.

Le champ de l'imagerie médicale s'élargit à toute vitesse. Après l'échographie, les scanographes et les appareils à RMN (résonance magnétique nucléaire), les deux nouvelles techniques, utilisées depuis peu dans le service hospitalier Frédéric-Joliot à Orsay, vont à nouveau révolutionner la vision des structures vivantes de l'organisme humain et l'approche diagnostique et thérapeutique de nombreuses maladies.

● **Le tomographe à positons à temps de vol.** – Il s'agit, schématiquement, d'un appareil qui réussit à transformer en images l'énergie développée par le métabolisme cérébral ou cardiaque. Il est ainsi possible d'obtenir une cartographie, dans le temps, du fonctionnement du cerveau ou du cœur chez des sujets normaux ou malades. La caméra en service à Orsay, dite *« à temps de vol »*, a été mise au point par le LETI (laboratoire d'électronique et de technologie de l'informatique-CEA) de Grenoble. Elle améliore notablement les performances techniques déjà accomplies dans ce domaine : recueil d'images en quelques secondes, meilleure définition de l'image, obtention de sept coupes simultanées du cerveau. Deux mille cinq cents malades volontaires ont déjà bénéficié de cette technique. Ils sont adressés par les grands services parisiens de psychiatrie, neurologie et cardiologie, ainsi que par quelques CHU de province.

Une telle technique offre de très larges perspectives diagnostiques et, indirectement, thérapeutiques. Elle permet notamment l'étude du devenir *in vivo* des médicaments à visée nerveuse ou vasculaire. A Orsay, des études sont aussi menées en liaison avec l'industrie pharmaceutique (neuroleptiques, anxiolytiques, antihypertenseurs). D'autres travaux concernent des pathologies particulièrement graves et fréquentes : accidents vasculaires cérébraux, sénescence, affections psychiatriques, épilepsies, tumeurs cérébrales, infarctus du myocarde.

● **Le spectroscope de résonance magnétique nucléaire.** – Il s'agit d'un autre type de RMN que celle qui commence à être utilisée dans les hôpitaux : l'appareil à RMN du service Frédéric-Joliot à Orsay ne concerne pas le proton, mais le phosphore 31. Cette technique fournit notamment une « cartographie énergétique » du muscle au repos et à l'effort. Quatre-vingts malades atteints de diverses formes de myopathies ont déjà été examinés (en liaison avec le professeur Michel Fardeau, *INSERM*) et des diagnostics ont pu être portés en évitant le recours à la biopsie. Des études métaboliques du foie, du cerveau et, peut-être, du cœur seront entreprises dès cette année.

L'appareil en service à Orsay est de conception entièrement française : le CEA a notamment développé un aimant supraconducteur de grand diamètre, brisant ainsi le monopole mondial dont disposait la firme britannique Oxford Instruments. Des contacts ont, à cette occasion, été pris avec la CGR (Compagnie générale de radiologie), seul constructeur français d'appareils RMN.

JEAN-YVES NAU.

SPORTS

● *Aérostation : mort de Ben Abruzzo.* – L'aérostier américain Ben Abruzzo, qui avait participé aux premières traversées de l'Atlantique en 1978 avec ses compatriotes Maxie Anderson et Larry Newman, puis du Pacifique en 1981 avec Larry Newman, s'est tué, à l'âge de cinquante-cinq ans, avec son épouse et quatre autres personnes, lundi 11 février, dans un accident d'avion. Le bi-moteur piloté par Ben Abruzzo, qui se rendait à Aspen (Colorado), s'est écrasé peu après le décollage de l'aéroport d'Albuquerque (Nouveau-Mexique). Maxie Anderson s'était tué en juin 1983, dans une course de ballon en RFA.

● *Tennis : tournoi de Delray-Beach.* – Le Français Tarik Benhabilès a été éliminé, lundi 11 février, par l'Américain Vitas Gerulaitis (6-4, 7-5) en huitième de finale du tournoi de Delray-Beach (Floride), doté de 1 800 000 dollars.

La journée, perturbée par le vent et la pluie, a été marquée par les éliminations surprise des Suédois Mats Wilander (tête de série numéro 2) par l'Américain Mike Leach (7-5, 6-2) et Anders Jarryd par le Tchécoslovaque Tomas Smid (6-1, 6-4). Deux autres matches ont pu être joués : Jan Gunnarson (Suè.) b. Broderik Dyke (Aus.) 6-2, 2-6, 6-3 et Scott Davis (EU) b. Marc Flur (EU) 6-4, 6-2.





RELIGION

M. Oscar Cullmann propose aux Eglises chrétiennes de se réunir en « concile universel »

Au lieu de viser une fusion *« qui est utopique »*, les Eglises chrétiennes devraient se fédérer sur la base d'une *« unité dans la diversité »* : tel est le sens de la communication faite lundi 11 février, à l'Académie des sciences morales et politiques, par le théologien protestant Oscar Cullmann.

Agé de quatre-vingt deux ans, de confession luthérienne, M. Cullmann est un pionnier de l'œcuménisme. C'est l'un des plus célèbres exégètes français.

« L'attente d'une fusion, a-t-il déclaré, *engendre forcément l'impatience œcuménique et des déceptions inévitables (...). On veut voir des progrès spectaculaires en vue d'une fusion, et l'on ne reconnaît pas les progrès plus modestes, mais réels et durables, qui nous rapprochent d'une unité dans la diversité. Ce que je préconise comme objectif, non pas provisoire mais définitif, c'est une unité solidement structurée dans laquelle chaque Eglise conserve ses éléments précieux et inaliénables et sa structure propre. A défaut d'un meilleur terme, je l'appellerai fédération. »*

Connaissant les réticences des catholiques, qui ne veulent pas adhérer au Conseil œcuménique des Eglises, M. Cullmann suggère la création d'un *« concile vraiment œcuménique, réunissant toutes les Eglises »*, avec une présidence collégiale dans laquelle la place du pape resterait à définir. Ce concile aurait pour but de *« fixer un sommet doctrinal commun »* ainsi que *« des pratiques religieuses communes »*.

LE PAPE CRÉE UNE COMMISSION POUR L'ÉTHIQUE MÉDICALE

(De notre correspondant.)

Cité du Vatican. – Par une lettre apostolique, Jean-Paul II vient de créer une commission pontificale pour la pastorale de la santé, c'est-à-dire un organisme qui, au sein de la Curie, sera chargé d'examiner les problèmes de la maladie et les rapports entre l'éthique chrétienne et la médecine.

La nouvelle commission devra notamment coordonner le travail des différents organismes catholiques internationaux s'occupant des problèmes de santé afin d' *« examiner les implications pour la pastorale de l'Eglise des initiatives prises au niveau national et international en matière de politique sanitaire »*.

Elle portera une attention particulière à ce que le document pontifical nomme les *« nouvelles frontières »* : les progrès scientifiques en matière de génétique, et le problème de l'euthanasie.

La nouvelle commission aura pour président le cardinal Eduardo Pironio, qui préside déjà le conseil pontifical pour les laïcs. Son pro-président sera l'archevêque Fiorenzo Angelini, qui a une longue expérience des problèmes de santé dans le tiers-monde.

Ph. P.

POLICE

● *Cinq commissaires nommés contrôleurs généraux de la police nationale.* – Le ministre de l'intérieur a nommé, lundi 11 février, cinq commissaires divisionnaires contrôleurs généraux de la police nationale. Ce sont : MM. René Laurent, directeur départemental des polices urbaines de la Haute-Garonne, commissaire central de Toulouse, membre du Conseil national de prévention de la délinquance et spécialiste de l'îlotage ; Raymond Courchamp, en poste à l'inspection générale de la police nationale ; Pierre Quilici, directeur départemental des Bouches-du-Rhône, commissaire central de Marseille ; Jacques Serra, directeur départemental des polices urbaines des Hauts-de-Seine ; Roland Vaillant, chef de la deuxième section des renseignements généraux de la préfecture de police.

LE CARNET DU Monde

Naissances

– M. Jean-Maurice BURKARD et Mme, née Marianne CARBONNIER, ont la joie d'annoncer la naissance de

Louis,

le 29 janvier 1985.
80, rue Saint-Dominique,
75007 Paris.

– M. Thierry BURKARD et Mme, née Ghislaine BERTRAN de BALENDA, ont la joie d'annoncer la naissance de

Mathilde,

le 6 février 1985.
13, rue des Tournelles,
75004 Paris.

– Le comte Jérôme de ROYS
et la comtesse,
née Martine Cassone,
Alexandre, Claire et Guillaume,

ont la joie de faire part de la naissance de

Pierre,

le 29 janvier 1985.

10, avenue Percier,
75008 Paris.

Décès

– Le Provincial de la Compagnie de Jésus,
La Communauté jésuite
Et le personnel de l'école Sainte-Geneviève,
Le Père Pierre Boyer-Chammard,
Le Père Jean Boyer-Chammard,
M. et Mme André Boyer-Chammard,
leurs enfants et petits-enfants,
Le Père François Boyer-Chammard s.j.,
M. Etienne Boyer-Chammard,
M. et Mme Alain de Monplanet,
leurs enfants et petits-enfants,

ont la douleur de faire part du décès du

Père Max BOYER-CHAMMARD s.j.,

aumônier
à l'école Sainte-Geneviève
depuis 1953,

endormi dans la Paix du Seigneur, le 10 février 1985, à l'âge de soixante-neuf ans.

La messe des obsèques sera célébrée dans la chapelle de l'école le mercredi 13 février, à 10 h 30.

2, rue de l'Ecole-des-Postes,
78000 Versailles.

[Né le 29 juin 1915 à Paris, le Père Max Boyer-Chammard a fait ses études à l'externat jésuite de Paris avant d'entrer très jeune au noviciat. Ordonné prêtre en 1945, il a été aumônier au lycée Saint-François-Xavier de Vannes (Morbihan), puis, à partir de 1953, à l'école Sainte-Geneviève de Versailles. Depuis cette date il a partagé son temps entre les promotions d'élèves aux classes préparatoires de « Ginette » et des actions en faveur du tiers-monde. Il a notamment profité des vacances d'été pour organiser pendant de nombreuses années des sessions de formation d'instituteurs en Afrique.]

– Macon. Versailles.

On nous prie d'annoncer le décès de

M. Louis DALSACE,

survenu le 11 février 1985.

Les obsèques auront lieu dans la stricte intimité familiale, le mercredi 13 février 1985.

De la part de
Son épouse,
Mme Louis Dalsace,
née Madeleine Massart,
Son frère,
M. Pierre Dalsace,
ses enfants et petits-enfants,
M. et Mme Jean Massart,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Jacques Bertin,
leurs enfants et petits-enfants,

Selon la volonté du défunt, ni fleurs ni couronnes.
Cet avis tient lieu de faire-part.

91, quai d'Orsay,
75007 Paris.

– Mme Serge Guibert,
son épouse,
Marie-Claude et Alain Dubigeon,
Yves et Francine Guibert,
Didier et Dominique Guibert,
Jean-Loup et Odile Guibert,
Dominique et Jean-François Pellegrin,
Pascale et Bertrand Sarrazin,
Blandine et Philippe Renaud,
ses enfants,
Ses trente-quatre petits-enfants,
Ses trois arrière-petits-enfants,

ont la tristesse d'annoncer le départ de

M. Serge GUIBERT,

ingénieur en chef
du génie maritime (C.R.),
président d'honneur
du Centre chrétien
des patrons et dirigeants
d'entreprise français
(CFPC),
officier de la Légion d'honneur,
commandeur
de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand,

rappelé à Dieu le 11 février 1985, dans sa soixante-dix-huitième année.

La cérémonie religieuse aura lieu le jeudi 14 février, à 9 heures, en l'église Notre-Dame de Bellevue, avenue du Général-Gallieni à Meudon-Bellevue.

Cet avis tient lieu de faire-part.

9, rue Massenet,
92190 Meudon.

– Lucienne Halimi,
son épouse,
Hervé et Philippe Halimi,
ses enfants,
Les familles Halimi, Chemla, Attal, Scialom et Amoyal,
Parentes et alliées,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Richard HALIMI,
magistrat honoraire,

survenu en son domicile le dimanche 10 février.

Les obsèques auront lieu le 13 février, à 10 h 30, au cimetière de Pantin (entrée principale).

Le présent avis tient lieu de faire-part.

20, rue Charles-Gounod,
92500 Rueil-Malmaison.

– Mme Claude Lévy,
Marion et André Lévy-Bouzerau
et leur fils,
Jean-François Lévy
Et Françoise Gayet,
M. Jean-André Lévy,
Mme Jacques Rioman,
M. Willy Lévy,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Claude LÉVY,
croix de guerre 1939-1945,

survenu le 8 février 1985.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité au cimetière du Montparnasse.

23, rue du Laos,
75015 Paris.

– La Confédération française de l'encadrement CGC a appris avec tristesse le décès de

Mme Jean MARCHELLI,

survenu dans sa soixante-quatorzième année.

La défunte était la mère de M. Paul Marchelli, président de la CGC.

Les organisations affiliées à la Confédération française de l'encadrement CGC et leurs personnels présentent à M. Jean Marchelli et à M. et Mme Paul Marchelli, ainsi qu'à leur famille, leurs plus sincères condoléances.

La levée du corps aura lieu le mercredi 13 février 1985, à l'hôpital Sainte-Anne, à Toulon (Var).

– M. et Mme Roland Morin
et leurs enfants,
Jean-Claude Morin
Et Danielle Ramonet-Morin,
ont la douleur de faire part du décès de leur mère, belle-mère et grand-mère,

Emilienne MORIN,
née Carisio.

Les obsèques ont été célébrées à Six-Fours (Var) le 5 février 1985.

903, chemin des Playes,
83140 Six-Fours-Plage.

– Simone Rabaud,
ses enfants et petits-enfants,
Claude Rabaud,
ses enfants et petits-enfants,
Hélène et André Klingebiel
et leurs enfants,
Odile et Bruno Raifaud
et leurs enfants,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Gaston RABAUD,
chevalier de la Légion d'honneur,

et de

Mme Gaston RABAUD,
née Marcelle Dormoy,

leurs parents, grands-parents et arrière-grands-parents,

rappelés à Dieu le 6 février 1985 après soixante-trois ans de vie commune.

Un service d'action de grâces a eu lieu le 9 février au temple protestant de Bordeaux.

« Aimez-vous les uns les autres comme je vous ai aimés. »

59, avenue des Etats-Unis,
78000 Versailles.
48, rue Champ-Lagarde,
78000 Versailles.
173, rue Turenne,
33000 Bordeaux.
4, rue Martial-Boudet,
92370 Chaville.

– Le docteur Philippe Richard,
Romain et Clément,
M. et Mme Gérard Hibon,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Louis Richard,
leurs enfants et petits-enfants,
Mme Julien Pajot,
ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants,
M. et Mme Jacques Hibon,
leurs enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Et toute la famille,

ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de

Mme Philippe RICHARD,
née Nathalie Hibon,

survenu le 6 février 1985, à l'âge de vingt-neuf ans.

La cérémonie religieuse et l'inhumation ont eu lieu dans l'intimité familiale à Autry-le-Châtel (Loiret), le 9 février 1985.

– Mme Gaston Salomon,
ses enfants, petits-enfants,
Et toute la famille,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Gaston SALOMON,
croix de guerre 1914-1918,
médaille de la Résistance,

survenu le 9 février 1985, à l'âge de quatre-vingt-sept ans, en son domicile, 50, avenue Bosquet, à Paris-7e.

L'incinération aura lieu le vendredi 15 février, au crématorium du Père-Lachaise, à 16 heures, où l'on se réunira.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– M. Ibrahim Souss,
représentant de l'Organisation de libération de la Palestine en France et au Sénégal,
a la douleur de faire part du décès de son père

Sami SOUSS,

survenu à Jérusalem.

OLP, 3, rue Mérimée,
75016 Paris.

– Mme Carmen Thouard,
son épouse,
M. et Mme Jean-Michel Andrieu,
Jean-Baptiste, Raphaël et Benjamin,
ses enfants et petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Auguste THOUARD,
officier de la Légion d'honneur,
médaille militaire,
croix de guerre 1914-1918,
fondateur et président d'honneur
des sociétés
du groupe Auguste-Thouard,

survenu le 8 février 1985,
dans sa quatre-vingt-onzième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 14 février, à 8 h 30, en l'église Saint-François-Xavier, suivie de l'inhumation au cimetière d'Embrun (Hautes-Alpes), dans le caveau de famille.

8, avenue de Breteuil,
75007 Paris.

– Les dirigeants,
Les collaborateurs
et l'ensemble du personnel
du groupe
Auguste-Thouard,
font part avec tristesse du décès de

M. Auguste THOUARD,
officier de la Légion d'honneur,
médaille militaire,
croix de guerre 1914-1918,
fondateur et président d'honneur
des sociétés portant son nom,

survenu le 8 février 1985,
dans sa quatre-vingt-onzième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église Saint-François-Xavier, place du Président-Mithouard à Paris-7e, le jeudi 14 février, à 8 h 30.

17, rue d'Astorg,
75008 Paris.

[Né le 23 janvier 1895 à Embrun (Hautes-Alpes), M. Auguste Thouard ouvre son premier cabinet (assurances, puis immobilier) dès 1922. Il restera à la tête de son affaire jusqu'en 1970, date à laquelle il en devient président d'honneur. Le cabinet Auguste-Thouard, devenu en 1984 Auguste-Thouard et Conseils, s'est spécialisé dans l'immobilier d'entreprise, où il se place au premier rang, comprenant vingt-quatre bureaux régionaux. En 1982, le groupe a ouvert un bureau à New-York.]

– Lyon. Lorgues. Vidauban.

M. et Mme Georges Guilleminet,
leurs enfants et petits-enfants,
Mlle Marie-Claude Gravier,
M. Jean François Gravier,
M. et Mme Jean-Paul Gravier,
et leurs fils,
Le Frère Jacques Gravier,
de la trappe Notre-Dame des Dombes,
M. Christian Gravier,
M. Georges Trillat,
M. et Mme Marcel Lemonde
et leurs enfants,
M. et Mme Hubert Blond
et leurs enfants,
M. et Mme Oscar Mouries,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Pierre Mouries,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Claude Rey
et leur fils,
Mlle Juliette Gravier,
Mme Ennemond Trillat,
M. et Mme Marcel Richard,
leurs enfants et petits-enfants,
Les familles Trillat, Gravier, Lucien Mouren, Volicker, Félix Mouren, Mouries, Rey et Jaur,
Parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Paul TRILLAT,
née Lucienne Mouries,

rappelée à Dieu, le 10 février 1985, dans sa soixante-seizième année.

Ses obsèques seront célébrées le mercredi 13 février, à 14 h 30, en l'église de Vidauban (Var).

Domaine de Sainte-Foy,
83510 Lorgues.

Messes anniversaires

– Pour commémorer le premier anniversaire de la mort de

Georges WAKHEVITCH,
membre de l'Institut,

une messe sera célébrée le vendredi 15 février, à 17 h 30, en l'église orthodoxe Saint-Serge.

93, rue de Crimée,
75019 Paris.

ARCHITECTURE

LA POLÉMIQUE SUR LA PYRAMIDE

L'architecte du Grand Louvre reçu à l'Elysée

L'architecte américain Ieoh Ming Pei, chargé de l'aménagement du Grand Louvre, a été reçu, comme prévu, le lundi 11 février à l'Elysée, pour une visite de routine « *nullement liée à la polémique au sujet de la pyramide de verre* », précise l'établissement public. Il a présenté à M. Mitterrand de nouvelles maquettes du hall d'accueil, qui doit être creusé au centre de la cour Napoléon (*le Monde Aujourd'hui* daté 10-11 février). M. Pei doit être reçu le 13 février par M. Chirac.

Tandis que les « grands prix » d'architecture prennent position en faveur d'une architecture contemporaine et d'un « *signe symbolique au cœur du palais du Louvre* », le président de l'Union des syndicats d'architectes, M. Delaporte, écrit au président de la République pour s'indigner des commandes importantes passées à des étrangers. « *On* [c'est-à-dire la Ville de Paris qui n'est pas citée] *va confier directement à Kenzo Tange, architecte japonais, l'aménagement d'un quartier important à Paris* [l'emplacement de la tour Apogée dans le 13e arrondissement] », indique le président de l'UNSFA. Il rappelle : « *L'aménagement du Grand Louvre, confié à un Américain d'origine chinoise, la Tête Défense à un Danois, l'Opéra de la Bastille à un Canadien, le parc de La Villette à un Suisse, l'aménagement d'un autre quartier de Paris à un Espagnol.* » « *Les architectes de notre pays sont-ils maudits ?* »

[Ce n'est pas la première fois que des associations ou des syndicats d'architectes s'indignent de commandes passées à des étrangers. Ricardo Boffill, aux Halles, et avant lui, Renzo Piano et Richard Rogers, lauréats du concours international du centre Beaubourg, avaient été pris à partie de la même façon.] — *M. Ch.*

Le manifeste des Grands Prix

Dix architectes français, titulaires du Grand Prix national d'architecture, Paul Andreu, Paul Chemetov, Henri Ciriani, Edmond Lay, Claude Parent, Pierre Riboulet, Gérard Thurnauer, Claude Vasconi, Jean-Louis Véret et Jean Willerval, ont signé et adressé au *Monde* la déclaration suivante :

« Dans le débat d'idées provoqué par le projet du Grand Louvre, le respect de l'architecture du passé ne suffit pas à définir une solution.

» L'histoire ne s'est pas arrêtée, la ville ne s'est pas figée, l'architecture ne doit pas perdre toute existence à 500 mètres des bâtiments anciens, c'est-à-dire, à Paris, partout.

» Il est heureux que ceux qui construisirent le Louvre ne se soient pas arrêtés à cette considération, puisque, sans remonter au château médiéval dont les archéologues exhument les vestiges, le Louvre que nous voyons aujourd'hui est le résultat d'adjonctions et de transformations qui se prolongèrent durant quatre siècles.

» Le projet de Ieoh Ming Pei et Michel Macary pouvait se justifier par son seul intérêt culturel. Il a, de plus, choisi de témoigner comme architecture et comme signe urbain mesuré.

» Nous affirmons collectivement que l'évidence contemporaine d'un signe symbolique peut émerger, là, au cœur du palais du Louvre. »

L'ARC DE TRIOMPHE DE LA DÉFENSE

Une participation réduite de l'État

L'incertitude sur le financement de l'arc de triomphe de la Défense, à Paris, vient d'être partiellement levée. Deux investisseurs, un privé et un public — le groupe d'assurances Drouot et la Caisse des dépôts, — ont décidé d'acheter le « pilier nord » de l'arche — 40 000 mètres carrés de bureaux — pour la somme de 735 millions de francs. La participation de l'État pour la construction de cet édifice public ne devrait donc pas dépasser 40 % du devis global.

La Défense a mis longtemps... le plus grand quartier d'affaires du monde, entièrement conçu et réalisé en trente ans — a mis longtemps à trouver son point d'exclamation architectural. Là-haut, tout au bout des 600 mètres de dalles qui montent de la Seine, reste, entre la voûte du CNIT et les cubes du centre commercial des Quatre-Temps, un immense créneau par lequel s'engouffre le vent d'ouest. Deux présidents — Georges Pompidou et Valéry Giscard d'Estaing — ont voulu le combler. Aucun des nombreux architectes qui, à leur demande, y ont exercé leur talent n'avait réussi à imaginer le geste monumental que l'on attendait.

François Mitterrand, à peine entré à l'Elysée, a d'abord décidé que la Défense ne pouvait s'achever que par un édifice public. Puis, à la faveur d'un nouveau concours, on a découvert un architecte danois quasi inconnu, M. Von Spreckelsen. Sa solution parut évidente : un arc de triomphe de 100 mètres de haut, simple, élancé, aérien, majestueux.

Le monument est constitué de deux piliers de 18 mètres de large soutenant un toit de 9 mètres d'épaisseur. Comme il ne suffit pas à abriter les 160 000 mètres carrés de bureaux prévus, on a été obligé de le flanquer, de part et d'autre, au nord et au sud, de bâtiments plus modestes, qui ne dépasseront pas six étages.

Restait le financement de l'ensemble. Le Carrefour international de la communication, qui vient de se constituer il y a quelques semaines en établissement public industriel et commercial, s'est engagé pour 870 millions de francs. 550 millions ont déjà été débloqués en crédits de paiement pour 1985. Le Carrefour comportera quatre éléments : un parc d'exposition, où seront présentés au public les « outils » de la communication moderne ; une foire internationale permanente pour les professionnels ; les laboratoires et ateliers d'essais des techniques ; un centre de réception des émissions radio et télé du monde entier. Tout cela occupera la base et le sommet de l'arche ainsi que certains des bâtiments annexes.

Le second investisseur public doit être le ministère de l'urbanisme, du logement et des transports, qui apporterait 200 millions de francs. Il occuperait le pilier sud et ses bâtiments accessoires.

La participation de l'Etat à la Tête-Défense serait ainsi limitée à 1,1 milliard de francs, soit moins de 40 % du devis total. C'est l'originalité de ce projet par rapport aux autres grands chantiers du président, qui sont entièrement à la charge de l'Etat. Il fallait donc trouver encore 1,5 milliard de francs auprès d'autres investisseurs que l'Etat. La moitié de cette somme vient d'être apportée par le groupe Drouot et par la Caisse des dépôts. Ces organismes n'occuperont pas eux-mêmes le pilier nord. Ils loueront ou revendront ses trente étages (vingt appartenant à Drouot, dix à la Caisse des dépôts) aux entreprises, qui ont tant de mal à trouver des bureaux dans la capitale.

Quant au pilier sud, le ministère de l'urbanisme n'en sera que locataire. L'établissement public Tête-Défense négocie actuellement sa vente à des investisseurs privés français et étrangers. Les pouvoirs publics souhaitent que priorité soit donnée à des firmes étrangères spécialisées dans la communication. Les choses paraissent en bonne voie.

Le financement de l'arc de Triomphe de la Tête-Défense et de ses annexes paraît désormais à peu près assuré. On peut donc passer à la réalisation. La première coulée de béton était prévue pour ce mois-ci. Elle n'aura lieu qu'en juillet prochain, avec un peu de retard.

MARC AMBROISE-RENDU.

JOURNAL OFFICIEL

Sont parus au Journal officiel du lundi 11 et du mardi 12 février 1985 :

UN DÉCRET

• Du 11 février 1985 relatif à l'organisation et au fonctionnement des organismes de mutualité agricole.

DES ARRÊTÉS

• Du 8 février 1985 relatif au taux de la taxe intérieure de consommation sur le supercarburant, l'essence, le gazole et le fioul domestique.

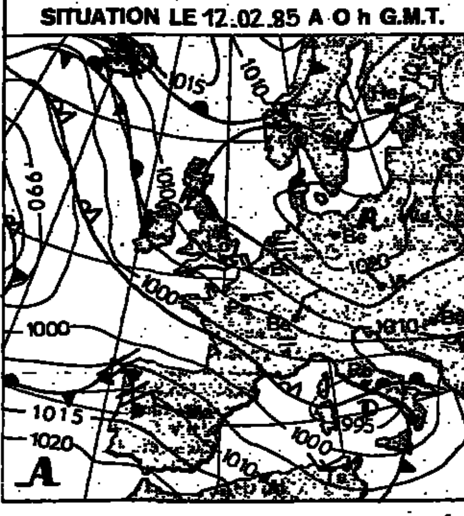
• Du 8 janvier 1985 fixant la liste de classement au concours commun d'entrée aux écoles normales supérieures de Saint-Cloud et de Fontenay-aux-Roses, section des lettres, section des sciences, session 1984.

• Du 8 janvier 1985 fixant la liste de classement au concours de 1984 pour l'entrée à l'Ecole normale supérieure de l'enseignement technique.

INFORMATIONS « SERVICES »

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 12.02.85 A 0 h G.M.T.



PRÉVISIONS POUR LE 13.02.85 DÉBUT DE MATINÉE

PRÉVISIONS POUR LE 13 FÉVRIER 1985 A 0 HEURE (GMT)

Evolution probable du temps en France entre le mardi 12 février à 0 heure et le mercredi 13 février à 24 heures.

Les hautes pressions de l'Europe centrale vont régresser vers l'est laissant les perturbations océaniques pénétrer plus profondément sur la France.

Mercredi matin, toujours du froid sur la moitié nord-est de la France avec entre la Seine et les frontières des températures de −8 à −12 degrés. De l'intérieur de la Bretagne au nord du Massif Central, −2 à −3 degrés. Sur toutes ces régions, le ciel sera bien dégagé. Sur la moitié sud-ouest, ciel couvert ou très nuageux dès le matin, avec des pluies surtout au sud-ouest de la Garonne, et des températures de 6 à 11 degrés du Centre au Sud-Ouest. Pluie également sur l'extrême Sud-Est.

Au cours de la journée, le temps plus doux et humide va progresser lentement vers le Centre et l'Est.

La zone de pluie va s'étirer de la Bretagne aux régions méditerranéennes. Plus à l'intérieur, de la Normandie au nord des Alpes, ciel se couvrant avec quelques chutes de neige éparses.

Sur cette bande de régions, les températures deviendront légèrement positives. Sur la moitié sud-ouest, elles seront échelonnées entre 6 et 10 degrés.

Sur le quart nord-est du pays, toujours du ciel clair et du froid ; les températures voisines, de zéro sur Paris, resteront à −5 degrés dans l'Est.

Sens d'évolution pour la fin de la semaine. La vague de froid régressera lentement. En effet, un radoucissement débutera jeudi dans l'Ouest. Il s'étendra aux autres régions vendredi et samedi mais il pourra être parfois précédé de neige. De plus, il sera moins rapide dans le Nord-Est, où l'air froid résistera plus longtemps.

Temps prévu pour la fin de semaine. Jeudi, sur le Nord-Est, un temps sec et généralement ensoleillé prédominera encore. Le froid deviendra moins vif mais les gelées matinales atteindront encore −8 à −10 degrés et les températures maximales ne dépasseront guère −2 à −4 degrés.

De la Bretagne à la Gironde, le temps sera gris et humide dès le matin. Après quelques flocons de neige dans l'intérieur, la pluie se généralisera rapidement et les températures s'élèveront. Elles atteindront 8 à 13 degrés dans l'après-midi de la Normandie aux Pays de Loire, au Limousin et au Massif Central, après une matinée encore froide avec des gelées de 0 à −3 degrés, le ciel se couvrira et des chutes de neige se produiront. Ces chutes de neige pourront atteindre en soirée le Bassin parisien et le Centre-Est.

Sur les régions méridionales, une aggravation nuageuse se produira et il pleuvra sur Midi-Pyrénées. Les températures maximales atteindront 11 à 13 degrés.

Vendredi et samedi, le temps perturbé s'étendra à la plupart des régions. La pluie remplacera assez vite la neige en plaine sauf dans le Nord et le Nord-Est où le redoux sera plus lent. Des éclaircies plus belles se développeront sur les régions méditerranéennes.

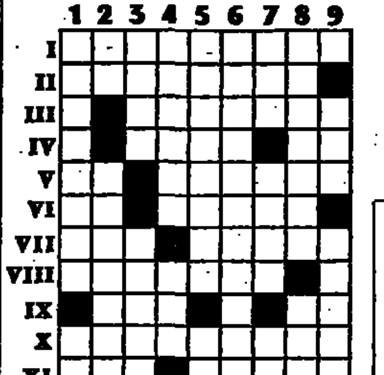
Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 11 février ; le second, le minimum de la nuit du 11 au 12 février) : Ajaccio, 14 et 4 degrés ; Biarritz, 13 et 11 ; Bordeaux, 7 et 6 ; Bourges, −1 et −2 ; Brest, 3 et −1 ; Caen, −1 et −6 ; Cherbourg, −2 et −4 ; Clermont-Ferrand, 10 et −1 ; Dijon, −3 et −7 ; Grenoble-St-M.-H., 4 et 0 ; Grenoble-St-Geoirs, 5 et −2 ; Lille, −4 et −10 ; Lyon, 0 et −2 ; Marseille-Marignane, 13 et 7 ; Nancy, −4 et −11 ; Nantes, 1 et −1 ; Nice-Côte d'Azur, 14 et 8 ; Paris-Montsouris, 0 et −7 ; Paris-Orly, −1 et −8 ; Pau, 11 et 9 ; Perpignan, 12 et 8 ; Rennes, −1 et −3 ; Strasbourg, −6 et −13 ; Tours, −2 et −4 ; Toulouse, 8 et 8 ; Pointe-à-Pitre, 30 et 18.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 18 et 13 ; Amsterdam, −3 et −10 ; Athènes, 18 et 12 ; Berlin, −10 et −15 ; Bonn, −4 et −19 ; Bruxelles, −5 et −12 ; Le Caire, 25 et 11 ; îles Canaries, 21 et 16 ; Copenhague, −6 et −15 ; Dakar, 26 et 18 ; Djerba, 22 et 15 ; Genève, −2 et −4 ; Istanbul, 15 et 12 ; Jérusalem, 16 et 6 ; Lisbonne, 18 et 15 ; Londres, −1 et −6 ; Luxembourg, −7 et −14 ; Madrid, 17 et 8 ; Montréal, −6 et −17 ; Moscou, −18 et −20 ; Nairobi, 25 (maxi) ; New-York, 2 et 1 ; Palma-de-Majorque, 17 et 7 ; Rio-de-Janeiro, 32 et 25 ; Rome, 16 et 4 ; Stockholm, −11 et −13 ; Tozeur, 23 et 16 ; Tunis, 19 et 11.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 3901



HORIZONTALEMENT

I. Avance sur commissions. — II. En bouche un coin lorsqu'on a la dent creuse. — III. Devient facilement maigre avec un petit régime. — IV. Recherché par le chasseur ou pour le chassé. Lettres de gloire. — V. Symbole chimique. Pas mal pour très bien. — VI. Morceau de savon. Pour « former » le caractère. — VII. En France. Titre de créance. — VIII. Tiennent donc des propos voilés. — IX. Nous sort par les yeux. Est fait pour s'entendre. — X. Perdre du poids. — XI. Très poli. Diffuse une certaine chaleur.

VERTICALEMENT

1. Finale de coupe. Qui mérite d'être honoré. — 2. Ne fait pas craindre la cataracte. Actes payants ou propos gratuits. — 3. Amateur de soupe aux lardons. Récompense. — 4. Peut être un bon jour, mais c'est toujours une mauvaise nuit. Se lance en pleine course. — 5. Qui a de l'estomac mais qui n'a pas de bide. Pris en adoration. — 6. Tout ce qu'il faut pour combattre les « bâillements ». — 7. Fin de service. Présentement vieux. Symbole chimique. — 8. Fit autorité en matière de magnétisme. Mot de gorge. — 9. Forme d'être. Condamné à l'acquittement.

Solution du problème n° 3900

Horizontalement

I. Sansonnet. — II. Ana. Sauce. — III. Issues. CT. — IV. Esche. — V. Tsé-tsé. — VI. MO. Rome. — VII. Eider. Soc. — VIII. Der. Or. Su. — IX. Ara. Harem. — X. Rip. Ami. — XI. Désunion.

Verticalement

1. Saint-Médard. — 2. Ans. Soierie. — 3. Nasse. Draps. — 4. Thé. — 5. Osées. Rohan. — 6. Nasser. Rami. — 7. Nu. Os. Rio. — 8. Ecchymose. — 9. Tête. Ecume.

GUY BROUTY.

ASSOCIATION

Touristes au charbon

Lire une région comme on lit un visage ; rechercher dans ses rides l'histoire — amère, heureuse ; — dans les sillons du sol le passé — rude, glorieux ; — ne pas écarter l'ouvrier fatigué au profit de l'élégante demoiselle, la Bourgogne aux fumées industrieuses pour les fines tours de Vézelay ou les vignobles de Pommard.

C'est le projet de l'Association communautaire de développement du tourisme industriel, qui a élu domicile dans la demeure des Schneider — le château de la Verrerie — au Creusot. Elle fait connaître le patrimoine industriel d'une région qui fut, au dix-neuvième siècle, le théâtre de la grande aventure de l'usine, et porte encore les traces de ce passé glorieux.

Ses membres — anciens ouvriers de la mine, cadres de Creusot-Loire en préretraite, — étaient, hier, les acteurs de ce qu'ils font visiter aujourd'hui (1). Connaissance intime qui devient un témoignage et donne tout son intérêt à un circuit touristique qui, sans eux, serait banal. Ces préretraités, victimes de la crise, veulent ainsi relancer l'économie touristique de leur ville sinistrée.

Le « tour » commence sur le site des Fouthiaux, près de Montceau-les-Mines, où l'on extrait le charbon à ciel ouvert (trois millions de tonnes, du travail jusqu'en 1989). Il grouille des chenilles jaunes — motoscrappeurs, dumpers, — qui emportent la terre pour former plus loin les « morts-terrains » et extraient le charbon qui fournira l'énergie.

Refaire surface

M. Roger Dessagne a passé trente-sept ans de sa vie sur le carreau de la mine. A ce titre, il a le droit de commenter la visite du puits Darcy, de Montceau. Il montre la lampisterie : chacun emporte une lampe sur son casque pour éclairer sa « taille ». Quelques-uns en ont une autre, à la main, dont la flamme s'allonge ou s'éteint selon la teneur en oxygène. Sur un tableau noir, ceux qui descendent occasionnellement inscrivent leurs noms, en cas de catastrophe... « *Cette zone*, précise toutefois M. Dessagne, *est peu grisouteuse.* »

La salle des douches, vue de l'extérieur, c'est du folklore. Un folklore utile : une salle haute où les voix résonnent comme dans une cathédrale, une atmosphère de bain turc. Là, les mineurs se déshabillent et accrochent casque, bottes, vêtements, à un seau muni de harpons. Au moyen d'une chaîne et d'une poulie, on remonte le tout : les vêtements sèchent à l'air. D'où son autre nom : « la salle des pendus ».

Un géomètre explique la partie technique de la visite : le puits d'abord. Le charbon, exploité à 665 m sous terre, est élevé dans les skips (conteneurs) de huit tonnes et déversé dans des trémies reliées par une bande transporteuse au silo où s'effectue un premier criblage. Le charbon chaud fume à l'air libre. Au puits de descente, on retrouve les mineurs qui sortent, après six heures de fond, de la cage qui les a remontés : noirs, rapides, joyeux.

L'association propose des circuits à thème à ses « clients » (comités d'entreprise, écoles, groupes du troisième âge, étrangers) : l'itinéraire du charbon ; Le Creusot, une ville née de l'industrie ; habitat et jardins ouvriers ; le vin et la pierre (avec visite d'une cave coopérative et de plusieurs églises romanes) ; le canal du Centre. Un circuit « panorama de la sidérurgie en Bourgogne » inclut une incursion en Châtillonnais-Montbardois, aux forges de Buffon (dix-huitième siècle).

Dans cette association se côtoient deux mondes : celui de cet ouvrier de la mine qui dit : « *Après ma retraite, j'ai « refait surface », mais ça n'a pas été facile.* » A côté de lui, ce cadre en préretraite forcée, pour qui « *c'est dur* », et qui déclare : « *Ce sont les contacts internationaux qui me manquent le plus.* »

DANIELLE TRAMARD.

★ **Association communautaire de développement du tourisme industriel, château de la Verrerie, 71200 Le Creusot, tél. : (85) 80-40-90. Elle a bénéficié d'un financement conjoint Etat-région par le truchement du Fonds d'intervention culturelle. Elle envisage de s'autofinancer après trois années d'activité.**

(1) Ils se sont préparés à cette nouvelle fonction en suivant une formation de six mois.

ANNONCES CLASSEES

	La ligne*	La ligne TTC
OFFRES D'EMPLOI	90,00	106,74
DEMANDES D'EMPLOI	27,00	32,02
IMMOBILIER	60,00	71,16
AUTOMOBILES	60,00	71,16
AGENDA	60,00	71,16
PROP. COMM. CAPITAUX	177,00	209,92

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col*	Le mm/col. TTC
OFFRES D'EMPLOI	51,00	60,48
DEMANDES D'EMPLOI	15,00	17,79
IMMOBILIER	39,00	46,25
AUTOMOBILES	39,00	46,25
AGENDA	39,00	46,25

* Dégressifs selon surface ou nombre de parutions.



emplois internationaux

(et départements d'Outre Mer)

Rendez-vous avec... les grandes sociétés européennes...

Au sein de notre Direction internationale, vous couvrirez en tant que **CHEF DE ZONE GEOGRAPHIQUE**, l'Europe de l'Ouest (Grande-Bretagne, Bénélux, R.F.A., Suisse, Autriche,...) et y serez notre SPECIALISTE du

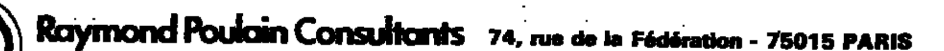
Corporate banking

Vous serez, avant tout, un HOMME D'AFFAIRES capable de générer et de développer un fonds de commerce constitué de filiales à l'étranger de clients français ou de maisons-mères de filiales en France, et leur apporterez une assistance tant pour la vie de leurs comptes que pour leurs opérations financières. Homme de conseil pour leurs transactions, bien introduit sur les places financières de ces pays, vous serez le LIEN entre ces sociétés, les banques locales et notre Direction Bancaire France : en fait, un GENERALISTE, au bon sens du terme, apte à concilier leurs intérêts et les nôtres.

NOTRE BANQUE, à taille humaine, bénéficiant du concours d'un PUISSANT GROUPE FINANCIER, saura vous permettre de vivre pleinement votre métier, et vous ouvrir des perspectives à terme.

René DAGIRAL, notre conseil, attend votre dossier sous référence C/CB/LP qu'il traitera en toute discrétion.

AFCOREM



Raymond Poulain Consultants 74, rue de la Fédération - 75015 PARIS

MEDIA BA

ENTREPRENEUR DE FORAGE

INGÉNIEUR – INSTALLATIONS DE FORAGE

Notre client, important entrepreneur de forage, recherche deux ingénieurs expérimentés en installations de forage pour gérer une exploitation sur une plate-forme de production très importante pour des périodes de travail égales aux périodes de congé à tour de rôle.

Les candidats doivent être capables de gérer les installations de soutien, les exigences de l'entretien et de coordonner l'exploitation de forage sur la plate-forme. Il faut que les candidats soient au courant des exploitations côtières, de la construction et de l'entretien des installations. Ils doivent avoir en outre une bonne connaissance de l'équipement de derrick et de plate-forme de production qui sont en corrélation.

Le candidat idéal aura de préférence une licence en mécanique ou l'équivalent et aura acquis la formation requise et une expérience de plusieurs années dans ce domaine.

Une excellente rémunération et des avantages seront attribués en rapport avec la compétence exigée pour ce poste.

Prière d'adresser votre candidature en envoyant un c.v. détaillé à :

Grant Forrest Advertising Agency, 42 Victoria Street, Aberdeen AB1 1XA, Scotland G.-B.

Grant Forrest Recruitment Advertising



DIRECTIONS . DIRECTIONS

Fonctions Nationales et Internationales

اصبحوا شركائنا للمغرب

Société Marocaine d'appareillage Electrique, établie à CASABLANCA et rattachée à un important groupe international Français, l'un des leaders mondiaux dans les domaines de l'électrotechnique et de l'électronique recherche son :

directeur commercial

Rattaché au Directeur Général, il définira la politique marketing et animera une importante équipe de vente.

Ce poste s'adresse à un Ingénieur à fort potentiel, ayant acquis une expérience appropriée, si possible dans le domaine de la Distribution de l'Energie Electrique.

La réussite dans cette fonction permet d'envisager d'intéressantes perspectives d'évolution de carrière au sein du groupe.

Merci d'adresser dossier de candidature S/REF. 40582 à CONTESSE PUBLICITÉ - 74, rue Béchevelin 69363 LYON Cédex 07 qui transmettra.

CONTESSE PUBLICITÉ

PMI en expansion crée poste de

DIRECTEUR COMMERCIAL

Vendeur confirmé et meneur d'hommes, méthodique et ouvert aux techniques de pointe, bien introduit en milieu industriel, culture informatique indispensable. Région parisienne principalement.
Env. lettre manuscrite + CV + prétentions à MICROTEL SARL, BP 90, 91143 LES ULIS.

OFFICE PUBLIC d'HLM de SAUMUR
3.000 logements
recrute
DIRECTEUR
par mutation ou concours sur titres : poss. diplôme pour entrée ENA. Format. jurid., admin., financ. exigée.
Adresser candid. et C.V. à : M. le Président OPMHLM, 34, rue du Temple, B.P. 16, 49401 SAUMUR CEDEX.
Date limite de dépôt : 31 mars 1985.

En AFRIQUE DE L'OUEST FRANCOPHONE, une brasserie (900 pers. 1/2 million d'hect.) bénéficiant de l'assistance technique d'un groupe brassicole international, recherche le

RESPONSABLE DE LA DISTRIBUTION PHYSIQUE

Rémunération : 12 millions FCFA net plus Sécurité sociale, logement, voiture, etc.
Nombreux dépôts, 50.000 tonnes de marchandises ann., 200 véhicules, 400 personnes à gérer.
SONT REQUIS : une formation supérieure plus une expérience en distribution de plus de 5 ans. Couche d'âge : entre 30 et 45 ans.
L'expérience outre-mer est souhaitée.

Mentionnez la référence D.F., dans votre C.V. à adresser à Overseas Careers, qui transmettra. Réponse assurée. Entretiens à Paris à nos frais.

OVERSEAS CAREERS
B.P. 1 Mortsel 2 B 2510 BELGIQUE

La Chambre de Commerce et d'Industrie de ROUEN doit pourvoir le poste de

DIRECTEUR

de son **Ecole Supérieure de Commerce** pour la rentrée universitaire 85-86 (prise de fonctions au plus tard le 1er Juillet 85).

L'Ecole s'est acquis sa réputation par un enseignement de qualité, un corps professoral de grande valeur et un recrutement de très bon niveau.

Les caractéristiques attendues de celui qui prendra cette fonction sont : une formation supérieure ; des qualités d'imagination et d'animation ; une compétence reconnue dans l'une des disciplines de l'enseignement de la gestion ; des aptitudes déjà prouvées à l'exercice de responsabilités administratives et financières.
Une formation ou une expérience américaine serait appréciée.

Prière d'adresser votre candidature avec C.V. détaillé sous réf. 562 à Alain SARTON - **PLEIN EMPLOI** - 10, rue du Mail - 75002 PARIS.
Conseils en ressources humaines.



Les contacts finaux auront lieu à Rouen le 27 Février.
L'identité des candidats ne sera pas révélée sans leur accord préalable.

En AFRIQUE DE L'OUEST FRANCOPHONE, une brasserie (900 pers., 1/2 million d'hect.) bénéficiant de l'assistance technique d'un groupe brassicole international, recherche le

DIRECTEUR COMMERCIAL

Rémunération : 15 millions FCFA net plus Sécurité sociale, logement, voiture, etc.

RESPONSABILITÉS : conception de la politique de produits, établissement de la stratégie de vente et publicitaire. Contacts avec les clients et les dépositaires, la gestion des équipes de vente, etc.
SONT REQUIS : une formation supérieure plus une expérience de vente outre-mer d'au moins 5 ans. Couche d'âge : entre 30 et 45 ans.

Mentionnez la référence D.C. dans votre C.V. à adresser à Overseas Careers, qui transmettra. Réponse assurée. Entretiens à Paris à nos frais.

OVERSEAS CAREERS
B.P.1 Mortsel 2 B, 2510 Belgique.

L'Université du Québec à Rimouski est à la recherche d'une personne pour combler le poste suivant :

Professeur régulier en océanographie géologique

FONCTIONS : La personne retenue devra dispenser des activités d'enseignement dans le cadre de programmes de premier cycle et des programmes de maîtrise et de doctorat en Océanographie. Elle sera également appelée à collaborer aux programmes de recherche existants sur la bio-géochimie de la couche limite benthique et sur la dynamique des sédiments côtiers, et/ou à élaborer et développer un nouveau champ de recherche en océanographie géologique, et à développer de nouveaux cours pertinents à son domaine de spécialisation.

EXIGENCES : La personne retenue devra posséder un doctorat (Ph. D. ou D.Sc.) en océanographie géologique ou dans un domaine équivalent. Le domaine de spécialisation et le domaine privilégié de recherche devront être la diagénèse et/ou les sédiments marins récents.

Toute candidature sera traitée confidentiellement. Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae avant le 1 mars 1985 à :

Jean Lebel
Directeur
Département d'Océanographie
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI
300, av. des Ursulines
Rimouski (Québec)
G5L 3A1

Université du Québec à Rimouski

Nous sommes une Société française du secteur des SERVICES avec de nombreuses implantations internationales. En France, les 6.000 personnes sont réparties en 65 Agences regroupées en 7 Régions. Nous créons sur la grande Region Parisienne (1.400 personnes), une :

direction administrative

300.000 F +

Sous l'autorité du Directeur Administratif et Financier, il est le relais entre les exploitations et les Directions du Siège ; il est chargé de l'animation et de la supervision comptable, financière, administrative et sociale. Il dirige les équipes comptables (120 personnes) et il est plus particulièrement attentif à la gestion et au suivi de ce personnel, à l'harmonisation des procédures et traitements informatiques, aux études et actions d'organisation ou d'amélioration de la productivité (gestion des encours, risques financiers, investissements). Nous recherchons un diplômé G.E. de gestion, de solides compétences dans les domaines énumérés, une personnalité forte, sachant animer, dialoguer et convaincre. Anglais apprécié. Poste basé à Paris. Nombreux déplacements.

Adressez votre dossier (lettre, C.V., rémunérations, tél. pers.) à notre Conseil (ou le contacter) sous réf. 61 0M. Il vous remercie et il vous garantit une



Hervé Le Baut Consultants
11, rue La Boétie - 75008 PARIS
Tél. : 265.38.39

AFCOREM

Importante Industrie 1000 personnes, trois usines
recherche pour son siège de Strasbourg

DIRECTEUR DU SERVICE RELATIONS HUMAINES

Maîtrise Droit, Sciences Economiques ou équivalent.

Mission :
- Gestion du Personnel,
- Politique des salaires et avantages sociaux.
- Amélioration de conditions de travail et de sécurité.
- Formation.

5 à 10 ans d'expérience : gestion du personnel, relations industrielles, problèmes du droit du travail, sont nécessaires.

Adr. CV dét. ss. réf. 1105 à seletec Conseil 67009 STRASBOURG CEDEX

---

emplois internationaux

Cette classification permet aux sociétés nationales ou internationales de faire publier pour leur siège où leurs établissements situés hors de France leurs appels d'offres d'emplois.



emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux

THOMSON SEMICONDUCTEURS

PARTICIPER AU DÉMARRAGE D'UNE USINE-PILOTE ENTIEREMENT AUTOMATISÉE

THOMSON SEMICONDUCTEURS implante à NANCY un Centre d'assemblage de grande série (collage, soudage, mise en boîtiers, finitions mécaniques et traitement de surface) et de test de circuits intégrés. Il occupera 450 collaborateurs (tous très qualifiés), dont 140 Ingénieurs et Cadres.
Notre engagement dans la compétition mondiale, nous conduit à choisir les équipements aujourd'hui les plus performants : derniers matériels de production et de test, matériel bureautique de pointe...
Ce sont les moyens que nous mettons à la disposition des Ingénieurs que nous recherchons :

CHEFS DE SERVICE ÉTUDES

Dans le cadre de la Direction Technique, les Études ont pour objectifs :
La conception permanente des procédés et équipements de fabrication les meilleurs en terme de Qualité-Coût-Délais, ainsi que la mise au point de nouveaux boîtiers.
Vous serez responsable du développement, du budget et de l'animation d'une équipe d'Ingénieurs et Techniciens, dans l'un des domaines suivants :
- *NORMALISATION : Mise à disposition de la production, de la documentation nécessaire à l'aide de banques de données (Réf. 3064 M).*
- *ASSEMBLAGE : Études permanentes de l'évolution des techniques d'assemblage automatisées (notamment Robotique) dans un contexte mondial (Réf. 3065 M).*
- *PHYSICO-CHIMIE : Mise au point, en liaison avec les Laboratoires spécialisés (CNRS...), des traitements de surface, techniques de moulage et matières premières utilisées (Réf. 3066 M).*
- *TEST : Maintenance et amélioration des programmes, études permanentes de l'évolution des techniques de test automatisé (Réf. 3067 M).*

CHEFS D'UNITÉS DE FABRICATION

Rattaché au Directeur de Production, vous serez responsable de l'ensemble de la fabrication (quantité, qualité, délai, coût) dans l'un des domaines suivants :
- *ASSEMBLAGE (Réf. 3068 M).*
- *TEST ET CONDITIONNEMENT (Réf. 3069 M).*

Vous vous appuierez sur de petites équipes, animées par des ingénieurs de méthodes, fabrication et maintenance et sur des équipements haut de gamme en constante évolution.

Vous êtes Ingénieur diplômé d'une Grande École (SUP ELEC, AM, etc.), vous pouvez justifier d'une expérience confirmée et réussie d'au moins 3 ans dans le domaine des Composants Electroniques ou de l'assemblage automatisé de grande série. Votre anglais est bon.

INGÉNIEURS D'ÉTUDES

Dans l'une des 4 équipes d'Études citées plus haut, vous anticiperez et concevrez les boîtiers et équipements futurs en prenant en charge les dossiers, en effectuant les synthèses et analyses qui serviront de base aux décisions d'investissements. Vous avez pour cela à rassembler la documentation, visiter les installations, participer aux congrès spécialisés, en liaison étroite avec les Laboratoires extérieurs et vos homologues des autres unités de THOMSON SEMICONDUCTEURS (Réf. 3071 M).

INGÉNIEURS DE FABRICATION

Dans le cadre des unités de fabrication qui tournent 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, vous coordonnerez les 6 équipes successives en prenant en charge la fabrication, la qualité, les méthodes ou la maintenance avec le souci constant de faire partager à vos collaborateurs vos objectifs de qualité, de service et de performances (Réf. 3070 M).

Issus d'une Grande École ou d'une université de haut niveau en mécanique, électricité, électronique, physico-chimie, etc., vous avez une première expérience (ou un fort potentiel, si vous êtes débutant) et maîtrisez l'anglais.
Le Japonais est un atout supplémentaire.

Vous êtes tous animés par la volonté de réussir dans un contexte exigeant et passionnant : nous vous offrons des conditions de travail attractives. Les perspectives d'évolution au sein du Groupe seront à la mesure de votre succès.
Merci d'adresser votre candidature (lettre manuscrite + C.V.), en précisant la référence choisie à notre Conseil qui l'étudiera en toute discrétion.
SELE-CEGOS – Tour Chenonceaux – 204 Rond-Point du Pont de Sèvres, 92516 BOULOGNE.

HAVAS CONTACT

THOMSON SEMICONDUCTEURS

Chef de Produit

Vous êtes diplômé d'une École Supérieure de Commerce ou de Gestion. Votre expérience d'Acheteur Habillement dans la distribution vous a appris à analyser les attentes de la clientèle, à évaluer des produits, à juger la fiabilité des fournisseurs.

Vous souhaitez aller plus loin ? Les 3 Suisses vous offrent cette opportunité.

En vente directe, vous mettez au point les pages des différents catalogues avec les professionnels de la communication. Vous étendez ainsi votre champ d'expérience, des études de marché pointues à la vente de vos produits.

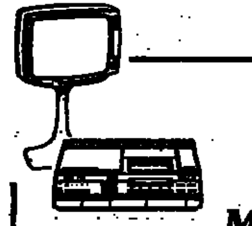
Les enjeux ? Des objectifs ambitieux de C.A., de marge, de service à la clientèle, de progression de part de marché. Si vos résultats sont performants, votre rémunération est motivante.

Cela vous passionne ? Alors rejoignez-nous !

3 SUISSES

Adressez CV et photo à DRH Gestion Cadres
12, rue de la Centenaire 59170 CROIX

3 Suisses. En direct avec vous !



STELI
FABRICANT EUROPÉEN DE MÉCANIQUES DE MAGNÉTOSCOPES

*Nous proposons le poste en création de **CHEF de PROJET AUTOMATISATION** à un jeune*

INGÉNIEUR AUTOMATICIEN

responsable au sein du Service INDUSTRIALISATION de la définition et de la mise en place des SYSTÈMES AUTOMATISÉS d'assemblage et de réglage des MACHINES SPÉCIALES, en liaison avec le Service DÉVELOPPEMENT PRODUITS NOUVEAUX.

Formation INGÉNIEUR ÉLECTROMÉCANICIEN Grande École, expérience industrielle de 2 à 3 ans et motivation pour ce projet développant une très haute technologie :
vous êtes l'homme de la situation.

A terme, d'autres possibilités de développement de carrière pourront vous être offertes au sein du Groupe THOMSON Grand Public.

*Poste à pourvoir à **TONNERRE**, dans l'Yonne : la Bourgogne à 1 h 30 de PARIS.*

*Merci d'adresser votre candidature (lettre manuscrite, C.V., et prétentions) sous réf. MT 337 C. à **ETAP – 4, rue Massenet, 75116 PARIS.***

HAVAS CONTACT

THOMSON GRAND PUBLIC



emplois internationaux
(et départements d'Outre Mer)

BANQUE INSTALLEE AUX ANTILLES

recherche pour son Agence de

POINTE-A-PITRE

RESPONSABLE DE COMPTES COMMERCIAUX

- âge : 30 ans environ
- formation : universitaire ou professionnel (ITB)
- expérience : analyse financière, études de dossiers crédit, bonnes connaissances comptables, sens de la relation clientèle.

Adresser lettre manuscrite, C.V., photo et prétentions s/réf. 6310 M à OCBF, 66, rue de la Chaussée d'Antin, 75009 Paris.

services

BANQUE PRIVÉE SUD-OUEST

Nous sommes une banque privée ayant son siège dans une grande ville du

SUD-OUEST

et des Agences à Paris,

Filiale d'une banque privée française d'importance nationale.

Nous recherchons pour assurer notre développement dans le SUD-OUEST

1 jeune exploitant débutant(e)

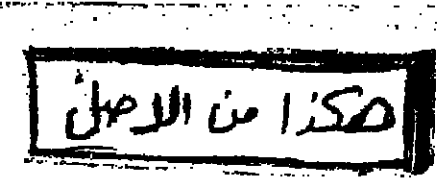
de formation supérieure (H.E.C., E.S.S.E.C., Sup. de Co, Dess Banque).

Envoyer lettre manuscrite, c.v. détaillé et photo AGENCE HAVAS sous réf. 20514, 33075 BORDEAUX CEDEX.

Ingénieur chimiste chef de fabrication

Filiale française d'un groupe international mondialement connu, nous recherchons dans le cadre de l'évolution de nos structures le Responsable de l'une de nos fabrications. Ingénieur chimiste de formation, vous avez acquis au moins 5 ans d'expérience dans un contexte de production où vous avez fait la preuve de vos qualités d'animateur et de gestionnaire.
Sous l'autorité du Directeur de notre usine et dans le cadre d'un budget annuel (personnel et matériel) vous aurez la responsabilité d'une équipe de 25 personnes (travaillant en 2 X 8) ayant en charge la fabrication de pièces détachées spéciales faisant appel à des techniques d'enduction.
Votre objectif : optimiser l'outil de production, respecter la qualité, les coûts et les délais. Compte tenu des relations fréquentes que vous entretiendrez avec les services techniques de notre maison-mère, il est impératif que vous maîtrisiez la langue anglaise. Ce poste est à pourvoir dans une agréable ville du centre de la France.
Si vous pensez avoir le profil de la personne (femme ou homme) que nous recherchons, merci de faire parvenir votre dossier de candidature en précisant la référence 504 M à :

jlp j.l parichon
38 rue de Lisbonne - 75008 Paris - Tél. : 563.03.10





emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux



SORETEX CHEF DE DEPARTEMENT H/F
EXPORTATION

Notre société (1550 personnes - 425 millions de C.A.) filiale d'un important groupe industriel allemand est spécialisée dans la fabrication, la commercialisation et la maintenance d'ascenseurs.

Elle recherche son responsable du département exportation comprenant actuellement une équipe de 10 personnes.

Ce poste basé à ANGERS s'adresse à un diplômé (école de commerce, formation universitaire) âgé de 35 ans environ, ayant une bonne expérience de la fonction export, tant dans ses aspects commerciaux qu'administratifs, financiers et juridiques.

La réussite à ce poste requiert des qualités commerciales, d'animateur et d'organisateur.

Merci d'adresser lettre de candidature, C.V. complet, photo et rémunération actuelle à Monsieur le Directeur du Personnel, 151, rue Saint-Léonard, 49000 Angers.

Jeune Ingénieur Organisation

La Branche Emballage du Groupe BSN – 4,7 Mds de F de CA, 12 unités de production – est le n° 1 de l'emballage verrier en France. L'usine de Reims produit, avec 540 personnes, environ un million de bouteilles par jour. D'importants investissements lui ont permis d'augmenter son niveau technologique, sa productivité.

Des progrès sont encore à faire, d'où la création d'un poste d'Ingénieur. Au sein du Service Organisation-Formation, il sera plus particulièrement responsable de projets d'organisation industrielle. Ses missions, centrées sur l'amélioration de la productivité de l'usine, concernent les aspects techniques et administratifs, et portent tant sur les changements d'attitudes que sur les méthodes et les conditions de travail. Ceci en cohérence étroite avec le plan socio-technique de l'Établissement.

Ingénieur généraliste, vous avez acquis une première expérience d'une à trois années en production, entretien, organisation, méthodes. Vous savez prendre en compte la dimension humaine. Vous avez la volonté d'aboutir à des réalisations concrètes. Votre réussite vous assurera une évolution intéressante au sein de la Branche Emballage et dans le Groupe. Une formation complémentaire en gestion serait un atout.



Merci d'adresser votre candidature, sous réf. R 23 M, en précisant rémunération actuelle, à : BSN – Service Recrutement Cadres - 7, rue de Téhéran, 75381 PARIS Cedex 08.

HAVAS CONTACT

Moulinex

C.A. 83 : 2,9 Milliards de francs
67% du C.A. réalisés à l'exportation.

Société aux dimensions mondiales, nous sommes leader dans le secteur de l'électroménager. La moitié de nos investissements (210 Millions de francs) est consacrée à une gamme de produits nouveaux à fort potentiel de développement.

NOUS RECHERCHONS :

Ingénieur Thermicien

LE POSTE :
ingénieur physicien spécialisé dans les domaines thermiques et aérauliques, rattaché à la direction centrale des études du groupe située à CAEN.

LA MISSION :
- conseil auprès des bureaux d'études
- recherche, essais et mise au point de techniques de constructions nouvelles, puis assistance technique à leur introduction en production.
- établissement des règles de construction et des méthodes d'essais des sous-ensembles fonctionnels pour le compte des bureaux d'études.
- assistance technique à l'introduction des systèmes informatisés dans les laboratoires des bureaux d'études.

LE CANDIDAT :
- ingénieur diplômé option physique industrielle thermique
- expérience thermique et/ou aéraulique de 2 à 5 ans au sein d'un bureau d'études industriel.

Si la perspective de nous rejoindre vous intéresse, adressez-nous une lettre manuscrite, CV, photo et prétentions à *Monsieur le Directeur du Personnel de MOULINEX* B.P. 181 — Cormelles le Royal - 14015 CAEN CEDEX.

JRP/Jean Regnier Publicité

Ingénieur production
Sud de la France

Petite unité industrielle (170 P.) filiale d'un **important Groupe** français, nous fabriquons des biens intermédiaires, en particulier pour l'industrie automobile. Nous recherchons un jeune **Ingénieur Mécanicien** désireux de se confronter aux problèmes de terrain.
Après une formation de quelques mois dans un poste de méthodes, nous lui confierons la responsabilité des ateliers de production.
Sa principale mission sera d'améliorer la productivité. Il devra savoir organiser et motiver ses collaborateurs.
Une première expérience industrielle est indispensable.
Adressez C.V. et prétentions sous réf. 3595 à rscg carrières 48, rue St Ferdinand 75017 PARIS, qui transmettra.

FILIALE FRANCAISE GROUPE
INDUSTRIEL MULTINATIONAL PERFORMANT
Secteur automobile
(équipement électromécanique)
recherche pour
SERVICE METHODES
de son usine située dans la Région d'Orléans

INGENIEUR DEBUTANT A.M.

ou équivalent.

Anglais souhaité. Dégagé O.M.

Adresser CV et prétentions sous réf. 5422 à CONTESSE PUBLICITE, 20, avenue de l'Opéra, 75040 Paris Cedex 01, qui transmettra.

CONTESSE TELEMATIQUE : UTILISEZ VOTRE MINITEL (1) 296.10.05

IMPORTANT GROUPE INDUSTRIEL FRANÇAIS
1,5 milliard de C.A. – 5000 personnes
recherche pour une de ses usines
située en NORMANDIE (700 personnes)

INGÉNIEUR MÉCANICIEN

ENSAM, INSA mécanique, ENSM
(débutant ou 1 à 2 ans d'expérience).

Au sein de l'équipe Recherche et Développement, il sera chargé de la conception, des études et de la mise au point (applications) de produits nouveaux dans le domaine de l'industrie (aéronautique, armement, etc...).
Ces travaux nécessitent des contacts avec des organismes officiels en France et à l'étranger.

Possibilité d'évolution de carrière au sein du Groupe pour des candidats de valeur.

Adresser CV, photo et prétentions sous réf. n° 1402 à EMPLOIS ET ENTREPRISES - 18, rue Volney 75002 Paris qui transmettra. Il sera répondu à toutes les candidatures. Discrétion assurée.

Emplois et Entreprises

NICE, ÉCOLE DE FRANÇAIS pr adultes étrangers recherche

PROFESSEUR

expérience pratique VIF et DVV exigée, parlant bien l'anglais, plein temps, poste permanent. Ecrire sous le n° 301.524 M RÉGIE-PRESSE 7, rue de Monttessuy, Paris-7e.

COTE D'AZUR

P.M.I. 160 personnes
Filiale Groupe Français de 6.000 personnes
Activité électronique professionnelle et militaire
recherche un

INGÉNIEUR ÉLECTRONICIEN BASSE FRÉQUENCE

Intégré dans une équipe d'étude (recherche et développement). Le candidat diplômé (INPG, ESE, INSA) aura une expérience de 2 à 3 ans des technologies et techniques analogiques et digitales en basse fréquence, anglais apprécié. Les candidatures de débutant pourront être examinées. C.V. et prétentions. Ecrire sa réf. 0.998 à AGENCE HAVAS. 06072 NICE CEDEX.

IMPORTANT ORGANISME DE FORMATION PROFESSIONNELLE

recherche pour une nouvelle ligne de produit (formation à l'informatique transport)

UN INSTRUCTEUR SPÉCIALISÉ

Mission :
- Préparer des actions de formation ;
- Animer des sessions dans les principales villes de France.

Profil :
- DESS, MIAGE, ESC, EST :
- Goût du travail en équipe.

Contrat à durée déterminée d'une année. Poste à pourvoir immédiatement.

Tél. pour R.-V. à Mme Malergue au 16 (4) 471-00-56.

Lieu de travail : Monchy-Saint-Eloi, 60290 Rantigny.

LYON (OUEST)

ÉCOLE NOUVELLE
du Chapoly
sous contrat association
recherche

INSTITUTRICE (TEUR)

ayant CAP et expér. primaire.
Pédagogie active.
Travail en équipe.
Env. C.V. man. à B. Francou, 130, montée de Choulans, 69005 LYON.

Association 2 F JT recherche
ADJOINT DE DIRECTION

diplômé DEFA/CAPASE ou équivalent. Coordination générale des activités sociales et culturelles de l'association. Adresser lettre de candidature manuscrite + C.V. + photo à : AFRA, 128, rue de St-André, 85000 LA ROCHE-SUR-YON.

ANNONCES CLASSÉES TÉLÉPHONÉES
555-91-82

jeune diplômé

Vous êtes ingénieur, diplômé d'études supérieures scientifiques ou informatiques, ESC... débutant ou ayant 2 ou 3 années d'expérience.
Nous vous FORMERONS à un poste d'

ANALYSTE EN INFORMATIQUE

étude, conception, mise en place d'applications de gestion en liaison permanente avec les services utilisateurs.
Nous sommes de gros utilisateurs d'informatique de gestion (4 IBM 4341, 1 IBM 4381, 1 000 terminaux en France).
Nous constituons avec d'autres partenaires le premier groupe privé français d'assurance, l'un des plus dynamiques aussi : 10,8 M C.A. - 5 400 salariés.
Avec vous, nous continuerons à nous développer et à innover.
Le poste est à pourvoir au siège social à ROUEN.
Adressez lettre manuscrite + C.V. + prétentions sous référence AG 05 à :
MUTUELLES UNIES - Mademoiselle PAVAGEAU
76029 ROUEN CEDEX.

pour l'informatique

Important Groupe Français de la région
RHONE/ALPES
(8 milliards de CA) renforce son Service Juridique et recherche un

JURISTE

Directement rattaché au Chef du Service Juridique et Fiscal, vous aurez la responsabilité de la gestion juridique des sociétés du Groupe (conseils, assemblées, constitution et liquidation de sociétés, etc...) tant en France qu'à l'étranger.

Vous avez un doctorat ou une maîtrise en droit, une bonne formation comptable, et parlez couramment anglais.

Une expérience dans le domaine serait un plus.

Vous avez envie de faire carrière dans un Groupe performant en plein développement, alors adressez votre CV avec photo et prétentions sous référence 5309 à CONTESSE PUBLICITE, 20, avenue de l'Opéra, 75040 PARIS Cedex 01 qui transmettra.

CONTESSE TELEMATIQUE : UTILISEZ VOTRE MINITEL (1) 296.10.05

RHONE-ALPES

Notre Entreprise située dans une importante ville universitaire de la région Rhône-Alpes a réalisé en 1984 un chiffre d'affaires à l'exportation de trois milliards de francs.

Nous renforçons l'équipe chargée de piloter les aspects administratifs et financiers des contrats à l'exportation et recrutons un

SPECIALISTE DU FINANCEMENT DES AFFAIRES A l'EXPORTATION

Sa mission :
- conseiller et assister les services commerciaux dans tous les aspects financiers, juridiques et règlementaires des offres et contrats export,
- participer à l'amélioration des procédures et systèmes de financement et de garanties, et à la formation des personnels.

Son profil :
- formation supérieure,
- expérience confirmée d'une dizaine d'années acquise de préférence dans une société exportatrice de biens d'équipement,
- bonnes qualités relationnelles et pédagogiques,
- pratique courante de l'anglais.

Ecrire avec CV, prétentions sous référence 5360 à CONTESSE PUBLICITE, 20, avenue de l'Opéra, 75040 PARIS Cedex 01 qui transmettra.

CONTESSE TELEMATIQUE : UTILISEZ VOTRE MINITEL (1) 296.10.05

OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS

REGION PARISIENNE SUD OUEST — TECHNOLOGIES DE POINTE

Cette société industrielle (1000 personnes) qui conçoit et fabrique des produits électrohydrauliques très avancés, offre dans le cadre du développement de sa division servodynamique, une opportunité exceptionnelle à un

Jeune Ingénieur Projet

débutant ou avec une première expérience industrielle.

Son rôle consiste à coordonner et à gérer les projets soumis par les clients. Ses missions recouvrent donc l'ensemble des tâches qui permettent d'amener une affaire à maturité pour qu'elle puisse être réalisée par l'entreprise.
Impliqué directement dans l'appel d'offre, il coordonne l'effort de réponse, prévoit les coûts et les délais. Il rédige l'offre technique et commerciale.

De plus, il sert d'interface au client et coordonne les différents services chargés dans l'entreprise de la réalisation du projet.

Cet ingénieur diplômé d'une grande école, possédant des connaissances en électromécanique et en automatisme, peut être à la rigueur débutant, à condition qu'il parle couramment l'anglais, qu'il connaisse une 2ème langue étrangère et qu'il soit réellement motivé par le challenge que constitue ce poste à caractère technico-commercial.

Des voyages pour 20 % du temps sont à prévoir dans le monde entier.



Merci d'envoyer votre candidature (CV, lettre manuscrite et photo) sous réf. 1095 à :
Guy POSTEL CONSEIL, BP 19, 06480 La Colle sur Loup,
qui s'engage à traiter confidentiellement votre dossier.

Guy Postel

OFFRES D'EMPLOIS — OFFRES D'EMPLOIS — OFFRES D'EMPLOIS — OFFRES D'EMPLOIS

Nos performances nécessitent une informatique de pointe et des ingénieurs de talent

17.000 collaborateurs dans le monde, un chiffre d'affaires de près de 11 milliards de Francs, une progression d'environ 18% liée à un positionnement sur des secteurs de pointe mais aussi à un fort développement international (70% du CA à l'étranger) en font rêver plus d'un... pourquoi pas vous.

Ce message s'adresse à des informaticiens, diplômés bien sûr d'une grande école d'ingénieurs, débutants ou confirmés (connaissance des grands systèmes IBM), curieux intellectuellement et d'un excellent contact, à l'aise *dans une structure en mouvement et motivés par l'importance et la diversité de nos projets.*

Notre informatique est centralisée à Romainville. Equipée de 2 IBM 3083 JX et EX, elle est exploitée sous MVS/XA avec CICS, DL1 et DB2. elle dispose d'un infocentre TSO/APL et de 450 terminaux dans 27 sites différents.

Ingénieur Informaticien Débutant

Dans un premier temps vous vous consacrez à la programmation, puis vous participez à l'analyse organique et fonctionnelle d'applications.

Avide d'apprendre, vous avez la capacité d'assumer, à moyen terme, la responsabilité d'importants projets de gestion.

Réf.108M

Ingénieur Informaticien Confirmé

Responsable d'une équipe d'ingénieurs, vous étudiez et négociez avec les utilisateurs leurs projets d'informatisation, vous réalisez l'étude préalable du projet, *assurez le suivi technique et l'avancement de sa réalisation.*

Une expérience d'environ 5 années dans un environne*ment similaire au nôtre est indispensable.*

Réf.109M

Ingénieur Méthodologie

Vous êtes chargé de concevoir et de rédiger les procédures d'études informatiques puis d'assurer leur mise en place.

Vous avez déjà dirigé un projet et vous êtes intéressé par les problèmes méthodologiques. Ascendance, talent de formateur et capacités rédactionnelles vous caractérisent.

Réf.110M

Administrateur de données

Responsable de l'organisation des données et de la cohérence du système d'information, vous avez pour première mission de finaliser la mise en place du *dictionnaire* (DATAMANAGER).

A terme, vous devez ouvrir l'outil aux utilisateurs.

Une expérience dans la fonction est fortement *souhaitée.*

Réf.111M

Ingénieur Analyste Bureautique

Vous participez au développement et à l'extension de la bureautique en particulier dans les domaines traitements de textes, courrier et messagerie électronique, gestion et recherche documentaire (BASIS), communication avec les systèmes informatiques de gestion.

Vous établissez un dialogue permanent avec les utilisateurs pour l'analyse des besoins, la recherche de solutions techniques et d'organisation et leur mise en œuvre. Pour vous la qualité du service rendu est primordiale.

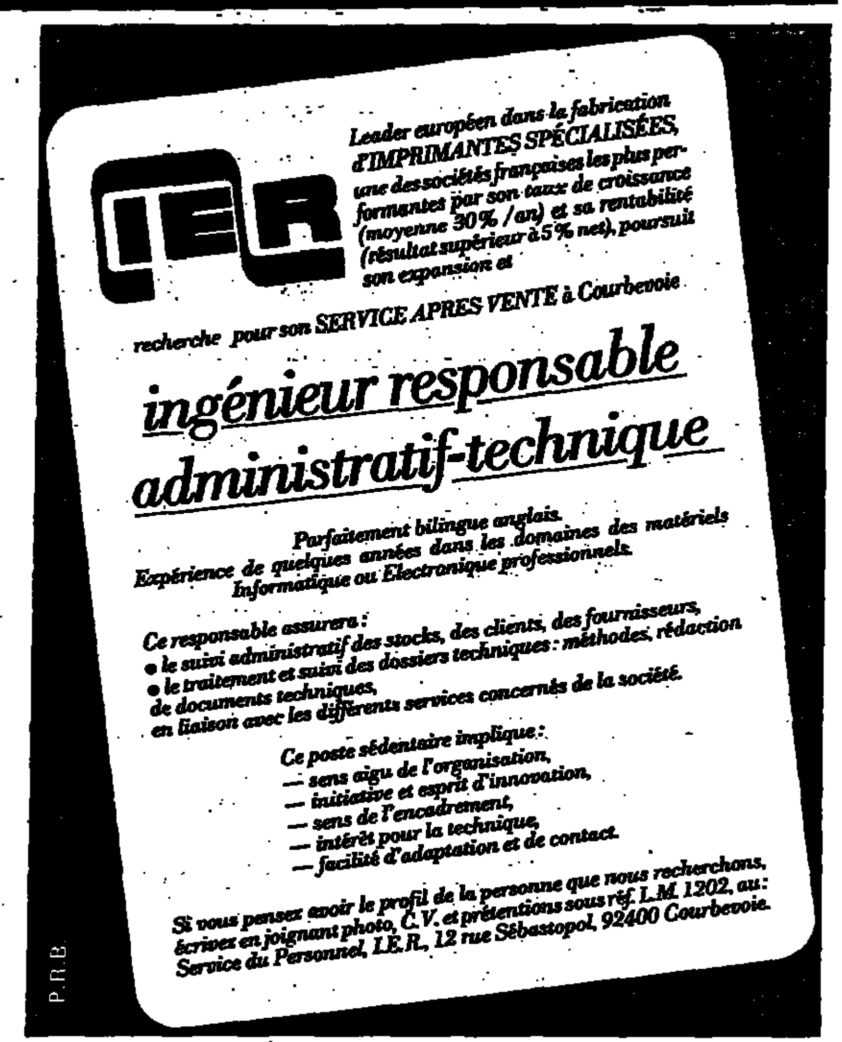
Vous avez acquis par une expérience de 2 à 3 ans une compétence technique diversifiée. La connaissance de l'organisation *du travail administratif dans une société industrielle est un atout supplémentaire.*

Réf.112 M

Merci d'adresser votre candidature (lettre - CV - rémunération actuelle) en indiquant la référence du poste choisi à Jacqueline JOIN-DIETERLE - Service de Gestion des Cadres - 35, Boulevard des Invalides - 75007 PARIS.

ROUSSEL UCLAF 

Curriculum



chef comptable

Groupe bancaire — 200 000 F

Ce groupe jeune et en expansion est conduit à modifier progressivement les conditions de traitement des comptabilités en liaison étroite avec le service études informatiques. Il recherche un adjoint au chef du service comptabilité générale.

Assistant le chef du service, il anime une équipe de neuf personnes et assume la responsabilité de la tenue de la comptabilité de l'Etablissement, la production des états comptables destinés à la commission bancaire, à l'Administration fiscale, à la Direction et aux services fonctionnels du groupe. Il a un rôle important à jouer pour l'apport d'idées nouvelles et la concertation avec les autres unités : affaires financières, contrôle de gestion et principalement études informatiques (mise en place de générations automatiques des écritures).

Le candidat souhaité a 30 ans minimum, une formation niveau D.E.C.S. + école de gestion (ESSEC - ESCAE - Sciences Eco) et une pratique comptable d'excellent niveau, acquise si possible au sein d'un service central de comptabilité d'un important établissement financier. Il pourra être appelé à évoluer vers un rôle d'assistance à la Direction du département. Le poste est basé en proche banlieue ouest de Paris.

Ecrire avec CV et prétentions sous la référence C007/M à Christine Bernet, Sema-Sélection : Centre Metra 16/18, rue Barbès 92126 MONTROUGE.

MEMBRE DE SYNTEC

 selection Paris Lille Lyon Marseille . Toulouse

HOMME D'ACTION, MAIS AUSSI... DE REFLEXION !

Juriste confirmé

bon négociateur

Le Groupe de la Compagnie Bancaire recherche, pour une de ses filiales, un juriste de haut niveau.

Après une maîtrise de droit privé, vous avez acquis une expérience de 5 ans minimum dans un cabinet d'avocats ou dans le service contentieux d'une grande société.

Vous savez négocier, proposer des solutions, les réaliser avec le dynamisme et la disponibilité que cela suppose.

Vous êtes un bon gestionnaire capable de planifier le travail d'une petite équipe.

Vos responsabilités s'étendront de l'étude précontentieux et contentieux de dossiers à la réflexion et la mise en place d'une politique de loyers en accord avec la Direction.

Si vous êtes la personne au fort potentiel que nous recherchons, des perspectives d'évolution rapides existent tant au sein de la Société qu'au niveau du Groupe.

Merci d'adresser lettre manuscrite, C.V., photo et prétentions, sous la réf. 175, à COMPAGNIE BANCAIRE - Service Orientation-Recrutement - 5, avenue Kléber - 75116 PARIS.

MEDIA PA

groupe de la compagnie bancaire

cisigraph — GROUPE CISI

CISIGRAPH est une nouvelle société du groupe CISI dédiée aux applications d'informatique industrielle.
En vue de renforcer l'une de nos équipes de Recherche et Développement, nous recrutons :

Ingénieur d'études

pour la modélisation et la simulation de processus physiques à l'aide d'outils logiciels performants.
Ce poste requiert un esprit curieux et motivé par la simulation et s'adresse à un ingénieur ayant une formation supérieure en physique générale et possédant des notions en modélisation et en simulation de systèmes continus.
Lieu de travail : banlieue Sud de la région parisienne.

Si vous souhaitez nous rejoindre, envoyez votre dossier de candidature, à : *Michel HEYDEMANN CISIGRAPH - CEN B.P. 24 - 91190 Gif-sur-Yvette.*



LE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE L'ILE DE FRANCE
(2300 personnes - 240 agences)
offre à de jeunes diplômés de l'enseignement supérieur la possibilité d'adhérer à la dynamique de
GRANDS PROJETS D'ORGANISATION INFORMATIQUES

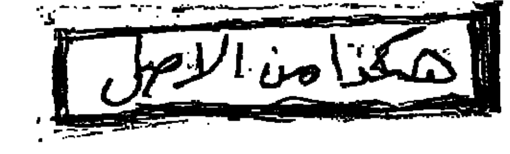
ORGANISATEURS - CONCEPTEURS

Depuis 2 ans au moins vous occupez une fonction similaire dans une grande banque, une entreprise importante ou un cabinet d'organisation ; vous êtes familiarisé avec l'outil informatique ; votre formation alliée à votre volonté de réussir en équipe vous permet d'envisager le déroulement de votre carrière au sein de notre groupe.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, C.V.) sous référence 980 au Service du Recrutement, 26, Quai de la Rapée, 75012 Paris



CONTESSE TELEMATIQUE : UTILISEZ VOTRE MINITEL



Société dans le domaine du DIESEL recherche

Traducteur technique (H/F)

- langue maternelle français
- première langue : anglais
- deuxième langue : allemand

Dans un premier temps formation en région parisienne, après quelques mois, affectation à (44) Saint-Nazaire.

Envoyer C.V., photo et prétentions à :
Monsieur Gauchet, SEMT,
2, quai de Seine - 93202 Saint-Denis

P.R.B.

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE

Fortement implantée en Région Parisienne

recrute

COLLABORATEURS (TRICES)

Afin de renforcer l'équipe de son siège assurant des missions de pointe (gestion-révision)
Formation supérieure appréciée

Adresser curriculum vitae et prétentions
à RÉGIE-PRESSE, sous nº 301.543 M,
7, rue de Monttessuy, 75007 Paris.

MERIDIEN
groupe Air France

Dans le cadre du développement de ses activités, les Hôtels MERIDIEN (50 établissements dans le monde) recherchent son

Chef du service
Audit interne

Nous souhaitons rencontrer un homme ou une femme âgé de 30/35 ans environ, possédant une formation du type Ecole supérieure de commerce + DECS ou équivalent, complétée par une première expérience de 2 à 5 ans acquise en cabinet d'audit ou au sein d'une entreprise *dans une fonction identique.*

La pratique de l'anglais courant est indispensable. La connaissance des pays et de la langue arabes serait un plus.

Enfin, ce poste basé à Paris comporte de fréquents déplacements à l'étranger.

Merci d'adresser votre candidature (lettre manuscrite, C.V., photo) à



R. LORTAL
Directeur du Personnel
Hôtels MERIDIEN
13, square Max-Hymans
75741 PARIS Cedex 13

MEDIA B4.

Responsable du service droit des sociétés

UN GROUPE INDUSTRIEL FRANÇAIS DE PREMIER PLAN (CA supérieur à 20 milliards) recherche pour l'intégrer au sein de sa Direction Juridique **le ou la Responsable du Service Droit des Sociétés.**

Pour la Maison Mère et un grand nombre de filiales il (elle) sera chargé (e) :
- *d'effectuer* l'ensemble des opérations concernant les assemblées et conseils : convocations, informations des actionnaires et partenaires, liaisons avec les commissaires aux comptes, registre du commerce...,
- de participer aux opérations de modifications d'actifs,
- de tenir les registres des titres des sociétés et ceux concernant les documents sociaux importants.

Ce poste conviendrait à un (e) candidat (e) :
- de bonne formation juridique : Licence Droit, Ecole de Notariat ou équivalent,
- *ayant une réelle expérience dans le domaine du droit des sociétés acquise* dans un groupe ou dans une étude de notaire,
- capable de mettre en œuvre des moyens modernes de bureautique,
- témoignant de qualités marquées d'organisation, de rigueur, de méthode et de contact.

Poste : Paris-La Défense.

Ecrire sous réf. TA 343 AM
Discrétion absolue

etap
4, rue Massenet 75116 Paris
Membre de Syntec

Le "champion" dans l'utilisation des matières plastiques dans l'industrie du sport

Nous sommes dans le peloton de tête pour l'élaboration, la fabrication et la vente d'une gamme de matières plastiques techniques, au niveau mondial.

Nous vous proposons de développer l'utilisation de nos produits à l'échelon international dans l'ensemble des industries du sport.

Vous aurez la connaissance approfondie de ces marchés, vous détecterez de nouvelles opportunités d'applications et vous participerez à la concrétisation de celles-ci.
Vous êtes diplômé d'une grande école d'ingénieurs, vous avez déjà travaillé dans le domaine des industries du sport en France ou à l'étranger, vous êtes à même d'acquérir une solide compétence technique vous rendant capable d'être un interlocuteur avisé auprès des clients, vous êtes mobile, dynamique, vous parlez couramment anglais, écrivez-nous.
Allemand apprécié.
Poste à Paris, déplacements à l'étranger.

Ecrire sous réf. SZ 342 AM
Discrétion absolue

etap
4, rue Massenet 75116 Paris
Membre de Syntec

PRODUITS INDUSTRIELS
Ingénieur + gestion
débutant ou première expérience
Marketing international

UN GRAND GROUPE FRANÇAIS, leader mondial dans une gamme de matières plastiques techniques, recherche un **ingénieur grande école** ECP, Mines, AM + formation complémentaire type IAE, CESMA, MBA appréciée.

Il sera solidement formé sur le plan technique puis il aura la responsabilité, pour un secteur industriel défini et à l'échelon international, de détecter et analyser toutes les opportunités de développement et de participer à leur concrétisation : analyse des applications existantes et de leur devenir, étude de nouvelles applications, transposition d'applications de pays à pays...
La réussite dans ce poste implique de réelles qualités de curiosité intellectuelle, de mobilité, de contact, d'initiative ainsi qu'une pratique courante de l'anglais.
Allemand apprécié.
Larges perspectives d'évolution de carrière pour un candidat de bonne envergure.
Poste à Paris, déplacements à l'étranger.

Ecrire sous réf. RY 341 AM
Discrétion absolue

etap
4, rue Massenet 75116 Paris
Membre de Syntec

Ingénieur de maintenance

NORSOLOR, leader de la chimie européenne des produits acryliques (CA 2 milliards dont 60 % à l'exportation) filiale d'un grand groupe français, recherche un **ingénieur de Maintenance pour son usine de Saint-Avold (Moselle).**

Le candidat, diplômé d'une école supérieure d'ingénieurs type Arts et Métiers, sera d'autant plus apprécié qu'il aura quelques années d'expérience en exploitation ou en maintenance.
Larges perspectives d'évolution de carrière.

Ecrire sous réf. PW 340 AM
Discrétion absolue

etap
4, rue Massenet 75116 Paris
Membre de Syntec

Négocier des matières premières agricoles

UN GRAND GROUPE FRANÇAIS, parmi les premiers dans son domaine, propose un poste dynamique et formateur de négociateur : achats et ventes.

Ce poste conviendrait à un candidat, ingénieur agronome, école de commerce ou équivalent, ayant une première expérience commerciale dans ce domaine d'activité ou débutant (pour un débutant ESC, la connaissance du milieu agricole serait un atout). Il sera formé pour lui permettre d'assumer des responsabilités importantes impliquant initiative, goût marqué des contacts et esprit d'équipe.
Poste attractif pour candidat désireux de devenir un véritable "professionnel" dans un domaine d'avenir.
Connaissance de l'allemand souhaitée.
Poste à Paris.

Ecrire sous réf. OV 339 AM
Discrétion absolue

etap
4, rue Massenet 75116 Paris
Membre de Syntec

CRANPAC SA

Groupe CRANE, leader mondial des **GARNITURES MECANIQUES D'ETANCHEITE** cherche dans le cadre de son expansion.

INGENIEUR COMMERCIAL MARINE

Pour vendre les garnitures mécaniques d'étanchéité dans tous secteurs marines. Age minimum 30 ans. Solide formation et expérience d'Officier-Mécanicien Marine ainsi que plusieurs années de vente réussie de produits techniques de préférence en milieu maritime. Grande disponibilité, motivation et patience, 70 % de son temps sur le terrain en France et certains pays étrangers. Liaison avec siège en G.B. Bon niveau anglais indispensable. Salaire motivant plus voiture.

RESPONSABLE PRODUITS/MARCHES

Pour créer un service d'étude, analyse produits/marchés, application politique prix, liaisons avec réseau de vente et groupe, assister à établissement prévisions, budgets, politique promotion/publicité, etc...
Age minimum 30 ans, formation mécanique et marketing des produits industriels nécessaire avec une bonne expérience réussie dans la vente sur le terrain et le marketing de produits industriels. Très motivé, bonne capacité travail en équipe. Bon niveau anglais écrit et parlé.

Envoyer CV, photo et prétentions à notre Conseiller : M. JULIAN KEMP - 27 Rue La Boétie - 75008 PARIS.

CONTESSE TELEMATIQUE : UTILISEZ VOTRE MINITEL (1) 296.10.66

PUBLIAS recrute avec contrat pour service petites annonces, DACTYLO stage un an emploi formation 18-26 ans, sans limite d'âge pour certaines candidates. Ecrire avec C.V., 121, rue Réaumur, Paris (2ᵉ).

Le GMA rech. MM 21 ans mini., postes stables. Possibilité gains import. 021-73-00.

ORGANISME DE FORMATION
cherche
pour stages longue durée
Animateurs H. ou F. en :
- **Gestion et organisation de la production ;**
- **Gestion et organisation magasin et stock ;**
- **Commercial.**

Envoyer c.v. + photo + lettre manuscrite à FORMAT, B.P. 3, 77230 JUILLY.

BTS comptabilité

Département financier

Importante Banque Paris 2ᵉ, recherche, pour son département financier, des collaborateurs diplômés.

Vous avez le BTS comptabilité, le BP de Banque ou au moins le Bac G2.

Nous vous confierons la gestion administrative et comptable de sociétés financières (SICAV, SCPI, fonds communs de placement...).

Une expérience préalable de la fonction serait appréciée.

Merci d'adresser lettre manuscrite, C..V, photo et prétentions en précisant sur l'enveloppe la référence 3387/LM à MEDIA P.A. - 9, bd des Italiens - 75002 PARIS.

MEDIA B4.

CREDIT CHIMIQUE

BANQUE NATIONALE

recherche

COMPTABLE

pour participer aux travaux de comptabilité générale (bilan et comptes de résultats). • Bac G2 ou BP Comptable ou BP Banque exigé + niveau BTS comptabilité apprécié. • 2 années d'expérience dans fonctions comptabilité (bancaire de préférence) • Poste évolutif.

Adresser lettre manuscrite, C.V. et prétentions
sous référence 209 Mà MAMREGIES
3, rue d'Hauteville, 75010 Paris qui transmettra.

Banque privée internationale quartier Opéra recherche

COMPTABLE
NIVEAU BTS

Bonnes notions d'anglais. Ecrire sous référence 8.793 à FRANCACIP, 17, rue de la Banque. 75002 Paris.

ECOLE DE LANGUE

Ecole privée spécialisée adultes et adolescents étrangers,

recherche

A PARIS

DITRECTEUR(TRICE)

Expérience enseignement allemand, anglais, autres langues : un atout.

PROFESSEURS DE LANGUES

Français langue étrangère

Adresser CV et numéro de téléphone sous réf. CLB à UCEI, 60, rue des Archives, 75004 Paris, qui transmettra. Entrevue fin février.

Le Centre d'Informations Financières organise un stage pour recruter des CONSEILLERS COMMERCIAUX (H.F.) (Paris ou Versailles)
- **Ayant goût des contacts à haut niveau, sens des responsabilités ;**
- **Formation assurée ;**
- **Rémunération motivante.**

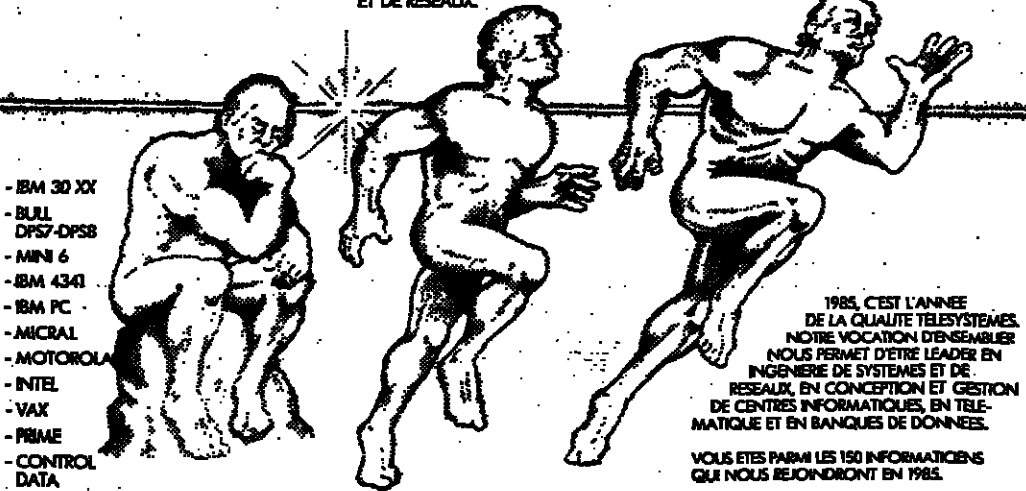
Tél. pour Paris et banlieue Ouest au 500-24-03, p. 41, et pour banlieue Sud au 660-52-52 p. 38.

JE PENSE, J'AGIS, JE VIS

PENSER, MAIS PAS SEUL. LA MAITRISE DES TECHNOLOGIES NOUVELLES IMPLIQUE L'ESPRIT D'EQUIPE.

AGIR, C'EST M'ENGAGER ET PRENDRE MES RESPONSABILITES POUR QUE NOUS CONSERVIONS NOTRE POSITION DE LEADER EN MATIERE DE COMMUNICATION ET DE RESEAUX.

VIVRE A TELESYSTEMES, C'EST DEVELOPPER ET EXPORTER MES CONNAISSANCES AUX QUATRE COINS DU MONDE.



- IBM 30 XX
- BULL DPS7-DPS8
- MINI 6
- IBM 4341
- IBM PC
- MICRAL
- MOTOROLA
- INTEL
- VAX
- PRIME
- CONTROL DATA

1985, C'EST L'ANNEE DE LA QUALITE TELESYSTEMES. NOTRE VOCATION D'ENSEMBLIER NOUS PERMET D'ETRE LEADER EN INGENIERIE DE SYSTEMES ET DE RESEAUX, EN CONCEPTION ET GESTION DE CENTRES INFORMATIQUES, EN TELEMATIQUE ET EN BANQUES DE DONNEES.

VOUS ETES PARMI LES 150 INFORMATICIENS QUI NOUS REJOINDRONT EN 1985.

PRENEZ CONTACT DES MAINTENANT AVEC

telesystemes
DES METIERS POUR PENSER, AGIR, VIVRE.
Direction du Personnel
115, rue du Bac - 75007 Paris - Tél. (1) 544.38.98

GEMAP OUEST

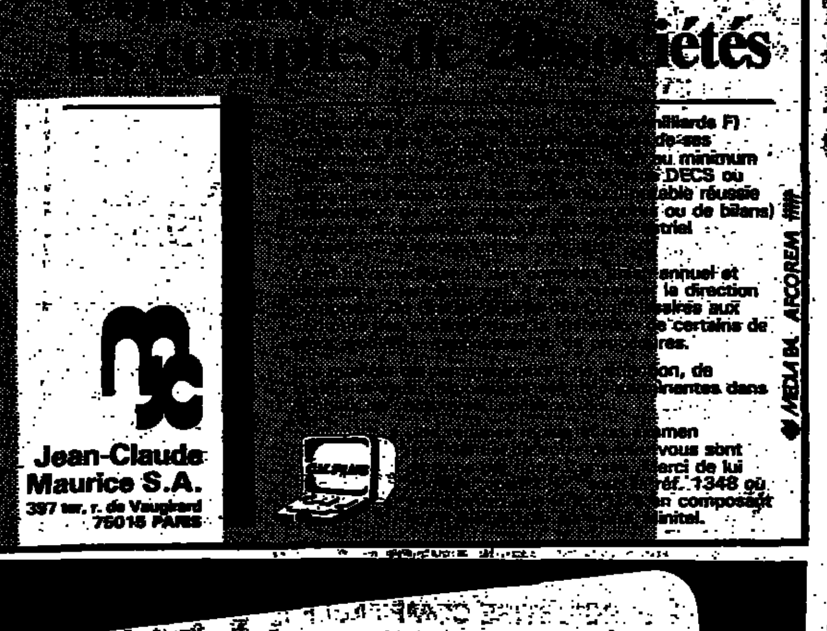
OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS

Choix des hommes, conseil aux entreprises, un métier passionnant......

Spécialisés dans la recherche de cadres et de dirigeants, nous avons également su prendre en charge et manager des projets industriels importants. Notre professionnalisme, notre rigueur, nous ont permis de conquérir une place de choix sur le marché, nous sommes passés du 14ème au 4ème rang.
Le dialogue permanent, le travail d'équipe mené avec les ingénieurs conseils pluridisciplinaires du groupe international indépendant auquel nous appartenons, nous ont permis de nous adapter en permanence à l'évolution économique et aux métiers du futur. Nous avons également investi en moyens méthodologiques : gestion automatique des candidatures, création d'équipes spécialisées, formation des consultants.
Vous exercez ce métier depuis plusieurs années à l'intérieur d'une grande entreprise industrielle ou dans un cabinet spécialisé, vous êtes un professionnel rigoureux, vous avez acquis une bonne connaissance des entreprises, des techniques industrielles, technologies de pointe (électronique, informatique ...). Votre formation : ingénieur, psychologue ou école de gestion ..., vous êtes bilingue anglais. Si votre projet personnel correspond à notre volonté stratégique de développement, nous vous proposons de rejoindre notre équipe composée déjà de 11 consultants.
Le Poste est basé à Paris.
Adressez lettre manuscrite, C.V. détaillé, photo et rémunération souhaitée sous référence 73759/M à Jean-Paul MENASSIER, Directeur de Sélé-CEGOS, Tour Chenonceaux, 92516 BOULOGNE CEDEX.

Publival

sélé CEGOS



MEDIA BA AFCOREM

Imaginons votre avenir ensemble

Hewlett-Packard France : 56 % de croissance annuelle de CA en 1984, 2900 personnes, 3ème exportateur de matériel informatique en France, leader dans le domaine de l'instrumentation électronique. Les signes de cette expansion : le démarrage d'un nouveau site industriel à Lyon - l'Isle d'Abeau. Les fondements de cette réussite : des solutions commercialement adaptées, une forte capacité d'innovation, la gestion attentive des ressources humaines. Hewlett-Packard France favorise le choix des carrières dans un environnement international où les activités sont très diversifiées et où autonomie, sens du défi et mobilité sont des critères porteurs d'évolution et de réussite.

Etude en Organisation et Logistique

Notre Division Computer Support Grenoble (200 p) a pour but d'assurer le meilleur support possible aux ingénieurs de tous nos centres européens d'assistance informatique (matériel et logiciel : plus de 100 bureaux répartis dans 17 pays).
Analyser, améliorer et définir les outils de mesure de nos processus d'assistance à ces centres, est le défi que nous proposons au candidat qui nous apportera : • une approche rigoureuse des problèmes d'organisation dans un environnement complexe, • l'expérience d'animation d'équipes internationales de haut niveau, • l'expérience de la mise en place d'outils de gestion informatisée.
Ce poste à forte visibilité est une fonction d'étude et de contact à haut niveau. Il permettra à celui qui aboutira à des réalisations tangibles, d'accéder à une variété de carrières importante.
Il requiert une formation de type Ingénieur + Formation à la gestion ou H.E.C., E.S.S.E.C. ...et naturellement une excellente maîtrise de l'Anglais.
Réf. GPCD/13/M.

Responsable d'une équipe tests et qualification

Votre mission principale sera de constituer, animer et développer cette équipe. Vous aurez pour mission de choisir des méthodes de test de circuits intégrés complexes, de créer des méthodes d'évaluation et de qualifications de composants électroniques et d'assurer le suivi des résultats et l'amélioration des performances de l'ensemble.

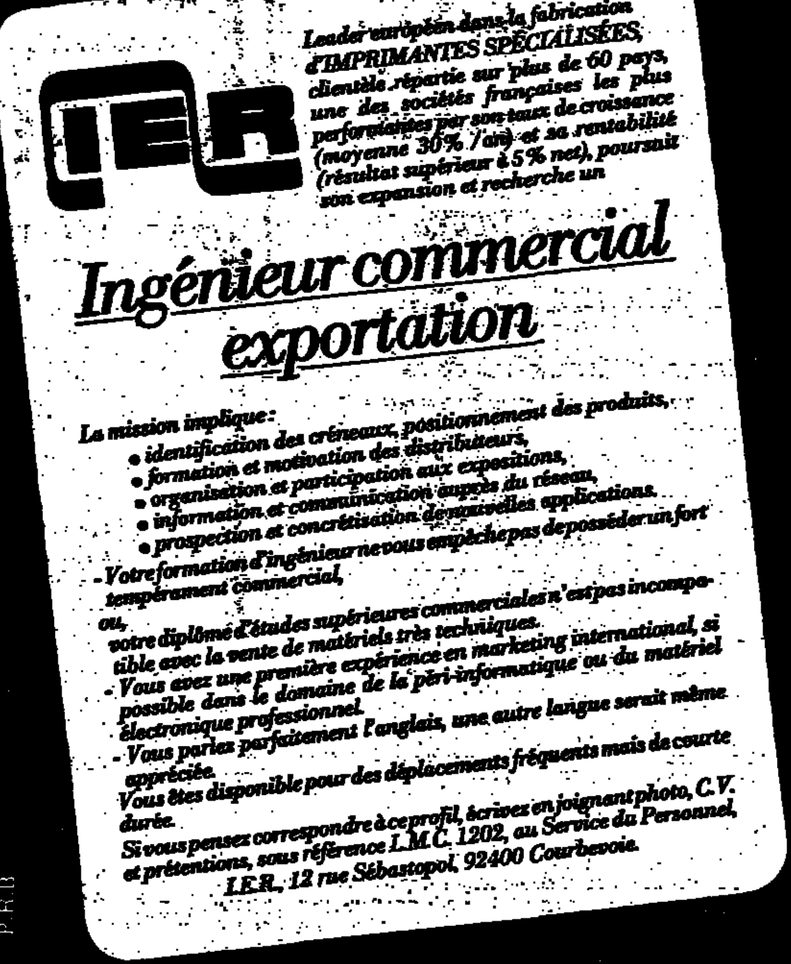
Ce poste particulièrement intéressant et formateur par son niveau de responsabilité à la fois humaine et technique s'adresse à des candidats de formation supérieure en électronique qui ont une première expérience technique (tests, composants, fiabilité) et une bonne maîtrise de l'anglais.

Réf. GPCD/14/M.

Merci d'adresser votre dossier de candidature, en précisant la référence, à Blandine THIERY, Hewlett-Packard France, 5 avenue Raymond Chanas 38320 Eybens.

Hewlett-Packard France
le partenaire de vos ambitions





Chef du personnel siège... le fauteuil est libre !

Nous sommes un groupe très important et performant. Largement exportateurs nous avons des chantiers dans le monde entier. Nous recherchons le Chef du Personnel du siège de l'une de nos divisions située en banlieue Nord Ouest de Paris.

La fonction que nous vous proposons est la plus complète qui soit : gestion des ressources humaines, administration générale, paie et très vite services généraux. Vous participerez au Comité d'Etablissement et piloterez les activités des délégués du personnel. Evidemment pour gérer 700 personnes, vous ne serez pas seul et vos futurs collaborateurs connaissent bien leur travail. Vous leur prouverez tout de même que vous dominez bien toutes les facettes de ce beau métier qui prend chez nous toute la dimension qu'il mérite.

Les consultants de SIRCA qui nous assistent dans cette recherche contrôleront bien sûr votre expérience, mais aussi votre formation générale et vos qualités relationnelles. Car, dans ce siège, vous aurez des interlocuteurs de haut niveau (direction générale, directions fonctionnelles, patrons d'unités...). Ils vous expliqueront les nombreuses évolutions possibles. Ah ! si en plus vous connaissez le BTP ! Ne tardez pas à leur envoyer un CV complet en leur indiquant votre niveau de rémunération sous réf. 307 720 M.



Sirca
64, rue La Boétie - 75008 PARIS

MEMBRE DE SYNTEC



Assurances - Produits Financiers - Loisirs - Formation
Conseils aux collectivités et entreprises
recherche un

CADRE DE LA FONCTION PERSONNEL

HF

ESC - Sciences Po. - Sciences Eco. - DESS Gestion du Personnel plus première expérience.
Sous la Direction du responsable il sera chargé de la gestion formation, du tableau de bord, du bilan social. Il participera à l'élaboration des stages, il sera associé aux réalisations menées par les autres secteurs de la «fonction personnel». Il fera appel pour toutes ces missions aux moyens informatiques.

Adresser votre CV, photo, lettre manuscrite sous la référence 537/M
GROUPE CRI - Direction du Personnel
5, avenue du Général de Gaulle – 92800 PUTEAUX

R RADIALL — Fabricant de composants électroniques passifs

No 1 des connecteurs coaxiaux en Europe

recherche

TECHNICO-COMMERCIAL

pour visite clientèle région parisienne

- Formation technique.
- Niveau BTS électromécanique.
- 2 ou 3 ans expérience vente.
- Rémunération fixe + prime d'objectif.
- Prise en charge des frais professionnels.

Envoyer C.V. et prétentions à :
RADIALL
101, rue Philibert-Hoffmann - 93116 ROSNY-SOUS-BOIS

bleu

FILIALE FRANÇAISE D'UN GROUPE INTERNATIONAL

(Base Paris) recrute :

TECHNICO-COMMERCIAL

pour vente matières premières destinées à l'industrie parachimique (peintures, colles, mastics).
Connaissances du milieu souhaitées.
Anglais apprécié, véhicule fourni
Envoyer C.V. + prétentions sous nº 30.334
Centrale d'Annonces, 121, rue Réaumur, 75002 PARIS.

Nous prions les lecteurs répondant aux « ANNONCES DOMICILIÉES » de vouloir bien indiquer lisiblement sur l'enveloppe le numéro de l'annonce les intéressant et de vérifier l'adresse, selon qu'il s'agit du « Monde Publicité » ou d'une agence.



GROUPE MORY

Nous sommes aujourd'hui l'un des leaders des TRANSPORTS Nationaux et Internationaux avec près de 10.000 personnes et plus de 100 Agences en France et à l'Etranger. L'évolution de notre métier et notre volonté d'un meilleur service requièrent une organisation plus rigoureuse et une informatique toujours plus performante (décentralisée, temps réel et réseaux). Nous recherchons un

organisateur

Sous l'autorité du Contrôleur de gestion des activités Internationales, il assure la liaison entre l'informatique et les Exploitants (terrestres, maritimes et aériens) pour analyser l'existant, mener des études d'organisation, établir les cahiers des charges en vue de l'informatisation des activités (fichier commercial, cotations, émission de documents, suivi des opérations, facturation). Nous recherchons un diplômé d'études supérieures (G.E. d'Ingénieurs ou de gestion), pouvant justifier d'une expérience de 4-5 ans en organisation dans un Cabinet ou dans une Société à établissements multiples. La connaissance du transport maritime ou aérien serait un atout déterminant. Anglais souhaité. Vos compétences et propositions (sur les méthodes, systèmes, procédures, outils de gestion) ne "passeront" que si vous savez écouter, animer et convaincre vos partenaires. Poste évolutif. Basé à Paris. Déplacements en Province.

Adressez votre dossier (lettre, C.V., rémunérations, tél. pers.) à notre Conseil (ou le contacter) sous référence 61 PM. Il vous remercie et il vous garantit une discrétion absolue.



Hervé Le Bouf Consultants
11, rue La Boétie - 75008 PARIS
Tél. : 265.38.39

AFCOREM

Un métier dynamique : La publicité
Un secteur précis : Le recrutement

Importante agence spécialiste de la publicité de recrutement recherche

COMMERCIAL hf

confirmé et connaissant ce secteur.

Après formation à nos méthodes, il aura à développer une importante clientèle de chefs d'entreprise et de responsables du personnel et à leur apporter conseils et assistance en matière d'offres d'emplois.

Les candidatures adressées à
PIERRE LICHAU S.A. - s/ réf. C / 03 - BP 220
75063 PARIS Cédex 02 seront traitées confidentiellement.



LE NOUVEL ESPACE INFORMATIQUE

Au sein de la direction administrative et financière, vous prenez en charge la comptabilité de la société (450 personnes) comprenant plusieurs établissements dont vous animerez une équipe (10 personnes).



RESPONSABLE DES COMPTABILITES HF

Technicien confirmé, vous assurez la sortie des différents comptes d'exploitation pour la consolidation et mettez en place une comptabilité analytique. Vous êtes le garant de la fiabilité des résultats.

Utilisateur de l'informatique, vous participez activement à l'évolution du système actuel.

Diplômé de l'enseignement supérieur et titulaire du DECS, vous possédez une expérience d'environ 5 ans dans cette fonction acquise en entreprise ou en cabinet conseil en organisation.

Vos capacités d'encadrement et de gestion attestent d'un potentiel qui vous permettra d'envisager des responsabilités plus élevées.

Veuillez adresser votre candidature sous la référence 19/M à DRRH, MATRA DATASYSTEME - B.P. 77 - 78391 - BOIS D'ARCY CEDEX

MATRA DATASYSTEME

SOCIÉTÉ D'ARCHITECTURE ET INGÉNIERIE

(TROIS CENTRES EN FRANCE DONT UN EN RÉGION PARISIENNE, EFFECTIF GLOBAL 50 PERSONNES)

associant la rigueur de l'Ingénieur à la créativité de l'Architecte recherche en vue de la mise en place et de la direction de son deuxième centre d'activité en région parisienne (banlieue Ouest ou Nord-Ouest)

JEUNE INGÉNIEUR

prêt à assumer des responsabilités commerciales, techniques et administratives.

Evolution de carrière liée aux résultats du Centre et au développement de la Société.

Expérience de la construction souhaitée.

Envoyer lettre manuscrite avec prétentions, c.v. détaillé et photo à RÉGIE-PRESSE sous nº 301.702 M, 7, rue de Monttessuy, 75007 PARIS.

INGENIEURS DE HAUT NIVEAU



VOUS ÊTES de formation Grande École (X, Centrale, Mines, ESPCI,...) ;

VOUS POSSEDEZ une formation scientifique complémentaire (Doctorat, Ph D, M Sc,...) ;

VOUS RECHERCHEZ une carrière active, diversifiée, éventuellement internationale ;

COMMENCEZ EN

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT INDUSTRIELS

suivant vos compétences et affinités, dans les disciplines suivantes :
• sciences des matériaux • chimie minérale • génie chimique • polymères • physico-chimie des surfaces • physique • optique • métallurgie • thermique • mécanique • calcul scientifique.

VOUS TRAVAILLEREZ : Les postes à pouvoir sont situés à Aubervilliers (93), Chambéry (73), Nemours (77), Pont-à-Mousson (54), Bordeaux (33), Avignon (84).

VOUS POURREZ ÉVOLUER si vous le souhaitez, vers des postes opérationnels et devenir l'un de nos futurs managers, au sein d'un Groupe fédérant 106 filiales, grandes et petites entreprises implantées dans 17 pays.

Merci d'adresser votre curriculum vitae manuscrit avec photo d'identité à Saint-Gobain Direction de la Recherche Les Miroirs - Cedex 27 92096 Paris La Défense

Des possibilités sont également offertes aux ingénieurs souhaitant préparer un doctorat dans le cadre des conventions CIFRE.

SAINT-GOBAIN

Ingénieur, produits nouveaux

Paris

Nous sommes une société française (5000 p., 2 milliards de Francs de CA) appartenant à un groupe international puissant. La fiabilité de nos équipements a fait de nous le leader mondial dans notre domaine.

Ingénieur diplômé (ESE, AM, IDN, N7...) d'au moins 28 ans, vous êtes aujourd'hui un généraliste de talent, maîtrisant plusieurs technologies (électronique...), capable d'introduire des produits nouveaux.

A un poste charnière entre nos services techniques et nos installateurs, vous vous appuyez sur l'existant pour penser nos équipements de l'an 2000 : vous êtes responsable des cahiers des charges, de la mise au point et des tests de produits, de la formation des installateurs et des services de maintenance.

Ce poste évolutif s'adresse à un candidat capable d'autonomie, qui sait écouter et vendre ses idées. **Anglais indispensable.**

Merci d'adresser votre dossier, en toute confidentialité, s/réf. 374 LM à Alain LEROUX,

**SODERHU,
22 rue Saint-Augustin,
75002 PARIS.**

Soderhu MEMBRE DE SYNTEC

PAYOT PARIS

Laboratoires Dr N.G. PAYOT
fabricant de parfums et cosmétiques recherchent une

Assistante commerciale export

Dépendant directement du chef du Service Export, la personne assurera l'enregistrement et le suivi des commandes, notamment sur terminal informatique, la correspondance (télex et dactylo), le classement.

De niveau BTS ou DUT, elle pratiquera l'anglais couramment et possédera une expérience similaire de plusieurs années.

La connaissance de l'outil informatique et celle de l'allemand constituent des atouts supplémentaires.

Merci d'adresser CV détaillé avec photo et prétentions à l'attention de Mademoiselle Amand, Laboratoires Dr N.G. Payot, 8 rue Cuny 92270 Bois Colombes.

ESPACE EXPANSION PROMOTION

SOCIETE DE PROMOTION DE CENTRES COMMERCIAUX
recherche

JURISTE CONFIRME

pour seconder un Directeur d'Opérations

Missions :
- Elaboration, mise au point de baux commerciaux et de contrats, établissement de documents juridiques de vente (règlements de copropriété, actes, associations syndicales...).
- Assistance dans la coordination générale d'opérations immobilières (technique, commerciale, juridique, financière, administrative : relations avec les Administrations).
- Montage juridique d'opérations immobilières - contentieux.
- Assurances.

Profil :
- 30/35 ans minimum
- DES Juridique ou formation équivalente
- 5 ans d'expérience dans le secteur immobilier
- Expérience de la négociation
- Grande capacité d'adaptation, d'organisation et de gestion
- Goût pour l'opérationnel
- Bons contacts humains.

RESPONSABLE DE PROJETS

Missions :
- Recherche, initiation, négociation, montage d'affaires nouvelles.
- Assurer la responsabilité ou la coordination générale d'opérations immobilières et/ou d'aménagement, au mieux des intérêts financiers engagés et sur tous leurs aspects (administratif, juridique, financier, commercial, architectural, technique).

Profil :
- 30/35 ans minimum
- Formation supérieure (Ecoles Supérieures de Commerce (HEC...), DES Juridique ou formation équivalente).
- 5 ans d'expérience dans le secteur immobilier.
- Expérience confirmée des contacts et de la négociation.
- Réelle capacité d'organisation et de synthèse pour le suivi de nombreux dossiers.
- Ténacité, dynamisme, imagination.
- Forte motivation professionnelle.

Adresser lettre manuscrite, C.V. détaillé, photo et prétentions à ESPACE EXPANSION - PROMOTION Direction du Personnel - 63, rue La Boétie - 75008 PARIS. Discrétion et réponse assurées.

CONTESSE TELEMATIQUE : UTILISEZ VOTRE MINITEL (1) 296.10.65

IMPORTANTE BANQUE PRIVEE

recherche pour sa direction
des Affaires Financières à PARIS

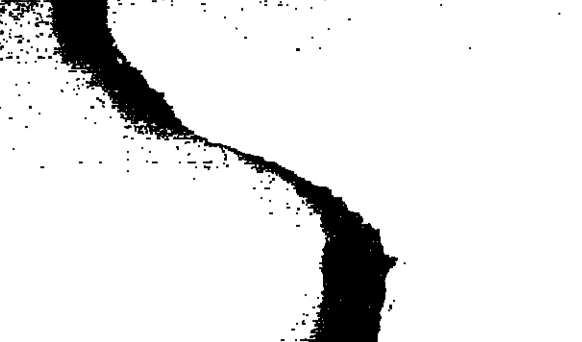
RESPONSABLE DES OPERATIONS FINANCIERES HF

Le candidat (e) devra assurer le montage et le suivi d'opérations financières, les relations avec les grands émetteurs et prendra la responsabilité du marché primaire. L'étude de dossiers de produits spéciaux lui sera également confiée.

Une formation supérieure, une expérience de quelques années ainsi qu'une bonne connaissance de la langue anglaise sont souhaitées.

Merci d'adresser lettre manuscrite, C.V., photo et prétentions à
PIERRE LICHAU S.A. s / réf. **11834**
BP 220 - 75063 PARIS Cédex 02 qui transmettra.





OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS

ÉTUDES ÉCONOMIQUES

3 ÉCONOMISTES H-F

Pour renforcer notre Service d'Études Économiques à PARIS, nous recherchons des Économistes de formation grande école ou 3ème cycle universitaire ayant acquis une première expérience professionnelle dans un des trois domaines suivants :

- l'analyse de la **conjoncture économique et monétaire** réf. EM
- l'analyse et le suivi de **secteurs industriels** réf. SI
- les analyses de **risques-pays** anglais indispensable, espagnol souhaité réf. RP

Merci d'adresser C.V., photo et prétentions en précisant la réf. à :

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Service du Recrutement - 7, rue Caumartin - 75009 PARIS

bleu



GRANDES ENTREPRISES

Groupe financier de premier plan, fortement implanté dans les secteurs Bâtiment et Travaux Publics, nous commercialisons une gamme complète de services destinés à financer les investissements de nos clients : Entreprises et Maîtres d'Ouvrages.

Intégré au sein de notre département Grandes Entreprises, le cadre que nous recherchons se verra confier un portefeuille haut de gamme dont il devra suivre et analyser les besoins de financement, monter et gérer les dossiers, assurer le développement par la recherche de nouveaux clients.

Il sera diplômé IEP, HEC, ESCP ou équivalent option finances-compta. 3 à 5 ans d'expérience acquise dans un établissement de crédit ou dans une entreprise de BTP lui auront donné une bonne maîtrise des techniques d'analyse financière, permis de développer le sens du risque et le goût des relations commerciales à haut niveau.

Poste basé à Paris (Champs Elysées).

Merci d'adresser candidature motivée avec CV, photo et prétentions sous référence 4766 à l'agence DESSEIN, 69 rue de Provence, 75009 PARIS, qui transmettra.

DESSEIN

ANNONCES CLASSÉES TÉLÉPHONÉES

555-91-82



DU PONT DE NEMOURS (France) S.A.
Le Département **POLYMERES**

En constant développement recherche pour sa division **Thermoplastiques Techniques.**

UN INGÉNIEUR TECHNICO-COMMERCIAL

Votre mission sera d'assurer et de promouvoir la vente de matières plastiques de haute technicité.

Agé de 25 ans minimum, ingénieur mécanicien, électricien ou chimiste, vous parlez couramment anglais.

Une première expérience dans le domaine des matières plastiques, dans la vente ou l'étude de produits techniques constituerait un atout.

Vous recevrez une formation complémentaire à **Genève** avant de prendre la responsabilité d'un territoire de vente.

Votre évolution au sein de la société dépendra de votre seule performance.

Veuillez adresser C.V. et prétentions au Service du Personnel DU PONT DE NEMOURS (France) S.A. 9, rue de Vienne, 75008 PARIS.

HAVAS CONTACT



Hewlett-Packard France : 56 % de croissance en 1984, 2900 personnes, 3ème exportateur de matériel informatique en France, leader dans le domaine de l'instrumentation électronique. Les signes de cette expansion : le démarrage d'un nouveau site industriel en 1984 à Lyon - l'Isle d'Abeau. Les fondements de cette réussite : des solutions commercialement adaptées, une forte capacité d'innovation, la gestion attentive des ressources humaines. Hewlett-Packard France favorise le choix des carrières dans un environnement international où les activités sont très diversifiées et où autonomie, sens du défi et mobilité sont des critères porteurs d'évolution et de réussite.

Ingénieurs commerciaux
Gamme Informatique

Vous aurez des responsabilités de management, notre croissance l'implique, mais en premier lieu, vos compétences devront être reconnues en commercialisant auprès de nos partenaires — Grands Comptes, OEM, SII, PME, ...— les gammes HP 1000, 3000, 9000, que ce soit en informatique scientifique et technique ou en information de gestion. Prospection, présentation des produits, proposition de solutions spécifiques, vous aurez à donner toute la mesure du conseil auquel nous sommes attachés. De formation supérieure, type Grande Ecole d'Ingénieurs ou de Gestion, vous avez réussi une première expérience de 3 à 5 ans dans l'un de ces domaines. Une formation spécifique, 6 à 9 mois dans nos unités européennes, complètera vos connaissances techniques — une bonne pratique de l'anglais demeure donc un préalable —. Votre rémunération, attractive, valorisera vos performances. Par ailleurs, un contexte professionnel très ouvert facilitera votre développement personnel.
Une voiture de fonction sera à votre disposition. Réf. SF/15/4/M.

Ingénieurs commerciaux
Electroniciens

En liaison directe avec le chef de région, l'ingénieur techico-commercial est responsable sur son secteur géographique de la commercialisation de nos produits. Au-delà de la prospection et de la présentation des produits, cet ingénieur d'affaires s'attache à identifier les besoins de chacun de ses clients pour fournir un conseil de haut niveau technique. Il intervient donc en véritable spécialiste auprès de ses interlocuteurs, ingénieurs des milieux industriels et scientifiques. Ingénieurs électroniciens de formation, les candidats possèdent si possible une première expérience de la vente de produits de haute technologie. Une formation spécifique de 3 à 6 mois aux USA et en Europe complètera leur connaissance des techniques de mesure. Une bonne pratique de l'anglais est donc nécessaire. Une rémunération attractive valorisera leur performances dans ce poste, première étape de leur évolution au sein de Hewlett-Packard France. Une voiture de fonction leur sera fournie.
Ces deux postes sont basés à Rennes, Rouen, Pau, Poitiers, Lyon, Paris, Lille, Strasbourg, Toulouse, Aix et Grenoble. Réf. V/01/4/M.

Merci d'envoyer CV, photo et prétentions, en précisant la référence et les préférences géographiques choisies, à Hervé Gallon, Hewlett-Packard France - Zone d'Activités du Bois Briard - Avenue du lac - 91040 Evry Cédex.

Hewlett-Packard France, le partenaire de vos ambitions.



La Chambre Syndicale des Banques Populaires
Organisme Central d'un Groupe de 38 Banques Régionales recherche un

Organisateur Conseil Junior.

Mission : maintenance et développement de modèles et d'outils de gestion informatisés (contrôle budgétaire, gestion de trésorerie et gestion prévisionnelle), aide à leur implantation dans les Banques Populaires, participation à l'élaboration des systèmes d'information de gestion dans les B.P.

Vous devez être diplômé de l'enseignement supérieur et avoir de réelles connaissances de l'informatique de gestion (acquise au cours d'une expérience dans la banque) ou du contrôle de gestion (cabinet de conseil). Des déplacements sont à prévoir.

Adresser lettre manuscrite + CV + photo et prétentions sous Réf. G.3 à Annie NOE

Banque Populaire

Chambre Syndicale
des Banques Populaires
131, av. de Wagram
75847 PARIS CEDEX 17.

HAVAS CONTACT



Conseil en gestion
Un métier de spécialiste

Nous sommes un cabinet de conseil en gestion de taille humaine, membre d'un réseau représentant plus de 2 000 professionnels dans le monde ; nos interventions sur mesure visent à enrichir les compétences de nos clients jusqu'à la mise en pratique de nos recommandations.

Pour faire face à notre développement, nous souhaitons intégrer à notre équipe pluridisciplinaire un consultant dont le profil idéal serait le suivant : • Diplômé Ecole Supérieure de Commerce ou MBA • Age : 30 ans minimum • Expérience acquise : conception et mise en place de système de contrôle de gestion dans des entreprises importantes • Bonne connaissance des problèmes de gestion d'informations impliqués par de tels systèmes : très bonne pratique de la comptabilité analytique, en milieu industriel de préférence • Des connaissances générales en informatique.

Qualités personnelles : une forte motivation, de la créativité et un « punch » largement supérieur à la moyenne.



Coopers & Lybrand associés

Vous remercie de confier votre dossier de candidature : lettre manuscrite, C.V., photo (retournés), prétentions, sous la réf. 10.390/LM, à H. CARON - 56, rue de Ponthieu - 75008 PARIS.

MEDIA 84

Composants électroniques

Groupe international, notre CA de plus d'1 milliard de Francs en 84 dont 50% à l'export, connaît une croissance continue. Afin de poursuivre cette expansion, une de nos divisions qui commercialise des produits grandes séries, crée auprès du Directeur Commercial, un poste d'Adjoint Technique.

Responsable de Service, il sera chargé de :

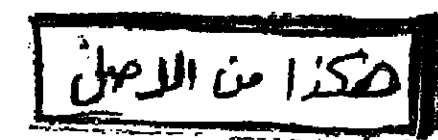
- traduire les demandes commerciales nouvelles par l'adaptation de produits existants ou le développement de produits nouveaux. A ce titre, il sera l'interlocuteur du département Développement pour le suivi de ces études.
- apporter conseil en matière de formation et d'importation technique auprès des commerciaux et des clients.
- assumer l'image de marque de la Société par le biais du service Après-Vente.
- représenter la Société au sein d'organismes de normalisation.

Ce poste riche par la variété des fonctions pourrait convenir à un **Ingénieur de formation** ayant déjà exercé ce type de responsabilités dans une société internationale. Un bon esprit de synthèse, des qualités de coordinateur et de l'aisance dans les contacts lui permettront de s'intégrer rapidement en prenant la tête d'une petite équipe.

Nous vous remercions d'adresser votre dossier de candidature, mentionnant vos souhaits de rémunération, s/réf. 4767 M à l'agence DESSEIN, 69 rue de Provence, 75009 PARIS, qui transmettra.



DESSEIN



Bureau Marcel van Dijk

CABINET INTERNATIONAL DE CONSEIL
spécialisé dans la stratégie d'entreprise et les systèmes d'information
recherche pour renforcer son équipe de PARIS

UN CONSULTANT

Idéalement, l'intéressé sera INGENIEUR Grandes Ecoles et aura 4 à 5 années de pratique en entreprise dans l'organisation des services ou l'étude de systèmes de gestion automatisés.

La connaissance de l'anglais et/ou de l'allemand sera appréciée.

Les candidatures manuscrites avec C.V. sont attendues au Bureau Marcel VAN DIJK - 106 bis, rue de Rennes 75006 PARIS.

pmp

ORLY RESTAURATION
(2 500 personnes)

recherche pour son siège en proche banlieue Ouest

JEUNE JURISTE
EN FONCTION PERSONNEL

• Directement rattaché à la Direction du Personnel et des Relations Humaines, le poste comprend notamment :

- Le traitement des dossiers prud'homaux (déplacements de courtes durées en province);
- L'assistance juridique aux exploitations province;
- La prise en charge de diverses affaires courantes de certaines études ponctuelles.

Une solide formation juridique (Bac + 4) est nécessaire, ainsi qu'une approche confirmée du droit du travail.

Merci d'adresser votre candidature avec photo indispensable et prétentions à :
Madame PIGEON
ORLY RESTAURATION
15, avenue Paul-Doumer
92500 RUEIL-MALMAISON.

---

hutchinson

CA 3 milliards, 9700 personnes,
recherchent

auditeur interne.

Pour développer les actions de ce service, récemment créé, nous recherchons un jeune E.S.C. ou Expert-Comptable ayant une première expérience professionnelle.
Rattaché au responsable du service, nous lui confierons des missions comptables et opérationnelles dans les différents domaines de l'entreprise (stocks, facturation, production...)
Compte tenu de nos implantations, il sera amené à de fréquents déplacements en France et en Europe. L'Anglais est nécessaire.

Adresser lettre manuscrite, CV, photo sous réf.11285 M à Hutchinson - Département Recrutement - 2, rue Balzac 75008 PARIS.



Groupe français à vocation internationale, leader dans le domaine de la sécurité, recherche pour sa Direction Technique ALARME et SYSTEMES à VELIZY

1 responsable projets

Il sera chargé de l'organisation et du suivi de la réalisation de systèmes de gestion centralisée:
- constitution du dossier de réalisation
- approvisionnement des matériels
- suivi de l'avancement des études et travaux
- contrôle des coûts.
- interface avec le client et le réseau.

Formation : DUT ou BTS électronique avec de bonnes connaissances des techniques électroniques et mini/microinformatique.

Expérience minimum 5 ans dans la réalisation de systèmes de gestion centralisée d'informations techniques ou similaire.

Bonne pratique de l'anglais.
Déplacements possibles France et étranger de courte durée.

Adresser CV, lettre manuscrite, photo et prétentions sous référence M12 à la Direction des Relations Humaines 15/17 avenue Morane Saulnier 78140 VELIZY.

GROUPE RETRAITE ET PRÉVOYANCE Quartier Saint-Lazare recherche

ADJOINT AU CHEF DU SERVICE DES PARTICIPANTS

Connaissances d'un régime de l'ARRCO et/ou du régime de l'AGIRC exigées. Connaissances de l'utilisation de l'informatique souhaitées. Position cadre, avantages sociaux. Ecr. avec CV, photo et prétent. sous nº 1.441 à AMEP PA, 37, rue du Général Foy, 75008 Paris.

Pour PMI en expansion

INGENIEUR LOGICIEL DIPLOMÉ

Cinq à dix ans d'expérience, désireux de valoriser ses compétences en téléinformatique temps réel, souhaitant faire bénéficier de ses acquis et encadrer une équipe chargée de la mise en œuvre et du suivi de logiciels de points.
Env. lettre manuscrite + CV + prétentions à MICROTEL SARL, BP 90, 91143 LES ULIS.

ADMINISTRATION
recherche

INGÉNIEUR ANALYSTE

Dynamique, capable de prendre en main le suivi des projets à développer et en développement sur matériel BULL DPS/7 sous TDS, PAC, SOCRATE (connaissances souhaitées, mais pas indispensables).

Poste évoluant vers encadrement équipe analystes-programmeurs.

Formation complémentaire assurée.

Salaire annuel : 124.000 F.

Envoyer c.v. et photo sous réf. 11.838 à PIERRE LICHAU S.A. B.P. 220, 75063 PARIS Cedex 02, qui transmettra.

ALSTHOM ATLANTIQUE
transformateurs de distribution

représente 50.000 personnes en France, un CA de 20 Milliards de Francs et 35 établissements.

Le plus grand constructeur sur le marché français, 1er exportateur français de transformateurs de puissance, réducteurs de mesures et de transformateurs de distribution, en tête de la production française de condensateurs de puissance.

pour sa **DIRECTION COMMERCIALE EXPORTATION** basée à **SAINT-OUEN (Métro)**

RESPONSABLE DE ZONE EXPORT

Mission: - interface entre les usines et notre principal client à l'étranger, sous l'autorité du Chef de Service Exportation.
- réalisation des offres commerciales,
- suivi des commandes.
Profil: INGENIEUR ou TECHNICIEN SUPERIEUR CONFIRME avec une première expérience technico-commerciale à l'export. Anglais courant indispensable. Qualités de rigueur et de méthode. Disponible rapidement.

Adresser C.V. et photo à ALSTHOM ATLANTIQUE, Département TRANSUNEL, Direction Commerciale Export, B.P. 143, 93404 Saint-Ouen.

SOCIÉTÉ DE NÉGOCE FILIALE GROUPE ANGLAIS
recherche

COMPTABLE CHEF D'EXPLOITATION

Comptabilité, personnel, reporting, système informatique, supervision magasins.

Ce poste conviendrait à titulaire DECS ayant bonnes connaissances anglais.

Expérience similaire souhaitée. Lieu de travail banlieue Sud 9 km Paris.
Adresser CV, photo, salaire actuel sous nº 1.423 à AMEP PA, 37, rue du Général-Foy, 75008 Paris.

ORGANISME FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL
recherche

RESPONSABLE D'UNE CELLULE DE GESTION

Le candidat âgé de 35 ans min., de formation supérieure économique et gestion, pourra justifier d'une expér. similaire.

Ce poste comprendra le suivi et l'analyse de réalisations, l'établissement de prévisions, l'instruction de dossiers de financement et des suivis administratifs divers.

Rigueur et créativité, capacité de rédaction d'étude sont indispensables. Une connaissance des impératifs de l'informatique est souhaitable.

Adresser lettre manuscrite + CV détaillé indiquant dernier salaire à PUBLICITE ORBIS-ES, 28, av. Fr.-Roosevelt, Paris (8e)

SOCIÉTÉ NATIONALE DES POUDRES ET EXPLOSIFS

recrute pour son Centre de Recherche du **BOUCHET**

INGÉNIEUR ELECTRONICIEN ENSI, ISEP,...

Pour un poste de **Chef de laboratoire** au sein d'un service de mesures électroniques. Il sera responsable de la conception de systèmes de mesures appliqués à la physique et à la chimie.

De bonnes aptitudes en études de circuits et en informatique sont nécessaires pour satisfaire les demandes variés des réalisations.

Ecrire avec C.V., photo et prétentions à SNPE - CRB - BP 2, 91710 Vert-le-Petit, (réf. à rappeler I-ME-85/01)

CONTESSE TELEMATIQUE ; UTILISEZ VOTRE MINITEL (1) 290.10.05

Filiale en pleine expansion d'une importante Mutuelle d'Assurances
recrute pour Paris

un(e) Assistant(e)
au Responsable du Service Gestion

Formation : jeune diplômé(e) SUP. ECO., SCIENCES PO. ECOLE DE COMMERCE.

Expérience : débutant accepté.

Fonctions :
- établissement des résultats prévisionnels,
- suivi des données significatives de l'activité (frais généraux, chiffre d'affaires...) par rapport au budget,
- contrôle des ratios d'activité.

Rémunération : entre 90.000 et 100.000 Francs par an environ selon niveau et expérience.

Adresser CV, photo et prétentions sous réf. 6170 à Lévi Tournay Asscom 31, Bd Bonne Nouvelle 75083 Paris Cedex 02 - qui transmettra

---

Société Française Filiale d'un Groupe important, recherche pour son Laboratoire d'Applications Cosmétique / Pharmacie,

INGENIEUR CHIMISTE
Option Biochimie

ayant de préférence quelques années d'expériences en formulation galénique ou cosmétique.

Connaissances en Biologie, Microbiologie, Immunologie appréciées.

Anglais indispensable.

Après un an en région parisienne, le candidat sera responsable du Laboratoire d'Application situé dans le Sud-Ouest de la France.

Il participera, avec le responsable du développement, à l'élaboration du programme qu'il aura la charge de réaliser au laboratoire.

Adresser C.V., photo, *prétentions* à PIERRE LICHAU S.A. sous réf. 10564 - BP.220 - 75064 PARIS Cédex 02 qui transmettra.

Responsable des Droits à l'Etranger

Un grand éditeur parisien recherche une collaboratrice pour son département international.

Responsable de cette activité pour 3 sociétés du Groupe, cette personne aura pour mission de sélectionner les ouvrages pour les différents marchés, d'assurer les négociations et de gérer les contrats auprès des éditeurs à l'étranger.

Cette fonction conviendrait à une jeune femme parfaitement bilingue anglais ayant une solide formation universitaire, une première expérience dans le domaine de la communication et désireuse d'élargir ses responsabilités au plan international.

Merci de nous adresser votre dossier pour une première rencontre sous Réf. 371 M



16, Rue de la Paix, 75002 Paris.

Conseil en stratégie d'entreprises
(Rueil-Malmaison) recherche

Documentaliste
HF

pour prendre en charge le service existant dont il assurera le développement et l'informatisation.
Il aura un diplôme récent de techniques documentaires et une expérience acquise en entreprise.
Anglais courant.

Ecrire avec CV, photo et prétentions, à CONEXHOM, 212 avenue Paul Doumer, 92508 Rueil-Malmaison Cédex.

Conexhom
Conseil en recrutement

VECTEUR S.A.
recherche
pour faire face à son développement

INGÉNIEURS GRANDE ÉCOLE

- Ayant quelques années d'expérience dans les entreprises.
- Désireux de faire carrière dans le CONSEIL DE DIRECTION.
- Aptes à prendre des responsabilités au sein de la Société.
- Pratique de l'anglais indispensable.
- Connaissances en informatique et en comptabilité appréciées.

Adresser c.v. détaillé et prétentions à : VECTEUR S.A. 58, avenue Kléber, 75784 Paris Cedex 16.

Moulinex
PARIS EST

C.A. 3,3 milliards consolidés dont 68% à l'export, 12 filiales à l'étranger, recherche un

cadre financier et comptable

Il sera principalement chargé de la consolidation en relation avec les filiales étrangères, des travaux préalables, de la mise à jour et de l'évolution des différentes procédures et systèmes nécessaires ; il lui sera également confié, ponctuellement, des travaux d'analyses financières et comptables.

Ce poste conviendra à un candidat de formation SUP de CO option financière et comptable ou équivalente, pratiquant l'anglais et ayant déjà acquis une première expérience au sein d'une direction financière.

Adresser dossier de candidature : lettre manuscrite, C.V., photo (retournés) et prétentions, sous référence 21.655-M à H. CARON.

CLA RECRUTEMENT
56 RUE DE PONTHIEU 75008 PARIS
CLA

Le Groupe D2C a besoin de jeunes DYNAMIQUES et CREATIFS. Pour renforcer l'équipe commerciale, nous recrutons :

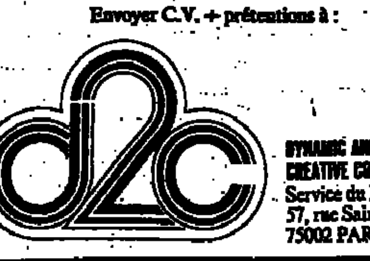
• un COMMERCIAL
(HEC, ESSEC ou ESCP option marketing)

Et, pour notre filiale Organisation et Conseil financier

• un INGÉNIEUR-CONSEIL
(Ecole de Commerce, option finances. Contrôle de gestion, DEA Gestion)

Nous recherchons des candidats ayant une première expérience professionnelle, mais les candidatures des débutants seront également étudiées.

Envoyer C.V. + prétentions à :



DYNAMIC AND CREATIVE COMPUTING
Service du Personnel
57, rue Sainte-Anne
75002 PARIS.

ÉCOLE
par
CORRESPONDANCE

Très vieille Fondation cherche

Adjoint de direction

A temps partiel. Ayant enseigné, pour travaux adtifs, pédagogiques, rédact. Accueil. Contrôle. Orientation. Séminaires. Conviendr. jeune retraité dynam. CV à EAF, BP 101, 94100 Saint-Maur.

Entreprise de marbrerie bâtiment recherche

POSEURS QUALIFIÉS
DE TOUTE URGENCE.

Tél. à part. de 18 h au 832-81-84.

---

secrétaires

Une véritable formation de SECRETARIAT DE DIRECTION. Une expérience professionnelle de cinq ans environ dans un domaine financier (gestion de patrimoine, agent de change ou service bourse d'une banque), tel est le profil idéal de la jeune mais réelle

ASSISTANTE

que nous recherchons pour participer avec nous au développement de notre activité de conseil. Une certaine disponibilité, du dynamisme et le sens de l'humour sont nécessaires pour réussir. Très bonne présentation requise.

Envoyer CV + lettre manuscrite + photo + prét. salaire sous réf. 212 à AIR, 132, av. de Villiers, 75017 Paris.

---

les annonces classées
Le Monde
sont reçues par téléphone
du lundi au vendredi
de 9 heures à 18 heures
au 555-91-82

ANNONCES CLASSÉES

	La ligne*	La ligne TTC
OFFRES D'EMPLOI	90,00	106,74
DEMANDES D'EMPLOI	27,00	32,02
IMMOBILIER	60,00	71,16
AUTOMOBILES	60,00	71,16
AGENDA	60,00	71,16
PROP. COMM. CAPITAUX	177,00	209,92

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col*	Le mm/col. TTC
OFFRES D'EMPLOI	51,00	60,48
DEMANDES D'EMPLOI	15,00	17,79
IMMOBILIER	39,00	46,25
AUTOMOBILES	39,00	46,25
AGENDA	39,00	46,25

* Dégressifs selon surface ou nombre de parutions.

OFFRES D'EMPLOIS

ATTACHÉ COMMERCIAL

devra faire preuve d'une expérience réussie dans la vente de services.

Adresser C.V. sous réf. 377 à IRCOM - 50, rue Gérard, 75013 PARIS, qui transmettra.

ASSISTANTS-TECHNICO-CCIAUX H.F.

ambitieux et motivés pour installer des micro-ordinateurs en entreprise.
Déplacements en province.
Formation supérieure gestion.
Connaissance micro-informatique appréciée.

Écr. avec C.V. à CEGI, 16, imp. Compoint, 75017 PARIS.

Sté d'Expertise comptable et Commissariat aux comptes recherche

ASSISTANTS CONFIRMÉS OU STAGIAIRES

Expérience cabinet souhaitée. Écrire avec C.V. et prétentions, CODIP, 60, r. du Rendez-Vous, 75012 PARIS.

automobiles

divers

BMW SÉRIE 3 - 5 - 7

84 et 85 peu roulé, garantie Auto Paris XV. 533-69-95. 63, r. Desnouettes, Paris-15e.

capitaux propositions commerciales

URGENT - PARTS SCI

A céder pour RAISONS PERSONNELLES. 734-55-56.

propositions diverses

Les possibilités d'emplois à l'ÉTRANGER sont nombreuses et variées. Demandez une documentation sur la revue spécialisée MIGRATIONS (LM) B.P. 291 09 PARIS.

L'État offre des emplois stables, bien rémunérés, à toutes et à tous avec ou sans diplôme. Demandez une documentation sur notre revue spécialisée FRANCE CARRIÈRES (C 16) B.P. 402 09 PARIS.

DEMANDES D'EMPLOIS

Jeune femme ayant organisé expositions (*peintres, illustrateurs, photographes*) et *salons* importants à Paris, cherche emploi similaire dans *société spécialisée dans* l'organisation de manifestations. Anglais, espagnol.

Ecrire sous nº 8.948 à *le Monde* Publicité, service annonces classées, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

VOUS VOULEZ UNE ORGANISATION *RATIONNELLE DE VOS SERVICES INTERNES*

?

JE vous apporte mon expérience de plusieurs années dans une PME pour assurer l'organisation fonctionnelle des services généraux, la gestion et le suivi des budgets, la responsabilité de la Sécurité et de l'Hygiène.
Vous pouvez me joindre entre 16 h et 19 h au

236-90-28.

MESSAGE AUX ENTREPRISES ET AUX DIRECTEURS DE L'INFORMATION

Mes compétences peuvent répondre à votre besoin PRATICIEN DE L'INFORMATION interne et externe en entreprises rompu aux relations en milieu industriel, j'ai dix-huit années d'expérience dans des fonctions multiples *de communication*

Si vous envisagez de recruter, sur Paris, un PROFESSIONNEL confirmé, vous pouvez me contacter en écrivant sous nº 1.940, *le Monde* Pub. service ANNONCES CLASSÉES 5, rue des Italiens, 75009 PARIS.

CHEFS D'ENTREPRISE

L'Agence Nationale Pour l'Emploi
vous propose une sélection de collaborateurs :
- INGENIEURS toutes spécialisations
- CADRES *administratifs, commerciaux*
- JOURNALISTES (*presse écrite et parlée*)

F. 50 ans, double nat., diplômée de Harvard U, enseignante à Paris, New-York et Cambridge, propriétaire d'une chaîne de boutiques de renom international, expérience vente achat et P.R.
RECHERCHE : Société import-export en vue d'améliorer relation clientèle ou créer un nouveau centre de profit (Section BCO/JCB 617).

AGRO-ECONOMISTE, 26 ans, diplômes ingénieur agronome + DEA économie, anglais et néerlandais, expérience un an en bureau d'études, études de marché filières productions végétales et animales. Procédés : production de produits chimiques, développement cultures d'algues.
OFFRE : son dynamisme à entreprise, organisme prof. ou institution régionale prête à lui confier un poste similaire au sein d'une équipe pluridisciplinaire, disponible immédiatement, Paris, France (*Section BCO/GR 618*).

DIPLOME EN COMMUNICATION (US Masters, EFAP), 26 ans, bilingue anglais, expériences diverses France, États-Unis.
CHERCHE : à *faire profiter tout industriel* français désirant améliorer son image de marque en vue de développer activité commerciale en direction USA, accepte déplacements France, étranger (Section BCO/JCB 619).

J.F. 25 ans, débutante, diplômée d'une école supérieure de gestion, option finances, stages : contrôle de gestion en entreprise + distribution, bonnes connaissances en comptabilité (ancien et nouveau plan comptable), en management international. Bilingue, goût de l'analyse, qualités relationnelles, esprit de méthode et d'organisation du travail, sens des responsabilités, capacité d'intégration rapide, disponible géographiquement.
RECHERCHE : situation au sein de toute entreprise désirant étoffer département financier ou de gestion (Section BCO/JCB 620).

ANPE

ECRIRE OU TÉLÉPHONER :
12, rue Blanche, 75436 PARIS CEDEX 09
Tél. : 285-44-40, poste 33 ou 26.

CADRE DIRIGEANT, 50 ans, FORM sup. anglais, allemand, longue exp. gestion générale, comm. marketing organisation, étudierait tte proposition, poste à responsabilités, région parisienne. Écr. s/nº 1.946 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

F. 32 ans, cadre juriste, anglais, italien, espagnol, allemand, français avec expérience, étudie toutes propositions, emploi stable en

NORD AFRIQUE MOYEN-ORIENT.
Ecrire : GHIRARDELLI, Via SARPI – 3 – MILAN ITALIE.

ASSISTANTE DIRECTION
Cadre
bilingue anglais

5 ans d'expérience *responsabilités, contacts organisation, initiative cherche poste similaire Dynamisme et humour assurés.* Écr. s/nº 8.939 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, *5, rue des Italiens, 75009 Paris.*

Fme, 45 ans, CADRE COMMERCIAL, très dynamique, grande expérience prospection commerciale (résultats prouvés) recherche poste Paris/banlieue et accepte déplacements France.
Écr. nº 53.004 Projets, 12, r. des Pyramides – Paris 1er.

Étud. licence LEA (Angl., all). Rech. stage en entrep., 5 sem. (non rém.) jul., août oblig. pour obtention diplôme.
Écrire : Mlle Delaveau, P. Bûcheton. 45700 St-Maurice s/Fess.

F. 36, maît. Phys. dip. sup. information, fr.-angl. cour., all., 8 a., exp. prof., 4 a., USA – ges. documentation, banques données éco. Ch. en France pos. resp. et dév. de consultant, serveur b.d., journal, courrier information. USA – Louvier 3602 34th St NW Washington DC, 20008. A Paris 11-03/5-04. Tél. (3) 995-38-17.

ANIMATEURS POLYVAL.

Diplômés en sport et animation avec projet professionnel, recherchent emplois dans services animation sportive et de prévention comités, d'entreprises, clubs et fédérations sportives etc.
T. au 385-07-00 de 9 h à 17 h.

F. 32 ans, formation universitaire lettres, allemand, anglais courant, dactylo, expérience enseignement, intérêt pour secteur édition environnement, disponible immédiatement. Tél. : 281-26-69.

INFORMATICIEN

Homme 45 ans
16 ans chez constructeur
mini-informatique
sérieuses références
cherche emploi
technico-commercial
ou responsable produit
M. Michel Bertrand
26, bd du Grand-Ru
95590 – Presles
Tél. : 034-21-24

J.F. 30 ans, énergique et disponible, 7 ans d'exp. dans hebdo, bimensuel et agence, cherche poste assistante de publicité.
Écr. s/nº 6.708.

H. 50 ans, CHAUFFEUR DE DIRECTION, très bonnes références, recherche poste ambassade, ministère, société ou part., étud. ttes propositions. Tél. 17 h 30-21 h. 720-60-56.

ASSURANCES

F. 43 a. Dip. Éc. nat. Ass. 10 ans *direction cabinet* + exp. compt., secrétariat/attachée direction dans autres secteurs, rech. poste Cie, Cbt ou Société. BAUDSON 637-07-16.

VIVA ESPANA

L'Espagne entre dans le M.C. H. 40 a. Univ. Trilingue. Gde exp PME 50 à 200 p., ch poste direction dans Société française ou étrang. ayant relations commerciales avec l'Espagne ou direction filiale en Espagne.
Écr. s/nº 6.728 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

J.F. 21 a., dessinatrice en arts graphiques, ch. emploi créatif et motivant.
Écr. s/nº 6.707 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

CADRE H. 38 ANS

Gde exp. gestion financière et inform. Angl. cherche poste à *respons., secteur finance.*
Écrire sous le nº 301.890 M
RÉGIE-PRESSE
7, rue de Monttessuy, Paris-7e.

RESPONSABLE MARKETING. Recherche de PME, PMI fonction à mi-temps à compter du 11-3-85 pour organisation développ. C.A France et export, études de marché, publicité.
Écrire sous le nº T 69.825 M
RÉGIE-PRESSE
7, rue de Monttessuy, Paris-7e.

L'immobilier

appartements ventes

6e arrdt

SEINE BEAUX-ARTS
Ét. élevé asc. 155 m² 703-32-31.

RUE DE SÈVRES
3e ÉT. PETIT STUDIO *kitchenette, bains, w.-c.* GARBI 567-22-88.

PRÈS ÉCOLE ALSACIENNE
LUXEMBOURG
beau 8 p., 185 m², 3e ét., asc. DORESSAY 624-93-33.

ODÉON
Me. Bon imm. pierre de t. gd liv. 2 chbres gde entrée, cuis. équipé, bains, 2 wc. chf. cent. individuel – soleil, excellent état – *Prix* : 1.550.000 F 17, BD SAINT-MICHEL mercredi, jeudi 14 h à 17 h.

7e arrdt

CH. DE MARS 660-83-67
2 p. cft, 5e ét., imm. ravalé, standing, 560.000 F. Vis. mercredi-jeudi 12 h-16 h., 55, avenue La Bourdonnais.

13e arrdt

LOFT
329-58-65.

15e arrdt

15e 42 m² + cave, 2 p., cuisine, entrée, w.-c., débarras. *Sur place samedi 16, dimanche 17 février de 11 h à 13 h. 23, rue Cambronne, 2e ét. sur cour, à droite.*

FÉLIX-FAURE, BEAU LIVING (ou 2 p.) tt cft, balc., soleil, urgt, 470 000 F. 605-10-06.

16e arrdt

AV. LAMBALLE, p. de t., dble récept., 2 ch., tt cft, 115 m², 1.450.000 F. 504-49-12.

92 Hauts-de-Seine

SÈVRES (gare)
SPLENDIDE APPT. 160 m², vaste séjour, 4 chbres, 2 bains + terrasse 60 m², 3 parkings. GARBI 567-22-88.

COURBEVOIE-CHARRAS
Gd appt 4-5 p. tt cft, cuis. équipée, parking, cave, prix 810.000 ATTIAS 757-46-41.

BOULOGNE CHATEAU
NEUF – étage élevé, plein sud, grand standing, grand séjour 2 ch., 2 s.d.b., cuisine équipée, cave, parking s/s.
S/place jeudi 14 de 14 à 17 h
Tél. 604-53-94

93 Seine-Saint-Denis

A vendre à SAINT-DENIS résidence F 3 proche commerces et métro, porte blindée, 10 m² de balcon carrelé. Prix 380.000 F à débattre. Tél. le soir ou week-end 822-36-24.

Province

38 – ALPE D'HUEZ
Ppaire vend dans bel résid. rénovée SUD AU PIED DES PISTES, studios et 2 pces *refaits à neuf. La Chaumière, chemin de la Chapelle.* Tél. : (76) 80-61-20.

DIEPPE
2 P. 325.000 F
Superficie 30 m² + balc. 4 m² dans résidence neuve au bord de mer avec solarium. Proche centre thalasso, golf, casino. Documentation gratuite sur demande à SOGI, 33, r. Orfila, Paris-20e. T. (16-1) 797-91-51

appartements achats

Recherche 2 à 4 P. PARIS, préfère 5e, 6e, 7e, 12e, 14e, 15e, 16e avec ou sans travaux. PAIE CPT chez notaire Tél. 873-20-67 même le soir.

propriétés

20 Km ST-BRIEUC (22)
LE CHARME de la LANDE
SUPERBE MAISON
Style régional, vaste salon, séj., pierres appar., cheminée granit. 2 ch., biblioth., cuis. équip., cft. Prestations de qualité, gar., sur 1 ha. A SAISIR 600.000 F. J.-P. Divoux, 7 av. de Tassigny, (57000) Metz.
Tél. (16-8) 766-28-16.

viagers

ÉTUDE LODEL
Viagers. 35, bd Voltaire, 75011 PARIS 355-61-58.

F. CRUZ 266-19-00
8, RUE LA BOÉTIE, 8e
Conseil 47 ans d'expérience. Prix rentes indexées garanties. Étude gratuite discrète.

maisons individuelles

Clairières de Verneuil (78), 30 mn gare St-Lazare, journaliste vend *maison individuelle 5 pces plus mezzanine, 140 m² habit., 4 velux,* 2 s-d-bns plus douche, gar., jar., 600 m². Prix : 780 000 F + 100 000 prêts cessibles (à débat.). Tél. : 971-82-78.

locations non meublées offres

Paris

A LOUER
NOMBREUSES LOCATIONS DISPONIBLES
HESTIA - 306-09-10
188, rue de Vaugirard (15e).

LOCATION DISPONIBLE
entre particuliers
Paris-banlieue
707-22-05

CENTRALE DES PROPRIÉTAIRES ET LOCATAIRES
43, r. Claude-Bernard, Paris-5e. Métro CENSIER.

Région parisienne

LA VARENNE-ST-HILAIRE (94) à louer appart. 2 pièces 50 m², 60 m² terrasse, box sous-sol fermé, immeuble neuf grand standing, plein centre à 100 m RER, 15 min. Paris-Opéra. Conviendrait profession libérale. 3.900 F par mois. Tél. après 20 h 742-20-64.

locations non meublées demandes

Paris

Pour cadre supérieur et personnel IMPORTANTE SOCIÉTÉ FRANÇAISE PÉTROLES rech. en permanence apparts toutes catégories, studios, villas. LOYER ÉLEVÉ ACCEPTÉ. PARIS. BANL. 503-37-00.

Région parisienne

J.F. cherche Rég. est Gagny, Villemomble, studio, F2, 1.200 F environ, ch. comp. Tél. le soir : 330-48-30.

Pr Stés européennes, cherche villas, pavillons pour CADRES. T. (1) 889-89-66, 283-57-02.

locations meublées demandes

Paris

SERVICE AMBASSADE. Pour cadres mutés Paris, recherche du STUDIO au 5 p. LOYERS GARANTIS par Stés ou Ambassades. 285-11-08.

bureaux

Locations

VOTRE ANTENNE A PARIS. Bureau ou domiciliation Business Buro (1) 346-00-55.

VOTRE SIÈGE SOCIAL
DOMICILIATIONS
SARL - RC - RM
Constitutions de Sociétés.
Démarches et tous services.
Permanences téléphoniques.
355-17-50.

VOTRE SIÈGE A PARIS 17e
Domiciliation RM - RC - SARL.
Constitution Sté 763-47-14.

PARIS-ÉTOILE
BUREAUX
MEUBLES
Secrétariat, Télex.
Téléphone (1) 727-15-59.

13e AVENUE D'ITALIE
150 m² bureaux cloisonnement moderne, chauffage central, très clair, à louer sans pas-de-porte 8.500 F mensuel. Téléphone : 501-84-65.

Siège social R. ST-HONORÉ. Constitution Stés, tous serv. PARIS/ILE-DE-FRANCE INITIATIVES. 260-91-63.

locaux commerciaux

Achats

Ach. 500 m² hôt. part. Rdc ou 1er ét. FORMAT. PROFES. Préf. 1er, 2e, 7e, 8e, 9e, 17e, même si travaux importants.
Écr. s/nº 8.887 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Locations

Société de services recherche
LOCAUX COMMERCIAUX
160 à 170 m².
De très grand ou grand standing. Exclusivement 8e arrondissement. Loyer *mensuel* : 20 000 F 256-00-78 M. Bnquet.

PARIS 13e, à louer local 300 m² au sol (possible 150 m² en plus) 6 m sous-plafond. Idéal hall d'exposition, atelier de fabrication, bureaux, stockage. Tél. : 329-58-65.

immeubles

SAINT-OUEN. PETIT IMM. *libre,* 230 m² commercial, 700 m² hab. Prix 1 100 000 F. ATTIAS 757-46-41.

هكذا من الأصل

économie

REPÈRES

Syndicalisation : en baisse aux Etats-Unis

Le nombre d'adhérents des syndicats est tombé de 20,1 millions à 17,4 millions entre 1980 et 1984, alors que près de cinq millions d'emplois ont été créés pendant ce temps (+ 5 % environ) : la proportion de syndiqués est passée de 23 % à 18,8 %, selon une étude du Bureau des statistiques du travail, publiée par le *Washington Post*. Le déclin est dû, selon l'étude, aux suppressions massives d'emploi dans des industries à forte syndicalisation, comme la sidérurgie et l'automobile, tandis que les emplois nouveaux ont été créés surtout dans les services (notamment la santé, la technologie et l'éducation), où les syndicats n'ont pas réussi à s'implanter, et aux efforts des patrons pour les en empêcher. Pourtant, selon l'étude, les salaires des syndiqués sont en moyenne supérieur d'un tiers à ceux des non-syndiqués, la différence pouvant atteindre 50 % pour les femmes, les Noirs et les hispaniques.

Impôt sur les grandes fortunes : 3,9 milliards de francs en 1983

L'impôt sur les grandes fortunes a rapporté 2,87 milliards de francs en 1983, après 2,68 milliards de francs en 1982. Si l'on ajoute le prélèvement de 1,5 % sur les bons anonymes, le rendement de l'IGF atteint 3,9 milliards de francs. Le nombre des déclarations est resté stable : 103 200 contre 104 000 en 1982 (l'impôt était payable à partir d'un patrimoine de 3,2 millions de francs). La concentration des grandes fortunes s'est légèrement amplifiée : entre 5 et 10 millions de francs les contribuables sont plus nombreux (34,2 % en 1983 contre 31,8 % en 1982) et détiennent une part plus importante de la fortune imposable totale (34,3 % contre 32,9 %). La part des valeurs mobilières a augmenté (30,8 % à 31,4 %), essentiellement du fait des fortunes moyennes.

Automobile : chômage technique à Renault Flins

L'usine Renault de Flins, qui fabrique quelque mille cinq cents Supercinq par jour, sera en chômage technique pendant sept jours en février et en mars. Si le dernier modèle de la Régie continue d'accroître sa part sur le marché français, les intempéries du mois de janvier ont provoqué une chute des commandes d'automobiles de 30 % à 40 %.

L'épargne nouvelle collectée par les caisses d'épargne a diminué de 42,8 % en 1984

L'épargne nouvelle déposée par les Français aux guichets des caisses d'épargne de la poste et de l'Ecureuil a diminué fortement en 1984, l'excédent des dépôts d'épargne liquide passant de 33,4 milliards de francs à *19,1* milliards (−42,8 %).

Cette diminution est particulièrement sensible pour les livrets d'épargne A, B, Lep (livret rose) et Codevi, les excédents ayant atteint 10 milliards de francs en 1984, contre 23,6 milliards en 1983.

Les excédents sont revenus de 5,9 milliards de francs à 1,8 milliard sur le livret A, de 11,5 milliards à 6,4 milliards pour le livret rose (livret d'épargne populaire au taux de 7,5 % réservé aux revenus modestes) et de 9,3 milliards à 5,6 milliards pour les Codevi. Sur le livret B, les retraits ont, une nouvelle fois, été plus importants que les dépôts : −3,8 milliards de francs contre −3,1 milliards en 1983.

La collecte d'épargne sur les Codevi s'est *« considérablement ralentie »* pour revenir, au cours des derniers mois de 1984, à *« un niveau très modeste »*, selon la Caisse des dépôts.

Pour l'Epargne-logement, l'évolution des excédents a été meilleure en 1984, avec 2,9 milliards de francs contre 2 milliards, due essentiellement aux résultats du plan d'épargne-logement (3 milliards d'excédents), rendu plus attractif depuis juillet 1983.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou dép. −		Rep. + ou dép. −		Rep. + ou dép. −	
$ E.-U.	9,9850	9,9865	+ 137	+ 147	+ 265	+ 290	+ 580	+ 600
$ can.	7,4621	7,4649	+ 19	+ 37	+ 31	+ 66	− 94	− 3
Yen (100)	3,8096	3,8116	+ 118	+ 128	+ 256	+ 273	+ 768	+ 814
DM	3,0510	3,0521	+ 98	+ 106	+ 212	+ 225	+ 573	+ 613
Florin	2,6957	2,6969	+ 73	+ 78	+ 157	+ 168	+ 431	+ 466
F.B. (100)	15,2187	15,2245	− 12	+ 27	− 37	+ 47	− 303	− 37
F.S.	3,5744	3,5762	+ 131	+ 143	+ 294	+ 311	+ 816	+ 867
L (1 000)	4,9677	4,9709	− 151	− 134	− 325	− 292	−1 063	− 981
£	10,9306	10,9472	− 360	− 319	− 661	− 604	−1 479	−1 271

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E.-U.	8 3/8	8 5/8	8 5/8	8 3/4	8 7/8	9	9 7/16	9 9/16
DM	5 3/16	6 1/16	6 1/16	6 3/16	6 3/16	6 5/16	6 1/2	6 5/8
Florin	6 1/2	6 3/4	6 3/16	6 15/16	6 7/8	7	7 1/16	7 3/16
F.B. (100)	10 1/8	10 5/8	10 9/16	10 13/16	10 11/16	10 15/16	10 13/16	11 1/8
F.S.	1 1/2	2	5 7/16	5 9/16	5 1/2	5 5/8	5 11/16	5 13/16
L (1 000)	14	15	14 3/16	14 5/16	14 5/16	14 1/2	14 7/8	15 1/16
£	14 1/4	14 1/2	14 3/8	14 1/2	14 1/4	14 3/8	13 1/4	13 3/8
F. franç.	10 3/8	10 5/8	10 7/16	10 11/16	10 9/16	10 13/16	11 1/8	11 3/8

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

MONNAIES

Un dollar dopé par la confiance et la croissance

Un dollar à plus de 10 francs ! Une telle hypothèse paraissait parfaitement incongrue il y a seulement trois ou quatre ans. La plupart des experts s'appuyant sur de savants modèles économétriques ne prévoyaient-ils pas un déficit énorme et insurmontable du commerce extérieur de la France avec un dollar à 6 francs, puis à 7 francs, puis à 8 francs...

Or, les paiements courants du pays se sont quasiment rééquilibrés en dépit — certains diront grâce — à un dollar supérieur à 9 francs. En outre, le franchissement du seuil psychologique des 10 francs se fait presque dans l'indifférence.

Le marché et plus généralement le public constatent qu'aucune catastrophe n'est survenue. Blasés ou résignés, ils ne seraient pas autrement surpris que le billet vert file désormais vers les 11 francs. Que s'est-il passé pour que les schémas prévisionnels antérieurs se trouvent à ce point démentis par les faits ?

par JACQUES LÉTANG (*)

Un tel décalage semble mettre en cause la rationalité de la science économique. C'est oublier que les enchaînements les mieux établis peuvent être modifiés considérablement par un changement des comportements. Difficiles à prévoir, ces derniers sont en effet à la base des bouleversements observés ces dernières années.

Le dollar à 10 francs, c'est un record historique absolu, redevable en partie à la faiblesse intrinsèque du franc et aux dernières dévaluations de notre monnaie à l'intérieur du système monétaire européen. Il ne s'agit pas toutefois d'un phénomène purement français. L'ascension du dollar est générale, et s'il n'a pas retrouvé les niveaux des années 60 contre yen, deutschemark ou franc suisse, il s'en approche *(voir tableau)*.

La période de flottement général, commencée en 1973, peut ainsi, d'une certaine façon, être considérée comme une grande parenthèse à l'issue de laquelle le dollar aurait presque retrouvé son statut antérieur. Alors, simple restauration d'un dollar fort après un affaiblissement momentané et accidentel ? Retour à la normale ?

Les choses ne sont pas aussi simples. Certes, les « chartistes » — spécialistes de l'étude des graphiques — transposant aux changes les méthodes utilisées couramment pour évaluer la tendance des cours des valeurs mobilières ne se privent pas de triompher. Beaucoup d'entre eux avaient bien anticipé la remontée du dollar en se fondant sur l'analyse des courbes du passé. Le mouvement de baisse ne pouvait être suivi que d'une phase de hausse symétrique. Une bonne prévision ne vaut cependant pas une explication.

Certes, du côté américain, on met volontiers l'accent sur l'aspect restauration. Le dollar retrouverait la vigueur qu'il n'aurait jamais dû perdre, en liaison avec le redressement de l'économie américaine et avec le retour de la confiance provoqué par M. Reagan. Cette force, reflet et symbole de la puissance américaine, ne peut être que bénéfique pour les Etats-Unis et pour le reste du monde, puisqu'elle est l'attribut normal et attendu de la principale monnaie servant aux échanges commerciaux et financiers dans le monde.

Pourtant, si l'on se réfère aux raisonnements économiques traditionnels qui s'efforcent de relier l'évolution des taux de change aux données économiques fondamentales, la montée du dollar apparaît davantage comme une rupture que comme un phénomène s'inscrivant dans la continuité.

De fait, les calculs théoriques de parité ou les modèles économétriques retiennent généralement, pour le long terme tout au moins, la comparaison des pouvoirs d'achat. Les taux de change sont censés s'ajuster pour compenser les écarts d'inflation entre les pays. Or, si les fortes tensions inflationnistes aux Etats-Unis ont bien provoqué la chute du dollar en 1979 et au début de 1980, ce critère ne peut justifier son rétablissement ultérieur. La hausse des prix est certes revenue à 4 % environ aux Etats-Unis, mais l'Allemagne et le Japon, dont les monnaies s'affaiblissent, ont fait nettement mieux avec une progression du coût de la vie ne dépassant pas 2 %.

Même constatation au regard d'un autre facteur souvent considéré comme déterminant : le solde du commerce extérieur et des paiements courants. Un excédent est habituellement le signe d'une bonne compétitivité d'un pays et d'une bonne gestion de l'économie. Là aussi, l'envolée du dollar de ces dernières années paraît quelque peu étonnante compte tenu de l'élargissement du déficit commercial américain : 61 milliards de dollars en 1983 et pas loin de 130 milliards l'année dernière. Pour les paiements courants, un solde négatif de 42 et 107 milliards respectivement pour 1983 et 1984. Dans le même temps l'Allemagne et le Japon affichent au contraire des soldes positifs insolents. Tokyo a annoncé par exemple un excédent commercial de plus de 40 milliards de dollars pour 1984.

La divergence est moins grande en ce qui concerne la comparaison des taux de croissance des agrégats monétaires, mais là encore elle ne plaide pas en faveur de la devise américaine.

Inversement, et contrairement aux théories qui n'accordaient aux différences de taux d'intérêt qu'une influence relativement marginale et limitée au court terme, celles-ci ont eu un impact prolongé et considérable au bénéfice du dollar.



NICOLAS VIAL.

Cours moyens du dollar

Monnaies	1970	1973	1980	1982	1984	Janvier 1985
1 dollar (en francs)	5,53	4,45	4,23	6,57	8,74	9,70
1 dollar (en DM)	3,65	2,67	1,82	2,43	2,85	3,17
1 dollar (en yens)	358	271,7	226,7	249,1	238	254
1 dollar (en francs suisses)	4,31	3,17	1,67	2,03	2,35	2,68
1 dollar (en livres)	0,42	0,41	0,43	0,57	0,75	0,89

Bien que les variations de cours de la devise américaine n'aient jamais été en étroite corrélation comme pour d'autres monnaies, avec ces données fondamentales — en raison même de sa nature de véhicule des transactions financières internationales, — elles n'en revêtent pas moins un tour étonnant et paradoxal depuis 1980 et encore plus depuis deux ans. C'est ainsi que, selon la plupart des experts qui calculent les taux de change réels (tenant compte des écarts d'inflation) et pondérés (par la structure des échanges extérieurs), la surévaluation du dollar serait actuellement comprise entre 30 et 40 %.

Les marchés, pourtant, ne se soucient guère de ces évaluations, et le dollar continue sa marche en avant que les interventions nombreuses et multiples des banques centrales depuis l'automne dernier ne parviennent pas à enrayer. De nombreux hauts représentants de l'administration américaine ne viennent-ils pas d'ailleurs, dans de récentes déclarations, de réaffirmer leur confiance sereine dans la force du dollar ? Ils insistent sur la plus grande flexibilité des structures de l'économie américaine et sur la meilleure rentabilité des investissements. Ils rejettent comme contingente la différence de taux d'intérêt et l'influence du déficit du Trésor. Inspirés dans une certaine mesure par l'autosatisfaction et l'action psychologique, ces propos ne constituent qu'une explication partielle.

L'importance des mouvements de capitaux

Autour de quels points peut-on essayer alors d'articuler une nouvelle interprétation de l'appréciation du dollar ?

Depuis de nombreuses années déjà, on assiste à une profonde mutation dans les relations financières internationales. Auparavant, l'offre et la demande d'une devise étaient déterminées principalement par les transactions commerciales et courantes. Elles dérivent maintenant dans une proportion de plus en plus large des mouvements de capitaux. Or il semble que cette véritable inversion des facteurs n'ait pas été suffisamment intégrée dans les analyses.

Classiquement, il est d'usage de partir du solde des paiements courants pour envisager son financement. Dans cette optique, l'énorme déficit américain suppose effectivement le recours intensif à des capitaux exérieurs pour le couvrir. D'où des taux d'intérêt plus élevés qu'ailleurs pour les attirer. Cet enchaînement attribue l'origine première de ce déséquilibre extérieur à l'impasse du budget des Etats-Unis, elle-même cause d'une *forte* croissance économique et des importations. C'est en vertu de ce schéma que les Européens demandent avec insistance la réduction du déficit des finances publiques américaines pour obtenir une baisse des taux d'intérêt et, partant, un arrêt de la hausse du dollar.

L'idée se fait jour toutefois, si l'on tire toutes les conséquences de la mutation déjà mentionnée, que les phénomènes jouent peut-être à l'envers. Selon cette grille de lecture, les entrées de capitaux aux Etats-Unis seraient, dans une certaine mesure tout au moins, non la conséquence mais la cause du solde négatif des paiements courants. Au centre de cette interprétation, il y aurait donc, en quelque sorte, un surfinancement spontané de la croissance américaine. L'appréciation du dollar qui en résulte déterminerait en retour un surcroît d'importations et un freinage des exportations. Le niveau élevé des taux d'intérêt américains serait alors un ingrédient utile, mais relativement secondaire, dans l'explication des entrées de capitaux. Il serait davantage un sous-produit de l'expansion vigoureuse de l'économie dans un contexte de politique monétaire assez rigoureuse (phénomène de collision) que le résultat d'une volonté délibérée d'attirer l'épargne extérieure.

L'examen de la balance des paiements des Etats-Unis est instructif à cet égard. Ainsi, en 1981 et 1982, il y a eu de substantielles entrées de capitaux privés en provenance des non-résidents, provoquée par le regain de confiance après la crise de crédibilité suscitée par l'administration Carter. Néanmoins, l'activité étant déprimée, elles avaient été presque compensées par les sorties du secteur bancaire au titre de prêts à l'étranger. Changement de décor en 1983 et 1984 avec la forte reprise de l'économie. Pour couvrir les besoins de la croissance et servir la demande interne de crédit (et également, il est vrai, du fait de la crise d'endettement des pays en voie de développement), les banques contractent fortement leur concours à l'extérieur, tandis que les entrées de capitaux suscités par les entreprises américaines tendent à augmenter.

Divergences des taux de croissance

Dans cette optique, l'appréciation du dollar amorcée par un retour de la confiance dériverait donc, depuis 1983, de la différence des taux de croissance entre les Etats-Unis d'une part, l'Europe et le Japon d'autre part. On comprend mieux alors le paradoxe apparent des pays « vertueux », comme l'Allemagne et le Japon, qui voient leurs monnaies fondre en dépit d'excellentes performances sur le front des prix et du commerce extérieur. De fait, les entrées de fonds aux Etats-Unis ont pour contrepartie des sorties symétriques au Japon, en Allemagne et en Suisse. Or celles-ci dérivent sans doute moins de l'attrait des taux d'intérêt aux Etats-Unis que des opportunités de placements. La forte hausse du dollar dès la fin de 1984, en dépit d'une baisse sensible du loyer de l'argent, confirme d'ailleurs cette thèse.

Dans ces conditions, il est clair que le dollar restera vigoureux, voire continuera à monter, si les rythmes de croissance des principaux pays industriels restent aussi différents. Une telle observation ne peut conduire pour autant à recommander sans précautions une politique de relance générale en Europe, et en France plus particulièrement. Les dangers d'une reprise isolée sont parfaitement clairs. En revanche, une action concertée avec, en tête, les pays les mieux placés, comme l'Allemagne et le Japon, aurait certainement des chances d'aboutir. Si la croissance n'y est pas activée et si l'excès d'épargne ne peut s'y investir qu'à l'extérieur, le dollar sera encore poussé à la hausse. C'est un véritable cercle vicieux, car la réaction des pays dont la monnaie fléchit est alors, contre la logique, d'imposer une gestion encore plus restrictive de l'économie.

Une baisse progressive et modérée du dollar, en 1985 et 1986, serait certes souhaitable. Mais, si les conditions pour une telle évolution ordonnée n'étaient par réunies, il vaudrait mieux à tout prendre pour l'Europe un dollar s'acheminant vers les 11 francs que retombant brutalement à 6 francs.

(*) Pseudonyme d'un économiste de banque.

CEE

Les Dix en désaccord sur le renforcement de la coopération monétaire

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes). — Au cours de la réunion des ministres des finances de la CEE, qui s'est tenue le 11 février, le représentant ouest-allemand, M. Stoltenberg, a confirmé les réticences de son gouvernement à accepter un renforcement du Système monétaire européen (SME).

Selon *lui*, il faut remplir deux conditions essentielles avant de franchir une nouvelle étape dans la coopération monétaire européenne. La première porte sur la libération des marchés des capitaux à propos de laquelle des pays comme la France et l'Italie n'ont pas effectué, d'après M. Stoltenberg, de progrès suffisants ; la seconde concerne une plus grande convergence des politiques économiques conduites par les Etats membres.

S'agissant de l'utilisation de l'ECU par les entreprises dans les transactions commerciales — l'ECU privé, — le ministre ouest-allemand a déclaré que cette question relevait du domaine de la Bundesbank. La Banque fédérale, dont le gouverneur, M. Poehl, a toujours marqué son opposition à l'extension du rôle de l'ECU, assimile l'unité de compte européenne à une indexation contraire à la loi monétaire de 1948.

Le président de la Commission européenne s'est déclaré prêt, quant à lui, à prendre l'initiative dans les prochaines semaines pour tenter d'accroître la portée du SME. Il a indiqué qu'il attendrait les résultats des travaux du comité monétaire de la CEE (qui réunit de hauts fonctionnaires nationaux) et des Banques centrales pour formuler ses propositions.

M. Delors sait très bien qu'outre la difficulté allemande, il doit convaincre les Britanniques opposés jusqu'à présent à ce que la livre sterling entre dans le mécanisme européen. Il doit aussi convaincre les Italiens de réduire la marge de fluctuation de la lire (6 % par rapport au taux pivot) au niveau de celle autorisée pour les autres monnaies participant au SME (2,25 %).

MARCEL SCOTTO.

SOCIAL

La déprime des syndicats

(Suite de la première page.)

Ainsi en 1947, il y eut 23,4 millions de journées perdues par suite de conflits du travail pour l'ensemble des activités économiques à l'exclusion de l'agriculture et des administrations publiques. Un record ! Dans les années qui suivirent, la combativité demeura très élevée : 11,9 millions de journées perdues en 1948, 11,7 millions en 1950, 9,7 millions en 1953 (l'offensive se concentrant en plein mois d'août contre des décrets modifiant les statuts de la fonction publique) et même 6 mil*lions en 1963. Puis ce fut l'explosion* de 1968. Mais depuis 1976 (1), la baisse de la combativité est quasi continue : 5 millions en 1976, 3,65 millions en 1979, 1,67 million *en 1980*, 2,33 *millions en 1982*, 1,48 million en 1983, sans doute autour de 1,3 million en 1984...

On se trouve donc dans une situation d'absence *globale* de *combativité* qui illustre le climat de déprime d'une classe ouvrière éclatée, émiettée, soumise aux effets d'une société à plusieurs vitesses. Déprime paradoxale ? Les raisons de mécontentement sont nombreuses, fortes et variées. Le pouvoir d'achat stagne ou baisse, et les salariés n'ont pas le sentiment que les sacrifices demandés apportent des résultats économiques solides. La majorité des conflits portent sur les salaires mais avec une ampleur faible, une participation des salariés moindre que par le passé et des résultats très limités. La déception à l'égard du gouvernement de gauche, entretenue avec de plus en plus d'insistance par le PC et la CGT, est indéniable de la part de ceux-là mêmes qui l'avaient porté au pouvoir. Malgré le cadre plus favorable créé par les lois Auroux et le réveil pour 1985 dans la fonction pu*blique, la politique contractuelle est* souvent en hibernation, notamment dans les branches professionnelles, et ne s'élargit guère au-delà des salaires, domaine où la marge de négociation est pratiquement nulle.

Et pourtant, en dépit du désenchantement politique et de l'austérité économique et sociale, rien ne bouge *ou si peu. La peur du chômage* n'explique pas tout. C'est un frein connu à l'action syndicale mais il jouera d'autant moins à l'avenir que la protection sociale des chômeurs *continuera à s'amenuiser*. Dans les entreprises où il y a des plans sociaux de formation ou de reclassement, la majorité des licenciés se résignent. La fatalité l'emporte *sur la résistance.*

Des opérations « coup de poing »

Le mécontentement envers un pouvoir à qui on confère tout de même un label de gauche hésite à s'exprimer dans la rue et se réfugie dans une expression politique, avec en particulier une montée des abstentions lors des élections. Parallèlement, la pédagogie de la crise, entamée par M. Barre et poursuivie par M. Delors après la « pause » des réformes sociales, gagne du terrain au grand dam de la CGT. Non seule*ment cette dernière, avec sans doute* autour d'un million d'adhérents, est affaiblie, mais la désaffection à l'égard d'appareils syndicaux accusés d'avoir perdu leur crédibilité *face à un pouvoir de gauche ou* d'être trop éloignés des préoccupations des salariés, se confirme.

Au milieu de cette déprime générale, qui peut se manifester aussi par *plus d'absentéisme ou une moindre* attention à la qualité du travail, les salariés qui se mobilisent ne rejettent pas les actions « dures » signe que là où on ne se résigne pas, on désespère. Ce sont des opérations « coups de poing ». Un petit groupe de salariés de l'usine CIT-Alcatel de Guingamp (Côtes-du-Nord) a en*vahi le bureau du député et maire* socialiste. Dans le Sud-Ouest, des salariés d'une menuiserie ont protesté contre leur licenciement en bloquant quatre trains de voyageurs entre *Pau et Tarbes.* Des manifestants de l'usine Thomson-CSF de Lannion ont « emprunté » pendant quelques heures le mobilier et des dossiers d'élus locaux.

L'action syndicale change de registre. Des formes nouvelles apparaissent qui n'ont plus grand-chose à voir avec les grandes manifestations professionnelles. Chacun a le regard rivé sur sa propre situation, celle de *sa catégorie, de son entreprise, voire* de son bassin d'emplois. Les solidarités inter-professionnelles *s'émoussent* et rendent plus difficiles les coordinations et les actions « de masse » chères aux syndicats.

Une telle situation est également préoccupante. Les syndicats ne contrôlent pas plus la déprime de la majorité que la colère des minorités. Pour sortir de cette impasse, M. Krasucki administre des « remontants » en pratiquant l'incantation. La CGT sait pourtant, après avoir manqué depuis l'automne ses mobilisations chez Citroën, chez Re*nault* et à *Creusot-Loire*, qu'une grève générale ne se décrète pas d'en haut, et que les conditions ne sont pas réunies. Gagner ici et là des électeurs — le mouvement étant loin *d'être uniforme — ne donne pas pour* autant des militants prêts à en découdre avec le gouvernement. Il y a fort peu de chances pour qu'on rejoue en 1985 le scénario de 1947 ou de 1953.

La CGT peut cependant, là où elle est bien implantée, lancer une grève dure en orchestrant bien l'effet médiatique — au moins aussi important que le nombre de salariés ef*fectivement mobilisés, — d'autres* mouvements peuvent éclater sans elle. La France salariale ne paraît pas prête à s'embraser, mais la multiplication de petits foyers de tension, la marginalisation d'un nombre croissant de jeunes salariés ou de chômeurs risquent à terme de nuire à l'équilibre social.

MICHEL NOBLECOURT.

(1) Depuis 1975, le ministère du travail établit une distinction entre conflits généralisés et conflits localisés (dans une entreprise ou un établissement). Les chiffres donnés ici pour 1976, 1979, 1980, 1982, 1983 et 1984 totalisent conflits généralisés et conflits localisés.

• **Fonction publique : la CGC ne signe pas.** — La fédération CGC de la fonction publique a confirmé, le 11 *février*, sa *décision de ne pas* signer le projet de relevé salarial dans la fonction publique pour 1985. *« Compte tenu du sort subi par les précédents contrats salariaux*, indique-t-elle dans un communiqué, *la fonction publique CGC ne peut souscrire au projet* (...) *qui comporte trop d'insuffisances, d'ambiguïtés et d'effets néfastes pour l'encadrement ».*

LES PROJETS SUR L'EMPLOI SE SUCCÈDENT

Le temps du « social-spectacle » ?

Il ne se passe plus de semaine sans que l'on annonce la mise à l'étude d'une nouvelle mesure sociale, capable de résorber la montée du chômage... et de dégonfler les statistiques. Avant-hier apparaissaient les contrats formation reclassement, hier un projet pour faciliter le développement du travail à temps partiel. L'on imagine pour demain une amélioration de l'indemnité versée aux chômeurs en fin de droits et on s'attend à ce que les TUC, les fameux travaux d'utilité collective, puissent être prolongés au-delà de la période d'un an de stage initialement prévue ou, encore, transformés en emplois pour les jeunes (M. Delebarre a évoqué les deux hypothèses le 11 février).

Au-delà des chiffres du chômage, qui justifient une telle fébrilité, deux raisons expliquent l'actuelle multiplication des propositions de toutes sortes. Longtemps conditionnée par la poursuite des négociations sur la flexibilité entre les partenaires sociaux, la politique sociale du gouvernement ne peut rester *« encalminée »* après un échec vieux maintenant de deux mois. Ensuite, les échéances électorales, d'abord avec les cantonales puis avec les législatives, imposent d'agir vite : il reste peu de semaines « utiles » avant le début de la campagne dans un cas, et peu de temps avant que des mesures fassent sentir leurs effets en 1986.

Récemment, le ministre du travail M. Michel Delebarre, invitait donc les partenaires sociaux du travail temporaire à poursuivre leurs négociations à propos de l'intérim (*le Monde* du 9 février) et soulignait, dans le même temps *« que le temps partiel reste insuffisamment développé en France »*, en annonçant que, *« le cas échéant »*, il serait *« prêt à proposer des dispositions encourageant un plus grand recours au temps partiel ».*

L'une de ces mesures concernerait l'extension, à ce type d'emploi, des aides offertes à l'entreprise par l'Etat (de 1 000 à 1 500 F selon les cas) pour les contrats de solidarité réduction du temps de travail. Une autre viserait à éliminer les inconvé*nients, pour le salarié, du travail à* temps partiel. Il ne serait plus pénalisé s'il devait être indemnisé par l'assurance chômage à l'issue de cette période.

Mais, parce que tous les sujets sont désormais imbriqués, on constate que toutes les tentatives font naître instantanément des réactions sceptiques ou réservées de la part des organisations syndicales ou patronales. Ainsi le CNPF, à propos du *temps partiel, fait déjà savoir que « ce n'est pas comme cela qu'il faut faire »* et qu'il conviendrait de *« stimuler l'offre »* des entreprises en réformant l'ordonnance de 1982, no*tamment sur les seuils sociaux.* En clair, le patronat voudrait voir appliquer les mesures prévues par le protocole sur la flexibilité.

De son côté, après une intervention de la CFDT dans le même sens, M. Bergeron, secrétaire général de FO, demande, dans une lettre adressée au président de la République *« un relèvement substantiel »* des indemnités versées aux chômeurs en fin de droits. En écho, les services du *premier ministre laissent enten*dre qu'ils étudient des mesures.

Tout cela débouchera-t-il rapidement ? Rien n'est moins sûr, tant les dossiers paraissent joints et même déterminés par des enjeux plus importants. La CFTC, pour sa part, semble excédée. Elle vient de publier un communiqué pour mettre en cause le *« social-spectacle »*...

A. Le.

SUPPRESSIONS D'EMPLOIS DANS LES TRÉFILERIES D'USINOR

Les comités d'entreprise de trois des six sociétés regroupées dans Usinor-Tréfileries-Fical (près de Lens), Tecnor (à Bourg-en-Bresse, Gorcy, Le Havre et Charleville), et la *Société* des treillis et panneaux soudés, se réunissent, ce mardi 12 février, pour examiner un plan de restructuration pour les activités de fils et câbles en acier d'Usinor.

Celui-ci prévoit de spécialiser les sites par produits et de regrouper les productions. Il entraînera 593 suppressions d'emplois dès 1985, notamment chez Tecnor, avec application des dispositions de la convention générale de la protection sociale *de la sidérurgie.*

Mais le plan social accompagnant cette restructuration doit s'étendre jusqu'à 1988, et, selon les syndicats, 950 emplois au total seraient supprimés. Actuellement, le secteur concerné compte 3 660 salariés.

FAITS ET CHIFFRES

Affaires

• **N° 3 de la chimie suisse, Sandoz élargit son implantation aux Etats-Unis.** — Le groupe Sandoz a signé un accord de principe avec la firme américaine Martin Marietta (aérospatiale, armement, matériels de travaux publics) en vue de lui racheter sa filiale Master Builders (MB), premier fabricant mondial de *spécialités chimiques destinées* à l'industrie du bâtiment. MB a réalisé en 1984 un chiffre d'affaires de 150 millions de dollars (1,5 milliard de francs). Cette acquisition per*mettra à Sandoz de renforcer son* implantation outre-Atlantique (6 milliards de francs de chiffre d'affaires l'an dernier). Pour Martin Marietta, cette opération s'inscrit dans le cadre de la politique de « recentrage » sur ses activités les plus rentables, menées depuis quelque temps. En 1984, le groupe avait déjà vendu ses activités dans l'aluminium pour 400 millions de dollars et une usine de coke de pétrole (*le Monde* du 19 octobre 1984).

• **Thomson va construire une usine à *Conflans-Sainte-Honorine.*** — LGT (Laboratoire général de télécommunications), filiale du groupe Thomson, va construire une usine de neuf cents personnes à Conflans-Sainte-Honorine. Elle regroupera des activités aujourd'hui dispersées à *Chatou* et à Gennevilliers. Cette implantation a été décidée pour compenser la *fermeture* dans cette ville de l'usine LTT (Lignes télégraphiques et téléphoniques), société en difficulté, dont la CGE a le contrôle (*le Monde* du 29 décembre 1984).

AGRICULTURE | ÉNERGIE

Le projet de réforme du développement agricole soulève une vive contestation

M. Rocard joue au centre

Le ministère de l'agriculture s'apprête à publier un décret qui réorganise les structures du développement agricole. Plusieurs organisations et mouvements ont fait connaître le 11 février leur vive opposition à cette réforme.

Le projet de réforme du développement agricole est largement contesté. Le développement, c'était autrefois la vulgarisation, c'est-à-dire la formation et, théoriquement, l'amélioration des conditions de vie en agriculture. S'il est un secteur où l'effort de formation a été considérable c'est bien l'agriculture. Le budget qui lui est consacré n'est pas négligeable : 2 milliards de francs par an environ, alimenté en partie par des taxes sur les produits. L'accroissement de la production agricole montre que ce développement a été un succès. Les difficultés économiques et financières des producteurs indiquent aussi que ce succès n'est pas total.

En décembre 1982, le ministère de l'agriculture organisait des états généraux du développement agricole. La base s'exprimait : deux cent mille agriculteurs et habitants du monde rural, dans des instances diverses, notamment au niveau des « pays » agricoles, disaient ce que devait être leur développement désormais. Cette initiative prise par Mme Edith Cresson fut alors vivement combattue par la FNSEA, qui y voyait une machine de guerre contre sa conception du développement de l'agriculture. Les états généraux ont montré qu'il existait un grand nombre des agriculteurs prêts à se remettre en cause, et qu'il était nécessaire d'adapter l'agriculture au nouveau contexte économique (autosuffisance alimentaire en Europe, crise des moyens de paiement dans les pays en voie de développement, concurrence exacerbée entre pays exportateurs, flambée des coûts de production). Les principaux participants à ces états généraux ont fait valoir que le développement devait être une notion globale (pas limitée à sa seule appellation agricole), que l'initiative devait partir de la base, au niveau des petites régions ou « pays » agricoles qui ont leur cohérence, économique et géographique.

Puis M. Michel Rocard succède à Mme Edith Cresson au ministère de l'agriculture en mars 1983. On ne parle plus alors de la réforme du développement qui devait logiquement suivre ces états généraux.

« Bureaucratisme stérile »

Fallait-il donner un gage à la FNSEA ? Commencer déjà à enfoncer un coin entre les chambres d'agriculture et le syndicalisme majoritaire ? Les techniciens qui entourent le ministre se méfient-ils du côté flou, peu scientifique d'un développement protéiforme ? La perspective d'un foisonnement d'initiatives locales, qui toutes exigent un financement, les affole-t-elle ? Pendant de longs mois il ne se passera rien. Cependant l'espoir suscité par les états généraux était trop fort : le ministre se devait de « sortir une réforme ». Le projet sera long à mûrir car les organisations agricoles traditionnelles se disputent les places d'honneur.

Résultat : le projet de décret est contesté par tous. La FNSEA condamne l'emprise de l'administration, alors que d'autres s'inquiètent au contraire de son désengagement. La Coopération agricole, d'habitude si réservée, publie un communiqué d'une rare violence : *« La réforme qu'on nous propose est une contre-réforme. »* Pour la Confédération française de la coopération agricole (CFCA) le texte est inacceptable *« en raison du monopole accordé aux chambres d'agriculture, qui détiennent à la fois la majorité des sièges, la présidence et le secrétariat des véritables instances de décision départementales et régionales. Des milliers de journées de préparation englouties, un bureaucratisme stérile »*.

A l'initiative du MRJC (Mouvement rural de la jeunesse chrétienne), des organisations et des individus ont fait savoir leur opposition totale au projet du ministère. Ce sont les syndicats agricoles minoritaires : CNSTP et FNSP, M. Roger Thomas, président du MODEF, le syndicat des salariés FGSOA (la FGA-CFDT et la CGT contactées ne sont pas associées au mouvement tout en critiquant elles aussi le projet). Parmi les signataires individuels de la pétition on trouve des chercheurs, des animateurs ruraux, des élus de chambre d'agriculture, des responsables de coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA) et d'autres agriculteurs ou salariés engagés dans des associations qui s'intéressent au développement. Selon eux, le projet du ministère *« remet en cause l'esprit des états généraux et contredit l'élan d'initiative qu'ils avaient suscité »*. Il ne prend pas en compte la dimension rurale, évacue la notion de petite région, poursuit des *« objectifs économistes et technicistes »*, pour un développement « individuel », par opposition à une construction collective. Bref, ce projet marque le *« retour au corporatisme paysan »* (rien n'est dit dres salariés, dont les apports furent nombreux lors des états généraux, ni sur la pluriactivité, ni sur le travail et la place des femmes dans ces actions de développement). Il est la continuation de la politique de sélection voulue par Bruxelles.

Comme la CFCA, c'est surtout le monopole accordé aux chambres d'agriculture qui choque les signataires de cette pétition. Il y voient une atteinte au pluralisme car, expliquent-ils, *« on sait quelle notion ont du développement les principaux dirigeants des chambres d'agriculture : uniquement capitaliste, économiste, et techniciste... »*.

En réalité, c'est le passé et la fonction des chambres d'agriculture qui posent problème, car, si elles ne devaient pas s'occuper du développement agricole, on pourrait s'interroger sur leur utilité. Par leur histoire, elles se trouvent situées dans un camp syndical, défendant la même conception de l'agriculture que la FNSEA. En droit, ces chambres sont des organismes parapublics et, à ce titre, représentatives des diverses tendances de l'agriculture. Le ministère aurait beau jeu de rétorquer que cette représentativité que les différentes organisations demandent, bien, elles l'ont déjà à travers l'élection aux chambres... Mais ce qui est vrai pour les organisations agricoles, qui, d'après le projet ministériel, pourront seules être maîtres d'œuvre dans le développement agricole, ne l'est pas des organismes, tels que le MRJC, par exemple, ou d'autres mouvements d'animation rurale.

Mais il y a certainement une lecture politique du projet de réforme du développement souhaité par le ministère de l'agriculture. En donnant satisfaction aux chambres, M. Rocard donne aussi un gage à la fraction centriste des dirigeants agricoles, qui contrôle les chambres, au détriment d'une fraction plus nettement marquée à droite qu'on retrouve à la FNSEA dans l'entourage de son président, M. Guillaume. Le coin ainsi enfoncé correspond à une stratégie politique plus large qui dépasse le milieu agricole. Les aspirations des partisans d'un autre développement pour l'agriculture, plus nombreux peut-être qu'on ne le croit rue de Varenne, doivent-elles être ainsi sacrifiées sur l'autel de la troisième voie ?

JACQUES GRALL.

LONDRES RENONCE A ACHETER LE GAZ NORVÉGIEN DE SLEIPNER

Après plus d'un an de négociations, la Grande-Bretagne a finalement renoncé à acheter à la Norvège le gaz naturel provenant du gisement de Sleipner, qui aurait dû assurer un cinquième des besoins britanniques au cours de la prochaine décennie. Le ministre britannique de l'énergie, M. Peter Walker, a annoncé, lundi 11 février, au Parlement, que le gouvernement avait décidé de ne pas approuver le projet d'accord – d'un montant total d'environ 300 milliards de francs – négocié entre British Gaz et la compagnie norvégienne Statoil. M. Walker a assuré que les réserves de gaz découvertes récemment en mer du Nord britannique étaient si considérables qu'*« il ne sera plus nécessaire d'importer du gaz dans les années 1990 à l'échelle envisagée jusqu'a l'été dernier »* Les nouvelles découvertes devraient, a-t-il précisé, accroître les réserves britanniques de 15,3 %.

M. Walker n'a pas exclu des possibilités d'importation, moins volumineuses dans l'avenir. Le gisement de Sleipner contient environ 200 milliards de mètres cubes de réserves. Il semble improbable que ces besoins éventuels puissent être assurés par la Norvège. Le gouvernement d'Oslo, (qui attendait la décision britannique pour autoriser la mise en développement de Sleipner, le dernier grand gisement norvégien de gaz situé dans des eaux relativement peu profondes), devrait en effet repousser cette exploitation à plus tard. Il devrait favoriser la mise en exploitation de champs pétroliers moins importants, en attendant de trouver un client sûr pour écouler le gaz de Sleipner.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

ÉTRANGER

Le Japon exporte massivement ses capitaux aux Etats-Unis

De notre correspondant

Tokyo. — Le Japon regorge d'argent à ne plus savoir qu'en faire. La politique d'austérité salariale et la dette monumentale de l'Etat pourraient laisser penser le contraire, mais les banquiers et les statistiques viennent le confirmer : les balances, les réserves, les achats de dollars, les investissements à l'étranger, l'épargne des petits et les profits des grands se portent bien. Selon la banque Mitsui, le Japon serait même devenu en 1984, et pour la première fois, le principal créancier de l'économie mondiale.

Sous la poussée d'exportations records en direction de l'Amérique, la balance des comptes courants enregistre provisoirement, pour 1984, un surplus de 35 milliards de dollars. Son précédent record — 20 milliards — datait de 1983 et avait déjà fait pousser pas mal de cris aux Etats-Unis. La balance commerciale, elle, a été globalement excédentaire de 44,5 milliards de dollars : plus de 33 avec les Etats-Unis (le quart de leur déficit annuel) et 10 avec la CEE. Le taux d'accroissement des exportations a été le double de celui des importations. Cela n'est pas nouveau, mais Américains, Européens et Asiatiques continuent de s'en plaindre.

Pour compenser leur déficit avec Tokyo, nombre de gouvernements étrangers ont invité les Japonais à investir chez eux. Certains rapports internes à l'administration nippone ont également conseillé d'utiliser les excédents et l'épargne pour aider à *« revitaliser l'économie mondiale »*. Les statistiques montrent que le secteur privé a, en effet, pas mal investi ces dernières années dans certains pays, tout spécialement aux Etats-Unis, dans l'industrie et les services. Cette tendance s'explique par le souci d'être présent sur les grands marchés industrialisés mais souvent aussi par celui de devancer des décisions protectionnistes.

En 1983, les investissements directs cumulés des Japonais à l'étranger avaient atteint 32 milliards de dollars. Ils semblent avoir augmenté, en 1984, de plus de 6 milliards de dollars. Par comparaison, le total cumulé des investissements étrangers directs au Japon n'atteint même pas 4,5 milliards en 1983.

Le plus remarquable, l'an dernier, aura été l'importance des flux financiers vers les Etats-Unis. Le ministère des finances estime que les sorties de capitaux ont approché 60 milliards de dollars, contre 32 en 1983. En revanche, les entrées de capitaux étrangers ont baissé de moitié, revenant de 14,5 milliards à 7 milliards.

Ce phénomène, dû principalement à la différence des taux d'intérêt entre les deux pays et à la spéculation sur le dollar, a provoqué une augmentation record des actifs extérieurs nets (actifs moins dettes extérieures) détenus par les agents économiques nippons. La balance était fin 1983 de 37 milliards de dollars : 12 pour le secteur privé et 25 pour le secteur public (réserves en devises). Elle atteindrait aujourd'hui 70 milliards de dollars, dépassant pour la première fois celle des Etats-Unis, déficitaire depuis l'année dernière. La composante principale de ce phénomène consiste en l'achat de bons du Trésor américain. Les entreprises en auraient acquis pour plus de 25 milliards en 1984 — une augmentation de 90 % par rapport à 1983.

Tous ne se réjouissent pas de cette situation. Certains s'inquiètent d'une tendance qui ne profite guère dans l'immédiat à l'industrie japonaise. Contrairement à ce que l'on pourrait imaginer, de récentes enquêtes ont montré que les équipements industriels étaient, en moyenne, plus vieux que ceux des Etats-Unis. D'autre part, alors que, selon l'expression d'un banquier, l'*« establishment industriel et financier nage dans l'argent »*, les ménages souffrent d'une politique d'austérité gouvernementale et patronale prolongée depuis cinq ans. Et cela malgré une croissance du PNB supérieure à 5 %.

« Les banques étrangères sont venues ici initialement pour prêter de l'argent aux Japonais. Mais aujourd'hui il y a tellement d'argent au Japon que notre rôle consiste surtout à les conseiller dans leurs placements », avoue un banquier français. *« Cette manne,* ajoute-t-il, *ressemble à celle des pays pétroliers arabes. Comme eux, les Japonais sont conservateurs. Ils investissent dans l'or, les bons du Trésor américain, les valeurs boursières et l'immobilier aux Etats-Unis. Certains se risquent à des participations industrielles à l'étranger. Mais, au fond, ce sont les ménages, contraints à épargner pour assurer l'après-retraite, qui financent le déficit budgétaire américain et les emprunts français sur le marché des capitaux de Tokyo. »*

Pour M. Mikuni, conseiller financier et ancien membre de l'Institut de recherches Nomura, la quantité d'argent dont dispose le Japon est énorme, mais trop peu est investi sur place. Beaucoup part à l'étranger alors que le Japon devrait développer de nouveaux secteurs industriels et sociaux, jouer le jeu du marché. *« Mais,* ajoute ce spécialiste, *le système est tellement centralisé et contrôlé par le ministère des finances et les grandes banques que certaines entreprises en ont assez du dirigisme. Pendant des années, elles se sont développées sans bénéfices, soutenues par les banques dont elles dépendent. Quand elles ont des profits, elles sont tentées d'investir à l'étranger, loin des contrôles intérieurs. Le Japon est riche mais la situation est malsaine. Il n'est pas bon que nous soyons devenus la vache à lait financière des Etats-Unis. Le Japon ne peut pas continuer sans risques intérieurs et extérieurs à accumuler des surplus, à spéculer, à encourager l'épargne et à décourager la consommation... »*

R.-P. PARINGAUX.

● **« Boom » des exportations japonaises de télévisions couleurs.** — Sérieusement ralenties ces dernières années, les exportations japonaises de postes de télévision couleurs ont progressé très rapidement en 1984. Pour les onze premiers mois, elles ont augmenté de 28,8 % en volume, pour atteindre 5,3 millions d'unités d'une valeur de 1,12 milliard de dollars (+ 21,2 %). Les ventes aux Etats-Unis ont été particulièrement fortes. Elles se sont élevées à 1,8 million de pièces (+ 78,4 %). Les producteurs japonais attribuent cette reprise au développement des magnétoscopes, mais aussi à l'« explosion » de la demande en Chine populaire.

● **Production industrielle 1984 : + 9,2 %.** — La production industrielle du Japon a légèrement reculé en décembre (– 0,4 %), l'indice calculé sur la base 100 en 1980 étant revenu de 121 en novembre à 120,5 (indice provisoire). En un an (décembre 1984 comparé à décembre 1983) la progression de la production industrielle est de 9,2 %.

● **Le patronat japonais est favorable à la poursuite du contingentement des exportations d'automobiles vers les Etats-Unis.** — Moshihiro Inayama, président de l'influente fédération des organisations économiques Keidanren a estimé que ces limitations étaient nécessaires pour devancer toute velléité des Etats-Unis de limiter l'importation d'autres produits japonais. — *(AFP.)*

Tokyo s'oppose à l'importation de produits pétroliers

De notre correspondant

Tokyo. — *« Une tentative d'importation d'essence par un détaillant de la préfecture de Kanagawa a semé la panique dans l'industrie pétrolière japonaise. L'affaire a été réglée à la suite des fortes pressions administratives du MITI (ministère de l'industrie et du commerce extérieur). Elle révèle néanmoins la quasi-faillite de la politique pétrolière du Japon. »* Ainsi était résumée dans le journal *Asahi Shimbun* une affaire qui apparaît, par certains côtés, exemplaire du contrôle administratif qu'oppose le cas échéant l'administration nippone à la libre concurrence. Surtout lorsqu'il s'agit, comme ici, de protéger les intérêts d'une industrie mal en point, mais vitale.

Forte de la loi, qui permet théoriquement sans restrictions l'importation des produits pétroliers, une compagnie de distribution japonaise possédant une cinquantaine de stations-service, la Lions Oil, avait récemment décidé d'importer de l'essence raffinée à Singapour et de la mettre en vente vingt-cinq yens (environ un franc) moins cher que le prix fixé par les raffineurs japonais. L'inquiétude de ces derniers, face à une concurrence de nature à aggraver une situation déjà rendue difficile par les excès de leur propre concurrence, décida leur ministère de tutelle à réagir sans délai.

Quand le MITI viole la loi...

Comme cela est souvent le cas au Japon, Lions Oil violait une règle non écrite, dans la pratique plus forte que la loi, voulant que l'essence distribuée au Japon sorte des raffineries japonaises et que son prix soit artificiellement élevé, pour compenser celui, artificiellement bas, des produits utilisés par les particuliers pendant l'hiver. Importer à bas prix risquait de menacer cet équilibre, et de créer un précédent.

Le MITI invoqua les fameuses prérogatives d'*« orientation administrative »*, qui lui permettent de contrôler l'essentiel des activités industrielles et commerciales, pour interdire la distribution de l'essence importée. Mais il n'avait aucun pouvoir légal pour en empêcher l'importation. Lions Oil tint bon, sa commande arriva et fut bloquée par les douanes. Le MITI fit diverses tentatives pour convaincre la direction de la firme, écrit la presse japonaise. Rien n'y fit.

Le ministre procéda alors à une manœuvre, ici classique, pour faire rentrer dans le rang tous les récalcitrants : il fit pression sur les banquiers de la compagnie, menacée d'une coupure de crédit. La Lions a cédé.

Fin 1983, les velléités d'un groupe de détaillants, qui s'étaient risqués à former une « association des importateurs de pétrole indépendants », avaient déjà été réduites à néant par le MITI. Comble d'ironie, c'est la plus grande compagnie pétrolière du Japon, la Nippon Oil, qui doit racheter l'essence. *« Pour obtenir l'autorisation des douanes, elle déclarera, avec l'accord du MITI, l'essence comme du naphte »*, précise un journal.

L'an dernier, à l'issue d'un procès intenté en 1973, neuf des onze raffineries japonaises avaient été reconnues coupables par la Cour suprême de justice de formation d'un cartel des prix et de violation de la loi antimonopole. L'une des questions était de savoir si le MITI avait en fait tacitement accepté, voire encouragé, la formation d'un cartel des prix. Le MITI fut blanchi, et ses interférences, bien que techniquement contraires à la loi antimonopole, furent jugées *« légitimes »* par la Cour, compte tenu de la crise pétrolière et de *« principes sociaux »* généralement acceptés.

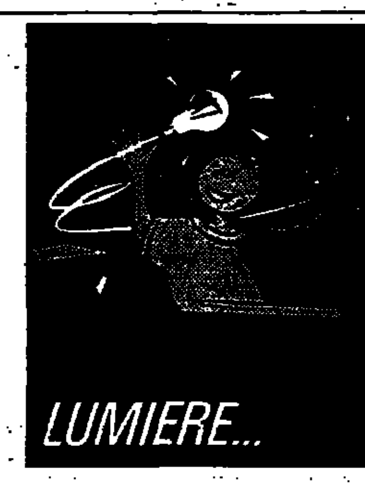
Aujourd'hui, sous la direction et la protection du MITI, la restructuration de l'industrie pétrolière s'accélère. Le projet consiste à regrouper la profession en cinq grandes compagnies qui se répartiraient des parts fixes du marché. Le Keidanren (fédération du grand patronat), qui est à la tête du mouvement de déréglementation des monopoles d'Etat (mais qui, par ailleurs, a lancé une offensive pour affaiblir la loi antimonopole), a émis des réserves.

La commission antimonopole aussi. Nombreux sont les critiques qui estiment que cette formule renforcera, *de facto*, le contrôle administratif et la politique de cartel des prix, au détriment du consommateur et de la loi du marché.

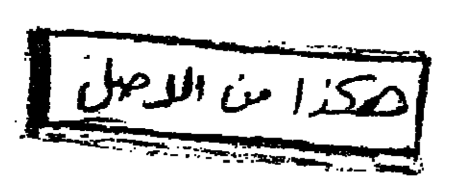
R.-P. P.











MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

12 février

Léger coup de froid

En relativement bonne forme au début de la semaine, la Bourse de Paris a, mardi, attrapé un léger coup de froid. Dès l'ouverture, un mouvement de repli s'amorçait, qui allait se poursuivre durant la séance et, à la clôture, l'indicateur instantané accusait une baisse modeste de 0,8 % environ.

Aucun secteur en particulier, sauf peut-être les pétroles (Esso, CFP, CFR), n'a été vraiment éprouvé. Les ventes se sont surtout concentrées sur les valeurs les plus en vue ces derniers temps, comme Carrefour, Moët, Peugeot, CSF. Mais, notons-le bien, les pertes n'ont jamais été importantes. Quand New-York s'enrhume, Paris frissonne. Le coup est classique. Il a suffi que Wall-Street fasse lundi un pas en arrière, pour que ici, le marché s'alourdisse. « L'évolution des taux d'intérêt est un problème que l'on suit avec attention », *disait un professionnel en évoquant la légère tension enregistrée dans la matinée en Suisse. D'une façon plus générale, la Bourse a buté sur ses plus hauts niveaux. La veille quand la plupart des indices avaient très légèrement fléchi, le CAC avait atteint un nouveau sommet à 199,2. Que des ventes se soient produites n'a rien vraiment pour surprendre, d'autant que la liquidation générale de février arrive à grands pas.*

Fermeté persistante de la devise-titre, qui s'est échangée entre 10,75 F et 10,80 F (contre 10,74 F/10,82 F).

Reprise de l'or à Londres : 303,45 dollars l'once contre 300,15 dollars.

A Paris, sous le double effet de cette reprise et de la nouvelle hausse du dollar, le lingot a gagné 1750 F à 97 000 F (après 96 950 F). Forte rechute du napoléon coté 566 F puis 568 F (contre 575 F).

En raison d'un incident technique, nous ne sommes pas en mesure de fournir à nos lecteurs des cours complets. Nous les prions de bien vouloir nous en excuser.

NEW-YORK

Forte baisse

Après avoir plusieurs jours piétiné devant la barre des 1300, Wall Street a, lundi, assez brutalement décroché. Amorcé durant la séance, le mouvement de baisse s'est poursuivi ensuite, et, à la clôture, l'indice des industrielles accusait un recul de 13,92 points à 1 276,05, reperdant ainsi, et même un peu au-delà, tous ses gains de la semaine écoulée. Le bilan de la journée a été à l'image de ce résultat. Sur 2019 valeurs traitées, 1 015 se sont repliées, 613 ont monté et 391 n'ont pas varié.

Les professionnels ne se disaient pas surpris par ce renversement de tendance, que *« son avance laborieuse ces derniers jours rendait inévitable »*, assuraient-ils. Manque de vitalité, certes, mais le marché a paru s'inquiéter aussi des perspectives de tension sur le front des taux d'intérêt. Selon un *spécialiste*, il ne s'est pas trompé sur le sens à donner aux propos tenus, vendredi soir, par M. Paul Volcker, président de la Réserve fédérale, à savoir que l'établissement ne saurait tolérer une croissance excessive de la masse monétaire. Le message a *été* entendu, mais la Bourse n'en a quand même pas conçu une grande frayeur. Le ralentissement de l'activité en témoigne : 104,60 millions de titres seulement ont changé de mains contre 116,48 millions.

VALEURS	Cours du 8 fév.	Cours du 11 fév.
Alcoa	38 1/4	38 7/8
A.T.T.	21 1/2	21 1/8
Boeing	63 3/4	63 3/4
Chase Manhattan Bank	56	54 3/8
Du Pont de Nemours	53 1/8	52 1/4
Eastman Kodak	73 1/4	69 7/8
Exxon	47 3/4	47 1/4
Ford	45 5/8	45 1/8
General Electric	63 7/8	63 1/8
General Foods	56 3/4	57 1/8
General Motors	79 3/4	78 3/4
Goodyear	28 3/4	28 1/2
I.B.M.	137 1/8	133 3/8
I.T.T.	33 3/8	32 3/4
Mobil Oil	28 1/8	27 7/8
Pfizer	40 5/8	40 1/4
Schlumberger	41 3/8	41 3/8
Texaco	34 3/8	34 1/2
U.A.L. Inc.	45	44 5/8
Union Carbide	37 7/8	38 1/4
U.S. Steel	28 1/8	27 5/8
Westinghouse	32 3/8	31 3/8
Xerox Corp.	44 1/4	44

LA VIE DES SOCIÉTÉS

KODAK. — Le groupe annonce une augmentation de 73 % de son bénéfice pour le quatrième trimestre, qui atteint 204 millions de dollars. Pour l'année écoulée entière, son résultat s'élève à 923 millions de dollars (+ 63 %) pour un chiffre d'affaires de 10,6 milliards de dollars (contre 10,17 milliards en 1983). Les profits tirés de toutes les activités se montent à 1,55 milliard de dollars (+ 51 %). Le président Colby H. Chandler a indiqué que la fermeté du dollar continuait à pénaliser le groupe en renchérissant ses produits à l'étranger. Selon lui, la hausse du billet vert a coûté 3,25 dollars de bénéfice par action au cours de ces quatre dernières années. C'est beaucoup, en effet, quand on sait que pour 1984, les profits ramenés à une action se chiffrent à 5,71 dollars (contre 3,41 dollars).

RHONE-POULENC. — Le groupe chimique va lancer au cours des prochains mois à Mantes (Yvelines) et à Lyon, deux productions nouvelles, le silicium monocristallin utilisé par les constructeurs d'ordinateurs et les films polymères, supports de bande audio et vidéo. Le PDG de Rhône-Poulenc, M. Loïk Le Floch-Prigent, l'a annoncé à la veille du week-end. Deux innovations parmi de nombreuses autres, qui *« témoignent*, estime-t-il, *de la vitalité de la société »*. Avec un chiffre d'affaires de 51 milliards de francs l'an dernier (contre 36 milliards), le PDG de Rhône-Poulenc a indiqué que l'essentiel de son action depuis les nationalisations a consisté à donner *« une politique à long terme à une société qui n'en avait pas »*. Si Rhône-Poulenc a, *« comme tout le monde »*, des problèmes de financements — *« il nous manque 6 milliards »*, a admis le PDG, — ce dernier a ajouté que *« la nationalisation avait tout simplement permis à Rhône-Poulenc de survivre au lieu de crever »*.

NIXDORF COMPUTER. — Le bénéfice du premier fabricant ouest-allemand d'informatique, a « nettement » augmenté en 1984 par rapport à celui de 94 millions de deutschemarks (environ 30 millions de dollars) enregistré en 1983, a annoncé son président, M. Rolf Prey.

Le chiffre d'affaires de Nixdorf a progressé de 21 % à 3,27 milliards de deutschemarks.

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 28 déc. 1984)

	8 fév.	11 fév.
Valeurs françaises	107,2	—
Valeurs étrangères	112	—

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 31 déc. 1981)

	8 fév.	11 fév.
Indice général	198,2	199,9

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE
Effets privés du 12 février ...... 10 17/32 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	11 fév.	12 fév.
1 dollar (en yens)	260,50	261,70

BOURSE DE PARIS — Comptant — 12 FEVRIER

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	....	1 110
5 %	....	0 164
3 % amort. 45-54	....	1 611
Emp. 7 % 1973	....	..
Emp. 8,80 % 77	....	6 413
9,80 % 78/93	....	5 799
8,80 % 78/86	....	1 519
10,80 % 79/94	....	4 793
13,25 % 80/90	....	9 257
13,80 % 80/87	....	4 537
13,80 % 81/99	....	1 096
16,75 % 81/87	....	7 159
16,20 % 82/90	....	1 378
16 % juin 82	....	10 915
E.D.F. 7,8 % 61	....	0 607
E.D.F. 14,5 % 80-82	....	9 296
Ch. France 3 %	139 60	..
CNB Bques janv. 82	....	1 412
CNB Paribas	....	1 412
CNB Suez	....	1 412
CNI janv. 82	....	1 412

Actions au comptant

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Aciers Peugeot	90 20	98 50 d
A.G.F. (St Cent.)	1402	1502 d
A.G.P. Vie	8500	....
Agr. Inc. Madag.	78	....
Amrep	67 60	....
André Roudière	371	380
Applic. Hydraul.	319	319 80
Arbel	85	85 10
Artois	945	....
At. Ch. Loire	8 50	9 10 d
Aussedat-Rey	99	....
Avenir Publicité	809	966 d
Bain C. Monaco	141 10	158 80 d
Banania	476	....
Banque Hypoth. Eur.	330	....
B.G.I. (ex Sogepal)	230	....
Blanzy-Ouest	518	....
B.N.P. Intercontin.	152	160
Bénédictine	2390	2486 d
Bon-Marché	236	....
Cdif	535	....
Cambodge	321	321
C.A.M.E.	105	....
Campenon Bern.	174	167
Caout. Padang	470	....
Carbone-Lorraine	189	....
Carnaud S.A.	440	440
Caves Roquefort	1020	....
C.E.G.Frig.	329	....
C.E.M.	39 40	....
Centen. Blanzy	876	880
Centrest (Ny)	110	....
Cerabati	39 35	39 35
C.F.C.	231	236
C.F.F. Ferrailles	371	....
C.F.S.	755	725 o
C.G.V.	180	....
Chambon (M.)	474	475
Chambourcy (M.)	1000	995
Champex (Ny)	124 80	....
Chim. Gde Paroisse	85	81 d
C.I. Maritime	504	....
Citram (B)	176	176
Clause	729	....
Cofradel (Ly)	610	580 o
Cogifi	315	....
Comiphos	201 20	....
Comp. Lyon-Alem.	280	....

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Epargne de France	310	....
Escaut-Meuse	700	652 o
Eurocom	870	....
Europ. Accumul.	33	....
Eternit	580	580
Exor	1690	....
Ferm. Vichy (Ly)	101 10	....
Finalens	183 30	....
FPP	110	....
Frac	448	....
Focep (Chât. eau)	1005	....
Foncière (Cie)	330	317 o
Fonc. Agache-W.	271	....
Fonc. Lyonnaise	1851	....
Foncina	281	281
Forges Strasbourg	230	....
Forinter	1285	1270
Fougerolle	57 20	....
France I.A.R.D.	192 80	....
France (La)	1170	1170
Frankel	208	....
Fromageries Bel	1100	1125
From. Paul Renard	602	645 d
GAN	2767	....
Gaumont	624	....
Gaz et Eaux	1416	....
Gerry S.A.	470	470
Gér. Arm. Hold.	61 70	....
Gerland (Ly)	552	....
Gévelot	277 30	....
Gr. Fin. Constr.	283	283
Gds Moul. Corbeil	95 10	....
Gds Moul. Paris	385 30	....
Groupe Victoire	1490	1490
G. Transp. Ind.	179 90	179 90
Hutchinson	267	258 30 o
Hydro-Energie	270	280 80 d
Hydroc. St-Denis	46 30	44 60
Immindo S.A.	279	....
Imminvest	228 50	....
Immobail	388	....
Immobanque	869	874
Immob. Marseille	3748	3700
Immofice	408	....
Industrielle Cie	1347	1401 d
Invest. (Sté Cent.)	510	....
Jaeger	166	....
Lafitte-Bail	390	....
Lambert Frères	68	....
Lampes	141	146 60
La Brosse-Dupont	222 20	231
Lille-Bonnières	336	....
Locabail Immob.	585	....
Loca-Expansion	325	312
Locafinancière	354	351
Locatel	344	....
Lordex (Ny)	120	....
Louis Vuitton	718	718
Louvre	765	....
Luchaire S.A.	380	....
Machines Bull	56 70	....
Magasins Uniprix	113	114 60
Magnant S.A.	72	....
Maritimes Part.	170 10	....
Marocaine Cie	37 10	....
Métal Déployé	362	370
M. H.	105	102
Mors	194	....
Naval Worms	144	145
Navig. (Nat. de)	69 30	71
Nicolas	381	387 50
Nobel Bozel	7 76	8 50 d
Nodet-Gougis	86 10	87
OPB Paribas	185	....
Optorg	138	....
Origny-Desvroise	163	....
Palais Nouveauté	350	350
Paris France	148	....
Paris-Orléans	166	....
Part. Fin. Gest. Im.	500	500

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Senelle Maubeuge	305	306
S.E.P. (M)	185	....
Serv. Equip. Véh.	33 10	....
Sicli	42 90	....
Sicotel	355	345
Sintra-Alcatel	545	....
Sinvim	170	....
Siph (Plant. Hévéas)	252	249
SMAC Acieroïd	127 10	....
Sté Générale (c. inv.)	584	....
Sofal financière	515	514
Soffo	240	....
Soficomi	595	....
S.O.F.I.P. (M)	90	....
Sofragi	886	886
Soudure Autog.	124 90	....
Sovabail	662	....
Speichim	141 60	147 30
S.P.I.	405	390
Spie Batignolles	205	197 o
Suami	425	....
Taittinger	1314	....
Testut-Aequitas	574	....
Tour Eiffel	354 40	358 60
Ufiner S.M.D.	99 90	97
Ugimo	287	....
Ugine Gueugnon	45 90	45 80
Unibail	730	....
Unidel	137	129
U.A.P.	3475	....
Union Brasseries	67 50	70
Union Habit.	386	....
Un. Imm. France	340 50	....
Un. Ind. Crédit	412 30	407
Usinor	5 35	6 40 d
U.T.A.	634	....
Vicat	315	....

SECOND MARCHÉ

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.G.P.-R.D.	1770	1770
Calberson	340	....
C.D.M.E.	710	710
C. Equip. Elect.	300	....
Dafsa	310	....
Dauphin O.T.A.	2000	2000
Filipacchi	656	....
Guy Degrenne	725	....
Merlin Immobilier	336	336
Métallurg. Minière	200	....
M.M.B.	405	....
Om. Gest. Fin.	286	283
Petit Bateau	320	....
Petroligaz	729	720
Pochet	1520	....
Poron	349	....
S.C.G.P.M.	318	318
Sofibus	202	....
Sovac	785	....

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Alser	221	....
Borie	236	....
Cellulose du Pin	78	82
C.G.M.	10	....
Cochery	28	....
C. Sabl. Seine	110 50	....
Coparex	501	502
F.B.M. (LI)	70	3 50 o
La Mure	60	....
Mic	185	....
Profils Tubes Est	1 62	....
Promotin	130	....
Ripolin	....	....
Rorento N.V.	125 60	124
Sabl. Morillon Corv.	70	....
S.P.R.	174	....
Thann et Mulhouse	98	....
Total C.F.N.	43	....
Ufinex	326	330

SICAV 11/2

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net	VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Actions France	284 83	271 91	Japacic	121 78	116 24
Actions-Investiss.	290 45	277 28	Laffitte-crt-terme	121921 49	121921 49
Actions sélectives	417 85	398 90	Laffitte-Expansion	693 02	661 59
Aedificandi	429 68	410 20	Laffitte-France	228 95	218 56
A.G.F. 5000	278 34	265 72 ♦	Laffitte-Japon	228 61	218 33
Agimo	453 10	432 55 ♦	Laffitte-Oblig.	149 76	142 97

♦ : Prix précédent.

Règlement mensuel

Dans la quatrième colonne, figurent les variations en pourcentages, des cours de la séance du jour par rapport à ceux de la veille.

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
....	4,5 % 1973	....	....	....	....
4100	C.N.E. 3 %	4105	4100	4100	− 0 12
1460	Electricité T.P.	1432	....	....	....
1050	Renault T.P.	1010	....	....	....
1568	Rhone-Poul. T.P.	1630	....	....	....
1235	St-Gobain T.P.	1240	....	....	....

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
515	Esso S.A.F.	468	458	461	− 1 49
1250	Essilor	1385	1340	1340	− 3 24
920	Euromarché	912	....	....	....
925	Europe n° 1	986	971	972	− 1 41
1040	Facom	1080	1080	1088	− 0 18
845	Fichet-Bauche	880	....	....	....

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
295	Gén. Belgique	288	290	290	+ 0 69
680	Gén. Electr.	690	676	676	− 2 02
865	Gen. Motors	871	858	858	− 1 49
59	Goldfields	58 50	59 65	59 65	+ 1 96
37	GdMetropolitain	37 20	36 50	36 50	− 1 88
135	Harmony	139	....	....	....
38	Hitachi	35 80	....	....	....
625	Hoechst Akt.	625	610	610	− 2 40
99	Imp. Chemical	103	101 70	101 70	− 1 26
146	Inco. Limited	148	146	146	− 1 35
1390	IBM	1470	1435	1435	− 2 38

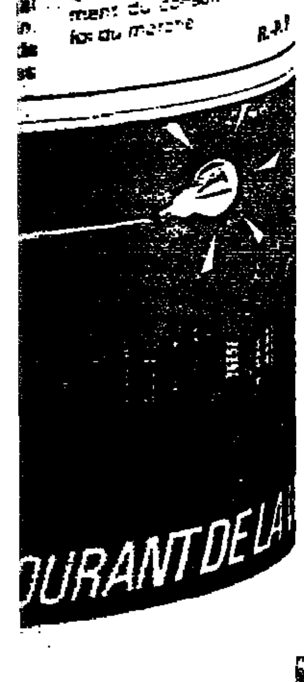
Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
1690	Siemens A.G.	1801	1768	1770	− 1 72
164	Sony	172	174	174	+ 1 16
220	T.D.K.	228	230	230	+ 0 87
18	Toshiba Corp.	17 45	17 30	17 30	− 0 85
1000	Unilever	1005	995	995	− 0 99
420	Unit. Techn.	463	456	456	− 1 51
860	Vaal Reefs	900	957	957	+ 6 33
375	West Deep	376	395	395	+ 5 05
300	West Hold.	297 50	309	309	+ 3 86
460	Xerox Corp.	473 40	468 50	468 10	− 1 11
1 81	Zambia Corp.	2 18	....	....	....

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 12/2	Cours des billets aux guichets — Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	9 946	10 023	9 700	10 150
ECU	6 789	6 797	....	....
Allemagne (100 DM)	305 160	305 170	294	314
Belgique (100 F)	15 236	15 224	14 600	15 700
Pays Bas (100 fl.)	269 760	269 710	260	280
Danemark (100 krd)	85 450	85 510	80	88
Norvège (100 k)	106 270	....	102	109
Grande-Bretagne (£ 1)	10 990	10 955	10 550	11 400
Grèce (100 drachmes)	7 508	....	6 400	7 900
Italie (1 000 lires)	4 965	4 958	4 750	5 250
Suisse (100 fr.)	367 060	....	348	366
Suède (100 krs)	107 770	....	103	110
Autriche (100 sch)	43 480	....	42 800	44 800
Espagne (100 pes.)	5 532	....	6 200	5 800
Portugal (100 esc.)	5 460	....	5	6 200
Canada ($ can 1)	7 434	....	7 250	7 550
Japon (100 yens)	3 813	....	3 710	3 920

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 12/2
Or fin (kilo en barre)	95800	97500
Or fin (en lingot)	95250	97000
Pièce française (20 fr)	575	568
Pièce française (10 fr)	416	.....
Pièce suisse (20 fr)	585	584
Pièce latine (20 fr)	560	554
Souverain	690	696
Pièce de 20 dollars	3820	3840
Pièce de 10 dollars	2055	2080
Pièce de 5 dollars	1350	.....
Pièce de 50 pesos	3595	3805
Pièce de 10 florins	572	583



Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

La libération des prix des carburants

Après avoir vivement diminué depuis deux semaines, les prix des carburants devraient augmenter de quelques centimes par litre, ce mardi 12 février, du fait de la hausse des taxes prévue dans le budget de l'Etat : + 7 centimes par litre pour l'essence ordinaire et le super, + 4 centimes pour le gazole. Les augmentations devraient être répercutées inégalement selon les compagnies. Le fuel domestique, dont les prix n'ont pas été libérés, voit ses tarifs augmenter de 10,20 F par hectolitre – à 309,70 F – en raison de la majoration des taxes et de la hausse du cours du dollar.

Par ailleurs à compter du 1er mai, la tasse de café (le « petit noir ») augmentera de 15 à 20 centimes, selon que le prix pratiqué est inférieur ou supérieur à 2,70 F. Les prix de toutes les bières pourront être également majorés de 20 centimes lorsqu'ils sont inférieurs ou égaux à 9 F, quelle que soit la contenance.

Toujours moins

Toujours moins ! Quinze jours après la libération des prix des carburants, on ne sait à qui donner la palme de la baisse. A *Shell*, avec son « Loto » (5 millions de francs à dépenser en douze semaines) et une diminution *moyenne de prix de 7 à* 8 centimes par litre dans le quart de ses stations ? A Total, qui, le *premier, vient d'engager* le fer sur les autoroutes en y abaissant ses tarifs de 9 centimes dans un tiers de son réseau, vite imité par Elf-Antar et Shell ? Aux centres Leclerc, « champions » de *la libération*, assurant pratiquer dans la région parisienne les prix les plus bas *« et de loin... »* ?

Au secrétariat d'État à l'énergie, on fait la moue. Certes la concurrence a du bon, mais *après quarante ans de* blocage, la libération a d'abord provoqué une pagaille telle qu'il est quasi*ment* impossible de s'y retrouver.

Une seule assurance : les prix des carburants ont diminué depuis le 31 janvier, dans tous les points « chauds » : sorties et entrées de villes, zones de chalandise des supermarchés, certaines autoroutes. En tout, un millier de stations *peu ou prou alignées sur* les grandes surfaces – avec des prix allant de 5,30 F à 5,40 F par *litre de super, – plus deux ou* trois mille points de vente pratiquant des tarifs moins élevés qu'avant la libération – le minimum était alors de 5,56 F le litre de super. A la fin de la semaine dernière, la baisse moyenne était estimée de 10 centimes à *12 centimes par litre*, avec des écarts importants d'une région à l'autre.

Pour les consommateurs, le bilan est donc *globalement positif*. Pour combien de temps ? Les hausses fiscales prévues par le *budget tous les mois jusqu'en* avril – plus de 7 centimes par litre en février sur le super – se*ront répercutées* plus ou *moins* par les distributeurs. En outre, l'escalade des cours du dollar et le raffermissement des prix des produits pétroliers sur les marchés internationaux risquent de freiner rapidement l'enthousiasme des « casseurs de prix » en réduisant leur marge de manœuvre. Ainsi, le gazole, soumis à une concurrence moins vive, *devrait-il augmenter*, dès cette semaine, d'environ 9 centimes par litre, du fait de la hausse des *taxes (+ 4 centimes) et de celle* des prix internationaux (+ 5 centimes). *« Sans la libération, il aurait progressé de 18 centimes »*, assure-t-on chez Shell.

VÉRONIQUE MAURUS.

LA MONNAIE ÉLECTRONIQUE

Le Conseil national du commerce dénonce le « cartel tarifaire » des banques

Le Conseil national du commerce (CNC), par la voix de son président, M. Jacques Dermagne, a dénoncé, lundi 11 février, le *« cartel tarifaire »* constitué par les banques pour la mise en place de la monnaie *électronique (monétique)*, dans le secteur des cartes à pistes magnétiques et à mémoire. Il a décidé de saisir la commission de la concurrence, mais comme les banques *échappent à son contrôle*, le CNC a l'intention de saisir, également, la commission européenne.

Pour M. Dermagne, qui était entouré de représentants de la confédération générale des PME et de la Fédération nationale de l'industrie hotelière (1 500 000 adhérents), la création concertée, par les banques, d'un barème de commissions versées par les commerçants sur les paiements effectués par cartes (de 0,50 % à 2,80 %) est *« en contradiction avec le droit de la concurrence »*, d'où les saisines précédemment évoquées.

Le président de CNC *souhaite* épuiser toutes les possibilités de négociation et éviter le boycottage des cartes de paiement. Mais a-t-il ajouté : *« S'il faut le faire, nous le ferons. »*

● *Décès d'un conseiller général de l'Aude.* – M. Jean-Paul Raynaud, conseiller général du canton d'Axat (Aude), a été victime d'un accident le dimanche 11 février. M. *Raynaud s'est vraisemblablement* endormi au volant de sa voiture et celle-ci s'est écrasée contre un platane. Agé de quarante-deux ans, Jean-Paul Raynaud était maire d'Axat. Il avait été élu conseiller général avec l'étiquette du Parti socialiste en 1979, succédant à son père, Axel Raynaud. Il était candidat aux prochaines élections cantonales. – *(Corresp.)*

Le cinéaste Henry Hathaway est mort

Un demi-siècle d'aventures

Le cinéaste américain Henry Hathaway, auteur notamment des Trois Lanciers du Bengale, est mort lundi 11 février au centre médical UCLA de Los Angeles. Il était âgé de quatre-vingt-six ans.

En 1983, le festival de Deauville rendait hommage à Henry Hathaway, vétéran de Hollywood, qui avait alors atteint quatre-vingt-cinq ans. Il était *à lui seul* tout un pan de *l'histoire du* cinéma américain. Né le 13 mars 1898 à Sacramento (*Californie*), *il avait pour grand-père* un Belge, Henry Léopold de Siennes, venu s'établir à San-Francisco. Son père, administrateur de théâtre, avait changé ce nom trop aristocratique *pour celui de sa femme*, la comédienne Jean Hathaway. Ainsi, le futur cinéaste Henry Hathaway *débuta* à dix ans comme acteur dans des films d'Allan Dwan, puis fut accessoiriste à la Universal et la Goldwyn.

Assistant à la Paramount après la guerre, Hathaway part pour les Indes afin de *recueillir des images documentaires*. De retour à Hollywood en 1926, il reste assistant, acquiert et rôde sa technique et devient réalisateur en 1932.

Henry Hathaway réalise d'abord *huit films avec Randolph Scott*. Il dirige pour la première fois Gary Cooper dans *C'est pour toujours* (1934) et le retrouve avec *les Trois Lanciers du Bengale* (1935), film d'aventure *exotique qui remporte un grand* succès populaire. Tout de suite après, il fait de Gary Cooper le héros *romantique* de *Peter Ibbetson*, histoire – d'après un roman de Daphne *Du Maurier* – d'un amour défiant le temps, la prison et la mort.

Les dernières années : John Wayne et le western

En France, le film enchante André Breton et les surréalistes. Gary Cooper est encore l'interprète de Hathaway pour *Ames à la mer* (1937) et *la Glorieuse Aventure* (1939). Le cinéaste dirige également Henry Fonda, *la Fille du bois maudit* (1936), *les Gars du large* (1938). De 1940 à 1960, Hathaway va travailler pour la Fox. Il tourne des films noirs, des *films d'aventures*, des films de guerre et surtout des westerns. Il rencontre pour la première fois John Wayne en 1941 : *the Shepherd of the Hills*. Il renouvelle le genre policier, et il *réalise régulièrement un ou* deux films par an parmi lesquels : *le Renard du désert* en 1951, *Courrier diplomatique* en 1952, *Niagara* (avec Marilyn Monroe) en 1953, *le Fond de la bouteille* et *A vingt-trois pas du mystère* en 1956, *la Conquête de l'Ouest* en 1962, *le Plus Grand Cirque du monde*, en 1964.

Le western et John Wayne sont associés aux dernières années de la carrière d'Hathaway. *L'acteur remporte* un oscar pour son rôle de shérif borgne dans *Cent Dollars pour un shérif* (1969).

Réputé pour sa maîtrise dans les scènes d'action, la rapidité et la qua*lité de son travail*, *Hathaway réalise* son dernier film, *Hang up*, en 1974.

J. S.

« Au repos en dehors de Moscou »

M. TCHERNENKO NE RECEVRA PAS LE PREMIER MINISTRE GREC

Moscou *(AFP)*. – Un porte-parole du ministère soviétique des *affaires étrangères a exclu*, mardi 12 janvier, la possibilité d'une entrevue à Moscou du « numéro un » soviétique, M. Constantin Tchernenko, avec le premier ministre grec, M. Andreas Papandreou, en visite en URSS. M. Constantin Tchernenko *« se repose actuellement en dehors de Moscou »*, a-t-il indiqué à l'AFP, précisant qu'en conséquence *« une rencontre avec le premier ministre grec était exclue »*.

LE MARCHÉ DE L'AUTOMOBILE EST TOUJOURS EN CHUTE

Avec 129 234 immatriculations, le marché de l'automobile est encore en chute de 4,4 % au mois de janvier (par rapport à un mois de janvier 1983 déjà déclinant). Renault, avec 38 851 voitures vendues, chute plus *vite que le marché* (– 8,1 %), Citroën (– 18,4 %) et Talbot (– 35,8 %) aussi, tandis que Peugeot continue de se porter bien (+ 15,4 %, avec 43 373 véhicules vendus). Cela permet à PSA de détenir 33,5 % du marché contre 30 % pour Renault.

Une fois de plus les étrangères, en ne baissant *que* de 2,6 %, tirent les marrons du feu. La chambre syndicale, qui publie ces résultats, s'interroge sur le rôle de *« la progression ininterrompue des charges qui pèsent sur les usagers »*.

● *M. Pisani invite les chefs coutumiers.* – M. Edgard Pisani a envoyé à tous les grands chefs de Nouvelle-Calédonie et des îles une invitation à se rendre à l'île des Pins, au sud du territoire, pour une réunion de discussion, jeudi 14 février.

Le rendez-vous a été fixé à mercredi après-midi à l'aérodrome de Magenta, à Nouméa, tous les frais de déplacement et de séjour étant pris en charge par l'Etat. Il semble, toutefois, que cette réunion ne va pas attirer la *majorité* des grands chefs : beaucoup d'entre eux ont en effet déjà fait savoir que, pour diverses raisons (santé, famille, autres réunions), ils ne se rendraient pas à l'île des Pins.

Le sixième anniversaire de la révolution en Iran

LE SIÈGE DU PARTI DE M. BAZARGAN A ÉTÉ SACCAGÉ PAR DES MANIFESTANTS

Téhéran, *(AFP.)* – La démonstration de force militaire préparée *pour célébrer* avec éclat, lundi 11 février, l'anniversaire de la victoire de la révolution *islamique*, le *11 février* 1979, a été perturbée par une foule enthousiaste de plusieurs dizaines de milliers de jeunes gens, qui, en rompant les cordons de police, ont empêché le déroulement *normal du défilé*. Pas plus les exhortations du chef de l'Etat, l'hodjatoleslam Ali Khamenei, que les appels lancés par l'un des organisateurs au *« peuple hezbollah »* (le peuple du Parti de dieu), n'ont pu les ramener à la discipline. Le président Khamenei a quitté rapidement la place en hélicoptère, ainsi que l'hodjatoleslam Ahmad Khomeiny, le *fils* de l'imam Khomeiny.

M. Ahmad Khomeiny avait lu un message du « Guide de la révolution », dans lequel celui-ci déclarait *notamment* que *« la guerre avec l'Irak est le problème essentiel du pays aujourd'hui ». « Chers combattants, vous êtes toujours victorieux, que vous parveniez à la victoire ou que vous soyez martyrs, invalides ou prisonniers »*, a-t-il affirmé.

Au moment même où se déroulait cette cérémonie, quelque trois cents *manifestants pénétraient en force au* siège du MLI (Mouvement pour la libération de l'Iran) pour empêcher une conférence de M. Mehdi Bazargan sur la révolution. Ce dernier a *été évacué sain et sauf* par les milices de quartier, mais plusieurs de ses partisans ont été molestés, et les bureaux du mouvement saccagés. Les comités de la Révolution islamique (milice de quartier) sont alors intervenus et ont fait évacuer les manifestants.

Dimanche soir, trois roquettes avaient été tirées contre le bureau du procureur de la Révolution islamique de Téhéran, sans causer de dommages importants, suivant les témoignages recueillis lundi sur place par l'AFP.

Cette action a été revendiquée à Paris par les Moudjahidin du peuple, qui ont affirmé dans un communiqué que les *« deuxième et troisième étages de l'immeuble avaient été détruits par le feu »*.

(Lire p. 5 l'article de Jean Gueyras.)

Sur le vif

L'heure, c'est l'heure

Vous avez vu depuis deux *jours le froid qu'on se paye ?* Un froid de loup, venu tout droit des steppes de Sibérie. On nous expliquait ça lundi soir, au journal télévisé, cartes à l'appui. Et il n'y *a pas que le froid, il y a la bise*, une bise *qui* souffle en rafales sournoises et glaciales. Bref, il fait un temps à ne pas mettre un chien dehors. Et c'est le moment précis que choisit la préfecture pour fermer le métro aux sans-abri.

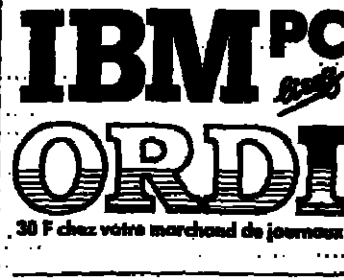
Moi, quand j'ai entendu ça, je suis tombée les bras en croix. *Parce qu'enfin, d'accord, ils sont* pas forts à la météo, ils se plantent une fois sur deux, mais ce *coup-là, la nouvelle vague de* froid, ils l'avaient annoncée à grand fracas. *Pas bien sorcier !* Toute l'Angleterre est sous la neige depuis la semaine dernière. *On caille en Belgique, en Hollande* et en Allemagne. Et il suffisait de tendre un doigt mouillé pour savoir d'où venait le vent : du Grand Nord.

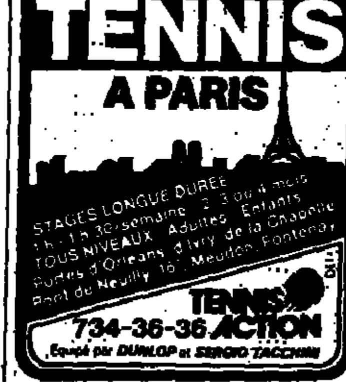
Alors je ne comprends pas. Pourquoi n'avoir pas accepté de surseoir à une mesure qui ne pouvait pas *plus* mal tomber ? Elle était prise depuis un mois ? Et *alors ? Elle est pesante*, l'administration, *elle est lourde*, elle est lente, je sais bien. Mais *gourde à ce point, ça relève du* tour de force. C'est pas possible, elle le fait exprès.

C'est comme EDF, qui a choisi d'attendre la veille du redoux pour annoncer qu'elle acceptait de ne plus couper *le* chauffage des insolvables. Vous me direz, c'est la faute à pas de chance. Elle a *bon dos, la chance ! Non*, c'est la faute à pas de cœur et pas de tête. *Pas de tête politique*. Refouler les trois cents personnes qui campaient chaque *nuit aux stations Luxembourg* et Nation, en leur signalant, désinvolte, qu'il y a peut-être trente lits encore disponibles à Ivry-sur-Seine et une centaine d'autres à *Limeil-Brévannes*, dans le Val-de-Marne, c'est vraiment se moquer du monde. Je *vois d'ici la bobine* des trois ronds-de-cuir qui ont pris cette décision dans la quiète tiédeur de bureaux douillets, si brusquement on venait leur fermer le *radiateur : non, mais ça va pas !* Pourquoi vous faites ça ? Parce que c'était prévu pour le 11 février. Regardez vos calendriers.

CLAUDE SARRAUTE.







Le numéro du « Monde » daté 12 février 1985 a été tiré à 478 939 exemplaires





A B C D E F G

